

## Fadila Hamelin

Université de Rennes 2 UFR Sciences sociales Master 2 d'Histoire

Les granges de l'abbaye cistercienne de Saint-Aubin-des-Bois. Implantation, aménagements et activités en Bretagne du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle



Volume 1 : monographies et synthèse

Sous la direction de M. Pierre-Yves Laffont Année universitaire 2018-2019

### Remerciements

La clôture de ce mémoire est l'occasion de remercier les nombreuses personnes croisées en chemin. Citer l'ensemble des rencontres, les relations tissées sur un temps plus ou moins long s'avère un exercice impossible.

Toutefois, un tel projet ne se choisit pas sans une bonne raison, et la première, c'est le souvenir affectueux d'une directrice de mémoire, impliquée dans la réussite de ses étudiants, qui les pousse à donner le meilleur d'eux : merci, Élisabeth Lorans. Je ne serais pas repartie sans vous et tous ces efforts déployés pour m'inscrire dans un nouveau cursus qui s'est avéré très sinueux.

La deuxième, une équipe cistercienne de choc, toujours enthousiaste, accueillante et chaleureuse : mes amis *convers* des granges de Caurel, de Saint-Sulien, ceux de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, la *mère-abbesse* du Relec, les frères de Timadeuc, Joséphine et Guénaël de Saint-Maurice, Estelle, Sarah et Paul de Bon-Repos, la communauté du Chemin Neuf à Boquen et particulièrement sœur Denise ainsi que Catherine et Marie-Claire Dolghin à Coatmalouen. Je remercie aussi tous les propriétaires de sites cisterciens dont l'accueil ne se dément pas malgré mes arrivées impromptues à tout moment de la journée, accueillie par des gros chiens de ferme pas trop agressifs (une anecdote à découvrir...). Ma gratitude va à Jean-Luc Eon, ingénieur au département Eaux et Forêts, avec qui j'arpente depuis des années les forêts cisterciennes.

Un remerciement particulier à Jean-Baptiste Vincent pour ses conseils, son expertise et la visite de Savigny. À Joséphine Rouillard dont je suivrai, à l'avenir, les conseils avisés. Mes chers collègues de travail, Erwan Madigand et Merlin Muzellec, sont de précieux alliés, disponibles, d'une patiente d'ange devant mes enthousiasmes et mes coups de sang. Pas de Qgis sans Merlin, il faut le reconnaître!

Ensuite, on ne se lance pas dans un parcours universitaire exigeant, contraignant et un peu pesant sans quelques encouragements qui vous motivent davantage : Nathalie Bonvalot, Daniel Pichot et Ghislain Baury en tête.

Enfin, un remerciement tout spécial à mon directeur de mémoire, Pierre-Yves Laffont, qui endure depuis des années, les méandres -je devrais dire les hauts et les bas - d'un humour très personnel et d'une franchise à toute épreuve, pas toujours très à propos!

On ne navigue jamais vraiment seule - ma famille est un soutien indéfectible - mais ces belles rencontres poussent à avancer et à ne jamais rien lâcher, à rechercher, à échanger, à partager, à confronter et pour tout cela, je vous remercie.

Fadila Hamelin

# **Abréviations**

AD22 : Archives Départementales des Côtes d'Armor

AD29 : Archives Départementales du Finistère, site de Quimper

AD35 : Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine

AD44 : Archives Départementales de Loire Atlantique

AD56 : Archives Départementales du Morbihan

AM : archives municipales

BNF : Bibliothèque Nationale de France à Paris

AEB : Anciens Évêchés de Bretagne

# Table des matières

Remerciements	2
Abréviations	3
Introduction	6
1ère partie : Les granges de Saint-Aubin-des-Bois. Monogra	<b>1phies</b> 20
Fiche description de la grange de Saint-Sulien	21
Synthèse de la grange de Saint-Sulien	31
Fiche description de la grange de Saint-Quéreuc	42
Synthèse de la grange de Saint-Quéreuc	52
Fiche description de la grange de l'Abbaye	66
Synthèse de la grange de l'Abbaye	75
Fiche description de la grange de Saint-Maleu	84
Synthèse de la grange de Saint-Maleu	Erreur ! Signet non défini.
Fiche description de la grange de Saint-Gallery	101
Synthèse de la grange de Saint-Gallery	108
2ème partie : synthèse générale	119
I. L'implantation des granges	119
1. Processus d'implantation monastique dans le comté de Penthièvre	119
a. Cadre politique et donateurs	
b. Cadre religieux : un partage de l'espace	121
c. Cadre social : les populations rurales	123
2. Typologie des sites d'implantation	123
a. Le choix du site	123
b. L'environnement des granges	124
c. Le réseau des granges	125
3. Processus de l'implantation grangière	
a. Hydro-morphologie de l'environnement	126
b. Aménagement du milieu d'implantation	127
c. Terres, prés, landes et bois	128
d. Définir les limites paroissiales	130
II. Topographie et architecture des granges de Saint-Aubin.	
1. Délimiter et protéger l'espace	131
a. Les enclos de la grange	131
h Les nortes	132

c. Le hameau-village	133
2. L'enclos résidentiel	134
a. Morphologie de l'enclos	134
b. Les manoirs abbatiaux	135
c. Les bâtiments agricoles	136
d. L'organisation topographique et architecturale : vers un plan-type de fermes modèles du X	
e. La place des chapelles	138
3. Les aménagements hydrauliques	140
a. L'anthropisation des cours d'eau	141
b. L'étang-vivier, comme structure de rétention et le moulin hydraulique	142
c. Les fontaines, l'adduction en eau et la mare-abreuvoir	145
4. Les matériaux de construction	146
a. L'exploitation des ressources lithiques	146
b. Les constructions en bauge	148
III. Fixer les populations et créer de l'activité économique	149
1. Granges et habitat	149
2. Les granges au sein des réseaux commerciaux	152
a. Les activités artisanales	152
b. Le commerce dans les granges	153
c. Les maisons de ville	154
d. Les routes commerciales	155
Conclusion	158
Rihliographie générale	162

## Introduction

Définition : la grange, une spécificité cistercienne ?

Qu'est-ce qu'une grange cistercienne? Le terme mérite d'être questionner afin de clarifier l'objet de l'étude. Du latin, granarium, granica, granchia ou grangia, la grange constitue avant tout un bâtiment dévolu au stockage des grains et donc des céréales. Par extension, il prend le sens de curtes ad agriculturas exercendas¹ dont l'ordre cistercien en fait sa structure agricole commune. Toujours dépendant d'une abbaye, la grange cistercienne désigne alors le plus haut rang dans la hiérarchie des établissements agricoles. L'organisation n'est d'ailleurs pas propre à l'ordre : les grandmontains, les chartreux et plus tard, les prémontrés, gèrent des granges sur leur domaine. L'étude de Frédéric Épaud sur la grange de la léproserie Saint-Lazare de Beauvais² prouve que le système grangier est aussi partagé par des établissements charitables aux XIIe et XIIIe siècles. L'établissement de Beauvais forme un important domaine foncier articulé autour de trois granges. Quoiqu'exceptionnellement proche du statut d'une abbaye, cet exemple démontre que l'économie grangière est loin d'être une spécialité cistercienne.

L'aristocratie possède, d'une manière identique, des granges laïques dont certains exemples, bien conservés, ont fait l'objet de recherches<sup>3</sup>. La spécificité cistercienne dans le domaine mérite ainsi d'être réinterrogée tant la richesse des fonds archivistiques et l'abondance des sites occultent, pour une bonne part, l'étude de ses homologues.

Les travaux se cantonnent souvent à l'étude de la grande nef de stockage<sup>4</sup>, spectaculaire bâtiment attaché à l'imaginaire de la grange. Or, son absence ne contredit pas celle d'une présence grangière. Le survol des travaux sur le sujet ne montre d'ailleurs pas de grandes disparités architecturales et topographiques, et constitue un champ d'étude prometteur.

La grange cistercienne correspond toutefois au sujet le mieux documenté. Sa nature protéiforme rend malgré tout difficile tout essai de synthèse. Le croisement des sources textuelles, iconographiques, planimétriques et de terrain permet d'en restituer ses équipements, sa morphologie et son évolution d'une manière très partielle. Le centre grangier est constitué de différents enclos dont il convient de retrouver les formes ainsi que le rayonnement sur un domaine en constante réorganisation. L'histoire d'une grange n'est jamais figée, c'est là les limites de cette étude : la faible occurrence du terme de *grangia* dans les sources compulsées et l'absence de sondages et de fouilles archéologiques fournissent des informations dont on voit rapidement les limites. Elle se présente à un instant donné dans un contexte en constante évolution.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Exordium et ordinis cisterciensis cenobii, éd. Migne, Pat.; lat., t. 166, col. 1508 A, dans HIGOUNET, Charles, « Essai sur les granges cisterciennes », dans L'économie cistercienne. Géographie, mutations du Moyen Âge aux temps modernes, Actes du colloque de l'abbaye de Flaran, (Flaran 2, 1981), Auch, 1983, p. 157.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ÉPAUD, Frédéric, « La grange de la léproserie Saint-Lazare de Beauvais », *Archéologie médiévale* (en ligne), 44, 2014, mis en ligne: http://journals.openedition.org/archeomed/8225; DOI: 10.4000/archeomed.8225, consulté le 05/09/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Daniel Bontemps, « La grange seigneuriale de « l'hébergement » de Flux à Lailly-en-Val (Loiret) au XIV<sup>e</sup> siècle », *In Situ* [En ligne], 7 | 2006 : http://journals.openedition.org/insitu/2936 ; DOI : 10.4000/insitu.2936, consulté le 06/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Aux multiples usages de production et de logement

On renvoie le lecteur à l'article de synthèse, toujours d'actualité, de Charles Higounet sur les granges cisterciennes<sup>5</sup>. Il y livre une mémorable définition du système grangier à ceci près qu'il reste prisonnier de la narration retenue, à savoir l'étude de l'évolution des granges à travers le prisme des chartes normatives établies à l'occasion des Chapitres généraux tenus à Cîteaux. Les Statuta capitulorum<sup>6</sup> constituent une mine d'informations sur la vision centralisatrice et règlementaire de l'institution cistercienne. Or, à ce titre, ces actes se veulent les garants d'un conformisme assumé et revendiqué<sup>7</sup> sur l'ensemble des maisons de l'ordre. Leurs injonctions relèvent donc davantage de l'interdiction ou de l'acceptation de situations établies que de réelles nouveautés en termes de prescriptions. Leur lecture induit une vision partiale souvent moralisatrice dont les historiens se font le relais en y voyant une lente dégradation morale de la « pureté » à la déviance jusqu'à la « débandade ». La nature des sources compulsées en est responsable, ces derniers se trouvant confrontés à l'histoire d'un ordre qui regarde toujours les premiers temps de la fondation avec nostalgie. Le spectre temporel retenu représente une autre raison : la plupart des travaux sur les granges se cantonnent aux premiers siècles de leur existence, considérant, par la suite, que la grange disparaît. Éviter l'écueil, tout en adoptant une approche pluridisciplinaire et un spectre temporel élargi préfigurent une historiographie renouvelée dont les remarquables publications de Nathalie Bonvalot, de Benoît Rouzeau<sup>8</sup> et d'Emma Bouvard<sup>9</sup> sont le fer de lance. Dans la documentation compulsée, les deux premiers proposent la meilleure définition de la grange entre le XIIe et le XVIIIe siècle, restituant son évolution sur un temps allongé, plutôt que sa disparition.

On observe, en effet, une certaine confusion entre l'existence d'une grange et le faire-valoir direct. Les deux sont évidemment liés dans le mode d'exploitation qui originellement est supporté par l'ensemble de la communauté religieuse, et particulièrement par les frères convers, les familiers et les salariés. Cependant, la grange subsiste dans son affermage ou son arrentement si tant est qu'un particulier puisse détenir une puissance financière suffisante pour exploiter l'ensemble du domaine<sup>10</sup>. L'époque d'expansion du système grangier est comprise entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. On peut alors raisonnablement se demander si la conception de la grange n'a pas évolué entre ces deux périodes. Les installations hydrauliques et les sites d'implantations, davantage que les programmes architecturaux méconnus en raison de l'absence de fouilles archéologiques<sup>12</sup>, livrent des informations essentielles pour tenter d'en percevoir l'évolution : au moment de l'installation du temporel monastique, le domaine s'articule autour de biens acquis au moment de la fondation. Quelques dizaines d'années plus tard, les remembrements (achat, vente, expansion vers telle direction) amènent sans doute les religieux à redéfinir le centre grangier dans des objectifs qui restent à préciser. Un parallèle

-

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> HIGOUNET Charles, « Essai sur les granges cisterciennes », dans *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Age aux Temps modernes*, Flaran 3, Auch, 1983, p. 157-180.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, Louvain, Revue d'histoire ecclésiastique, 8 vol., 1933-1941.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Que sous-tend l'idéal d'unanimité.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> BONVALOT, Nathalie, ROUZEAU, Benoît, *Les granges cisterciennes en Franche-Comté et en Champagne (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Quelles réalités à l'aune d'une enquête dans les sources écrites et sur le terrain?*, Bulletin de la société archéologique champenoise, 2017, p. 7-48.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Sur l'hydraulique cistercienne : BOUVARD, Emmanuelle Marie, *Empreintes monastiques en moyenne montagne du XII*<sup>e</sup> siècle à l'actuel. Archéologie des espaces cisterciens dans les anciens diocèses de Clermont et du Puy, thèse d'archéologie et histoire, Lyon, 2016, 3 vol.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> DUFIEF, André, *Les cisterciens en Bretagne au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle*, PUR, 1997, p. 172 : la grange de Buzon, dépendant de l'abbaye de Buzay, est arrentée en 1245 pour dix livres tournois.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> À quelques rares cas près.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cette composante de l'archéologie en Bretagne provient, en partie, de l'intérêt plus marqué du service pour la période néolithique.

intéressant s'observe dans l'évolution de la définition du prieuré<sup>13</sup>. La structure n'en reste pas moins reconnue dans sa globalité et permet d'en dresser un bilan. Les siècles qui suivent sont l'occasion, pour les religieux, de faire preuve d'ingéniosité, de pragmatisme et d'adaptation pour réorganiser et gérer leur temporel en fonction de modalités nouvelles, tout en restant attachés à l'héritage reçu de leurs prédécesseurs.

#### Bilan historiographique des granges cisterciennes

L'étude des granges cisterciennes est-elle toujours d'actualité ? Sur cette question, un rien provocante, un rappel des projets scientifiques récents s'avère nécessaire.

Un programme de prospection thématique est mis en place entre 1998 et 2006, suivi par un PCR intitulé « Les granges cisterciennes en Franche-Comté et en Champagne. Réseaux territoires et environnement » dirigé par Nathalie Bonvalot et co-dirigé par Benoît Rouzeau pour la Champagne, entre 2007 et 2010. Ce programme scientifique est à ce jour le plus ambitieux mis en place sur les terres de naissance de l'ordre cistercien. Il a débouché sur un colloque tenu en 2006 dont les actes n'ont pas pu être publiés<sup>14</sup>.

La riche bibliographie *cistercienne* ne peut en rien être exhaustive. Elle se borne à présenter quelques ouvrages importants qui ont durablement marqué la recherche scientifique en impulsant de nouvelles perspectives. Les années 1950 sont notre point de départ, même s'il faut convenir que l'intérêt pour le monde rural médiéval remonte bien avant. La recherche sur le mouvement cistercien se fixe alors davantage sur les enclos monastiques. *L'architecture cistercienne* de Marcel Aubert<sup>15</sup> en constitue un bon exemple : la somme de qualité, répartie sur deux volumes, n'offre que quelques pages dévolues aux établissements agricoles. Robert Fossier inscrit sa thèse<sup>16</sup> sur les possessions de l'abbaye de Clairvaux dans une étude sur le patrimoine grangier d'une puissante maison de l'ordre. Ses travaux et ceux plus tardifs de Charles Higounet<sup>17</sup> ont investi un champ ignoré de la recherche et peuvent être considérés à ce titre comme pionniers. Le colloque tenu à Flaran en 1981<sup>18</sup> est le point d'orgue de cette période. Par la suite, François Blary utilise l'apport de l'archéologie, de la géographie et de l'histoire de l'art dans le traitement des possessions de l'abbaye de Chaalis<sup>19</sup>.

Quelques grandes publications font date dont *L'espace cistercien* et *L'hydraulique monastique* en illustrent deux belles réalisations. Issus de colloques, ces actes réunissent des publications issues de toute l'Europe cistercienne. Léon Pressouyre et Paul Benoît ont impulsé de nombreux travaux universitaires, particulièrement sur le champ très large que revêt l'économie cistercienne. Nous leur devons une méthodologie fondée sur le croisement des sources planimétriques, archéologiques, archivistiques et historiques de la grange, mais aussi la mise

18 L'économie cistercienne. Géographie, mutations du Moyen Âge aux temps modernes, Actes du colloque de l'abbaye de Flaran, (Flaran 2, 1981), Auch, 1983.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> RACINET, Philippe, « Les moines au village : pour une étude des installations monastiques dans le monde rural », dans FELLER, Laurent, MANE, Perrine, PIPONNIER, Françoise, (éd.), *Le village médiéval et son environnement*, études offertes à Jean-Marie Pesez, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, p. 194-195.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Certains intervenants ont néanmoins publié leur article à titre personnel : COOMANS, Thomas, « Granges domestiques, basses-cours et fermes abbatiales : évolution typologique et architecturale en Belgique », *Cîteaux, Commentarii Cisterciensis*, p. 155-185.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> AUBERT, Marcel, MAILLÉ, la marquise de (collab.), *L'architecture cistercienne en France*, Les éditions d'art et d'histoire, Paris, 2 vol., 1943.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> FOSSIER, Robert, *La vie économique de l'abbaye de Clairvaux des origines à la fin de la guerre de Cent Ans*, thèse de l'Ecole des chartes, 1949.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Cf. note 5.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> BLARY, François, *Le domaine de Chaalis XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*. (Mémoires de la section d'archéologie et d'histoire de l'art, III.) Paris, Editions du C.T.H.S., 1989, 418 p.

en lumière des activités artisanales et industrielles ainsi que des structures hydrauliques qu'elle génère.

L'étude des granges cisterciennes est à l'image de celle des monastères de l'ordre : une quasi absence d'intérêt pour les élévations et le temporel des abbayes à l'époque moderne, l'écrasante majorité des travaux se cantonnant à une période comprise entre le XIIe et XIVe siècle. Comment expliquer un tel oubli des périodes postérieures pourtant riches de réaménagements, de reconstructions et de remembrements ? Il faut bien attribuer cette étonnante composante de l'historiographie cistercienne aux jugements relayés par une histoire morale qui attribue aux deux premiers siècles de l'ordre une *pureté* de l'esprit de la règle. La constante litanie d'une lente et irrémédiable décadence vient obscurcir une histoire de plus de sept siècles. Les cisterciens en sont les premiers divulgateurs, se désolant et condamnant, à coup de règlements édictés au chapitre général, les *déviances* observées dès le XII<sup>e</sup> siècle dans telle ou telle maison de l'ordre. Grosso modo, nous aurions affaire à un premier siècle de dur labeur symbolisé par le faire-valoir direct, dans le respect strict de la règle. Le XIIIe siècle représente l'âge d'or du système grangier mais décadent du fait de son évolution marquée par l'expansion des temporels et la recherche du profit. Le système se corromprait à la fin du siècle pour être abandonné au profit du faire-valoir indirect. L'histoire est bien rodée malgré les quelques démentis observés çà et là et balayés trop rapidement. Il faut bien admettre que les historiens ont largement emboité le pas à cette vision et que le monde monastique ne suscite pas de grand intérêt auprès des modernistes alors que son poids dans la société pourrait le faire espérer. Au reste, rien ne permet d'écarter la recherche du profit au XII<sup>e</sup> siècle.

Néanmoins, ce tableau de la situation doit être nuancé par quelques réjouissantes publications qui s'affranchissent de cette antienne. Les récents travaux de Benoît Rouzeau sur l'hydraulique de Morimond<sup>20</sup> ou les granges cisterciennes de Franche-Comté et Champagne en collaboration avec Nathalie Bonvalot<sup>21</sup> ont mis en lumière tout le potentiel que recèle une étude sur un spectre temporel élargi. La persistance des granges au XVIIIe siècle fait figure de petite révolution tant l'habitude de lire leur suppression est prégnante! Au-delà du constat absurde de la disparition d'un temporel hérité du Moyen Âge, l'image du moine rentier du sol, arcbouté sur la défense de ses rentes n'en constitue pas moins un poncif. Bien au contraire, le dépouillement systématique des sources archivistiques laisse entrevoir une situation radicalement différente. La défense des biens matériels ne constitue pas une particularité d'Ancien Régime, loin s'en faut. Le cartulaire de Saint-Aubin-des-Bois offrent de nombreux exemples de contentieux arbitrés par les instances ecclésiastiques ou laïgues sur les périodes couvertes<sup>22</sup>. De même, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le soin apporté à la rédaction des baux à ferme des métairies apporte un flagrant démenti à qui veut occulter tout le poids que jouent encore les cisterciens dans l'aménagement et l'organisation de l'économie sur le territoire. Le faire-valoir direct, mode d'exploitation en régie directe opéré par les moines, les convers, les familiers et les salariés, ne peut se confondre avec le faire-valoir indirect, dans l'affermage, l'arrentement ou tout autre mode d'exploitation<sup>23</sup>. Néanmoins, les religieux conservent le choix des cultures, le mode

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> ROUZEAU, Benoît, *Le patrimoine hydraulique et industriel de l'abbaye cistercienne de Morimond entre la fondation et la guerre de Trente Ans*, thèse de doctorat, Paris I, 2008, 3 vol.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> BONVALOT, Nathalie, ROUZEAU, Benoît, *Les granges cisterciennes en Franche-Comté et en Champagne (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Quelles réalités à l'aune d'une enquête dans les sources écrites et sur le terrain?*, Bulletin de la société archéologique champenoise, 2017, p. 7-48.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> AEB, charte n°CLVI, CLXXX, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> En Bretagne, la quévaise et le domaine congéable constituent des modes de gestion attachés à l'ancien duché et présents dans le temporel des cisterciens de Basse-Bretagne : le système, fondé sur la juveignerie, se révèle assez proche dans l'organisation du territoire découpé en convenant ou quévaise et la possession par les exploitants des biens meubles et immobiliers de l'exploitation, la propriété du sol revenant au seigneur-abbé.

d'aménagement paysager et le type de bétail élevé allant même jusqu'à interdire certains animaux jugés trop destructeurs<sup>24</sup>. De plus, ils interviennent directement dans les pratiques culturales et d'élevage en fixant les redevances prélevées en nature et les obligations qui pèsent sur les fermiers. Leur impact sur le bâti reste aussi important : ils imposent, à grand renfort de procès-verbaux de visite et réparations, les matériaux de couverture des édifices et les réparations à effectuer tout en s'impliquant dans les programmes de reconstructions sur l'ensemble du parc immobilier. Leur politique domaniale ne se démarque pas de celle des grands propriétaires laïcs mais est-ce vraiment le cas au XII<sup>e</sup> siècle ? C'est pourquoi, tout en ne minimisant pas les différences que revêtent les deux modes d'exploitation, on peut néanmoins écarter toute idée de passivité des religieux dans la gestion de leur temporel comme le suggère Philippe Racinet dans *le relâchement de la vigilance des moines*<sup>25</sup>.

L'article de Lies Vervaet<sup>26</sup> sur la mise en place de l'affermage sur les temporels cisterciens apporte un éclairage nouveau dans l'introduction précoce du bail à ferme comme mode d'exploitation cohabitant pendant une longue durée avec le faire-valoir direct ouvrant ainsi une voie encore timide à la révision de cette historiographie. L'étude de l'économie cistercienne des Pays-Bas et de la principauté de Liège est l'occasion pour François Blary<sup>27</sup> de faire le point sur les perspectives de recherche sans apporter de grandes nouveautés au propos.

Quant à Éric Delaissé, il démontre l'intérêt des sources narratives dans l'étude de l'installation de l'ordre et des pratiques spirituelles et liturgiques chez les cisterciens danois<sup>28</sup>. Enfin, la publication de *L'industrie cistercienne*<sup>29</sup> est l'occasion pour l'équipe du LAMOP, emmenée par Paul Benoît<sup>30</sup>, de faire le point sur les connaissances sur le sujet tout en donnant la parole aux abbayes vivantes. La publication du colloque fait d'ailleurs une place aux industries sidérurgiques et ardoisières à l'époque moderne tout en donnant un éclairage européen à la recherche cistercienne développée au Portugal, en Espagne et au Royaume-Uni. On regrette néanmoins que les études sur le territoire français se cantonnent aux régions déjà bien documentées du quart nord-est de l'hexagone.

Ces ouvrages récents<sup>31</sup> illustrent bien, dans le cadre de problématiques scientifiques renouvelées, une relecture historique enrichie par des apports pluridisciplinaires.

Dans la mesure de moyens humains et financiers limités, l'étude de l'organisation des granges de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois pose la question du déploiement et de l'évolution d'un système économique sur un temporel cistercien en Bretagne.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> AD22, H 368/4, contrat d'affermage de la métairie du Portail, 1790 : les chèvres sont proscrites sous peine de 10 livres d'amende. Cette interdiction est à mettre au crédit des religieux dans l'impulsion des plantations sur les parcelles bocagères du domaine de la métairie.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> RACINET, Philippe, « Les moines au village... », p. 182.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> VERVAET, Lies, «L'introduction du bail à ferme temporaire chez les cisterciens de la Flandre maritime au Bas Moyen Âge », dans DELAISSÉ, Éric, YANTE, Jean-Marie (éd.), *Les cisterciens et l'économie des Pays-Bas et de la principauté de Liège (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, (2015), Louvain-la-Neuve, 2017, p.117-134.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> BLARY, François, « La question des granges cisterciennes : bilan et perspectives de recherche », dans DELAISSÉ, Éric, YANTE, Jean-Marie (éd.), *Les cisterciens et l'économie des Pays-Bas et de la principauté de Liège (XIIe-XVe siècle)*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, (2015), Louvain-la-Neuve, 2017, p. 33-54.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Notamment, les *vitae*, les *gesta*, les *cronica*, dans DELAISSÉ, Éric, *Le monde cistercien danois du XIIe siècle au début du XIV<sup>e</sup> siècle. À la lumière des sources narratives*, Les éditions du Cerf, 2018, 325 p.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> BAUDIN, Arnaud, BENOIT, Paul, ROUILLARD, Joséphine, ROUZEAU, Benoit (éd.), *L'industrie cistercienne (XII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Actes du colloque international Troyes-Abbayes de Clairvaux et Fontenay (2015), Somogy éditions d'art, Paris, 2019, 415 p.

Le LaMOP, Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris, est une unité mixte de recherche (UMR 8589). L'équipe est composée d'Arnaud Baudin, Joséphine Rouillard et Benoît Rouzeau (liste non exhaustive).
 Bibliographie arrêtée en juillet 2019.

#### Bilan historiographique des cisterciens bretons

De prime abord, on considère le duché breton comme une *friche* au sein de la riche *communauté cistercienne* des chercheurs. L'unique travail de synthèse sur les quinze établissements de l'ordre qu'a accueilli l'ancien duché de Bretagne au Moyen Âge (Fig.1) se trouve être la thèse d'André Dufief soutenue en 1978 et publiée en 1997<sup>32</sup>. A y regarder de près, le constat est moins sombre qu'il n'y paraît. Les publications de Jean-Luc Sarazin sur l'aménagement des marais par les religieux de Buzay sont accompagnées de nombreux mémoires universitaires d'un intérêt assez inégal, impulsés par les universités de Paris, de Rennes et de Lorient. On renvoie le lecteur à la liste établie dans la bibliographie générale pour se borner à énoncer quelques remarques. Robert Fossier puis Paul Benoit ont encadré quelques travaux sur les abbayes de Bégard, de Boquen ou de Saint-Aubin-des-Bois dans les années 1980 et 1990. Plus récemment, les étudiants de l'université de Rennes ont fourni quelques travaux historiques et archéologiques dont les plus récents se portent sur les abbayes de Lanvaux<sup>33</sup> et de Saint-Aubin-des-Bois<sup>34</sup>. La présence de quinze maisons cisterciennes bretonnes au Moyen Âge et les fonds archivistiques afférents représentent un potentiel encore sous-exploité.

De plus, l'ancienneté de quelques monographies ne constitue pas toujours un critère scientifique de fiabilité. À l'occasion des huit cent ans d'existence de l'établissement, l'étude d'Albert David sur l'abbaye de Langonnet propose, en 1936, un ouvrage enrichi de nombreuses références archivistiques piochées dans divers fonds<sup>35</sup>. Plus récemment, Hervé Le Goff a offert un essai de synthèse du *Petit Cîteaux de l'Armorique*, à savoir, l'abbaye de Bégard<sup>36</sup>. Enfin, Claude Evans est l'auteur d'une très érudite édition des chartes de l'abbaye de Bégard et une étude historique succédant à plusieurs articles<sup>37</sup>.

Un colloque, tenu à l'abbaye de Timadeuc en octobre 2015, a réuni un grand nombre de chercheurs autour du thème fédérateur des abbayes cisterciennes bretonnes. Les actes viennent d'en être publiés<sup>38</sup>.

Les remarques suivantes concernent les abbayes bretonnes de l'ordre étudiées ces dernières années. Il s'agit, sur le département des Côtes d'Armor, des maisons de Bégard, de Bon-Repos, de Boquen, de Coatmalouen et de Saint-Aubin-des-Bois. Ce corpus de travail est enrichi par l'ajout des abbayes de Langonnet, du Relec et de Saint-Maurice de Carnoët. En plus d'une proximité géographique compatible avec une activité professionnelle, cette sélection n'était pas sans quelques pertinences du point de vue de l'historiographie traditionnelle : Bégard et Langonnet, filles attribuées à l'abbaye de l'Aumône, fondées respectivement en 1130 et 1136, auraient érigé, pour la première, l'abbaye de Saint-Maurice de Carnoët entre 1170 et 1177, pour la seconde, Le Relec, dans le diocèse du Léon en 1132, Boquen et Saint-Aubin-des-Bois dans le diocèse de Saint-Brieuc en 1137, Lanvaux, dans le diocèse de Vannes en 1138 et enfin Coatmalouen, dans le diocèse de Cornouailles en 1142.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> DUFIEF, André, Les cisterciens en Bretagne, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, PUR, Rennes, 1997, 263 p.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> MUZELLEC, Merlin, Notre-Dame de Lanvaux, une abbaye cistercienne en Bretagne (1138-1791). Approche historique et archéologique de l'espace monastique, mémoire de master 2 d'archéologie, Rennes 2, 2 vol., 2017.

<sup>34</sup> LE DOUARIN, Jean-Gary, L'abbaye cistercienne de Saint-Aubin-des-Bois en Plédéliac. Logiques

d'implantation et insertion d'un monastère dans son territoire, mémoire de master 2 d'archéologie, Rennes 2, 2 vol., 2018, 248 p.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> DAVID, Albert, *Notre-Dame de Langonnet 1136-1936*, JOS. Vermault impr., Paris, 1936.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> LE GOFF, Hervé, *Bégard ou le Petit Cîteaux de l'Armorique*, Kelenn, 1980, 394 p.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> EVANS, Claude, *L'abbaye cistercienne de Bégard des origines à 1476 : histoire et chartes*, Turnhout, Brepols, Atelier de recherche sur les textes médiévaux (ARTEM), n° 16, 2013, 467 p.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Les abbayes cisterciennes bretonnes, entre passé et avenir, Actes du colloque de Timadeuc, oct. 2015, Association des Abbayes Cisterciennes Bretonnes, 2019, 176 p.

En l'absence de chartes de fondation<sup>39</sup>, ces filiations corroborées par les compilations de sources statutaires et officielles<sup>40</sup> ont été longtemps prises pour argent comptant par les historiens<sup>41</sup>. Un retentissant article d'Alexis Grelois en 2014<sup>42</sup> jette un pavé dans la mare en incitant à une relecture critique des débuts de l'ordre dans le grand ouest et notamment en Bretagne. Il y souligne, à partir d'exemples angevins, à quel point les débuts de chaque abbaye peuvent faire l'objet de modifications opérées par les religieux ou l'ordre-même afin de gommer une histoire jugée moins vénérable que voulue. Il y précise le caractère commun que prend une installation cistercienne dans la reprise d'anciens établissements monastiques ou érémitiques. Cette mise en garde est rendue d'autant plus pertinente que la situation régionale en termes de fonds archivistiques n'est pas brillante et incite à la plus grande prudence. Les fonds médiévaux des abbayes de Langonnet et du Relec ont quasiment disparu<sup>43</sup> ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de Coatmalouen et de Bon-Repos. L'édition des chartes médiévales de Bégard fait la part belle aux possessions anglo-saxonnes et dénote d'une relative pauvreté au XIII<sup>e</sup> siècle, période de l'apogée du système grangier.

Au sein de sa filiation bretonne, Boquen est le seul établissement attesté comme cistercien dès 1148<sup>44</sup>. En revanche, les chartes ne font jamais mention de son abbaye mère<sup>45</sup>, alors qu'un accord sur la forêt de Lanmor est trouvé entre Geoffroi de Tournemine et l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois *cum ascensu abbatis de Begar* en 1238<sup>46</sup>. Les actes de la chancellerie pontificale méritent un examen plus approfondi afin de préciser la chronologie : une bulle du pape Eugène III datée de 1147 est citée dans la collection Gaignières<sup>47</sup> mais l'acte est perdu. Il y cite l'abbé Philippe et confirme les possessions des religieux de Saint-Aubin. La compilation de sources médiévales issus de dépôts variés reste à faire pour pallier des fonds monastiques très inégaux.

Là encore, l'étude de la législation de l'Ordre apporte quelques éléments de réponse : au moment de la forte expansion de l'Ordre, plusieurs niveaux de filiation ont sans doute vu le jour et la fondation se distingue de l'envoi d'un contingent de moines, d'autant plus quand les frontières linguistiques l'imposent. En Bretagne, l'abbé de Bégard n'apparaît pas dans la charte de confirmation de la fondation de Coatmalouen<sup>48</sup>, pas plus que pour la charte de fondation de Bon-Repos en 1184<sup>49</sup>. Cette dernière, fille de Savigny, abbaye normande, est alors fondée par la famille de Rohan. Il est néanmoins surprenant d'y constater son absence si on considère son

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> AD22, E 1067 : charte de confirmation de la fondation de l'abbaye de Coatmalouen non datée, (1157-1171), nous retenons les *termini* du règne de Conan IV.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> CANIVEZ, Joseph-Marie, Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786, Louvain, Revue d'histoire ecclésiastique, 8 vol., 1933-1941. HAIREAU, Jean-Baptiste (éd.); Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa; qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae vicinarumque ditionum ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis...) t. 14 (province de Tours), 1856.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> DUFIEF, André, Les cisterciens en Bretagne au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, PUR, 1997, 263 p.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> GRELOIS, Alexis, « Au-delà des catalogues : pour une étude à frais nouveau de l'expansion cistercienne dans la France de l'Ouest », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, en ligne, 120-3 | 2013 : http://journals.openedition.org/abpo/2657 ; DOI, consulté le 02/05/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> AD29, Le Relec possède néanmoins de nombreuses archives du XV<sup>e</sup> siècle, cote 4 H 1 à 4 H 258 ; AD44, B 780 : le fonds archivistique de l'abbaye de Langonnet débute par un aveu établi en 1493.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> GESLIN DE BOURGOGNE, Jules Henri, BARTHÉLÉMY, Anatole de, *Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments*, 6 vol., Paris-Saint-Brieuc, Dumoulin/F. Guyon, 1855-1879, t. III, 1864, charte n°I.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> AEB, charte CXXI.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> D'après D. TAILLANDIER, cité dans AEB, tome III, p. 3. BNF, ms 20890, f° 116, collection Gaignières, en ligne: https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc519316/cd0e54, consulté le 21/09/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> AD22, E 1067.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> AD22, H 201.

statut important au sein de la *nomenclature* cistercienne bretonne<sup>50</sup>. Voilà pourquoi on soulève certains doutes sur la filiation officielle de Boquen en avançant l'hypothèse d'une construction *a posteriori*<sup>51</sup>. Pour autant, le programme architectural développé au sein de l'enclos monastique permet d'affirmer une proximité certaine entre les deux établissements tant il ressemble par bien des points à celui de Begard<sup>52</sup>.

Claude Evans a souligné les incertitudes de sa fondation ainsi que Jean-Gary Le Douarin pour Saint-Aubin-des-Bois<sup>53</sup>. Ces travaux récents tendent à fixer une affiliation moins tardive que l'histoire officielle n'a voulu retenir. Dans le cadre d'une thèse d'archéologie et d'histoire, le travail de Merlin Muzellec<sup>54</sup>, sur l'ensemble des sites abbatiaux bretons, permettra d'éclairer une situation confuse notamment grâce au croisement de l'archéologie et de l'étude du bâti afin de déterminer les filiations possibles. Quand les sources textuelles sont impuissantes à affirmer ou infirmer telle filiation, l'étude des enclos monastiques invite logiquement à en dégager les liens de parenté.

Il y a déjà quelques dizaines d'années, Marcel Pacaut<sup>55</sup> distingue le caractère tardif de certaines filiations, construites de toute pièce pour encadrer et contrôler les communautés monastiques, perçues comme nécessaires du fait de leur éloignement à Cîteaux. Cette organisation mise en place vient contrecarrer toute velléité de regroupement régional redouté et interdit par le chapitre général à de nombreuses occasions.

Ghislain Baury met en évidence combien la péninsule ibérique s'affranchit d'une telle prescription<sup>56</sup>. Et Marcel Pacaut, dans une étude plus étendue du phénomène cistercien, démontre à quel point des régions entières ont fait scission, au sein de la chrétienté médiévale, pour des raisons en partie liées à leur éloignement géographique. Récemment, Éric Delaissé<sup>57</sup> dresse le portrait d'abbayes cisterciennes au Danemark dont l'autonomie face au chapitre général se manifeste au XIII<sup>e</sup> siècle et fait d'ailleurs l'objet d'aménagements particuliers<sup>58</sup>. On peut ainsi souligner qu'en comparaison, les maisons bretonnes restent soumises à Cîteaux et attachées à leur filiation quitte à provoquer des querelles comme c'est le cas en 1220 entre Boquen et Savigny pour le statut d'abbaye-mère de Bon-Repos<sup>59</sup>.

En filigrane, l'histoire de l'ordre de Cîteaux joue un rôle assez lâche mais est à prendre en compte, ne serait-ce que pour évaluer l'impact de la réglementation édictée par le chapitre général sur la gestion domaniale des cisterciens bretons et son application au sein des centres grangiers.

13

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Pour une étude des relations organiques entre l'abbaye mère et sa fille, PACAUT, Marcel, *Les moines blancs, histoire de l'ordre de Cîteaux*, Fayard, 1993, p. 189-191.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Hypothèse confortée par Claude Evans qui penche pour une affiliation tardive de Bégard à l'ordre cistercien, dans EVANS, Claude, *L'abbaye cistercienne de Bégard des origines à 1476 : histoire et chartes*, Turnhout, Brepols, Atelier de recherche sur les textes médiévaux (ARTEM), n°16, 2012, p. 59-60.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> LE GOFF, Hervé, Bégard ou le petit Cîteaux de l'Armorique, Kelenn, Guipavas, 1980, p. 313.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> LE DOUARIN, Jean-Gary, *L'abbaye cistercienne de Saint-Aubin-des-Bois en Plédéliac. Logiques d'implantation et insertion d'un monastère dans un territoire*, master 2 d'archéologie, Rennes 2, 2018, p. 50 *et alii*.

MUZELLEC, Merlin, Les abbayes cisterciennes du duché de Bretagne (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle): fondation, implantation, fonctionnement, thèse d'archéologie et d'histoire, Rennes, CREAAH, UMR 6566, en cours (2018).
 PACAUT, Marcel, Les moines blancs. Histoire de l'ordre cistercien, Fayard, 1993, p. 279 et alii.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> BAURY, Ghislain, *Les religieuses de Castille. Patronage aristocratique et ordre cistercien, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles,* Rennes, PUR, 2012, p. 17-40 en ligne :

https://www.academia.edu/3549380/Les\_religieuses\_de\_Castille.\_Patronage\_aristocratique\_et\_ordre\_cistercien\_XIIe-XIIIe\_siècles, consulté le 20/09/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> DELAISSÉ, Éric, *Le monde cistercien danois du XII<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle. À la lumière des sources narratives*, Éditions du Cerf, 2018, 317 p.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> *Ibid*, dont notamment la levée de l'obligation de se rendre tous les ans à Cîteaux pour les abbés, p. 55-56.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> DAVID, Albert, *Notre-Dame de Langonnet...*, p. 396.

Fonds archivistiques et bibliographie de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois

On doit la conservation de nombreuses chartes médiévales au travail érudit de Dom Lobineau<sup>60</sup> puis de Dom Morice<sup>61</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. Le fonds Gaignières, conservé à la BNF apporte plusieurs sources iconographiques dont la représentation des abbayes de Villeneuve et de La Joie, ainsi que certains détails archéologiques et archivistiques réunis par le grand collectionneur.

Le dictionnaire d'Ogée<sup>62</sup> livre quelques notices succinctes sur les sites abbatiaux et certaines granges. Enfin, le répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés de Dom Cottineau<sup>63</sup> ainsi que la *Gallia Christiana*<sup>64</sup> représentent les sources sur lesquelles s'appuient, en grande partie l'historiographie traditionnelle.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, on doit à Anatole de Barthélémy et à Jules-Henry Geslin de Bourgogne l'édition de six volumes des *Anciens évêchés de Bretagne*<sup>65</sup>. Ce considérable travail de compilation est émaillé de quelques erreurs de transcription, liées souvent à la toponymie : le 3ème volume<sup>66</sup> est dédié à l'édition des chartes médiévales des abbayes de Boquen et de Saint-Aubin issues, pour la dernière, de son cartulaire et des chartes originales possédées par Dom Cornillet<sup>67</sup>, avant qu'elles ne soient versées aux archives départementales des Côtes d'Armor dans la série H. On les distingue encore dans la version imprimée par la citation *cab Cornillet* pour « cabinet Cornillet » apposée aussi au verso de certains originaux. Enfin, quelques actes inédits, cités par l'abbé Tresvaux<sup>68</sup>, proviennent du fonds épiscopal briochin.

L'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois possède un fonds médiéval important et exceptionnel au regard du corpus étudié. Les Anciens Évêchés de Bretagne proposent 345 chartes réparties chronologiquement comme suit : 19 chartes pour le XIIe siècle, 323 chartes pour le XIIIe siècle et 3 chartes entre le XIVe et le XVIIe siècle. Il ne s'agit pas de l'édition du cartulaire de Saint-Aubin-des-Bois. Ce dernier, regroupant 251 pages, compile des actes dont la compréhension et la logique d'assemblage nous ont donné du fil à retordre. Le classement choisi n'est ni géographique, dans un premier temps, ni chronologique. La reconstitution minutieuse de son contenu a permis d'en dégager quelques traits. Le document est réalisé dans la seconde moitié du XIIIe siècle et débute par les donations de la famille de Matignon. La raison en est simple : l'abbaye subit un incendie dans les années 125069 et la volonté de conservation des actes de propriétés provoque sa rédaction. La reconstruction d'une partie du monastère provient de la

<sup>65</sup> GESLIN DE BOUGOGNE, Jules Henri, BARTHELEMY, Anatole de, *Anciens évêchés de Bretagne*, *histoire et monuments*, 6 vol., Paris-Saint-Brieuc, Dumoulin/F. Guyon, 1855-1879, t. III, 1864.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Versé à l'ancien fonds des Blancs Manteaux, BNF, cabinet des manuscrits.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> MORICE, Hyacinthe (Dom), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, t. 1, Paris, Charles Osmont impr., 1742, en ligne :

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1041641k.image, consulté le 29/09/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> OGÉE, Jean, *Le dictionnaire historique et géographique*, 1778, 4 vol., en ligne : http://www.anthropiques.org/?p=1133, consulté le 20/09/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> COTTINEAU, Dom L. H., *Répertoire topo-bibliographiques des abbayes et prieurés*, Protat frères imp., Maçon, 1970 (réed.), 361 p.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Cf., note 39.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> AEB, 1864, tome 3, chapitre I, « Abbaye de Saint-Aubin-des-Bois », p. 1-202, en ligne : https://books.google.fr/books?id=eKwAAAAAcAAJ&printsec=frontcover&dq=anciens+évêchés+de+Bretagne+tome+4&hl =fr&sa=X&ved=0ahUKEwirwOnluL\_kAhWh34UKHXjNCnYQ6AEIKDAA#v=onepage&q&f=false
<sup>67</sup> AEB, tome III, note 3 p. 69.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> TRESVAUX, François-Marie (abbé), *L'église de Bretagne ou l'histoire des sièges épiscopaux, séminaires et collégiales, abbayes et autres communautés*, Paris, Merquignon, 1839, 640 p.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Fonds privé de l'abbaye de Boquen : notes rédigées par l'abbé Dom Alexis Presse dans les années 1940 sur l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, provenant d'archives privées et paroissiales.

générosité de Denise de Matignon, considérée, dès lors, comme la fondatrice de l'abbaye<sup>70</sup>. Le cartulaire s'attarde sur les bienfaits de la famille pour suivre ensuite un regroupement d'actes en fonction des donateurs et des protecteurs. Le don de la *Villa Aubery* constitue un exemple significatif : l'acte est retranscrit au folio n°74 et la confirmation de l'évêque au folio n°24<sup>71</sup>. Un feuillet regroupant quelques actes du XIV<sup>e</sup> siècle est inséré au milieu du cartulaire. Ce dernier ne collationne pas l'ensemble du chartrier de Saint-Aubin, la bulle de confirmation du pape Alexandre III de 1163<sup>72</sup> n'y apparaît pas. En revanche, l'édition est également non exhaustive. De nombreuses chartes sont résumées, signalées ou simplement écartées. Elle a néanmoins le mérite estimable d'avoir pioché dans certains fonds privés et d'offrir quelques chartes inédites.

Les deux sources médiévales principales proposent donc un peu moins de quatre cents chartes, majoritairement du XIII<sup>e</sup> siècle, qui constituent une source très précieuse d'informations pour en étudier les granges.

En Bretagne, la série H des archives départementales des Côtes d'Armor conserve 34 cartons d'archives classés entre la cote H 361 et H 392 bis. Il faut lui adjoindre les séries révolutionnaires<sup>73</sup> et seigneuriales<sup>74</sup>. Le fonds de la Maîtrise des Eaux et Forêts, conservé aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine comporte quelques liasses de procès-verbaux de visites et de réparations<sup>75</sup> remontant à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, les archives départementales de Loire Atlantique disposent d'une série de sept aveux entre 1313 et 1683. Ce survol rapide des fonds archivistiques principaux doit être complété par ceux des archives nationales, et notamment d'un inventaire des biens en 1790, ainsi que La BNF pour la conservation de la collection Gaignières et des archives collationnées par les érudits Dom Lobineau et Dom Morice.

La présente étude jouit ainsi d'une réelle variété de documents comprenant des inventaires, des procès-verbaux, des actes notariaux, des règlements de contentieux, des aveux, des contrats d'afféagement, des baux à ferme, des dénombrements, des rentiers, des donations, etc.

L'étude planimétrique s'appuie, elle aussi, sur une grande richesse de plans comprenant le cadastre ancien parfois adjoint d'un second, le plan terrier du Penthièvre élaboré dans les années 1780, ainsi que, dans une moindre mesure, la carte de Cassini et le plan d'État-major.

On souligne aussi l'importance des rencontres avec les propriétaires des sites étudiés dans la bonne connaissance qu'ils possèdent de leur bien. Ces échanges ont permis de collecter des photographies anciennes issues de fonds privés et à ce titre, inédites. Les représentations des édifices, avant travaux ou destructions, livrent des informations précieuses sur le bâti et la topographie du lieu.

### Établir un corpus

Établir le corpus des granges s'est avéré plus compliqué que prévu. La faible occurrence du terme de *grangia* dans les sources n'a pas facilité le travail. On dénombre cinq granges sur le domaine par ordre d'apparition : Saint-Sulien, Saint-Quéreuc, l'Abbaye, Saint-Maleu et Saint-Gallery (Fig.2). Entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, la dénomination apparaît seize fois, tout site confondu pour une moyenne d'une vingtaine de chartes par domaine. La citation est presque

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Cf. synthèse sur la grange de Saint-Gallery.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Le document n'est paginé qu'*a posteriori*.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> AEB, charte IV.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> AD22, 1 Q 137.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> AD22, A 60: trois aveux entre 1583 et 1750.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> AD35, 5 B 370 : actes établis entre 1769 et 1775.

toujours fortuite, la grange étant déjà constituée, elle n'est nommée que pour désigner un lieu. Il s'agit ici d'une composante bien connue des familiers des cartulaires : chaque abbaye relève de traditions narratives propres et d'expressions dont le sens ne peut pas toujours être généralisé. Quand l'existence de la grange de Saint-Sulien est avérée en 1164<sup>76</sup>, l'expression apud Sanctum Sulianum<sup>77</sup> peut se substituer à elle dans la désignation du lieu.

Le souvenir de la grange est conservé dans un certain nombre de cas par des toponymes de *granges* que l'on retrouve dans le terme de *métairie de la grange* observé aux abords du monastère. Néanmoins, la métairie se substitue progressivement à la grange et vient parachever une évolution économique initiée déjà depuis un siècle. Au XV<sup>e</sup> siècle, toutes les granges subissent un important remembrement qui prend la forme d'une forte réduction de leur terroir agricole. Le déclassement s'inscrit alors dans un programme de réorganisation du temporel à partir de modalités développées par la suite.

Néanmoins, les inventaires révolutionnaires<sup>78</sup> fournissent la liste de onze métairies. Plusieurs sites sont écartés pour des raisons différentes. Dans son article sur les granges domestiques, Thomas Coomans opère une distinction très éclairante entre la grange abbatiale et les autres granges dans la mesure où leur implantation, leur organisation spatiale et les activités économiques répondent à des contingences liées essentiellement à la présence du carré claustral<sup>79</sup>. Les trois métairies de Jean Ruellan<sup>80</sup>, du Portail et des Mares, situées aux trois extrémités d'un espace triangulaire délimitant l'enclos monastique, interviennent à titre essentiellement comparatif sur les derniers programmes architecturaux développés.

La métairie de Launay<sup>81</sup>, réédifiée au XVII<sup>e</sup> siècle, provient du redécoupage du terroir de la grange abbatiale qui s'étend à l'époque médiévale aux villages de Saint-André, au sud et à La Pâquerie, au nord.

Les deux métairies des Moineries résultent du déplacement de la grange de Saint-Quéreuc vers le village de Saint-Maclou. À ce titre, elles font l'objet d'un traitement particulier.

Enfin, la métairie de la Rochaudière ou *Roche-Audière fut bâtie en 1652 par les religieux et à leurs frais*<sup>82</sup>. À défaut de dénomination claire du statut de l'établissement agricole, ses équipements constituent peut-être un indice supplémentaire. Presque toutes les granges du domaine sont pourvues du binôme moulin hydraulique-moulin éolien. Aucune structure meunière n'est attestée sur d'autres sites que grangiers, à l'exception de cette dernière<sup>83</sup>. L'ancienneté des possessions localisées sur sa commune d'Hénanbihen désigne peut-être la présence d'une grange ou son projet. *Le chercheur se trouve* alors [...] *face à l'état lacunaire et à la conservation aléatoire des sources*<sup>84</sup>. Le site est écarté, faute de certitude.

#### Méthodologie

Que nous apprennent les chartes ? la pénurie des sources du premier siècle d'installation des cisterciens rend difficile tout essai de synthèse. Mais dans un contexte social, politique et

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> AEB, charte V.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> AEB, charte LI de 1226.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> AD22, 1 Q 137.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> COOMANS, Thomas, Granges domestiques, basses-cours et fermes abbatiales: évolution typologique et architecturale en Belgique, *Cîteaux, Commentarii Cisterciensis*, p. 155-185.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> AD22, 1 Q 137 : procès-verbal dressé en 1790 : nommée du défrichement du magasin.

<sup>81</sup> AD22, A 60 : aveu de 1583 qui cite le village de Launay.

<sup>82</sup> AD22, 1 Q 137.

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> AD22, A 60, de 1583 : *chemin conduisant de Rochaudière au moulin ès moynes* et AD44, B 814, aveu de 1656 : *à cause de la prise de la masse du moulin à vent de Rochaudière*.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> MORIN, Stéphane, Trégor, *Goëlo, Penthièvre : le pouvoir des Comtes de Bretagne du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, PUR et Société d'émulation des Côtes d'Armor, 2010, 406 p.* 

économique changeant, on s'interroge sur son implantation, son évolution, les programmes architecturaux et topographiques développés. Quelles sont les activités mises en œuvre au sein de la grange et comment se constitue son domaine? La dernière question semble la plus apte à recevoir une réponse dans la mesure où l'essentiel de notre documentation repose sur des actes de donation ou de règlements de contentieux. Ainsi, l'approche pluridisciplinaire, soulignée par de nombreux chercheurs<sup>85</sup>, constitue une donnée essentielle à l'étude des granges, rendue nécessaire par des lacunes archivistiques importantes. La conservation des comptes tenus par quelques maîtres de grange<sup>86</sup> laisse percevoir un monde qui nous est inaccessible.

Le croisement des sources textuelles, planimétrique et figurées, associées à la prospection pédestre et à l'étude du bâti aboutit tout de même à une étude diachronique des granges cisterciennes à plusieurs échelles. L'échelle locale se focalise sur l'enclos résidentiel. Aucun édifice médiéval n'est conservé mais la méthodologie permet de retrouver partiellement les programmes architecturaux mis en place. La deuxième échelle consiste à cerner les limites spatiales de la grange, son enclos et le village associé. Son intégration dans le réseau viaire et les structures hydrauliques représentent des aménagements remontant presque toujours à la période d'installation. La troisième échelle identifie le terroir associé, le parcellaire ancien étant un indicateur des activités agricoles développées. Enfin, la dernière échelle restitue le maillage des établissements agricoles de manière à retrouver la ou les gestions domaniales des religieux sur leur temporel. Y-a-t-il spécialisation de certaines exploitations et comment se manifeste elle ?

La comparaison étendue à la Bretagne, la France et l'Europe est un objectif qui a été difficilement atteint. On se borne à évoquer cet idéal dans la perspective de discerner quelques particularismes locaux voire régionaux.

Le plan retenu présente dans une première partie la carte d'identité de chaque site, associée à une synthèse dont le déroulé s'adapte à chaque spécificité rencontrée. La seconde partie prend la forme d'une synthèse générale donnant lieu à quelques comparaisons propices à élargir le sujet. Enfin, un volume de figures séparé en permet la bonne compréhension.

#### Le contexte archéologique

Malgré quelques vestiges significatifs, ces ensembles n'ont pas fait l'objet d'inscription au titre des Monuments historiques. Plusieurs campagnes de prospections menées par le service de l'inventaire ont identifié certains bâtiments sans suite apparente. Les deux mémoires de maîtrise sur le temporel de Saint-Aubin<sup>87</sup> et sur les granges cisterciennes bretonnes<sup>88</sup> ont traité du sujet à partir de problématiques différentes, sans pousser plus loin l'exploitation des vestiges (Fig.3). Ce territoire est riche de données archéologiques alimentées par des PCR menées dans les années 1990 et par des campagnes de prospections et d'inventaires réalisées en Haute-Bretagne jusque dans les années 2010<sup>89</sup>. Aucun site cistercien relativement étendu n'a fait l'objet de fouilles archéologiques. Il ne s'agira donc pas de signaler sur le Penthièvre les différentes découvertes et vestiges protohistoriques et gallo-romaines au sein d'un maillage dense

89 En ligne sur la bibliothèque virtuelle du SRA : http://bibliotheque.numerique.sra-bretagne.fr

<sup>0.5</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> De Charles Higounet à François Blary en passant par Philippe Racinet, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> HIGOUNET, Charles, *La grange de Vaulerent : structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, SEVPEN, coll. Les hommes et la terre, 1965, 70 p.* 

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> BOUKHARI, Sophie, *Le temporel d'une abbaye cistercienne : Saint-Aubin-des-Bois. XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle.*, Mémoire de maîtrise, Paris I, 1987. 145 p.

<sup>88</sup> PLADYS, Clémentine, Étude des granges cisterciennes en Bretagne aux XIIe et XIIIe siècles. Exemple des granges des abbayes de Saint-Aubin et de Boquen, mémoire d'histoire et d'archéologie, Rennes 2, 2006, 135 p.

d'occupation du sol, mais d'évoquer à proximité des granges la présence d'anciens grands chemins remontant sans doute à la période médiévale, aux *possibles voies romaines secondaires* <sup>90</sup>.

#### L'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois

L'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois est implantée au cœur du massif forestier de la Huanudaye, anciennement forêt Lanmor<sup>91</sup>.

La fondation de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois se rattache au mouvement de création d'établissements cisterciens apparu en Bretagne dans les années 30 du XII<sup>e</sup> siècle. Deux dates de fondation ont été retenues par l'historiographie traditionnelle : 1137 ou 1138. En l'absence de charte de fondation, ses modalités restent encore à déterminer pour comprendre les motivations du fondateur. On souscrit aisément aux conclusions de Stéphane Morin sur son identité, à savoir le comte de Lamballe, Geoffroi II Botterel<sup>92</sup>. L'implantation au cœur de sa forêt de Lanmor ne laisse pas planer de doute. En revanche, la reprise d'un ancien ermitage<sup>93</sup> soulève des incertitudes, dans la mesure où le site se plie aux exigences de l'ordre, l'absence de vallée étant palliée par un isolement effectif et un approvisionnement en eau conséquent. La dédicace à Saint-Aubin pourrait alors témoigner de la reprise d'un premier établissement monastique confié aux moines de Saint-Aubin d'Angers présents dans l'entourage comtal<sup>94</sup>.

La première charte connue est un acte perdu. Il s'agit de la bulle de confirmation du pape Eugène III sous l'abbatiat de Philippe, en 1147, citée dans la collection Gaignières<sup>95</sup>, soit une dizaine d'année après sa fondation. Il faut attendre 1187<sup>96</sup> pour que l'ordre cistercien soit cité dans les chartes. Le procédé n'est pas nouveau et ne constitue pas une preuve. Leur rédaction évolue vers davantage de descriptions et de détails qui ne réfutent pas son antériorité. Du reste, appartenant à l'ordre ou suivant simplement ses règles, l'abbaye de Saint-Aubin n'en constitue pas moins un établissement cistercien dans la gestion de son temporel au moins depuis 1164<sup>97</sup>. On ne relève de l'histoire de l'abbaye aucun fait véritablement marquant. L'établissement monastique subit d'une manière commune, les aléas liés aux guerres de Succession de Bretagne et de La Ligue. Le premier abbé commendataire est nommé en 1485 et l'adoption de la Stricte Observance<sup>98</sup> en 1625 est le théâtre de conflits dont le compte-rendu prête à sourire, les moines se barricadant dans leur église pour v interdire l'accès aux religieux réformés venus de l'abbave de Prières. L'enclos devient alors le lieu d'affrontements entre les partisans de la réforme et leurs opposants qui en appellent au parlement de Rennes pour faire déloger les moines récalcitrants<sup>99</sup>. En dehors de cet épisode relevant de l'anecdote, la période révolutionnaire ne constitue pas la fin de la communauté. Saint-Aubin représente un cas isolé d'établissement

\_

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> ÉVEILLARD, Jean-Yves, « Le réseau des voies romaines en Haute-Bretagne (Loire-Atlantique exceptée) », dans Loïc Langouët (dir), *Terroirs, territoires et campagnes antiques. La prospection aérienne en Haute-Bretagne. Traitement et synthèse des données*, Rennes, 1991, p. 19-25.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> AEB, chartes n°VIII et IX.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Morin, Stéphane, ... p. 309.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> LE DOUARIN, Jean-Gary, *L'abbaye cistercienne de ...*, master 2, p. 50-55.

<sup>94</sup> MORIN, Stéphane, Goelo... p. 309.

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> BNF, ms 20890, f° 116, collection Gaignières, en ligne: https://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/1 2148/cc519316/cd0e54, consulté le 21/09/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> AEB, charte X : l'abbaye et les frères de Saint-Aubin-des-Bois (...) monachos qui rigore ordinis cisterciensis.

<sup>97</sup> AEB, charte V : description de la grange et de l'étang de Saint-Sulien ainsi que de l'industria monachorum.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> Réforme monastique, initiée par l'abbé de Rancé, touchant, au XVII<sup>e</sup> siècle, les établissements cisterciens, dont l'abbaye de Prières en est le promoteur en Bretagne. L'abbaye de Villeneuve défend, quant à elle, la Commune Observance.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> GARNIER, Jean, *Le château de la Hunaudaye et l'abbaye de Saint-Aubin à Plédéliac (Côtes du Nord)*, J. M. Bourgault, 1936, 37 p.

monastique maintenu et assigné à la retraite des moines bretons jusque dans les années 1820. Les archives diocésaines apportent quelques informations supplémentaires<sup>100</sup>: la propriété est acquise par le diocèse en la personne de l'évêque briochin du Groing de La Romagière qui en perpétue l'accueil en l'adjoignant d'un hôpital tenu par les frères de Saint-Jean en 1831. Ces derniers déplacent leur activité à Dinan en 1836, prétextant le trop grand isolement du lieu. Le diocèse finit par s'en dessaisir et le domaine est vendu à des particuliers pour finir par devenir une carrière de pierres alimentant la reconstruction des églises voisines de Quintenic et de Pléven ainsi que les chantiers des châteaux de Saint-Aubin et de La Vallée. L'église abbatiale et une grande partie du cloître sont détruits. Le site abbatial devient une résidence privée.

-

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Archives diocésaines de Saint-Brieuc, 3 R 7 B : maison Saint-Aubin, Plédéliac.

1<sup>ère</sup> partie

Les granges de Saint-Aubin-des-Bois : monographies

# Fiche description de la grange de Saint-Sulien

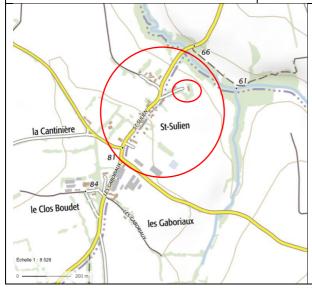
## I. Description du site et son environnement

Saint-Rieul est une petite commune rurale située dans le département des Côtes d'Armor, à 7 kms à l'est de la ville de Lamballe. Le lieu-dit Saint-Sulien se présente sous la forme d'un hameau en limite occidentale de finage communal, à 1 km au nord de la RD 776 reliant Lamballe à Jugon.





Cartes: d'après www.geoportail.gouv.fr



Saint-Sulien est constitué d'un hameau implanté en limite de finage communal entre les bourgs de Noyal, de Saint-Rieul et de Trégomar. Au sud du ruisseau du Gast, et entourée de terres agricoles, la configuration en village-rue le sépare en deux parties : la partie orientale appartient au territoire de la commune de Saint-Rieul, la partie occidentale, à celui de Noyal et le nord, à Trégomar. L'ancienne métairie de la Porte est située à proximité du cours d'eau.

# II. Identification et localisation

Nom actuel de la grange :	Saint-Sulien	Département :	Côtes d'Armor
Toponyme ancien	- Grangia Sancti Suliani - La maison mestairie des	Commune:	Saint-Rieul (22270)
	granges de sainct sullien	Statut :	Propriété privée
Coordonnées géographiques :	Latitude : 48.453357° Longitude : -2.438510°	Adresse:	La Porte, Saint- Sulien
Références	Parcelles 66-67	Protection au titre	Néant
cadastrales actuelles	Feuille: 000 ZA 01	des Monuments historiques :	
Date de 1 <sup>ère</sup> mention/source	1164 AEB, tome III, charte n°V	Type d'acquisition :	Pas de données
Paroisse au Moyen	Saint-Rieul	Distance à vol	5,5 kms
Âge :		d'oiseau de l'abbaye :	
Références du cadastre	AD22 : 3 P 326_004	Section:	B, 1 <sup>ère</sup> feuille
napoléonien:			
Date:	1831	Parcelle :	186

Cadre géologique :	Formations limoneuses loessiques Loess de couverture remaniés, mélange argileux surfacique	Rapport au littoral:	Néant
Hydrographie :	Le ruisseau de Saint-Rieul ou le Gast coule au nord nord- ouest de la grange à moins d'une centaine de mètres. Il appartient au bassin versant du Gouessant J1305600;J130 ; le Gouessant de sa source au Rau du Gast(C)	Relief:	70 m
Situation de la grange :	En hameau	Insertion dans le réseau viaire :	Village-rue

Remarques : la grange est implantée à 1 km au nord d'un ancien axe de communication important, *le grand chemin de Lamballe à Dinan*, actuelle RD 776.

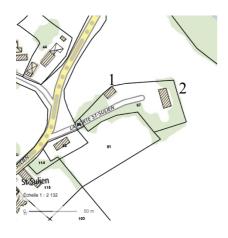
## III. Description de la grange

## Enclos de la grange

État actuel :	Détruit	Superficie:	$0,439 \text{ km}^2$
Source :	Photographie aérienne des années 1950	Forme :	Circulaire ceinturant l'ensemble du village
Nature de la clôture :	Fossé et talus	Parcellaire autour de la grange :	Elliptique

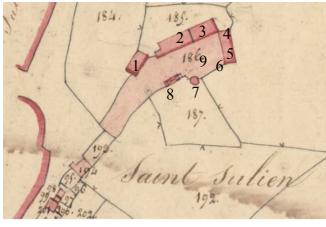
Commentaire : fort remembrement des terres agricoles sur le secteur.

#### Enclos de la métairie de la Porte



Cadastre moderne d'après le site www.geoportail.gouv.fr Légende :

- 1 : atelier
- 2 : résidence



Plan cadastral de la métairie de La Porte, commune de Saint-Rieul (dép. des Côtes d'Armor), AD22, 3P326\_004 de 1831

#### Légende :

- 1 : grange
- 2: manoir
- 3 : étable aux brebis
- 4 : étable aux vaches
- 5 : Remise à charrette
- 6 : emplacement possible de la chapelle
- 7 : four
- 8 : hangar détruit
- 9: puits

État actuel :	Remanié	Superficie:	4470 m <sup>2</sup>
Forme:	Espace rectangulaire ouvert par une voie charretière	Nature de la clôture actuelle :	Fossé et talus sur la partie occidentale
Organisation actuelle :	Une allée, délimitée au nord par un atelier (1), dessert au fond, un jardin encadré au nord par des arases de murs. En retour d'équerre, deux bâtiments accolés abritent le logis des propriétaires (2). Un four et un puits sont toujours visibles.	Parcellaire actuel autour de l'enclos :	Grandes parcelles de champs
Source:	Cadastre ancien	Source:	Photographies anciennes, fonds privé
Reconstitution:	Une voie charretière, délimitée au nord par un bâtiment agricole (1), dessert une cour encadrée au nord par le manoir (2) et une étable (3). En retour d'équerre, deux bâtiments accolés abritent une étable une remise à charrettes (4 et 5). Le four (7) est figuré ainsi qu'un petit hangar (8).	État de l'enclos :	Bon état de conservation. La chapelle est néanmoins détruite.
Nature des sources :	Procès-verbaux de visite et réparations de la métairie de Saint-Sulien datant de 1653, 1660 et 1673.	Lieu de conservation	AD22, H 388
Organisation de l'enclos de la grange au XVII <sup>e</sup> siècle	À l'extrémité ouest de l'enclos, une porte donne accès à une voie charretière ouvrant sur une aire à battre encadrée au nord par la grange. L'aire se prolongeait à l'ouest par une cour quadrangulaire délimitée au nord par le manoir (1) suivi <i>l'étable aux brebis</i> (2), l'étable à vaches (3), la remise à charrettes (4) et au sud peut-être la chapelle (6). Un four (7) est indiqué sans que soit précisé l'emplacement.	Nature de la clôture/ source :	Murs: mentionné en 1763  AD44, 5 B 370, fonds Eaux et forêts, procèsverbal de visite et réparations de 1763
Couverture des bâtiments	Bail des maisons et métairie de Sainct Sulien () entretien des mesons couvertes de pailles et ardoises	Source:	AD22, H 388 : bail à ferme de 1523

#### Commentaires:

- la métairie est implantée au nord du village. L'entrée de l'enclos débouche sur une petite place au carrefour de plusieurs voies desservant, sur un axe nord-sud, Trégomar et Plestan et sur un axe est-ouest, des parcelles de terres.
- les bâtiments agricoles et habités du village se répartissent le long de ces deux axes de communication ;
- l'axe nord-sud est renforcé au XVI<sup>e</sup> siècle par la construction d'un nouveau manoir à 200 mètres au sud prolongé par la construction d'une ferme aux Gaboriaux au XVIII<sup>e</sup> siècle à 100 mètres.

## La grange (1)

Dénomination :	La grange	Dimensions restituées :	11 m x 7 m
État actuel :	Semi-détruit : les pignons sont conservés mais les façades sont très remaniées	Fonction actuelle:	Atelier
Date de 1 <sup>ère</sup> mention/ source :	1763 : AD44, 5 B 370, fonds Eaux et forêts, procès-verbal de visite et réparations	Description ancienne:	La grange est surmontée d'une <i>fenerie</i> (lieu de stockage du foin). Elle est prolongée par une porcherie construite à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle.
Couverture	Ardoise	Charpente:	Chêne

### Le manoir (2)

Dénomination :	<ul><li>le manoir de Saint-Sulien</li><li>La maison et métairie</li><li>la maison noble</li><li>La grande maison</li></ul>	Dimensions restituées :	29 m x 9 m
État actuel :	Le manoir a été détruit à la fin des années 70 du XX <sup>e</sup> siècle. Néanmoins, les deux pignons ainsi que le mur gouttereau septentrional sont conservés sur une quinzaine d'assises.	Fonction actuelle:	Poulailler
Murs:	Moellons de granite ocre	Ouvertures visibles:	Sur le mur gouttereau nord, une porte surmontée d'un linteau en bois donne accès aux jardins.
Date de 1 <sup>ère</sup> mention	1508	Source:	AD22, H 88, bail à ferme

Restitution:	Le manoir se présente sous la forme d'un imposant édifice de plan rectangulaire sur deux étages, ouvert sur la façade sud par deux portes en plein cintre, accessibles à partir de quelques marches. Les deux entrées desservent deux salles distingues séparées par un refend. Il s'agit vraisemblablement de la salle principale et peut-être d'un cellier. Des traces d'enduits sur le mur sont toujours visibles dans les ruines. Un escalier, aménagé contre le gouttereau nord, donne accès à l'étage ouvert par trois fenêtres trilobées dont le modelé finement stylisé remonte au XIV <sup>e</sup> siècle. La chambre du fermier fait face au grenier.		Photographies anciennes, fonds privé des propriétaires et fonds de l'Inventaire, classé à la commune de Saint-Rieul : dossier et photographies
Encadrement des portes et des fenêtres :	Bocs de granite gris	Charpente:	Chêne
Couverture en 1970 :	Ardoise	Couverture ancienne	Pierres vertes (schiste ardoisier)

Commentaires : les ouvertures de la façade principale sont d'une facture plus soignée que le mur gouttereau septentrional. Les matériaux utilisés semblent de même provenance.

## Organisation intérieure

Escalier:	Contre le mur goutterau nord. Forme indéterminée	Cheminée :	s.d.
Aménagements :	À mi-niveau de la façade, une rangée de trous de boulins rythme la façade sur	Nature du sol au rdc :	Terre battue
	tout le long, trahissant la présence d'une galerie intérieure et le niveau du plancher.	Nature du sol à l'étage	Plancher en bois

Commentaire : selon le témoignage oral de la famille Gallery des Granges, ancienne propriétaire du lieu, une cheminée monumentale se trouvait au rez-de-chaussée.

## La bergerie (3)

État actuel :	Détruit	Dimensions restituées :	15,5 m x 8,5 m
Murs:	Moellons de granite ocre	Couverture	Ardoise
		ancienne:	

Emplacement :	Construit dans le prolongement du manoir	Sources:	Fonds de l'Inventaire, classé à la commune de Saint-Rieul : dossier et photographies
Ouvertures:	Porte charretière sur la façade sud Accès au nord vers les jardins	Ouvertures:	Baie en fente sur le pignon orental
Couverture en 1950 :	Ardoise	Charpente:	Chêne
Aménagements intérieurs	s.d.	Nature du sol :	Terre battue
Commentaire : dét	ruit avec le manoir.		

## L'étable aux vaches (4)

Fonction actuelle:	Bâtiment d'habitation	Dimensions restituées :	10 m x 8 m			
Murs:	Moellons de granite	Couverture actuelle :	Ardoise			
État ancien :	État du bâtiment au début des années 1980	Sources:	Fonds privé des propriétaires			
Encadrement des ouvertures :	Linteaux en bois	Ouvertures:	Porte charretière surmontée d'une gerbière			
Dénomination ancienne :	Étable aux vaches surmontée d'un grenier	Date de 1 <sup>ère</sup> mention/ source :	1653 AD22, H388 : procèsverbal de visite et réparations			
Couverture ancienne :	Paille	Murs:	Pierre et argile			
Charpente:	Chêne	Nature du sol :	Terre battue			
Commentaire : pas d'escalier intérieur. L'accès au grenier se fait par la gerbière.						

## Remise à charrettes (5)

Fonction actuelle :	Lieu d'habitation	Dimensions restituées :	9 m x 8 m
Murs:	Moellons de granite	Couverture :	Ardoise
État ancien :	État du bâtiment au début des années 1980	Sources:	Fonds privé des propriétaires actuels
Ouvertures :	Pignon méridional entièrement ouvert	Encadrement de la porte :	s.d.
Couverture:	Ardoise	Charpente:	Chêne

Commentaire : sur le gouttereau ouest, une trace de faîtage indique la présence d'un ancien	
bâtiment accolé en retour d'équerre.	

# Équipements hydrauliques

Nom du cours d'eau aménage le Gast			⊠Étang			
⊠ Pont	☑ Puits	□ Gué	☑ Moulin hydraulique		☐ Non mentionné	Autre : lavoir ou <i>douet</i>
Équipements	Équipements Dénomination		ériaux	Date de 1 <sup>ère</sup> mention	Source	Nature de la source
Étang	L'étang de Saint-Sulien			1164	AEB, charte V	Accord au sujet d'un litige
Moulin	Moulin Le moulin de la dite grange			1298	AEB, charte CCCXXXVIII	Emprunt bancaire
Pont	Pont de Saint-Sulien			1583	AD22, A 60	Aveu
Fontaine	Fontaine de Saint-Sulien	Alimentée par la fontaine de Quil		1583	AD22, A 60	Aveu
Lavoir	Le petit douet	Une pièce de terr descend du petit à l'étang de st-Su	douet	1466	AD22, H 389	Contrat d'arrentement

# Autres équipements

☑ Four(s)	☐ Pressoir à cidre	X(	Colombier	□ Cellier		<b>X</b> Cha	pelle	☑Grenier
☐ Four à chaux	⊠Moulin à vent	ΧÍ	Écurie	<b>▼</b> Porterie		X Porc	cherie	☑Autre:
Équipements	Dénomination		Description	matériaux		ate de 1 <sup>ère</sup> ention	Source	Nature de la source
Moulin à vent	1402 : les moulin de St-Sulien 1463 : les moulin à eau et à vent			colombage	140 146	02 et 53	AD22, H 388	Affermage
Colombier	La pièce du colombet		À l'est du village		152	21	AD22, H 388	Contrat d'affermage
Chapelle	Chapelle de St- Sulien		Dans l'enclo	S	167	73	AD22, H 388	Procès- verbal de réparations

Four	Réparation de la	Isolé, le long de	1769	AD35,	Procès-
	voute du four et	l'enclos au Sud		5 B 370	verbal de
	couverture	Forme circulaire en			réparations
		blocs de granite.			
		Intérieur en briquettes.			
		_			

## IV. Sources planimétriques et bibliographiques

### Sources planimétriques

Plan terrier du	Communes : Noyal et Trégomar	Date : fin XVIII <sup>e</sup> s
duché de		
Penthièvre		
Références :	AD22, 1 E 499093	Trégomar, feuille n°3
	AD22, 1 E 49716	Noyal, feuille n°3
	AD22, 1 E 49716	Noyal, feuille n°4

Cadastre napoléonien	Communes : Noyal, Saint-Rieul et	Date: 1831
	Trégomar	
Références :	AD22, 3 P 326_001, Saint-Rieul, section B	Partie ouest du village de
	1 <sup>ère</sup> feuille	Saint-Sulien
	AD22, 3 P 326_005, Saint-Rieul, section	Sud-est du village de
	B, 2 <sup>ème</sup> feuille	Saint-Sulien
	AD22, 3 P 160_002, Noyal, section A, 1 <sup>ère</sup>	Partie est du village de
	feuille	Saint-Sulien
	AD22, 3 P 160_004, Noyal, section B, 1 <sup>ère</sup>	Sud-ouest du village
	feuille	
	AD22, 3 P 355_004, Trégomar, section B,	Nord du village de Saint-
	1 <sup>ère</sup> feuille	Sulien

Carte de Cassini	Référence : carte générale 157, [Uzel]. N°157. Flle 1 la direction de César-Fran Thury]	Date : XVIII <sup>e</sup> siècle	
Toponyme		Stru	ctures identifiées
La Porte		Moulin à eau	
Le Grand Hôtel		Moulin à vent	
les Gaboriaux			

### Bibliographie complémentaire :

CHAURIS, Louis, *Sur l'emploi de quelques gabbros et roches associées en Penthièvre, Goëlo et Trégor*, Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, 2008 (2009), t. CXXXVII, p. 147-167.

CHAURIS, Louis, *La pierre dans les constructions à Lamballe*, Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, LXXXI, 2003, p. 121-137.

COUFFON, René. Répertoire des églises et des chapelles des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1939-1941, 729 p.

FROTIER de La MESSELIÈRE, Henri, *Au cœur du Penthièvre. Lamballe-Jugon-Moncontour-Tunegoët. Étude historique et archéologique illustrée par l'auteur*, Les Presses Bretonnes, Saint-Brieuc, 1951.

FROTIER de La MESSELIÈRE, Henri, *Le pays de Lamballe de Saint-Brieuc à Saint-Cast et de Plancoët à Moncontour*, GP impressions, Kervaux, Plouagat, 1991, 239 p.

HENRY, Paul, *Lanmor et la Hunaudaye. Recherches autour de la naissance d'un château médiéval, des origines au XIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire, Rennes 2, 1999, 4 vol. 1311 p.

HERVE, François, La forêt de La Hunaudaye et ses abords : esquisse de l'évolution des paysages, maîtrise d'Histoire, Rennes 2, 1991.

LA MOTTE-ROUGE, Daniel de, *Chatellenie de Lamballe. Vieilles demeures et vieilles gens*, Châtelaudren, 1977.

LA MOTTE-ROUGE, Daniel de, Vieux logis et vieux écrits du duché de Penthièvre, MGT, Le Mans, 1986.

# Synthèse de la grange de Saint-Sulien

La grange de Saint-Sulien est la première grange à apparaître dans les sources en 1164 à l'occasion d'un prêt bancaire<sup>101</sup>, mais on en ignore le contexte de fondation. L'acte relate l'engagement de Bertrand de quandam terram eum pratis eidem adjacentibus usque in amnem subtus defluentem et usque in hospitale Sancto Albino et grangie Sancti Suliani pro IX solidis in vadimonium posuisse contigit. Un peu plus loin, il est précisé que Bertrand concessit in elemosina abbacie Sancti Albini omne dampnum quod contigere dicebat de stagno Sancti Suliani ; si quis eciam de ipsius stagni refluxione aliquid calumpniari presumpserit, ipsius erit de pecunia sua sive industria monachos [pour monachorum] ab hac calumpnia liberare. Le prêt bancaire est l'occasion de gager un pré situé le long de la rivière où l'étang de la grange est aménagé. Les moines prennent alors la précaution de réfuter les accusations jugées calomnieuses du reflux de ses eaux, induisant par-là, l'inondation des terres voisines<sup>102</sup>. La valeur morale que représente le travail des moines est mis en avant pour justifier l'étouffement de l'affaire. En 1164, la grange est donc déjà équipée d'un étang pour lequel l'expression industria monachos établit qu'il provient des activités des religieux.

Situé à cinq kilomètres à l'est de Lamballe et à un kilomètre au nord de la RD 776, le lieu-dit *Saint-Sulien* se présente sous la forme d'un hameau implanté en limite de finage communal entre les bourgs de Noyal, de Saint-Rieul et de Trégomar (Fig.4). Au sud du ruisseau du Gast<sup>103</sup>, et entourée de terres agricoles, la configuration en village-rue le sépare en deux parties : la partie orientale appartient au territoire de la commune de Saint-Rieul, la partie occidentale, à celui de Noyal et le nord, à Trégomar<sup>104</sup>.

Le village accueille deux enclos répartis le long de la voie et susceptibles de correspondre au logis de la grange (Fig.5-6). Le premier se présente sous la forme d'un manoir flanqué d'une tour ogivale remontant au XVI<sup>e</sup> siècle, nommé *Le Grand Hôtel*. L'inventaire du patrimoine du département des Côtes d'Armor en fait le siège de la grange cistercienne<sup>105</sup>. Le second, plus au nord, s'ouvre sur une voie qui dessert au fond, une série de bâtiments disposés en L. Dénommé *La Porte*, il s'agit de l'ancienne métairie de la Porte, dont le manoir détruit du XIV<sup>e</sup> siècle la désigne comme le logis résidentiel de la grange. Entre ces deux ensembles, plusieurs maisons sont disposées le long de l'axe de circulation.

La grange est distante d'environ 6 kilomètres de l'abbaye, ce qui en fait son établissement grangier le plus proche, à l'exception de la grange domestique, et la présente *a priori* comme une des granges *nourricières* du monastère.

L'édition des Anciens Évêchés de Bretagne livre seize chartes concernant Saint-Sulien étalées entre 1164 et 1308, dont quatorze au XIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, pour l'essentiel, d'accords concernant des droits, de remboursements de prêts bancaires et de quelques dons possiblement déguisés de biens gagés. Néanmoins, certaines descriptions sur les matériaux des édifices et les activités rendent ces quelques documents précieux, sans pour autant tomber dans la facilité d'une généralisation abusive.

Le fonds archivistique des Côtes d'Armor conserve cinq cartons cotés de H 388 à H 392. Saint-Sulien se place comme la grange la mieux documentée du corpus. Les archives, relativement

<sup>102</sup> La grange de Saint-Maleu fournit plusieurs exemples sur ce point.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> AEB, charte V.

<sup>103</sup> Ruisseau et affluent du Gouessant.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup> Les communes sont distantes de 2 à 3 kilomètres à vol d'oiseau. D'une manière générale, depuis la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le territoire des paroisses étudiées reste stable durant toute la période retenue et se confond bien souvent au territoire communal.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> FLOHIC, Jean-Luc (dir.), Le patrimoine des communes des Côtes d'Armor, t. 1, Flohic éditions, 1998, p. 503.

riches à partir du XVIe siècle, regroupent des procès-verbaux de visite et de réparations, des baux à ferme et de nombreux contrats d'arrentements fonciers et féodaux. L'iconographie, issue du fonds privé des propriétaires actuels et du service de l'Inventaire de la région Bretagne<sup>106</sup>, s'y trouve aussi relativement abondante, dans la mesure où sont conservées quelques vues sur des bâtiments maintenant détruits ou très fortement remaniés.

#### La Porte: état actuel

La propriété s'ouvre à l'ouest sur une voie charretière, délimitée au nord par un bâtiment agricole remanié, qui dessert au fond une cour encadrée au nord par des arases de murs d'un imposant bâtiment détruit et, à l'est, par deux bâtiments accolés servant de logis aux propriétaires (Fig.8). Le four et un puits sont toujours visibles sur la cour. L'ancienne ferme présente un ensemble de bâtiments homogènes montés en moellons de granite et de schiste sur ardoise.

Le découpage cadastral moderne restitue le tracé d'un enclos talué en partie dont les limites orientales et septentrionales sont détruites (Fig.9). L'exploitation agricole extensive des Gaboriaux a bouleversé les parcellaires avec l'aménagement des grandes parcelles de champs ouverts en limite de propriété.

Plusieurs dépôts lapidaires conservés au sol livrent des parties finement ouvragées attribuables à des fenêtres trilobées.

Les propriétaires actuels ainsi que le service de l'Inventaire ont fourni un fonds iconographique d'une exceptionnelle richesse, constitué de photographies de l'état ancien, avant travaux et surtout de bâtiments disparus. La première campagne de prospections réalisée par ce dernier, en 1967 a engendré l'inquiétude de l'agriculteur qui a détruit le manoir par crainte de son classement. La deuxième campagne des années 1970 constate les dégâts. La restitution très sommaire et les quelques photographies constituent donc une source de première importance. dans la mesure où il s'agit du plus ancien logis grangier retrouvé à ce jour. Le croisement des sources iconographiques, planimétriques et textuelles restitue l'organisation topographique et architecturale traitée plus bas.

#### • Le village de Saint-Sulien et le Grand Hôtel : état actuel

Le hameau de Saint-Sulien se présente sous la forme d'un village-rue orienté nord-sud délimité par les enclos que constituent La Porte au nord et Le Grand Hôtel au sud (Fig. 10). Les deux espaces limitrophes du village distribuent un carrefour de plusieurs voies communales orientées est-ouest suivant le cours d'eau. L'espace interstitiel est occupé par plusieurs maisons sur lesquelles le service de l'Inventaire a signalé quelques vestiges remontant au XVIIe siècle.

Au sud, le *Grand Hôtel* rassemble un manoir et plusieurs dépendances. Sa façade septentrionale est ornée d'une tour octogonale et d'une porte en plein cintre, tandis que son gouttereau sud, très remanié, conserve deux portes dont une à double arches non moulurées. Deux rangés de fenêtres non alignées éclairent les étages. L'ensemble est édifié en moellons de granite et de schiste. Le service de l'Inventaire indique le pignon oriental découvert à crossettes. L'édifice est prolongé par deux étables à l'ouest et s'ouvre sur une cour. Les agents de l'Inventaire n'ont pas pu accéder à l'intérieur du manoir. En voici la raison : on ne peut pas voir ce manoir de près, car la locataire, qui jouit d'une réputation de sauvage dans la région, détache aussitôt

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup> Deux campagnes de prospections du service dans les années 1960 et 1970 sont conservées à la bibliothèque de l'Inventaire sous la forme de dossiers classés par commune.

son gros chien qui a l'air beaucoup moins méchant qu'elle. Tous les papiers, autorisations, avis oral du maire de Saint-Rieul n'y peuvent rien<sup>107</sup>.

La propriété a subi un fort remaniement depuis une dizaine d'année et toute la disposition intérieure en a été bouleversée. Elle accueille, actuellement, plusieurs logements locatifs. Saint-Sulien est bordé, au sud, par les Gaboriaux, lieu-dit constitué d'une importante exploitation agricole. Le cartulaire fournit quelques chartes permettant la reconstitution partielle de l'étendue du domaine.

#### • La constitution du domaine de Saint-Sulien

Citée une première fois en 1164 dans le cartulaire, il faut attendre quarante-et-un ans plus tard pour la grange de Saint-Sulien soit de nouveau évoquée. Le règlement du contentieux porte sur la possession super Tuschia de Noeal<sup>108</sup>. Le document détaille les droits d'Alanus debet habere in grangia Sancti Suliani duas hugias proprias absque archagio in domibus lapideis [...] précisant que l'homme cherche querelle et fait obstacle au pacage de leurs animaux. On apprend à cette occasion que des maisons en pierres sont érigées dans la grange et que les moines doivent s'acquitter des taxes que sont l'archagium et l'ostagium (pour hostagium). Des huches conservent les grains et font l'objet d'une redevance, le droit d'arcage. La charte induit les activités de céréaliculture et d'élevage, renforcées sans doute par la détention d'un étang sur lequel l'activité piscicole est décrite plus tardivement.

Un an plus tard, le même lieu est toujours sujet à litige quand les opposants concesserunt [...] omnem teneuram quam monachi predicti loci tenent in Tuscha a Marqueres inter fossata et omnes alias contenciones suas in pace dimiserunt [...]. En contrepartie, les moines concèdent duas archas apud Sanctum Sulianum sine archagio, unam scilicet in quadam domo lapidea, alteram in domo de stipula loco competenti<sup>109</sup>. Ils en acquièrent le droit neuf ans plus tard<sup>110</sup>. Les fossés constituent donc une séparation entre les différents biens fonciers.

De prime abord, l'opposition entre *domus lapidea* et *domus de stipula* prête à confusion dans la mesure où la bauge représente le matériau de construction usuel des bâtiments agricoles sur le secteur. Néanmoins, la différenciation, très commune dans les archives, entre maison couverte de pierre<sup>111</sup> et maison couverte de glé<sup>112</sup> ou de paille impose cette dernière solution comme la plus logique. L'acte est assorti de la condition *in tempore guerre receptabunt avera eorum et res suas conservabunt pro posse suo*. La fonction de conservation des grains et la garde ponctuelle des affaires d'un chevalier supposent l'existence de bâtiments de stockage importants. On remarque aussi que la grange est considérée par les contemporains comme un sanctuaire en temps de guerre. L'exploitation agricole se double ainsi d'une fonction sacrée et inviolable.

En 1232, le règlement des droits du recteur de Noyal est l'occasion pour le prêtre, de confier ses terres aux religieux à la condition qu'ils l'exploitent directement, sans quoi, ils devront s'acquitter de 15 sous : concessimus [...] quod tradiderint terras suas apud Sanctum Sulianum sitas, hominibus ad excolendum, quas propriis laboribus et expensis excolere solebant [...]. Si autem dicti monachi predictas terras propriis laboribus et expensis excolerent sicut autem

\_

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> Bibliothèque du service de l'Inventaire, Rennes : dossier de prospection sur la commune de Saint-Rieul, campagne de 1967.

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> AEB, charte XLVIII, de 1225.

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> AEB, charte LI de 1226.

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup> AEB, charte CII.

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> La pierre ou *pierre verte* désigne du schiste ardoisier.

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> Pour genêt.

faciebant, non tenebuntur reddere dictos quinque solidos presbitero memorato<sup>113</sup>. Là encore, on note la valeur morale apposée au faire-valoir direct.

Les deux chartes suivantes, datées de 1235 et 1239 relatent les aumônes de Bertrand de la Bourdonnais sur la paroisse de Trégomar. En premier il donne herbergamentum [...] situm in villa de Labordonnee in parrochia de Tregomar et quoddam jornale terre arabilis ipsius Bertranni situm in villa de Labordonnee proximum ante portam dicti herbergamenti<sup>114</sup>, puis plusieurs champs et un jardin. Le don est d'importance, car il étend le domaine de la grange en direction du nord en lui procurant un hébergement, des terres arables et un jardin. Le dernier acte illustre le regroupement d'aumônes garanties par l'autorité du seigneur local.

Le processus de libéralisation des biens du domaine s'accentue dans le deuxième tiers du XIII<sup>e</sup> siècle dans lequel les religieux sont relevés d'un certain nombre de redevances citées précédemment. On apprend alors qu'ils s'acquittent de l'aithalagium dont ils sont dispensés en 1243<sup>115</sup>: Alain de la Roche dedit et concessit [...] quandam hugiam quam habebat in grangia in domo lapidea cum omni libertate ipsius hugie, et quicquid juris habebat vel habere poterat in aithalagio in dicta grangia [...]. L'aithalagium ou estalagium est une redevance perçue sur les étals, qui démontre qu'à cette date les cisterciens pratiquent le commerce à l'intérieur du domaine grangier.

Puis en 1255, un arbitrage se fait super quodam feodo dictorum monachorum cum suis pertincensiis sito in parrochia de Sancti Rioci<sup>116</sup> qu'ils complètent, en 1290, par [l'achat] vendicione cum dictis religiosis super eorum tenemento de Sancto Suliano sito et ejus pertinenciis sito in parrochia de Tregoma et in parrochia de Noyal<sup>117</sup>. Le fief et le domaine s'étendent, à ce moment-là, sur les paroisses de Noyal, de Trégomar et de Saint-Rieuc.

En 1297, un accord est trouvé avec Geoffroy La Vache *sur le retrait de lestanc es diz religioux de lor grange de Saint Sulien sise en la paroisse de Saint Riou* dont la rente s'élève à deux perrées de froment. S'agit-il d'une compensation pour le manque à gagner du moulin au moment de la vidange de l'étang?

Enfin, un an plus tard, l'acte confirme son existence par le biais d'un emprunt de 12 livres contracté par Bertrand de La Bourdonnais. Il gage alors *en dreture e en sesine, e actendeit a avoir* [...] *sus toutes les apartenances dudit molin e de ladite grange sises tant en la paroisse de Noial, de Saint Riouc, de Tregoma e alliors, e touz les autres feez e terres e possessions desdiz religios en quel leu que il saient tant de rente, de seignorie, de franchise, de liberte e de heritage* [...]<sup>118</sup>. À cette date, la simple mention de *moulin*, sans précision de sa nature, indique clairement un moulin hydraulique. Le moulin à vent, cité en 1402<sup>119</sup>, est donc construit entre ces deux dates, probablement dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle.

On renvoie le lecteur au chapitre sur le domaine forestier des granges dans la synthèse générale pour rappeler rapidement que la proximité de la forêt de la Hunaudaye<sup>120</sup> et les chartes, qui y définissent les droits des religieux<sup>121</sup>, renseignent sur la possibilité de prélever du bois de

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> AEB, charte LXXXVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> AEB, chartes CII et CV (pour la citation).

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> AEB, charte CXLIII.

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> AEB, CXCIII.

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> AEB, charte CCCXI.

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup> AEB, charte CCCXXXVIII de 1298.

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> AD22, H 378 : bail à ferme des deux moulins de Saint-Sulien.

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> Ancienne forêt de Lanmor.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> AEB, chartes VIII et IX des années 1170.

construction et de chauffage ainsi que de pâturer sur toute son étendue. Un acte de 1308 rappelle ce droit pour la grange de Saint-Sulien<sup>122</sup>. De même, le vocable de La Touche à Noyal fait référence là-aussi, à un massif boisé plus modeste. L'inventaire postérieur du terroir de la grange comporte d'ailleurs une chênaie au XVIe siècle<sup>123</sup>.

Telle une antienne, l'implantation des granges se situe en limite de finage paroissial. De récents travaux ont démontré la plasticité de l'espace paroissial<sup>124</sup>, la situation frontalière des implantations manoriales étant déjà bien documentée<sup>125</sup>. Sur les cinq sites grangiers étudiés, le cadastre ancien restitue l'espace paroissial dont les chartes se montrent prolixes 126 depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Les granges n'échappent pas à cette règle. On les retrouve en frontière de l'espace paroissial, à cheval entre plusieurs paroisses. Saint-Sulien en est une parfaite illustration : l'enclos s'étend sur trois paroisses dont la délimitation est fixée par la voie communale et le cours d'eau. Ce dernier matérialise la limite du finage de Trégomar. Saint-Sulien a peut-être redéfini les limites paroissiales mais, plus sûrement, ce sont les chemins et les cours d'eau qui constituent des frontières naturelles ou aménagées de l'espace. La grange ne semble pas avoir joué un rôle important, car arrivée trop tardivement. Le choix de son implantation relèverait alors pour les donateurs, d'une volonté de mettre en valeur des terres peu exploitées en accentuant une emprise territoriale sur des zones de confins.

### • La grange de Saint-Sulien

#### o L'enclos résidentiel dit La Porte

La série Q des archives départementales a fourni des procès-verbaux de visite et estimation sur l'enclos monastique<sup>127</sup>, mais aucune description précise des différentes métairies de l'abbaye. L'inventaire s'est borné à en dresser les dernières clauses des contrats d'affermage pour chaque site. Toutefois, les actes dressés par des officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts offrent quelques procès-verbaux de réparations, dont la nature présente des lacunes importantes, mais livrent quelques informations inédites<sup>128</sup>. Il faut donc attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle pour posséder quelques descriptions permettant d'en restituer une organisation spatiale relativement identique à celle du plan du cadastre ancien (Fig.9). En voici la visite.

On pénètre à l'ouest par une porte qui s'ouvre sur une voie charretière vers une aire à battre encadrée au nord par la grange. La voie s'élargit sur une cour rectangulaire dont l'organisation architecturale en L est composée de cinq bâtiments. Le manoir se présente sous la forme d'un imposant édifice de plan rectangulaire sur deux étages, ouvert sur la façade principale par deux portes en plein cintre, constituées de gros blocs de granite gris, et accessibles à partir de quelques marches (Fig.11). Les deux entrées desservent deux salles distingues séparées par un refend. Il s'agit vraisemblablement de la salle principale et peut-être d'un cellier. Des traces d'enduits sur le mur sont toujours visibles dans les ruines (Fig. 12). Un escalier, aménagé contre le gouttereau nord, donne accès à l'étage ouvert par trois fenêtres trilobées dont le modelé

<sup>122</sup> AEB, charte CCCXLIII.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> AD22, A 60 : aveu de 1583.

<sup>124</sup> MAZEL, Florian, L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (Ve-XIIIe siècle), L'univers historique, Seuil, 2016, 536 p.

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> MIGNOT, Claude, CHATENET, Monique (dir.), Le manoir en Bretagne, 1380-1600, Cahiers de l'Inventaire, Imprimerie Nationale, 1993, 343 p.

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> Dans les chartes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles, le contenu des donations peut rester imprécis mais la formule *in parrochia de* est toujours mentionnée. <sup>127</sup> AD22, 1 Q 137 : archives d'époque révolutionnaire.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> AD35, 5 B 370, f°7 *et alii*: fonds de la maîtrise des Eaux et forêts, procès-verbal de 1769.

finement stylisé remonte au XIV<sup>e</sup> siècle. La chambre du fermier fait face au grenier. La couverte d'ardoises ou de *pierres vertes* semble toujours avoir constitué le couvrement du logis. Sur son pignon occidental, une porcherie est aménagée en appentis dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>129</sup>. L'étable aux brebis ou bergerie s'adosse au pignon oriental. Le cliché montre un imposant bâtiment ouvert par une porte surmontée d'une haute gerbière et de trois petites baies en simple fente. Le vaste ensemble comprend alors deux unités distinctes identifiées sur le cadastre ancien. Le service de l'inventaire en a dessiné le plan sommaire : le manoir comporte deux pièces séparées par un refend percé d'une porte. Entre les deux bâtiments, un escalier maçonné en pierre est aménagé contre le gouttereau nord. L'auteur s'interroge sur la présence possible d'une ancienne tourelle d'escalier. L'étable est divisée en deux espaces distincts repris à l'étage, tandis que le manoir dispose une salle unique sur toute sa longueur.

En retour d'équerre, l'étable à vaches s'ouvre sur une porte charretière surmontée d'une gerbière à l'étage (Fig.13). Enfin, dans son prolongement, une remise à charrettes est ouverte sur le pignon méridional. Le modeste édifice possède sur sa façade principale une rangée de trous de boulins ainsi que des traces de faîtage signalant la présence d'une autre élévation perpendiculaire, figurée sur le plan terrier du Penthièvre<sup>130</sup> et induisant une organisation architecturale antérieure en U. L'édifice correspond probablement à l'ancienne chapelle de Saint-Sulien citée en 1673<sup>131</sup>. Les jardins sont aménagés à l'arrière des constructions au nord et à l'est. Au sud de la cour, un four délimite la cour<sup>132</sup> tout comme un petit hangar aujourd'hui disparu. L'enclos est ceinturé de murs<sup>133</sup> et, vraisemblablement, d'une porte charretière monumentale. Le puits au milieu de la cour constitue l'unique point visible d'accès à l'eau, cependant, l'aménagement récent d'une mare a révélé une zone humide au sud-est de l'enclos (Fig.14).

L'identification précise de chaque structure étant réalisée sur la fiche description, nous nous bornons à en extraire quelques informations essentielles afin de faciliter la bonne compréhension du site.

Le bâtiment de la grange présente des dimensions modestes qui nous ont fait nous interroger sur l'existence et l'emplacement de structures de stockage plus importantes sur l'étendue du domaine grangier. Cependant, tous les édifices accueillent un grenier à l'étage.

Le groupe résidentiel présente une composition relativement complète de bâtiments comprenant un manoir, une chapelle, une grange, un four et des étables. La parcelle du *colombet*<sup>134</sup> (Fig.17) située à 300 mètres à l'est désigne sans doute la présence de l'ancien colombier. L'ensemble s'organise autour d'un plan resserré autour d'une cour et clôturé de murs puis d'un talus, ouvert par une voie charretière étirée. À l'emplacement présumé de la porte, un départ de pierres, en limite septentrionale, indique peut-être, l'emplacement de l'ancienne porterie. L'enclos symbolise donc le pouvoir seigneurial des religieux à travers l'édification de structures tant fonctionnelles que symboliques. Les contrats d'affermage de La Porte, nommée *les mesons et métairie de Saint-Sulien* en 1508<sup>135</sup>, utilisent le terme de *manoir* pour désigner la maison d'habitation dans un contrat d'affermage dressé en 1570<sup>136</sup>. Puis les

36

-

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> AD35, 5 B 370 : *faire une étable pour les cochons au joignant de la grange* [...] *sera couverte en appentis.* La porcherie sera, en fait, accolée au manoir.

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup> AD22, 1 E 497\_160, commune de Noyal, 3<sup>ème</sup> feuille.

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup> AD22, H 388 : procès-verbal de réparations.

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> AD35, 5 B 370 : la voute du four sera relevé.

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> AD35, 5 B 370 : regarnir dans le pourtour des murs de la dite métairie tous les trous lezardes et crevasses qui se trouveront avec bonne argile et pierres de moilon.

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> AD22, H 388 : affermage de la pièce du colombet en 1521.

<sup>135</sup> AD22, H 388, contrat d'affermage de 1508 : les mesons et métairie de Saint Sullien.

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> AD22, H 388.

actes la nomment logement, métairie noble en 1652137 ou maison noble138. L'évolution de l'onomastique traduit aussi une évolution sémantique : à partir du XVIIIe siècle, le manoir subit un net déclassement.

#### o L'enclos de la grange

Aucune source textuelle ne fait état d'un enclos entourant la grange. Les photographies aériennes ainsi que les plans anciens en restituent le tracé (Fig.15-17). On percoit clairement une forme elliptique qui ceinture l'ensemble du hameau. L'enclos, constitué de l'association talus-fossé, délimite un espace d'une superficie de 0,439 km<sup>2</sup>; traversé par le chemin reliant les bourgs de Trégomar et Plétan et s'ouvrant, a minima, sur deux accès dont on ne sait rien.

L'inventaire révolutionnaire du temporel des religieux informe que la métairie de la porte du village de Saint-Sulien contient 63 journaux de terre de diverse qualité situés dans trois paroisses dont 26 journaux 40 cordes avec les bâtiments dans la paroisse de Saint-Rieul [...]. Les moulins à eau et vent de Saint-Sulien [...] sont dans le plus mauvais état. Enfin, il est précisé que tous les fermiers des métairies ont le droit de pacage dans la forêt de la Hunaudaye mais n'usent pas de ce droit compte tenu de l'éloignement. Ils coupent de la bruyère dans la dite forêt<sup>139</sup>.

L'aveu de l'abbé Claude de La Fayette daté de 1683, décrit le lieu noble et métairie de Saint-Sulien [...] avec ses jardins, chesnaie, terres arables et non arables contenant 26 journaux ou environ séparée de clos et fossés le tout en un tenant. Il faut lui adjoindre 57 journaux de terres labourables et non labourables ainsi que les communs<sup>140</sup> et l'étang, ce qui élève la surface du domaine à 128 journaux soit environ 51 hectares<sup>141</sup>. Les nombreux contrats d'arrentement pratiqués sur les terres entre la fin du XIVe siècle et le XVIe siècle 142 ont fortement réduit le terroir de la grange en écartant toute possibilité d'évaluation précise de son étendue. Il faut aussi tenir compte des aliénations de biens pour payer le roi<sup>143</sup> dont on ignore tout. Malgré cela, sa dimension semble avoisiner une moyenne comprise entre 70 et 100 hectares, ce qui place la grange dans la moyenne de ces congénères<sup>144</sup>.

Aux entrées du village, chaque place nommée le chauchix dessert trois voies (Fig.17). Le dispositif viaire est identique à celui des villages de La Couture et de l'Abbave. La grange opère une redéfinition et une redistribution de la circulation en fonction de la localisation de ses biens fonciers et immobiliers. Elle capte aussi le flux de circulation à travers l'édification de la chaussée comme point de franchissement du cours d'eau. Enfin, l'aménagement d'espaces propices au commerce et aux échanges établit le site come lieu de marché sur lequel des étals sont installés<sup>145</sup> afin d'écouler le surplus de la production.

<sup>138</sup> AD22, H 389: contrat d'arrentement en 1693.

 $<sup>^{137}</sup>$  Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> AD22, 1 Q 137: procès-verbal de visite et estimation.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> AD22, A 60 : aveu de 1750 : grande lande de 40 journaux servant de commun aux vassaux, nul revenu.

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> On convertit 1 journal pour 0,40 hectare, conversion avancée par les agriculteurs locaux.

<sup>142</sup> AD22, H 389 à H 392.

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> AD22, H 388 : ferme de la seigneurie de Saint-Sulien en 1570.

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup> La grange de Vaulerent, dépendant de l'abbaye de Chaalis, dont les comptes livrent des estimations précises, gère plusieurs centaines d'hectares, dans HIGOUNET, Charles, La grange de Vaulerent. Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France. XIIe-XVe siècle, S.E.V.P.E.N. Impr. Nationale, 1965, 80 p.

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup> L'acquittement de l'*aithalagium* en témoigne.

#### • Le réseau hydraulique

Le site de Saint-Sulien est abondamment pourvu en eau (Fig.19). Il comprend de nombreuses sources aménagées en fontaine, des canaux et un ruisseau. Le croisement des sources textuelles et planimétriques permet d'en restituer le circuit.

La grange est aménagée au bord d'un cours d'eau pour lequel les moines prennent la précaution d'en éloigner de quelques centaines de mètres l'enclos résidentiel implanté à une hauteur supérieure de neuf mètres. Le faible escarpement de la vallée provoque sans doute des crues fréquentes et impose de s'en protéger. Il permet néanmoins d'installer un étang, d'environ deux hectares, à moindre coût, en utilisant sans doute une légère dépression. Il est barré par une chaussée et alimente un moulin en 1298<sup>146</sup>.

#### o Les circuits d'alimentation et de distribution

Les contrats d'arrentement constituent une mine d'informations sur la topographie et les aménagements hydrauliques du territoire. Ils renseignent de l'existence d'un pont, d'une fontaine et, parfois, du réseau d'acheminement de l'eau vers l'enclos résidentiel de la grange : le *ruisseau fluant du moulin à eau de st sullien au pont Oreal*<sup>147</sup>.

En 1583, l'aveu de Saint-Aubin indique que le *ruisseau fluant descendant de la fontaine des Haultz Fossez à l'estang dudict Sainct Sulien et d'un costé audict estang* [...] *au ruisseau qui descend de la fontaine de Quelguen* (Quilgrain) *à la fontaine de Sainct Sulien*<sup>148</sup>. L'eau des fontaines est canalisée et acheminée vers un circuit de distribution qui alimente la grange de Saint-Sulien et l'étang: La fontaine de Quilgrain dessert la fontaine de Saint-Sulien en alimentant peut-être l'enclos résidentiel, tandis que l'eau de la fontaine des Hauts Fossés traverse une étendue de prés sur une ligne nord-sud avant de se jeter dans l'étang des religieux. Le canal alimente alors un *douet*<sup>149</sup>ou lavoir utilisé pour le rouissage du lin et du chanvre. La double alimentations de la retenue d'eau est sans doute contemporaine de son aménagement et possède l'avantage de pallier en partie l'étiage estival du ruisseau. Les canaux, à ciel ouvert, traversent des étendues de pré en direction du Gast, prenant peut-être la forme de sections souterraines à l'approche des édifices.

### o L'étang-vivier comme structure de rétention

L'étang de Saint-Sulien constitue le plus ancien témoignage textuel de retenue d'eau possédée par les religieux (Fig.18-19). Les étangs aménagés à l'intérieur de l'enclos monastique ne sont jamais cités pour deux raisons évidentes : leur situation géographique écarte tout conflit lié au voisinage et à de possibles inondations de parcelles. Et leur exploitation en régie directe ne laisse aucune trace dans la documentation avant l'affermage tardif de la grange abbatiale. Cette première génération d'étangs informe donc de l'*ingénierie* mise en œuvre par les moines au milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

L'étang représente une réserve de poissons sur laquelle les moines puisent. Un bail à ferme de 1570 précise que l'affermage du moulin à eau comprend une clause suspensive au moment de la vidange de l'étang<sup>150</sup>. Et 1627, les seigneurs bailleurs à faire pescher ou faire egouter quand

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup> AEB, charte CCCXXXVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup> H 392 : rente féodale en 1557.

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup> AD22, A 60 : aveu de 1583.

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup> AD22, H 389 : Affermage en 1466 d'une pièce de terre qui descend du petit douet à l'étang de st-Sulien.

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup> AD22, H 388 : contrat de la ferme générale de Saint-Sulien en 1570 : *le moulin ne pourra moudre*.

bon luy semblera l'estangt du dit lieu de Sainct Sulien et le poisson sera pris et pesché sera mi parti entre le dict seigneur bailleur et le dict sieur preneur [...]<sup>151</sup>. La délégation de son exploitation revêt la forme, assez classique, d'une égale répartition entre le fermier et les religieux. Enfin, en 1602, la *ferme de la métairie et des moulins de St Sullien* stipule le versement de 12 douzaines d'anguilles parmi le prélèvement en nature<sup>152</sup>.

Le procès-verbal de visite de 1769 inventorie les nombreux travaux sur la chaussée et le moulin : faire un chenal ou noé de trente six pieds de longueur sur deux pieds de largeur et dix huit pouces de hauteur lequel sera formé de planches ou madriers [...] et serent bien les jetées et goudronnées ensuite en deux couches. Il sera fait une bonde de bois en chesne à la chaussée de l'étang. Il sera fait un pont au bout de la chaussée à l'est lequel portera sur deux murs recouverts de madriers de chêne avec une croix de Saint André<sup>153</sup>. Le choix du saint s'explique pour deux raisons : en direction du monastère, le trajet passe par le bourg de Trégomar et traverse le village de Saint-André, possession de Saint-Aubin, implantée en lisière de forêt. La seconde raison, la plus probable, est liée au métier du saint, un pêcheur du lac de Tibériade. Sa représentation avec un filet rempli de poissons est assez commune pour en faire le saint patron des pêcheurs d'eau douce. Les religieux expriment la vocation à la vie monastique à travers l'expression ora et labora en donnant une dimension religieuse et spirituelle à la pisciculture pratiquée sur leur étang.

#### Les moulins hydraulique et éolien

Les moulins à eau et à vent apparaissent, dans la documentation, respectivement à la fin du XIIIe siècle et au début du XVe siècle.

Le premier contrat d'affermage remonte à 1402 dans lequel les moulins sont nommés sans précision de leur nature. Il faut attendre 1463 pour voir indiquer *les moullins à vent et à eau*<sup>154</sup> dont l'affermage reste commun durant toute la période étudiée<sup>155</sup>, et le prix de la location versé en nature *au grenier du manoir de Saint-Sulien*. Les procès-verbaux en donnent quelques descriptions techniques. Le moulin hydraulique est implanté en contrebas de la chaussée. De plan rectangulaire, il est assemblé en *moellons de pierre*, couvert d'ardoises, la roue se trouvant sur le pignon septentrional.

Le moulin à vent est édifié sur une hauteur, plus au sud, à l'intérieur des communs de la seigneurie<sup>156</sup>. Il forme une cage *de grosse latte de chesne* supportant la roue. Les deux structures font l'objet de nombreuses réparations et constituent un des symboles seigneuriaux les plus visibles du domaine avec l'exercice du ban.

<sup>152</sup> AD22, H 388.

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>153</sup> AD35, 5 B 370, fonds de la maîtrise des Eaux et Forêts, 1769.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> AD22, H 388, ferme des moulins de Saint-Sulien pour les années 1402, 1463, 1524, 1563, 1590, 1624, 1660, 1698, 1705, 1708, 1712, 1720, 1724, 1726, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup> AD22, H 388, ferme de la seigneurie de Saint-Sulien en 1627 : item plus, le moulin à eau et à vent dudict lieu et maison de Sainct Sulien, affermez ensemble avecques leurs distroictz, communs ans, trante six perrées seille, mesure de Lamballe et pour ce, 36 p. seille Lamballe.

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup> Vaste espace de lande dévolue au pacage des animaux des vassaux des religieux.

#### • Les activités au sein de la grange

#### o L'élevage et la polyculture

En 1627, les clauses de l'affermage de la seigneurie de Saint-Sulien dénombre l'élevage des chevaux, brebis, vaches et pourceaux, ainsi que la culture de blé, avoine, seigle et blé noir. En effet, la pauvreté du sol sur le secteur dispose davantage à la culture du seigle. Le terroir se partage entre des étendues de prés, situés le long des canaux et du cours d'eau, de nombreux courtils cultivés à proximité du village, et de terres labourables. De vastes espaces de landes sont aménagés au sud-est de Saint-Sulien (Fig.7).

L'élevage et la culture de plantes textiles représentent les activités principales de la grange. La nature du bétail est connue par le biais des prélèvements opérés sur l'exploitation agricole de la métairie, à savoir la trilogie composée de vaches, de moutons et de porcs<sup>157</sup>. Le sieur bailleur prélève d'ailleurs un mouton et un agneau à son choix sur tout le troupeau des brebis<sup>158</sup>. Le domaine se compose alors de terres labourables, le grand pré et partage des foins et grains par moitié entre le bailleur<sup>159</sup>. La gestion du terroir associe, comme partout, la céréaliculture avec l'élevage, avec une nette prédominance de ce dernier sur le site.

On apprend tardivement la culture des plantes textiles dont [...] des lins et chanvres aussi par moitié scavoir les lins après avoir esté pilez et cordonnez par le dict preneur et les chanvres après avoir esté rouir o sect de doué pour estre [...]<sup>160</sup>. En 1715, les rentes prélevées sur les Gaboriaux décrivent [...] un quart et demy de graines de chanvres avec ses fossés tout autour joignant la ditte maison et courtil à l'autre maison [...] joignant au chemin qui va du petit douez<sup>161</sup>. En 1466, l'affermage d'une pièce de terre qui descend du petit douet à l'étang de St-Sulien<sup>162</sup> en précise l'ancienneté. Le douet<sup>163</sup> ou lavoir se présente sous la forme d'un bassin de rouissage dont la parcelle du pré du petit douet donne l'emplacement : sur le canal reliant la fontaine des Hauts fossés à l'étang de Saint-Sulien<sup>164</sup>. S'il faut chercher une spécialisation des granges de Saint-Aubin, cette activité semble caractériser le domaine.

#### Artisanat et exercice de la justice

Les sources compulsées ne livrent aucune information sur les activités artisanales pratiquées au sein de la grange. Quelques indices ténus nous informent d'une parcelle du four, située au milieu d'un champ ou d'une maison dite *la forge* à l'intérieur du village de Saint-Sulien (Fig.17-17bis). Ces activités de transformations ne semblent pas avoir atteint une grande ampleur et sont communs à tous les sites grangiers étudiés. Ils répondent vraisemblablement à des besoins domestiques. Néanmoins, le sous-sol de Saint-Sulien est composé d'une roche particulière, le gabbro de Trégomar qui en s'altérant produit une argile basique d'excellente qualité, alors que la quasi-totalité des sols bretons est acide. Le contexte géologique très favorable du site en fait

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup> AD22, H 388 : ferme de la métairie en 1523.

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> AD22, H 388: Ferme de Saint-Sulien en 1652.

<sup>159</sup> Ibidem.

<sup>160</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>161</sup> AD22, H 392.

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup> AD22, H 389.

<sup>&</sup>lt;sup>163</sup> Vient du gallo *duet*.

<sup>&</sup>lt;sup>164</sup> AD22, 3 P 326\_004, commune de Saint-Rieul, section B, 1ère feuille, parcelle n°245.

sûrement le lieu d'extraction, et sans doute de production, des carreaux de pavement et des sections de tuyaux d'alimentation en eau produits pour le bâti.

Enfin, à l'occasion d'un contrat rédigé en 1602 pour *la maison mestairie des granges de Sainct Sullien*, on apprend que *la chambre* figurée en ruine sur le plan terrier du Penthièvre<sup>165</sup>, est appelée *cachault*<sup>166</sup>. Le petit édifice sert donc de prison aux religieux exerçant alors leur juridiction sur l'ensemble du temporel. Le phénomène de seigneurialisation du temporel étant identifié<sup>167</sup>, il s'agit d'en relever les modalités. On ignore où se situent les fourches patibulaires de l'abbaye. En revanche, l'auditoire est fixé dans la grange de Saint-Maleu, sur la commune d'Hénansal au XVII<sup>e</sup> siècle,<sup>168</sup>. Très logiquement, l'exercice de la justice, ainsi que la détention de prisonniers, s'effectuent à l'intérieur du domaine, auprès de leurs vassaux. Les clauses d'affermage et de prêt bancaire stipulent d'ailleurs que le débiteur sera emprisonné en cas de non-paiement de la somme due<sup>169</sup>. Le survol rapide de la série B<sup>170</sup>, conservée aux archives départementales, rend compte de liasses provenant de différents procès et affaires soutenus sous la juridiction de Saint-Aubin. Le dépouillement systématique des actes constitue une piste intéressante afin d'approfondir le sujet.

#### La création de villages

L'habitat dispersé qui compose le territoire se retrouve sous la forme de fermes isolées reliées par un réseau secondaire de chemins et venelles. Le dépouillement systématique des contrats d'arrentements a permis de mettre en lumière une évolution relativement commune aux granges cisterciennes, l'envillagement<sup>171</sup> du domaine. Le site des Gaboriaux en donne une bonne illustration. Nommé une pièce de terre appellée les Gaboreaux, contenant cinq journaulx de terre ou environ, joignant d'une part à terre de ladicte mestairie de Sainct Sulien en 1583<sup>172</sup>, il devient une maison jardin et herbergement aire issue et desports aire [...] situés en la paroisse de st Rieu au village de st Sullien vulgairement appelé les Gaboriaux<sup>173</sup> en 1666. L'évolution se retrouve sur tout le domaine avec les Hauts Fossés et Quilgrain.

<sup>&</sup>lt;sup>165</sup> AD22, 1 E 497 160, commune de Noyal, 3<sup>ème</sup> feuille, parcelle n°658.

<sup>&</sup>lt;sup>166</sup> Située au sud-ouest du village.

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> HAMELIN, Fadila, « De la grange cistercienne au manoir breton, une évolution originale ? », Mémoire de la Société d'Émulation des Côtes d'Armor, 2019, p. 3-26, sous presse.

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> Voir la synthèse consacrée à la grange de Saint-Maleu.

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup> AD22, H 388 : en 1706, procès et emprisonnement du fermier des moulins de Saint-Sulien pour défaut de paiement.

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup> AD22, B 3401.

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> BECK, Patrice, « De la grange au village, Crepey en Bourgogne (XII°-XVII° siècle) », dans FELLER, Laurent, MANE, Perrine, PIPONNIER, Françoise (éd.), *Le village médiéval et son environnement*, études offertes à Jean-Marie Pesez, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, p. 448.

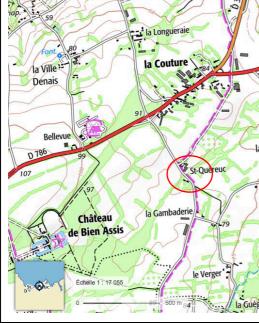
<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> AD22, A 60 : aveu de 1583.

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> AD22, H 392, contrat d'arrentement en 1666.

# Fiche description de la grange de Saint-Quéreuc

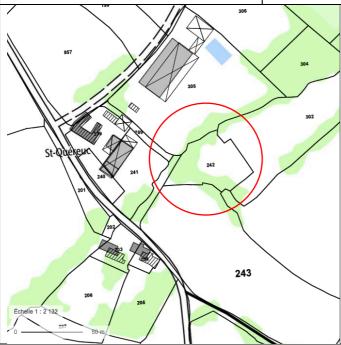
## I. Description du site et son environnement

Erquy se situe sur la côte de Penthièvre au nord-est de la ville de Saint-Brieuc. La commune est traversée par la RD 786, axe secondaire et touristique reliant les villes de Saint-Brieuc et Saint-Malo par le littoral.





Cartes: d'après www.geoportail.gouv.fr



Le lieu-dit nommé Saint-Quéreuc se situe au sud du village de La Couture, sur la commune d'Erquy, qui constitue un carrefour entre la RD 786 reliant Saint-Brieuc à Erquy et la RD 34 longeant le littoral vers les communes de Fréhel et de Dinard. Le site est implanté dans une commune littorale dont les caractères rural et agricole sont plus influents que le coté maritime. Le hameau s'organise autour de deux sites présentant une exploitation agricole aménagée au XX<sup>e</sup> siècle et deux résidences très remaniées datant du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## II. Identification et localisation

Nom actuel de la grange :	Saint-Querreuc	Département :	Côtes d'Armor				
Toponyme ancien	- Grangia Sancti Carroci	Commune:	Erquy (22430)				
Coordonnées géographiques :	Latitude : 48.592367° Longitude : -2.474843°	Adresse:	Saint-Quéreuc				
Références cadastrales actuelles :	Parcelle : 242 Feuille : 000 E 02	Protection au titre des Monuments historiques :	Néant				
Date de 1 <sup>ère</sup> mention/source	1219, charte n° XXXIV	Type d'acquisition :	s. d.				
Paroisse au Moyen Âge :	Erquy	Distance à vol d'oiseau de l'abbaye :	13 kms				
Références du cadastre napoléonien :	AD22 : 3P054_018	Section:	Section K, 2 <sup>ème</sup> feuille				
Date:	1811	Parcelle :	435				
Références du cadastre napoléonien :	AD22 : 3P054_027	Section:	Section E, 3 <sup>ème</sup> feuille				
Date:	1846	Parcelle :	331				

Cadre géologique :	Gabbro de Saint-Alban - Altérite	Rapport au littoral :	2,5 kms à vol d'oiseau
Hydrographie :	Le rau de l'Islet (J1215300) traverse le site de la grange sur une orientation nordsud.	Relief:	78.87 m
Situation de la grange :	Isolée	Insertion dans le réseau viaire :	Carrefour entre plusieurs voies

Commentaires : le cadastre de 1846 comporte davantage de détails notamment sur le réseau hydraulique, malgré des déchirures sur les bords. L'enclos résidentiel est implanté en retrait du principal axe de communication (RD 786).

# III. Description de la grange de Saint-Querreuc

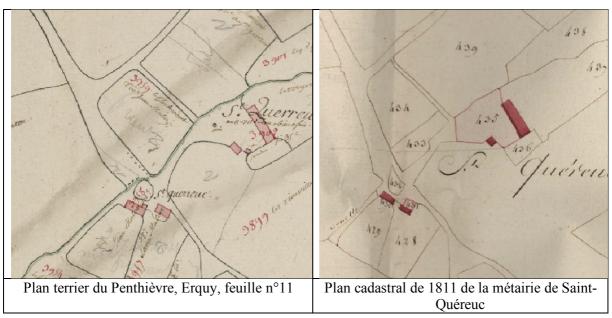
## Enclos grangier

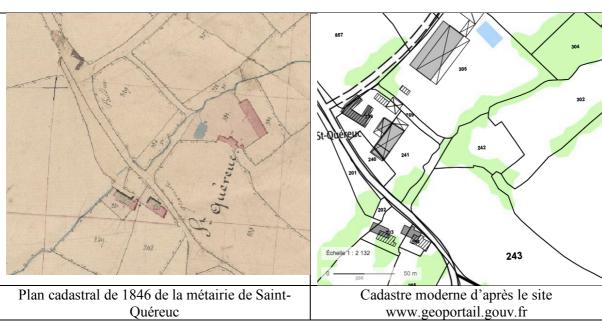
État actuel :	En partie détruit	Superficie:	$0.92 \text{ km}^2$
Source:	Photographies satellites actuelles	Forme:	Ovale
Nature de la clôture :	Talus-fossé et ruisseaux canalisés	Intégration du logis résidentiel :	En limite sud-ouest

Commentaires : sur sa partie nord, l'enclos comporte un double arc composé d'une seconde canalisation parallèle provenant de la captation de l'eau de la fontaine de Saint-Quéreuc qui s'écoule en direction du moulin des moines.

À la différence des autres enclos grangiers circulaires, sa forme ovoïde indique peut-être l'existence antérieure du château de Bienassis.

#### Enclos de la métairie de Saint-Quéreuc



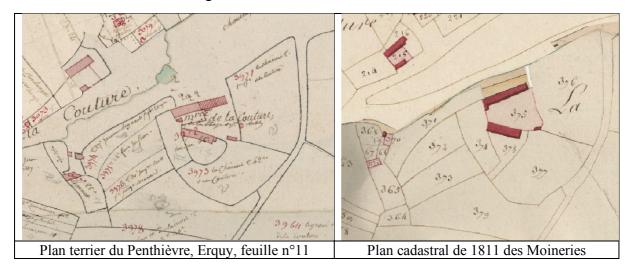


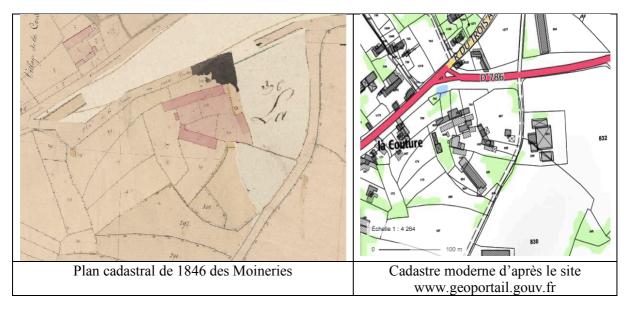
État actuel :	Détruit	Superficie:	2160 m <sup>2</sup>
Forme:	Polygonal	Nature de la clôture :	s.d.

Organisation	Exploitation agricole édifiée sur la	Parcellaire	Grandes parcelles
actuelle:	parcelle voisine	actuel autour	agricoles
		de l'enclos :	
Cadastre de	Longère fermée par une cour	Insertion dans	Enclos ouvert sur un
1811 :	délimitée par des murs et des	le réseau	carrefour de plusieurs
	modestes édifices.	viaire :	voies au nord-ouest et
			sud-ouest.
Apport du	L'enclos est bordé à l'ouest d'un		
cadastre de 1846 :	ruisseau et comporte une mare dans		
	la cour.		

Commentaire : le village de *Saint-Maclou de Saint-Quéreuc*, devenu *La Couture*, est implanté à 400 mètres au nord de l'enclos résidentiel.

## Enclos des Moineries du village de La Couture

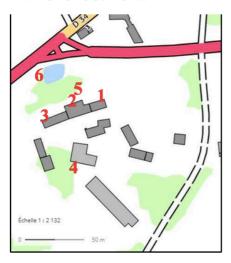




État actuel :	Remanié	Superficie:	17300 m <sup>2</sup>
Forme :	Demi-ovalaire	Clôture:	s.d.
Organisation actuelle :	Ensemble composé de la juxtaposition de bâtis anciens et modernes découpés en plusieurs propriétés.	Sources:	Cadastre moderne
Organisation au XIX <sup>e</sup> siècle :	Deux plans masses en alignement sont implantés parallèlement au nord et au sud avec une orientation nord-est sud-ouest légèrement accentuée pour la seconde longère. Trois petits édifices sont figurés sur la cour dont un four à l'est. La première métairie constitue la métairie du Portail, la seconde, la vieille Moinerie.	Sources:	- Plan terrier du Penthièvre, 1783-1785 - Cadastre ancien, 1811 et 1846 - AD22, H 368, 4 1790: bail à ferme - AD22, 1 Q 137: procès-verbal de visite et estimation 1790
La Moinerie du Portail (1, 2, 3)	Au nord, la métairie du Portail livre l'ensemble architectural le mieux conservé : la structure se compose de trois unités distinctes juxtaposées, figurées sur le plan du XVIII <sup>e</sup> siècle : la remise, le logis et les étables.	La vieille Moinerie	La seconde moinerie n'est conservée qu'en partie à travers un modeste bâtiment

Commentaires : l'enclos comporte de nombreux bâtiments agricoles modernes. Le four a disparu récemment.

#### La Moinerie du Portail



Plan de l'enclos des Moineries de La Couture d'après le site www.geoportail.gouv.fr

### Légende :

- 1 : remise et grenier
- 2:logis
- 3 : étables
- 4 : vestiges de la vieille moinerie
- 5: puits
- 6: mare

## La remise et le grenier (1)

Dénomination :	s.d.	État actuel :	État homogène
Dimensions restituées :	12.7 x 7m	Description:	Imposant bâtiment de plan rectangulaire sur deux étages comportant au rez-de chaussée, deux portes percées sur le gouttereau sud surmonté d'un plafond ancien à caissons. L'étage présente une pièce unique éclairée par deux fenêtres munies de barreaux de fer sur le gouttereau nord. Un grenier surmonte l'ensemble.
Murs:	Moellons de grès rose et vert ainsi que quelques pierres de diorite	Aménagements :	s.d.
Portes:	Deux portes sur la façade nord	Fenêtres:	Sur la façade nord : encadrement en bois des deux fenêtres munies de volets intérieurs et barreaux de fer. Sur la façade sud : deux gerbières encadrées de blocs de grés rose
Couverture	Toiture à la Mansart, ardoise	Charpente:	Ancienne en chêne

Commentaires : le soin apporté au plafond du rez-de-chaussée désigne davantage un logis qu'un bâtiment agricole. La porte charretière est de facture récente. Pas de trace de cheminée, de placard intérieur ou d'escalier. Le service de l'Inventaire signale un appentis détruit adossé à la façade nord. L'époque de construction du bâtiment pourrait remonter au XVII<sup>e</sup> siècle.

### Le logis (2)

siècle.

Dénomination :	s.d.	État actuel :	Remanié
Dimensions restituées :	20,8 x 7 m	Description :	Logement du propriétaire. La façade nord comporte une porte en arc brisé surmonté d'une cordelière obstruée.
Murs:	Moellons de grès rose et vert avec ajout de diorite	Aménagements :	Escalier extérieur sur la façade sud menant à <i>la chambre</i> .
Encadrement de la porte :	Granite gris	Encadrement des fenêtres :	Grès rose
Couverture	Ardoise	Charpente:	s.d.
Commentaires :	la date de la porte fait re	emonter la construc	tion d'une partie de l'édifice au XV <sup>e</sup>

# Les étables (3)

		Propriété privée distincte des deux premiers édifices, en vente. État délabré
22 m x 7 m	Description:	Bâtiment peu élevé, de plan rectangulaire comprenant une succession de quatre salles indépendantes.
Moellons de grès rose et vert avec ajout de diorite	Aménagements :	s.d.
Porte charretière centrale avec linteau en grès rose. Deux portes à l'est avec une petite baie en fente et une porte à l'ouest.	Façade sud :	Quatre portes dont les vestiges d'une ancienne porte charretière avec linteau en bois. Plusieurs baies en fente.
Plaques de tôles	Charpente:	s.d.
	Moellons de grès rose et vert avec ajout de diorite  Porte charretière centrale avec linteau en grès rose. Deux portes à l'est avec une petite baie en fente et une porte à l'ouest.  Plaques de tôles	Moellons de grès rose et vert avec ajout de diorite  Porte charretière centrale avec linteau en grès rose. Deux portes à l'est avec une petite baie en fente et une porte à l'ouest.  Aménagements :  Façade sud :

Commentaires : la date de construction de l'aile agricole remonte sans doute au XVIII<sup>e</sup> siècle. Petite porcherie sur la cour.

# La vieille Moinerie (4)

Dénomination :	s.d.	État actuel :	Bâtiment désaffecté
Dimensions:	s.d.	Description:	Modeste bâtiment de plan carré
Murs:	Moellons de granite, de diorite et de grès rose.	Aménagements :	Cheminée à hotte adossée au pignon ouest. Montants en granite. Linteau en bois comportant un blason central effacé. Plusieurs placards intérieurs
Encadrement de la porte :	Linteau en granite	Ouvertures:	Porte sur le gouttereau nord donnant sur la cour ainsi qu'une petite baie en fente Fenêtre à fort ébrasement sur le gouttereau sud.
Couverture	Ardoise	Charpente:	s.d.

Commentaire : traces de faîtage sur le pignon occidental, sans doute les vestiges d'un plan masse en alignement de plusieurs édifices.

# Équipements hydrauliques

Nom du cours d'eau aménagé		∑ Source canalisée				∑ Étang ∑ Mare		□ Vivier		
⊠ Pont			☐ Puits à Moinerie		☐ Puits à la ☐ Gué Moinerie ☐ Gué		☑ Moulin hydraulique	□ Non	□ Non	
Équipements	Dér	l nomination		Description/ matériaux	Date de 1 <sup>ère</sup> mention	mentionné Source /nature de la source		Nature de la source		
Moulin du Moine		int-Cano du b pierri ardo se tr		an rectangulaire bâtiment en erre sous loises. La roue trouvait sur le gnon sud.	1272	AEB, charte CCLIX	d	econnaissance e la banalité u moulin		
Étang		enue d'eau Saint-Cano			1785	Plan terrier du Penthièvre				

## Autres équipements

☐ Four(s)	☐ Pressoir à cidre	☐ Colombier		☐ Cellier			XI Chapelle		☑Grenier	
☐ Four à chaux	☑Moulin à vent	☐ Écurie		☐ Porterie		☐ Porcherie		☑ Autre :		
Remarques:										
Équipements	Dénominatio localisation			eription/ tériaux		Date de 1 <sup>ère</sup> nention	Source		Nature de la source	
Chapelle de Saint- Querreuc	Un emplacement chapelle en bord de chemin					556	AD22, 1 E 1529		aveu	
Moulin à vent	Moulin de Comb situé au bord du chemin des Moinneries en bordure du grand commun de l'abl dit commun de Gombault	d	Tourelle	de l'abbé	1:	577	AD22, H368, 4		Contrat d'aliénation du moulin	

# IV. Sources planimétriques et bibliographiques

### Sources planimétriques

Plan terrier du duché de Penthièvre Communes : Erquy		Date: 1783-1785	
Feuille	Références	Toponyme(s)	Parcelles/ informations
Feuille n°11	AD22, 1 E 494 054	Saint-Querreuc	3902, 3958
Feuille n°11	AD22, 1 E 494 054	Les Moineries du village de La Couture	3971,3972, 3973

Cadastre napoléonien	Référence : AD22 : 3 P 054_018		Date: 1811
Section	Parcelle(s)	Toponyme(s)	Élément de localisation
Section K, 2 <sup>ème</sup> feuille	435	Saint-Quéreuc	
Section K, 2 <sup>ème</sup> feuille	375 (374, 376, 377, 378 pour l'enclos)	Les Moineries du village de La Couture	;

Cadastre napoléonien	Référence : AD22 : 3 P 054_027		Date: 1846	
Section	Parcelle(s)	Toponyme(s)	Élément de localisation	
Section E, 3 <sup>ème</sup> feuille	331	Saint-Quéreuc		
Section E, 2 <sup>ème</sup> feuille	303, 304, 306 (299, 300 pour l'enclos)	Les Moineries du village de La Couture	Bord déchiré : incomplet	

Cartes topographiques	Nature : carte	Référence : SHAT,	Date: vers 1785
des côtes de France	aquarellée sur toile	Vincennes : J10 C	
		289, 7 et 8	
Cartes topographiques	Nature : calque	Référence : BNF, SH	Date: vers 1785
des côtes de France	entoilé des cartes,	Portefeuille 43, div.	
	matrice des cartes de	3, p. 29-43. (Sc	
	Vincennes	90/1445 à 1446).	

Carte de Cassini	Référence : carte générale de la France. 156, [Tréguier]. N°156 / [établie sous la direction de César- François Cassini de Thury]	Date : XVIII <sup>e</sup> siècle
Toponyme	Moulins	
Saint-Quéreuc	Étang et moulin de Saint-Cano	
La Couture		

## Bibliographie complémentaire :

AMOUREUX, Pierre, CLEMENT, Jacques-Henri et GUERNION, Annie, *Notes archéologiques sur le Penthièvre littoral entre Erquy et Plérin*, Les dossiers du C.e.R.A.A., Suppl., 2002, 106 p.

BOUSQUET-BRESSOLIER, Catherine et BONNOT-COURTOIS, Chantal, *Reconstitution historique de l'évolution d'un littoral depuis le XVII<sup>e</sup> siècle : la baie de Saint-Brieuc.* In : Norois, n°177, janvier-mars 1998, p. 33-49, en ligne : https://www.persee.fr/doc/noroi\_0029-182x 1998 num 177 1 6847, consulté le 01/05/2018.

BROUARD, Noël, Mémoires en images: Erquy, Joué-les-Tours, Alan Sutton, 1996.

BUFFET, Henri-François, En Haute-Bretagne, Paris, Librairie celtique, 1954.

CHAURIS, Louis, *Sur l'emploi de quelques gabbros et roches associées en Penthièvre, Goëlo et Trégor*, Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, 2008 (2009), t. CXXXVII, p. 147-167.

CHARPENTIER, Emmanuelle, *Le littoral et les hommes : espaces et sociétés des côtes nord de la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire, Rennes 2, 2009, 1089 p.

CLÉMENT, Jacques-Henri, Les salines de la bouche d'Erquy, 1993.

FROTIER de La MESSELIÈRE, Henri, *Le pays de Lamballe de Saint-Brieuc à Saint-Cast et de Plancoët à Moncontour*, GP impressions, Kervaux, Plouagat, 1991, 239 p.

GRAMMARE, Max, Rapport sur l'étude sommaire du bâti ancien de la commune d'Erquy. Saint-Brieuc : CAUE des Côtes d'Armor, 1990.

GUIGON, Philippe, *Le culte de Saint-Michel dans les îles bretonnes*, Bulletin de l'A.M.A.R.A.I., 23, 2010, p. 57-83.

JOLLIVET, Benjamin, Les Côtes-du-Nord, histoire et géographie de toutes les villes et communes du département, Guingamp, B. Jollivet, 1854, 1, p. 306-314.

LA MOTTE-ROUGE, Daniel de, *Vieux logis et vieux écrits du duché de Penthièvre*, MGT, Le Mans, 1986.

LANGOUËT, Loïc, LE QUELLEC, Jean-Marie, PRIGENT, Guy, *Des pêcheries monastiques insulaires en Bretagne*, Bulletin de l'A.M.A.R.A.I., 21, 2008, p. 59-80.

LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy, tome 1 : Erquy sous l'Ancien Régime*, Bannalec, 1991, 614 p.

MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, BRIDGE, Martin, *Bienassis en Erquy, Côtes d'Armor*, MSHA de Bretagne, tome LXXXI, 2003, p. 547-602.

RONDEL, E, Histoire d'Erquy, 19ème siècle, 20ème siècle, Fréhel, Édition Club, 1998.

RUELLAN, F, *Erquy, son histoire, ses légendes, ses paysages*, Dinan, Imprimerie Peigné, 1950.

VIEILLEROBE, André, *Erquy. Notes historiques et archéologiques*, Imprimeries Simon, Rennes, 1975, 46 p.

# Synthèse de la grange de Saint-Quéreuc

Les *Anciens Évêchés de Bretagne* contiennent l'édition de dix-neuf chartes concernant la grange de Saint-Quéreuc entre 1219 et 1298. La première citation provient d'un acte de Rolland d'Hillion qui donne *quicquid ego habeo in saltu juxta grangiam sancti karioci*<sup>174</sup>. Le don nous apprend qu'à cette date la grange est déjà constituée, mais on en ignore l'origine.

Deux cartons de la série H des archives départementales des Côtes d'Armor concernent les biens de Saint-Quéreuc, tous situés sur la commune d'Erquy<sup>175</sup>. La majorité des chartes se présente sous la forme de rentes foncières et féodales perçues sur une partie du domaine grangier. L'abondance des archives d'époque moderne masque mal les manques qui touchent la grange : l'absence de procès-verbal de visite ou de bail à ferme dressés sous l'autorité des moines explique le peu d'informations à disposition sur l'organisation topographique de l'enclos primitif. La reconstitution de son histoire s'en est trouvée compliquée ; voici les résultats de cette enquête.

Saint-Quéreuc se présente sous la forme d'un hameau composé d'une exploitation agricole et de maisons situées au sud de la commune d'Erquy (Fig.20). Le site est implanté sur le versant sud-est d'une ligne de crête culminant à un peu moins de 90 m dominé par le village de La Couture<sup>176</sup> que traverse la RD 786. Le site de la grange se trouve distant de 500 mètres au sud et s'inscrit dans un paysage à pente douce au caractère agricole marqué par de grandes parcelles traversées par de petits ruisseaux canalisés de la rivière de l'Islet.

La ferme isolée est composée de plusieurs bâtiments agricoles et d'habitation datant du XX<sup>e</sup> siècle et édifiés sur un plan ramassé. Les plans anciens constituent une donnée exceptionnelle puisque l'étude s'est appuyée sur deux cadastres anciens, datés de 1811 et de 1846, ainsi que sur le plan terrier du Penthièvre, dessiné entre 1783 et 1785<sup>177</sup> (Fig.21). Tous désignent deux espaces répondant au toponyme : la métairie de Saint-Quéreuc dont l'enclos polygonal est délimité par la parcelle n°242 sur le cadastre moderne et deux maisons aux parcelles n°203 et n°204. L'ancienne ferme a entièrement disparu : la parcelle agricole, servant de pâture aux vaches, conserve, sur ses abords, des amas de pierre recouverts de végétation (Fig.22). Les deux édifices d'habitation très remaniés servent de résidences secondaires mais figurent néanmoins sur le plan terrier.

Avant d'analyser l'enclos de l'ancienne métairie de Saint-Quéreuc, les différentes composantes du domaine doivent d'abord être posées afin d'identifier les structures passées et présentes. Les chartes médiévales de l'abbaye en constituent la principale source.

#### • La constitution du domaine

Il convient de circonvenir le site d'implantation et le terroir associé sur lequel se met en place l'économie grangière développée au sein de la grange. Selon Jean-Pierre Le Gal la Salle, l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois est *le plus grand propriétaire foncier et féodal d'Erquy après le comte de Penthièvre* <sup>178</sup>. De quoi le domaine est-il constitué ? Il se compose au XIII<sup>e</sup> siècle

<sup>&</sup>lt;sup>174</sup> AEB, charte XXXIV, cartulaire p. 28.

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup> AD22, H 368 et H 368.

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup> Anciennement Saint-Maclou.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> Pour une présentation du document, ANTOINE, Annie, *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire», 2000, 340 p. <sup>178</sup> LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy, tome 1 : Erquy sous l'Ancien Régime*, Bannalec, 1991, p. 15.

des villages de Saint-Aubin, de Saint-Cano, de Saint-Maclou, et de La Moinerie des Hôpitaux sur la paroisse d'Erquy (Fig.23). Le choix du site interroge directement les toponymes : les deux premiers sont cités lors de dons effectués au profit des religieux. Ils ne constituent donc pas des créations cisterciennes. Qu'en est-il de Saint-Quéreuc<sup>179</sup> ? Il désigne un saint anglosaxon assez obscur mais un bourg près de Lamballe porte encore son nom. D'une manière identique, la grange de Saint-Cadreuc, dépendance de l'abbaye voisine de Boquen, partage avec le prieuré de Saint-Cadreuc sur la commune de Ploubalay et possession de l'abbaye de Saint-Jacut-de-La-Mer, la même dédicace. Appartiennent-ils à une forme de dévotion populaire régionale ou proviennent-ils de l'onomastique cistercienne propre à une spiritualité développée en Bretagne ? Il semble qu'il s'agisse davantage du premier cas de figure<sup>180</sup>.

#### o Le village de Saint-Aubin

L'implantation des cisterciens sur la paroisse d'Erquy est bien antérieure à la date d'apparition de la grange de Saint-Quéreuc puisque, quarante-deux ans plus tôt, Geoffroy *chef de Mail* leurs fait don de la *villa Auberi in parrochia de Erque* en 1167<sup>181</sup>. La charte de confirmation de l'évêque de Saint-Brieuc précise que Juhel de Erquy *dederant monachis Sancti Albini liberam et immunem*<sup>182</sup>. Selon Jean-Pierre Le Gal La Salle, le village Aubry se trouverait à l'emplacement de l'actuel hameau de Saint-Aubin, nommé par erreur *prieuré de Saint-Aubin*. Il avance la preuve d'un *hôtel Le Maille* cité dans le village en 1463<sup>183</sup>. La démonstration est assez convaincante pour être conservée en l'absence d'autres indications.

Deux annotations, en écriture gothique, au verso de la charte de donation et sur le cartulaire précisent *a postériori* que le bien relève de *de Sancto Carroco<sup>184</sup>*. Éloigné de Saint-Quéreuc de plus de deux kilomètres à vol d'oiseau, son rattachement tardif au domaine grangier laisse percevoir les étapes de regroupement de terres en domaine constitutif de l'érection d'une grange et la réorganisation du temporel opérée probablement dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle.

Aucune charte postérieure ni aucun aveu du XVI<sup>e</sup> siècle ne mentionne le bien. Il est probablement aliéné entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Jean-Pierre Le Gal La Salle indique que le village relevait de la seigneurie de la Ville Pépin Quelennec en Erquy<sup>185</sup>. La vente du bien aux seigneurs du château de Bienassis en Erquy ne constitue pas un acte isolé, nous le verrons plus bas. Dès lors, la construction au XVI<sup>e</sup> siècle de la métairie et au XVII<sup>e</sup> siècle de la longère nommée prieuré ne procède pas de l'action des religieux.

Pour autant, le plan terrier et les cadastres anciens font état d'une chapelle de Saint-Aubin en ruine située au croisement de plusieurs voies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (Fig.24). On en ignore, là aussi, l'origine.

Le village est traversé par un axe de communication important orienté nord-sud reliant Erquy à la commune de la Bouillie, sur l'ancienne paroisse de Plurien en direction de la grange de Saint-Maleu et du monastère. La route coupe l'ancienne voie romaine du Chemin Chaussée. Sa situation stratégique constitue, pour les religieux, un relais important entre les possessions plus au sud et la Moinerie des Hôpitaux sur le littoral.

<sup>183</sup> LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy*, ..., p. 13.

<sup>179</sup> Orthographié aussi en Saint-Ouerreuc et Saint-Carreuc.

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> Une étude à l'échelle régionale pourrait apporter des éléments de réponse plus assurés.

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> AEB, charte VI, AD22, H 361 bis, cartulaire p. 74.

<sup>&</sup>lt;sup>182</sup> AEB, charte VII, cartulaire, p. 24.

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup> Concernant la charte VI, cartulaire, p. 74 et l'original, AD22, H 361 bis.

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup> LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy*, ..., p. 43.

#### La Moinerie des Hôpitaux

La *Moinerie de Lanruen* ou *des Hôpitaux*, appelée aussi *Petite Moinerie*, pour la distinguer des Moineries du village de La Couture, n'apparaît dans aucune charte du cartulaire de Saint-Aubin. La raison trouve son explication dans sa situation géographique à la limite de la garenne d'Erquy alors possession des comtes de Lamballe (Fig.25). Le bien provient, en toute vraisemblance, de la dotation initiale de l'abbaye. Nous découvrons son domaine en 1249 grâce au testament de Haïssa qui, pour être inhumée dans le monastère, dote la chapelle de la Roche au Nai au rocher Saint-Michel<sup>186</sup>. Nous reviendrons plus bas sur cette possession.

Dès 1400, la *Moinerie de la Garenne* appartient à un laïc, Roland de la Moinnerie, qui y habite en 1411 lorsqu'il vend la propriété à la famille de La Motte<sup>187</sup>. Le bien est donc aliéné au plus tard à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle mais les religieux conservent néanmoins l'îlot Saint-Michel, sa chapelle et ses pêcheries et le fief de la Moinerie jusqu'à la Révolution française (Fig.26-27-28).

Les aveux des seigneurs de Bienassis nous livrent quelques descriptions précieuses : en 1473, le manoir, domaine, colombier et dîmes de la Moinnerie en Erguy<sup>188</sup> puis en 1643, la maison mestayrie noble de la Moynerie assise et située en la paroisse d'Erqui, évêché de St Brieuc consistant en une maison couverte de gled, salle, cuisine, chambre derrière et au pignon devant avecques aire isue et deports materiaux un colombier en dependant basty de pierre [...]<sup>189</sup>. Enfin, un aveu plus tardif précise que le bout orientalle de la maison de la Moinnerie appelée la métairie consistant dans une cuisine, chambre aubas de la place, un grand cours d'étables et écuries, grenier de semails, édifices et superfies tout sous couverture de glef, jardin au derrière, autant comme en emporte la dite maison, aire au devant, un conlombier et un jardin dans lequel il est situé au devant de la ditte aire et maison, une servitude entre deux. Le tout contenant ensemble demy journail de terre [...]. Autre pièce de terre enclos appelé le clos des granges à l'oriant de la ditte maison contenant environt deux journaux [...]<sup>190</sup>. La Moinerie comprenait donc un manoir avec un colombier, des étables et des écuries, ce qui n'a rien pour surprendre : implantée entre la limite orientale de la garenne<sup>191</sup>, et à l'ouest des marais à la Bouche d'Erquy 192, le site de la moinerie semble répondre à un usage majoritairement d'élevage par le biais du pacage des animaux. Une parcelle cadastrale voisine dite la Saline correspond sans doute au souvenir d'une activité salicole antérieure 193 mais la première mention des salines de la Moinnerie remonte à 1439<sup>194</sup>.

Le domaine peut avoir constitué la première génération de granges de l'abbaye. Les quelques témoignages ténus de réorganisation du temporel ne permettent pas de l'affirmer ; malgré tout, la présence d'un manoir va dans ce sens.

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup> AEB, charte CLXIX.

<sup>&</sup>lt;sup>187</sup> AD22, E 240.

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup> AD22, 1 E 243, aveu de 1473.

<sup>&</sup>lt;sup>189</sup> AD22, 1 E 244 : aveu de 1643.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup> AD22, 1 E 245 : aveu de 1736.

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup> Qui couvre près de 800 journaux soit 384 hectares.

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup> Qui s'étendent sur une superficie d'environ 25 hectares, dans CHARPENTIER, Emmanuelle, *Le littoral et les hommes : espaces et sociétés des côtes nord de la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire, Rennes 2, 2009, p. 270.

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup> CLEMENT, Jacques-Henri, *Les anciennes salines de Dahouët, d'Erquy et de la baie de la Fresnaye*, Bull. des Amis de Lamballe et du Penthièvre, 33, 2006, p. 57-78 et plus particulièrement p. 67-70

<sup>&</sup>lt;sup>194</sup> AD22, 1 E 102 et 513, f°651. Je remercie M. Jacques-Henri Clément de ces informations.

#### o Le rocher Saint-Michel et la chapelle de la Roche au Nai

L'église de la Roche au Nai est cité en 1249<sup>195</sup>. On apprend plus tardivement que la chapelle est dédiée à saint Michel, saint saurotochtone dont le culte se situe sur plusieurs îles et collines bretonnes<sup>196</sup>. Quelquefois cité comme Roche au Denais, le rocher trouve sans doute l'origine de son nom dans celui de la famille Denais, proche voisine des moines sur le domaine de Lanruen ou près du village de La Couture à Erquy. L'hypothèse tient dans le fait que le culte sur le rocher, vraisemblablement antérieur à la venue des cisterciens, leur a été confié par la suite.

L'îlot Saint-Michel est accessible à marée basse. La chapelle actuelle est reconstruite dans les années 1880. Les moines y disent la messe tous les ans à la Saint-Michel sous une tente. Jean-Pierre Le Gal La Salle se fait l'écho savoureux des griefs du recteur d'Erquy qui se chagrine que la fête soit très suivie et que le revenu de la quête aille entièrement aux cisterciens<sup>197</sup>. Or tous les aveux d'époque moderne nous la décrivent comme étant de *nul revenu*, car battue par les vents, les réparations y sont incessantes et engloutissent les trois livres d'aumône récoltées par an. Les descriptions anciennes nous apprennent qu'elle est couverte d'ardoises<sup>198</sup>.

Des pêcheries sont mentionnées dans un inventaire des titres de l'abbaye qui fait état des actes de donation des pêcheries du Rocher de Roche Aunay par nos ducs et souverains de Bretagne aux années 1301, 1358, 1360, 1371 et 1372<sup>199</sup>.

Un inventaire des *Pêcheries d'Estran de Bretagne* a été mené entre 2006 et 2008 piloté par le groupe Littoral de l'UMR 6566 du CReAAH. Le compte-rendu<sup>200</sup> révèle que *quatre barrages* empierrés subsistent en partie au sud-est de cet îlot. Dans une sorte de talweg, ils sont étagés sur des niveaux décroissants et ont fermé des biez en espaliers dont le dernier est délimité au nord, par un solide cordon naturel. Ces barrages successifs, constitués initialement de pierres jointives plantées de chant, permettaient de piéger le poisson en fonction de l'importance de la marée<sup>201</sup>. Ces pièges à poisson sont aménagés à l'est et l'ouest du rocher. On en distingue encore les arcs de cercle constitués de roches amassées non maçonnées appelés écluses ou parcs de pierre. L'étude a effectué un relevé des pièges à poissons sur les abords orientaux du rocher.

L'abbaye de Saint-Jacut possédait aussi de nombreuses pêcheries. L'amirauté dénombre dix parcs en pierre en activité au XVII<sup>e</sup> siècle dans le secteur<sup>202</sup>. Le rocher de la Hérissais, sur la même commune, comporte alors des aménagements identiques pour le compte du seigneur de la Motte<sup>203</sup>. Emmanuelle Charpentier conclut que ces installations demandent de lourds efforts de curage et de réparations mais qu'en tant que biens fonciers, ils font l'objet de contrats passés devant notaires et doivent donc être rentables pour le preneur<sup>204</sup>. Les pêcheries monastiques sont conservées jusqu'à la Révolution française, car les moines peuvent prouver leurs droits en

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup> AEB, charte CLXIX.

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup> GUIGON, Philippe, *Le culte de Saint-Michel dans les îles bretonnes*, Bulletin de l'A.M.A.R.A.I., 23, 2010, p. 57-83.

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> AD35, archives du présidial de Rennes, 20 G 70.

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> AD22, A60.

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup> AD22, H 369.

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup> LANGOUËT, Loïc, LE QUELLEC, Jean-Marie, PRIGENT, Guy, *Des pêcheries monastiques insulaires en Bretagne*, Bulletin de l'A.M.A.R.A.I., 21, 2008, p. 59-80 et plus particulièrement p. 73-74.

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup> *Id. Ibid.*, p. 73.

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup> CHARPENTIER, Emmanuelle, *Le littoral et les hommes...*, p. 311.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> *Ibid.*, p. 311.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup> *Ibid.*, p. 319.

fournissant les actes de propriété<sup>205</sup> face à l'offensive royale contre les droits maritimes à partir du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>206</sup>.

Ainsi, malgré d'importantes lacunes documentaires, les activités de pâturage, de fabrication du sel et de pêche pratiquées au sein de la Moinerie des Hôpitaux qualifient le domaine de seigneurie agro-maritime avant le XV<sup>e</sup> siècle. Ancienne grange ou non, les aveux informent du rattachement du domaine à la grange de Saint-Quéreuc dont le XVI<sup>e</sup> siècle fournit un *terminus ante quem*.

#### o Le village de Saint-Cano

Le village de Saint-Cano, à l'orthographe non fixée<sup>207</sup>, est situé géographiquement en 1235 *in terris adjacentibus grangie Sancti Carroci, in parrochia de Erque*<sup>208</sup>. Saint-Cano devient le centre d'une intense activité de chancellerie entre 1219 et 1235 :

- Hamon Le Fol et Guillaume de Noes donnent la moitié du village de Saint-Cano<sup>209</sup>, successivement augmenté par ses héritiers en 1233 et 1235<sup>210</sup>;
- Pierre de Tournemine affranchit les moines de toute vassalité sur la moitié du village de Saint-Cano<sup>211</sup>;
- en 1219, Roland d'Hillion donne decem et octo denarios de taillia arcage de Sancto Caanou [...] et quicquid ego habeo in saltu juxta grangiam Sancti Karioci<sup>212</sup>;
- en 1223, Geoffroy Le Voyer, seigneur de Trégomar, cède tout ce qu'il possède à Erquy. Dans le cartulaire, une note postérieure à l'acte indique qu'il s'agit du domaine de Saint-Ouéreuc<sup>213</sup>;
- la même année, Alain de La Motte lègue toutes les terres qu'il possède entre Saint-Maclou et Saint-Cano, se réservant 6 deniers de rente<sup>214</sup> que ses héritiers abandonneront aux moines<sup>215</sup>;
- en 1226, Philippe fait don du *quarterium Sancti Quano scilicet quicquid ille habebat in villa Sancti Quano sita in parrochia de Erque* <sup>216</sup>;
- en 1272, Hamon Piron reconnaît qu'il doit porter son blé et son seigle à moudre au moulin de Saint-Cano<sup>217</sup> ;
- en 1278, Flore donne un champ à Saint-Cano situé entre *la maison de L'Esclanchier et le moulin à eau aux moines*<sup>218</sup>.

On apprend donc que le village de Saint-Cano devient progressivement possession des religieux de Saint-Aubin et qu'ils y aménagent un moulin hydraulique soumis à des obligations banales. Saint-Cano est l'objet d'une série de dons de *jus* où le bienfaiteur donne *preterea quicquid predicti monachi in feodo meo tenent vel possident quitum et liberum concessi<sup>219</sup>* démontrant

<sup>206</sup> CHARPENTIER, Emmanuelle, *Le littoral et les hommes...*, p. 363 et alii.

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> AD22, H 369.

 $<sup>^{207}</sup>$  AEB, charte XXXIV : Caanou, charte L : Quano, charte CCLXXI : Quanou, charte XXXV : Kaeno, charte CCCXXXVII : Quehanou, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup> AEB, charte C.

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup> AEB, charte XXXV.

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> AEB, chartes XCI et C.

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup> AEB, charte.

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup> AEB, charte XXXIV. Les auteurs des Anciens Évêchés de Bretagne désignent une grange féodale à Saint-Cano, sans preuve plus probante, le prélèvement de redevances pouvant s'effectuer sur un bien agricole.

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> AEB, Charte XLIII.

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> AEB, Charte XLII.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> AEB, charte CLIII.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup> AEB, Charte L.

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup> AEB, charte CCLIX.

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> AEB, charte CCLXXI.

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup> AEB, charte XXXIV.

le processus de libération de leurs biens et de seigneurialisation par l'acquisition de droits qui vont aboutir à l'érection du fief cité, plus tardivement, en 1290<sup>220</sup>.

Le lieu-dit Saint-Cano est traversé par une voie secondaire orientée est-ouest distribuant une exploitation agricole au sud et une maison de construction récente au nord (Fig.29). Combinant une vaste longère, des bâtiments et des hangars agricoles, la ferme constitue le site primitif. Le plan masse en alignement comporte plusieurs vestiges architecturaux anciens dans sa partie orientale : sur le mur gouttereau septentrional, une porte à linteau monolithe décoré d'un arc souligné d'une cordelière, et plusieurs fenêtres, ainsi qu'une armoire murale et un blason sculpté sur le linteau de la cheminée à l'intérieur du bâtiment. Les remaniements du bâtiment n'empêchent pas d'observer le très beau jeu lithique des élévations provenant de l'assemblage de diorite et de grés roses et verts d'Erquy. Tous ces matériaux sont indigènes et proviennent peut-être de bâtiments antérieurs.

Un témoin du siècle dernier nous raconte *qu'au bout du bâtiment de ferme, à l'entrée de la cour, emplacement de chapelle (XI<sup>e</sup> siècle) transformée en étable. Il en partait un escalier en colimaçon qui a disparu ces dernières années<sup>221</sup>. Le témoignage d'érudits locaux constitue une source intéressante d'informations dont la fiabilité reste aléatoire. Néanmoins, sa description du linteau et de l'écusson s'avère exacte.* 

En longeant une parcelle convertie en verger, 100 mètres plus à l'est, le *Moulin au Moine* se compose d'une propriété privée constituée d'un édifice principal, orienté nord-sud, et de canaux qui traversent la cour et le jardin (Fig.30). L'ensemble a conservé en partie son organisation topographique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les vestiges du moulin hydraulique sont perceptibles sur le pignon méridional de la résidence et le fort dénivelé entre la terrasse et le verger dont la parcelle constituait la retenue d'eau s'écoulant sous la forme d'une cascade en direction de la roue du moulin aménagée sur le pignon sud.

André Vieillerobe rapporte que le moulin-au-Moine était constitué de gros blocs épars en granite, recouverts de sculptures. Il ajoute qu'à l'origine, le pont n'existait pas et on y passait à gué<sup>222</sup>.

L'ensemble a subi les aléas de la gestion du temporel monastique : en 1643, *le retrait des moulins de la moinerie par la communauté pour la somme de 1169 livres 19 sols et 6 deniers*<sup>223</sup> entraîne l'aliénation du moulin puis son rachat au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, car en 1710, un bail du moulin banal est dressé pour neuf ans et 60 livres<sup>224</sup>. La ferme est vendue à une date indéterminée et le moulin perd alors son nom pour n'être plus nommé que *moulin de la moinerie* ou en 1629, *le moulin es moynes* <sup>225</sup>.

#### o Le village de Saint-Maclou

Pour désigner la *villa Sancti Maclovii*, nous suivons la terminologie utilisée par l'historiographie locale et les toponymes modernes pour éviter toute confusion, car Maclou, Malo et Maleu désignent un même saint très présent sur le temporel de Saint-Aubin.

<sup>224</sup> AD22, H 368/4.

57

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup> AEB, charte, CCCXII: super feodo dictorum religiosorum.

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup> VIEILLEROBE, André, *Erquy. Notes historiques et archéologiques*, Imprimeries Simon, Rennes, 1975, p. 38. <sup>222</sup> VIEILLEROBE, André, *Erquy...*, p. 38.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup> AD22, H 368/4.

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> AD22, H 368/3

Actuel village de La Couture implanté au sud d'Erquy, le village de Saint-Maclou est cité en 1234 dans une charte dans laquelle Olivier Menesac et son frère Pierre donnent tout ce qu'ils possèdent au village de Saint-Maclou<sup>226</sup>. Puis en en 1237, Pierre Amiot aumône *quicquid juris habebat in villa Maclovii de Sancto Carroco sita in parrochia de Arque et ad ipsum devenire spectabat tam in terris et decimis et aliis rebus* [...]<sup>227</sup>: la ville Saint-Maclou de Saint-Querreuc est donc rattaché au temporel de la grange à cette date.

En 1282, le don d'une mine de froment super villa monachorum religiosorum de Sancto Maclovio, et terris ipsius ville, in parrochia de Erquey sita [...]<sup>228</sup> est l'occasion de constater l'achèvement de l'acquisition du village qui se dote de biens supplémentaires lors d'un échange en 1298 avec les enfants mineurs de Georges et Jeanne Lesclancher: quicquid juris proprietati, actionis et sesine [...] in quodam territorio quod vulgaliter appellatur Sanctus Maclovius, tam in terris arabilibus, pratis, landis, pascuis, juribus et actionibus quam aliis pertinenciis [...] sitis in parrochia de Herqueyo sub dominio dictorum monachorum<sup>229</sup>. Les biens regroupent donc des terres arables, des prés, des landes et des droits de pâture sous le fief des religieux, ce qui nous permet de nous pencher sur l'organisation topographique et hydraulique du domaine.

• L'organisation topographique et hydraulique de Saint-Quéreuc

#### o Le réseau hydraulique

Sur le parcellaire du site, des parcelles disposées en forme d'arc de cercle relient le site de Saint-Quéreuc à celui de Saint-Cano. Il s'agit du canal des moines qui fait l'objet d'un contentieux et d'une charte rendant compte d'un accord passé avec Guillaume de Launay en 1252 au sujet du canal du moulin à eau : les protagonistes [...] dederunt omne jus, omne dominium seu domigerium vel si quid aliud juris vel consuetudinis in molendino ipsorum monachorum achatico de Seint-Kaenou reclamabant et poterant reclamare in posterum quoquomodo; volentes insuper quod dicti abbas et conventus possint reparare et reficere cursum aque hinc et inde sicut consueverunt hactenus et prout molendino suo predicto [...]<sup>230</sup>.

Cet épisode rend compte des nombreux conflits pouvant éclater dans le détournement par les moines d'un cours d'eau à leur profit<sup>231</sup>. Ils sont autorisés à réparer et à reconstruire le canal alimentant le moulin qui est sans doute endommagé par le camp adverse.

Les feuilles n°10 et 11 du plan terrier d'Erquy<sup>232</sup> et le cadastre de 1846 livrent les informations les plus précises sur le réseau hydraulique de la grange (Fig.37). La dérivation actuelle est alimentée par une canalisation à ciel ouvert du ruisseau en provenance du château de Bienassis. Le réaménagement des douves et des bassins à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>233</sup> a dû affecter quelque peu les installations hydrauliques des religieux. Près de la métairie, le pont de Saint-Quéreuc<sup>234</sup> enjambe le cours d'eau puis longe son enclos sur un axe sud-ouest, nord-est en alimentant la

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup> AEB, charte XCV.

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> AEB, charte CXV.

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup> AEB, charte CCLXXXVIII et cartulaire, p. 30.

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup> AEB, charte CCCXXXVI, cartulaire, p. 31 et AD22, H 361 bis.

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> AEB, charte CLXXVIII, cartulaire p. 146.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> A ce propos, on lira avec intérêt : FOURNIER, Patrick et LAVAND, Sandrine, (dir.), *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XXIIèmes journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 8-9 octobre 2010, Presses universitaires du Mirail, 2012.

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup> AD22, 1 E 494 054 feuilles n°10 et 11.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup> MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, BRIDGE, Martin, *Bienassis en Erquy, Côtes d'Armor*, MSHA de Bretagne, tome LXXXI, 2003, p. 547-602.

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> AD22, H 369 : contrat de rente de 1534.

mare à l'extrémité sud-ouest de la cour où le faible dénivelé avec le canal rend l'espace humide. Le lit du canal, toujours en activité, a fait l'objet d'un empierrement soigneux sur ses trois côtés. L'arc de cercle qui relie les deux sites de Saint-Quéreuc à Saint-Cano est doublé au nord par une dérivation alimentée en partie par la fontaine de Saint-Quéreuc<sup>235</sup> au sud-est du village de La Couture qui s'écoule en direction du moulin à eau. Ce canal suit une voie parallèle pour former un double arc dont les canaux traversent des parcelles de prés et de prairies aux formes caractéristiques de section en demi-cercle.

L'étang de Saint-Cano était alimenté par un deuxième ruisseau en direction du sud vers le nord pour poursuivre sur un axe ouest-est vers le moulin et la rivière de l'Islet. De nombreux canaux secondaires irriguent les parcelles agricoles favorisant les prés de fauche et par conséquent, l'élevage. À l'échelle du domaine, l'aménagement du réseau hydraulique ne semble pas pouvoir remonter au-delà du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle puisqu'il suppose *a minima* la possession du village de Saint-Cano. La forme circulaire présente la délimitation nord de l'enclos grangier étudié plus bas.

#### o Le réseau viaire

Les archives de Saint-Aubin restituent la hiérarchie opérée sur le réseau viaire. La venelle dessert la plupart du temps des parcelles de terres. Le chemin relie deux villages entre eux. Et Le grand chemin constitue un axe de communication important reliant deux bourgs. La RD 786 longe le littoral en traversant le village de Saint-Maclou. Sa proximité avec la grange ainsi que sa traversée du village des moines la désignent clairement comme un axe de circulation important au Moyen Âge dont l'ancienneté remonte à des périodes antérieures<sup>236</sup>.

#### o L'enclos grangier de Saint-Quéreuc

Le parcellaire présente de grandes parcelles ovales de champs ouverts appelés *longs* réages dont témoignent les toponymes de La Couture et le manoir de La Longuerais, situé plus au nord. Les aveux de 1563 et 1583 décrivent le demaine en ladicte mestairie en terres laborables, prez et partie en pasturail séparez de divers réaiges et fossez, contenant tout ensemble cinquante journaux de terre ou environ, joignant d'une part au chemin conduisant de ladicte maison au bourg d'Erqui et à aultre chemin à aller de ladicte maison ès landes et aux terres des seigneuries de la Goublaie et du Vaurouault<sup>237</sup>. La fertilité du sol impose un bocage discontinu dans lequel la culture du froment tient une place importante.

Les photos aériennes anciennes restituent un enclos de forme ovale délimité à l'ouest, au nord et à l'est par plusieurs cours d'eau canalisés (Fig.39). La superficie totale de 0,92 km² fait de l'espace grangier un vaste domaine dont les parcelles dites du *clos de la croix* et de *la clôture* au sud délimitent la frontière méridionale. La métairie de Saint-Quéreuc est implanté en limite occidentale de l'enclos.

#### • La grange de Saint-Quéreuc

L'enclos de la métairie pose d'emblée le problème d'identification des commanditaires des élévations observables sur les plans anciens. En effet, depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le site

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup> AD22, H 369, contrat de rente en 1617 du clos de la fontaine et H 368/3 : en 1683, dénomination de la fontaine de Saint-Ouéreuc.

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup> AMOUREUX, Patrick, CLEMENT, Jacques-Henri et GUERNION, Annie, *Notes archéologiques sur le Penthièvre littoral entre Erquy et Plérin*, Les dossiers du C.e.R.A.A., Suppl., 2002, p. 61. <sup>237</sup> AD22, A 60, aveu de 1583, f° 40.

appartient à la famille de Quellenec, propriétaire du château voisin de Bienassis, sur la commune d'Erquy.

#### o Le manoir de Bienassis et la famille de Quellenec

La demeure est située à moins d'un kilomètre au sud-ouest de Saint-Quéreuc et devient la résidence principale de la famille au plus tard au XIVe siècle<sup>238</sup>. La proximité d'un important logis seigneurial a soulevé de nombreuses questions en rapport avec l'implantation de la grange, enrichies par les échanges avec deux des auteurs de l'article que sont Gwyn Meririon-Jones et Michael Jones mettant en évidence les origines obscures du logis. Le choix du site d'implantation de la grange se retrouve, telle une antienne, en limite de finage paroissial. De là à concevoir un certain isolement, la conclusion s'impose rapidement et peut-être avec trop de facilité. A y regarder de plus près, le domaine s'agrandit en direction du nord, de l'est et du sud-est. Le sud-ouest constitue une zone blanche. À la différence de tous ses homologues, la grange ne s'étend pas vers d'autres paroisses, bien que favorisée par sa situation frontalière, tandis que le domaine de Bienassis dispose de biens sur les paroisses limitrophes de Saint-Alban et de Pléneuf. Après l'élaboration de nombreuses hypothèses, les conclusions que l'on en tire sont que le manoir existe déjà au XIIe siècle et vraisemblablement antérieurement à l'installation des moines, sous une forme sans doute plus modeste.

L'expansion du domaine de Bienassis en est une bonne illustration. Selon Jean-Pierre Le Gal La Salle, le domaine provient de la vente de la famille de la Motte<sup>239</sup>, peut-être donatrice aussi du site de Saint-Quéreuc. En 1465, Alain du Quélennec achète le fief de la Ville Pépin au sud-est de Bienassis joignant les grands prés et les prairies du château<sup>240</sup>. Il acquiert vraisemblablement, à la même période, le fief des moines puisque son cadet, Jean, né vers 1456, prend le titre de sieur de Saint-Quéreuc. En fait, la montée en puissance des seigneurs de Bienassis correspond à un programme de reconstruction du manoir, de la basse-cour et l'acquisition d'une partie du domaine et de la seigneurie de la grange parachevée par le titre de seigneur de Saint-Querrec<sup>241</sup> porté par Jean III de Quelennec en 1505. Enfin, en 1555, à l'occasion d'un aveu de Jean IV de Quelennec, l'énumération des biens comporte la *terre de St Carreuc*<sup>242</sup>.

L'existence de demeures aristocratiques à proximité des granges cisterciennes méritent d'être interrogée. Les religieux ont-ils solutionné les dégradations de leurs biens par une présence militaire? Le scepticisme que l'on pourrait apposer à l'antériorité de Bienassis viendrait de sa trop grande proximité qui le mettrait en contact et, par là-même, en concurrence directe avec la grange. La proximité d'un important axe de circulation longeant le littoral, l'abondance de l'eau facilitant les aménagements hydrauliques et une terre fertile favorisant la culture du froment créent des conditions très propices à la fondation d'un grand centre agricole. Du reste, si, au XII<sup>e</sup> siècle ou au XIII<sup>e</sup> siècle, le château possède l'emprise seigneuriale qu'il a un siècle plus tard, les cisterciens ne choisiraient peut-être pas ce site mais le manoir primitif, décrit comme une vieille manière de cohue, ne devait pas être perçu comme un concurrent sérieux.

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup> MEIRION JONES, Gwyn, JONES, Michael..., Le château de Bienassis..., p. 549 et alii.

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup> LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy*, ..., p. 317.

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup> *Id, Ibid.*, p. 326.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup> *Id, Ibid.*, p. 328.

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup> Arch. dép. des Côtes d'Armor, 1 E 119, f. 4v.

#### La métairie de Saint-Quéreuc

Des sondages effectués dans le fonds privé des seigneurs de Bienassis, conservé aux archives départementales des Côtes d'Armor<sup>243</sup>, mettent en avant plusieurs aveux touchant La Moinerie des Hôpitaux et la métairie de Saint-Quéreuc. Ces descriptions, postérieures à l'aliénation des deux biens, sont donc à utiliser avec précaution : on décrit, avec plus de confiance, les réseaux viaires et hydrauliques qui structurent ces deux sites et on se borne à identifier les élévations sans en attribuer la paternité, même si une certaine permanence des structures peut être objectée.

Un aveu datant de 1583<sup>244</sup> décrit la métairie de Saint-Querreuc comme suit : les maisons. manoir, mestayrye et demaine de Sainct Quesreuc située en la paroisse d'Erquy avec terres, jardins, yssues et deport, bouais et rabines [...] contenant six journaulx de terre ou environ joignant d'une part au chemin à aller du dict lieu et mestayrye de la moynerye à la Ville [...] d'aultre à terre Morice Chercuite et d'aultre à terre des sieurs de Bienassis [...].

Un bail à ferme de la métairie dressé en 1784<sup>245</sup> nous donne des détails contemporains de la réalisation du plan terrier du Penthièvre. Voici ce qu'il en dit : la métairie de Saint Quereuc consistant dans la maison et logement indépendant, le jardin avec les pièces de terre ci-après nommées savoir la prairie, les clos clavies, les Villes aumenées, la cogrue d'en haut, la cogrue d'embas, la courte pâture, le clos de la croix, la chesnaye, le grand pré, le vergé de derrière, le petit pré, les Vieuxvilles d'en haut, les Vieuxvilles d'en bas en quatre pièces, le clos Simon et six pièces dans la champagne des aunays.

Le cadastre de 1846<sup>246</sup> constitue le plan le plus précis des structures et du réseau hydraulique, absent de la version de 1811 (Fig.21). La parcelle n°331 reproduit un enclos de forme trapézoïdale dessinant une vaste longère dont les dimensions avoisinent les 30 mètres de long sur moins de 9 mètres de large. Orienté nord-ouest, sud-est, l'édifice imposant regroupe, d'une manière traditionnelle, les fonctions agricoles, de stockage et de logement. Le mur gouttereau de la façade principale était orienté au sud sur une cour fermée par une série de deux ou trois bâtiments de modestes dimensions accolés le long d'un mur ceinturant l'ensemble de la cour. On peut identifier aisément le four à l'angle sud de l'enclos et avancer l'hypothèse d'étable et de porcherie pour les autres bâtiments.

Sur de nombreux sites grangiers, l'enclos de la métairie correspond au pôle résidentiel de l'ancienne grange. Est-ce le cas ici ? Les probabilités d'une telle situation sont élevées d'autant que l'aveu de 1583 évoque un manoir.

Figurée sur les plans anciens par un point bleu, la mare, alimentée par le ruisseau, sert d'abreuvoir aux animaux présents. Elle est alimentée par le canal, affluent de la rivière l'Islet, qui coule le long du mur d'enceinte pour décrire un vaste arc au nord-est en direction du village de Saint-Cano et du moulin hydraulique des moines. L'utilisation sur le secteur de la bauge comme matériau de construction pour les bâtiments agricoles explique aussi sa présence comme site d'extraction de la terre. De nombreux exemples dans les hameaux voisins de la Gambaderie et du Verger permettent de se faire une idée de la technique de construction : le sous-bassement constitué d'un solin en pierres avoisine une hauteur d'un mètre puis les couches successives de bauge mettent en évidence le montage des murs avant chaque séchage. Les différents baux à ferme et procès-verbaux de visite témoignent de l'utilisation de cette technique de construction, sans doute très ancienne, touchant les bâtiments agricoles, les

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> AD22, 1 E 103, 119, 123, 244, 245 et 1529 : divers aveux dont ceux de la Petite Moinerie (1 E 244 et 1 E 245) ainsi que les contrats d'affermage de la métairie de Saint-Quéreuc (1 E 1529).

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup> AD22, 1 E 1529, folio 3r°.

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup> AD22, E 1529/2

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> AD22, 3 P 054 027, Section E, 3<sup>ème</sup> feuille, parcelle n°331.

bâtiments en pierre étaient privilégiés pour le logis principal au moins à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette dualité se retrouve aussi dans les couvertures des bâtiments tantôt couverts d'ardoise tantôt de paille<sup>247</sup>.

A l'arrière de la cour, les jardins et un verger sont aménagés.

Les aveux de la seigneurie de Bienassis datés de 1556 et de 1583 indiquent un emplacement de chapelle en ruine en bordure de chemin<sup>248</sup>. Sur le plan terrier, la parcelle du *clos de l'église*<sup>249</sup> se situe au carrefour de plusieurs chemins, à proximité du hameau de la Gambaderie (Fig.23). Aucune autre source ne mentionne l'établissement religieux dont l'implantation désigne davantage une utilisation commune que domestique.

#### o Les Moineries du village de La Couture

Le fonds archivistique de Saint-Aubin livre des informations *a priori* contradictoires dont la résolution fut, elle aussi, chose peu aisée! La métairie et le fief de Saint-Quéreuc appartiennent donc aux seigneurs de Bienassis depuis au moins le milieu du XV<sup>e</sup> siècle mais *une maison et mestairye noble appelée sainct Quereuc autrement la Moynerie contenant avecq son pourpris jardins, terres arables et non arables, prés, pastures, landes et quatre vingt dix journaux ou environ* sont citées dans un aveu de 1656<sup>250</sup>. Plus ancien, deux aveux rédigés en 1563 et 1583 apportent quelques précisions: *Item en la parroesse d'Erqui, appartient audiz abbé et couvent, une maison et mestairie, appartenances et despendances et icelle appellée Sainct Querreuc, contenant o son pourprins, jardins, chesnaye, un journel de terre ou environ, joignant au chaucheix de Sainct Querreuc, d'aultre au chemin à aller d'une aultre mestairie de Sainct Querreuc appartenant au sieur de Bienassis au bourg d'Erquy et à terre Julien Regnault<sup>251</sup>. Pour brouiller une situation déjà confuse, la Moinerie des Hôpitaux, identifiée comme simple <i>Moinerie,* apporte son lot d'archives dans la mesure où les religieux en conservent le fief jusqu'à la Révolution française.

De cette enquête, il ressort que, d'une manière inattendue, l'aliénation du site primitif de Saint-Quéreuc provoque le déplacement de la grange au nord, au village de Saint-Maclou, tout en en gardant le nom. Le village de La Couture nommé *Sancti Maclovii de Sancto Karroco* aurait dû nous mettre sur la voie, ce ne fut pas le cas.

Sur les plans anciens, les *Moineries* du village de La Couture sont implantées au sein d'un enclos ovalaire à la jonction entre plusieurs voies desservant Erquy et Port-à-La-Duc. Deux places nommées *le chauchix de La Couture*<sup>252</sup> rappellent d'ailleurs le *chaucheix de Sainct Querreuc* cité au XVIe siècle. A quelle époque la Moinerie perd son nom de Saint-Quéreuc ? Peut-être d'une manière identique au titre dont se parent les seigneurs de Bienassis jusqu'au XVIIe siècle. L'aspect symbolique que revêt la puissante seigneurie de Saint-Quéreuc s'estompe quelque peu avec le temps.

Le terme de *grange* disparaît donc au profit de *moinerie*, que les moines de l'abbaye de Boquen utilisent tout de même en 1271 pour désigner leur grange de Saint-Cadreuc sur la paroisse de Sévignac devenue *la Moinerie de Sancto Kadroco* <sup>253</sup>. Son temporel nous livre un exemple significatif de déplacement de cette grange vers la *Grange aux moines* au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Les raisons évidentes se trouvent être l'abandon progressif de la culture de la vigne sur les pentes du site de Saint-Cadreuc et le rapprochement vers un axe de communication plus

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup> Ou glé pour genêt.

<sup>&</sup>lt;sup>248</sup> LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy...*, p. 255.

<sup>&</sup>lt;sup>249</sup> AD22, 1E 494\_054, feuille n°11, parcelle n°

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> AD44, B 814.

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup> AD22, A 60.

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup> AD22, 1 E 494 054, plan terrier du Penthièvre, Erquy, feuille 8, parcelles 3093 et 3094.

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup> AEB, tome III, fonds de l'abbaye de Boquen, chartes CXIV et CXL.

important. La seconde raison semble avoir constitué une des motivations des religieux de Saint-Aubin, favorisée en cela par l'acquisition progressive du village de Saint-Maclou au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

#### L'enclos des Moineries

Les descriptions peu loquaces des Moineries nous informent cependant de l'existence d'une vieille Moinerie et la Moinerie du Portail<sup>254</sup>. En fait, les baux à ferme et les procès-verbaux de visite et de réparation détaillent davantage les procédés agricoles et les obligations des fermiers poussant même le détail à préciser les animaux interdits sous peine d'amende! En revanche, les édifices ne sont mentionnés que d'une manière stéréotypée ou pour s'arrêter sur un élément à réparer. Ainsi, une intrigante porte oleuvie doit être l'objet de réparations dans un acte qui décrit les officiers de la Maîtrise des Eaux et Forêts s'étant rendu à la métairie nommée la Moinerie ayant commencé à visiter celle du portail relever le jambage de la porte oleuvie du côté droit, les montants du portail de la grange du bas seront refait de 8 pieds de long [...]<sup>255</sup>. Deux étables aux brebis et aux cochons ainsi qu'une grange sont mentionnées sans qu'on en connaisse l'emplacement exact. La métairie du Portail est couverte de genêt en 1727<sup>256</sup>. Or, un très beau procès-verbal de visite et réparations de l'abbaye de Coatmalouen daté de 1571<sup>257</sup> nous apprend que plusieurs bâtiments agricoles anciens, dont les grands greniers qui forment l'avant-cour du monastère, ont vu leur charpente s'écrouler par suite du remplacement maladroit et moins onéreux par du genêt. Le prieur explique alors que la charpente conçue pour une couverture d'ardoises, s'est affaissée sous le poids. On peut alors en conclure, qu'à l'exception d'une reconstruction complète de la charpente, qui ne peut pas être écartée, la couverte initiale de la métairie était constituée de genêt, semblablement aux manoirs de l'Abbaye et de la Moinerie des Hôpitaux.

Sans pouvoir en préciser la date, les deux métairies proviennent de la scission d'une seule métairie citée au XVII<sup>e</sup> siècle et de la politique de remembrement d'une gestion domaniale toujours active des religieux. Les nombreux arrentements, que conserve le fonds archivistique sur Erquy<sup>258</sup>, font état de rentes foncières et féodales prélevées sur le domaine de la grange, tandis que les moulins et les métairies sont mis en affermage. Ainsi, on apprend que *la métairie du Portail contenant avec ses logements, jardins, terres labourables et prés environ 62 journaux affermée pour 9 ans* pour un revenu global de 683 livres en argent et en nature. Et une autre métairie joignant la précédente nommée la Moinerie contenant avec ses jardins, terres labourables et prés environ 64 journaux affermé pour 9 ans affermé aux mêmes conditions que la précédente<sup>259</sup>. L'exploitation agricole est ainsi divisée en deux unités affermées pour quasiment les mêmes conditions. Il s'agit alors de les identifier.

Le site actuel des Moineries s'étend à l'intérieur d'un enclos, en forme de demi-ovale, encore visible sur le parcellaire cadastral moderne, implanté au bord d'un carrefour entre la RD 34 en direction d'Erquy et la RD 786 en direction de Plurien et de Fréhel. Il accueille une série d'élévations d'époques différentes composées de bâtiments agricoles et de locations touristiques saisonnières. Nous en étudions les structures dessinées sur les plans anciens du

63

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup> AD22, H 368/4 : dénomination reprise dans plusieurs procès-verbaux de visite et les baux à ferme du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup> AD35, 5 B 370, fonds de la Maîtrise des Eaux et Forêts, procès-verbal de réparations, juillet 1769, f° 13-14.

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> AD22, H 368/4, procès-verbal de visite avant affermage daté de 1727 : *la dite maison et mettairie sous couverture de gles étant en bon état* 

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup> AD22, H 291.

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> AD22, H 368 et H 369.

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> AD22, 1 Q 137.

terrier et des cadastres, tout en signalant que les matériaux de constructions des élévations modernes, formés de diorite, de grés roses et verts, sont identiques à l'assemblage lithique visible sur la longère de Saint-Cano.

L'agencement présente deux plans masses en alignement parallèles, implantés au nord et au sud dont l'orientation nord-est sud-ouest est légèrement accentuée pour la seconde. Trois petits édifices sont figurés sur la cour dont un four à l'est. La première métairie constitue la métairie du Portail.

Au nord, cette dernière livre l'ensemble architectural le mieux conservé : la structure se déploie sur trois unités distinctes juxtaposées (Fig.32), figurées sur le plan du XVIII<sup>e</sup> siècle. La partie orientale, dont l'édification remonte peut-être au XVIII<sup>e</sup> siècle, est composée d'un bâtiment de plan rectangulaire ouvert, au rez-de-chaussée, par une porte charretière au linteau en bois sur le gouttereau sud. Un étage, accessible actuellement par le logement central, dessert une salle éclairée par des deux fenêtres munies de barreaux sur le gouttereau nord, surmontée d'un grenier. La charpente ancienne a fait l'objet d'un signalement de l'Inventaire dans les années 1970<sup>260</sup> (Fig.34).

Le gouttereau nord de la partie centrale est percé d'une porte en arc brisé surmontée d'une cordelière remontant au XV<sup>e</sup> siècle. L'accès est maintenant obstrué mais le bâtiment désigne l'ancien logement du fermier. Sa façade méridionale, très remaniée, a néanmoins conservé un escalier extérieur menant à la chambre que se réservait les religieux de passage<sup>261</sup>.

La partie occidentale accueille une succession de salles aux dimensions réduites dont les fonctions agricoles d'étables font peu de doute (Fig.35). L'ensemble est surmonté d'un grenier peu élevé couvert de plaques de fibrociment formant une propriété distincte des deux premiers éléments. Il est actuellement en vente et dans un état de dégradation alarmant.

La seconde moinerie n'est conservée qu'en partie à travers un modeste bâtiment équipé à l'intérieur, d'une petite fenêtre fortement ébrasée sur le pignon sud et d'une cheminée à hotte accolée au pignon occidental sur lequel des traces de faitage sont encore visible à l'extérieur (Fig.36). Le linteau en bois présente encore en son centre un blason en relief effacé. Il s'agit sans doute d'une partie de l'ancien logis des religieux et du métayer. Là aussi, la longère semble résulter de la juxtaposition d'une série de bâtiments non identifiés sur les plans anciens.

Au nord, un puits construit en grés rose et une mare d'une forme circulaire, témoignent de l'ancien réseau hydraulique de l'enclos en servant d'abreuvoir au bétail et peut-être de lavoir. Ce dernier a été restauré récemment par l'adjonction de gros blocs de pierre sur son pourtour, provoquant l'obstruction de son alimentation.

Jean-Pierre Le Gal La Salle signale que la grange de Saint-Querreuc est nommée au XVe siècle, Launay-Neuve de Saint-Querreuc<sup>262</sup>. Nous n'avons pas trouvé la charte dans le fonds archivistique de l'abbaye, mais le siècle correspond à celui de l'édification de la porte ogivale. La construction d'une nouvelle moinerie, devenue Moinerie du Portail aurait donc correspondu à une période de reconstructions, sans doute rendue nécessaire par les dégradations de la guerre de Succession de Bretagne dont les affrontements et le cantonnement des troupes anglaises sur le littoral du Penthièvre provoquent la désorganisation et des destructions sur le temporel des cisterciens. À l'image de la plupart des fonds archivistiques monastiques, le XIVe siècle ne constitue pas une période très documentée pour Saint-Aubin.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>260</sup> Une analyse dendrochronologique pourrait en préciser la chronologie.

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup> AD22, H368/4 : procès-verbal de visite et affermage de 1731 : les logements [...] excepté la jouissance de la chambre et [...] en dependants dont le dit bailleur se réserve la jouissance ainsi qu'au passé.

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup> LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy*, ..., p. 16.

#### o Le moulin à vent de Combault

La grange est pourvue d'un moulin à vent dit *moulin de Combault* dont on apprend l'existence en 1577, lors de son aliénation. Le contrat indique que pour la somme de 825 livres, un *moulin* à vant aveq un aplacement de tourelle de lieu pour faire un moulin à vent y compris le devoir de mouldre. Le ban est alors arrenté 20 livres<sup>263</sup>. Les procédures pour le droit de mouture du moulin à vent apportent quelques précisions : [nous] sommes transportés a la tourelle de moullin et aplacement dicelle appellee la tourelle de Combault joignant au landes de lamoynerie et au chemin qui vient de la moynerie a la dicte maison des landes Berart<sup>264</sup>. La description du moulin de la grange de l'Abbaye, étudiée plus loin, démontre que sa conception ne relève pas d'une expertise particulière des cisterciens mais, qu'à l'image des moulins hydrauliques, les moines reprennent des techniques contemporaines employées aussi par les propriétaires laïcs.

Nous ignorons la date de construction du moulin mais plusieurs indices nous mettent sur la voie. Le moulin de Saint-Cano est décrit *in molendino ipsorum monachorum achatico de Seint-Kaenou*<sup>265</sup> en 1252. Les chartes suivantes précisent *molendini ad aquam*<sup>266</sup>. Pourquoi spécifier sa nature si d'autres types de moulins n'existaient pas ? Voilà pourquoi le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle semble coïncider avec l'époque d'édification du moulin à vent de Combault.

Sur la commune d'Erquy, le déclin de l'influence des cisterciens de Saint-Aubin est perceptible à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils perdent les villages de Saint-Quéreuc, de La Moinerie des Hôpitaux et de Saint-Aubin et ne conservent que deux fiefs : la Moinerie des Hôpitaux et La Moinerie de Saint-Maclou. Les nombreux arrentements provoquent la création de *tenues* formant de nouveaux villages sur l'ancien domaine, notamment La Billauderie, la Gambaderie et Le Verger. Ces fermes ont sans doute pour origine des anciens bâtiments agricoles dont l'éparpillement constitue peut-être une spécificité des granges cisterciennes en pays d'habitat dispersé.

Jean-Pierre Le Gal La Salle indique quelques tenures soumises à des rentes féodales de quevelles ou quévaises et de rente convenancière<sup>267</sup>. Il y propose une chronologie du mode de mise en valeur des terres : au XIIIe siècle, le système quévaisier aurait été mis en place sur les domaines des cisterciens de Saint-Aubin-des-Bois et des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Puis le domaine congéable aurait été la norme jusqu'au XVe siècle où il est détrôné par le féage censif ou rente censive jusqu'à la Révolution française. Quelques *rentes queveles* existent, en effet, sur des biens situés à la périphérie du domaine de Saint-Quéreuc. Mais elles semblent très circonscrites et témoigner de tentatives avortées. Au XVe siècle, l'arrentement massif du temporel cohabite avec l'affermage des moulins et des anciennes granges converties en métairies. Néanmoins, ces quelques manifestations d'anciens contrats pourraient attester de la reprise en main du temporel, attribuée au dernier tiers du XIVe siècle, par des propositions attractives en vue d'installer de nouveaux colons sur des terres dépeuplées dans un contexte de Guerre de Succession de Bretagne où le littoral du Penthièvre est durement touché.

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup> AD22, H 368/4

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup> AD22, H 368/4.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> AEB, charte CLXXVIII, cartulaire, p. 146.

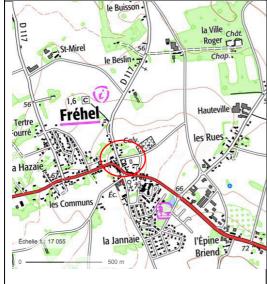
<sup>&</sup>lt;sup>266</sup> AEB, chartes CCXLVII et CCLXXI.

<sup>&</sup>lt;sup>267</sup> LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy*..., p. 63-65.

# Fiche description de la grange de l'Abbaye

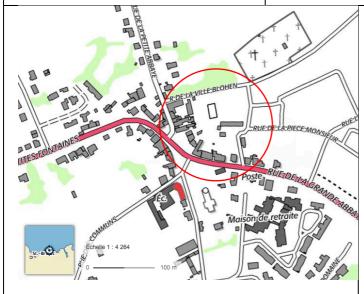
## I. Description du site et son environnement

Fréhel se situe sur la côte de Penthièvre, au nord-est de la ville de Saint-Brieuc. La commune est traversée par la RD 786, axe secondaire et touristique rejoignant les villes de Saint-Brieuc et Saint-Malo par le littoral.





Cartes: d'après www.geoportail.gouv.fr



Le bourg de Fréhel est une création récente construit autour de l'ancien enclos grangier. Il regroupe plusieurs villages et a supplanté le site primitif paroissial de Pléhérel situé plus au nord. La grange se situe à proximité du littoral toutefois le paysage maritime est peu visible et le caractère rural est tempéré par un fort pôle de maisons secondaires. L'ancienne métairie de l'Abbaye est implantée sur un tertre surplombant l'espace agricole environnant.

# II. Identification et localisation

Nom de la grange :	L'Abbaye	Département :	Côtes d'Armor
Toponyme ancien	- 1159 : abbatia Glayo - 1232 : abbacie Glermoin - 1255 : grangia monachorum - 1260 : grangia de Pleherel dictorum monachorum - 1315 : grangia dictorum abbacia de Gleremoynes	Commune:	Fréhel, 22240
Coordonnées géographiques :	Latitude : 48.628700° Longitude : -2.364205	Adresse:	Salle communale
Paroisse au Moyen Âge :	Pléhérel	Protection au titre des Monuments historiques :	Néant
Date de 1 <sup>ère</sup> mention/source	1255, AEB, tome III, charte n°CXCI	Type d'acquisition :	Échange
Références cadastrales actuelles :	Section: Z, parcelles 446 (et 79-80, 86-92, 359-363, 447 et 449-450 pour l'enclos)	Distance à vol d'oiseau de l'abbaye :	15 kms
Références du cadastre napoléonien :	AD22 : 3 P 179	Section:	D, 2 <sup>ème</sup> feuille
Date:	1826	Parcelles :	729-733

Cadre géologique :	Roches cristallines : diorite	Rapport au littoral :	Distante de 3 kms du bord de mer
Hydrographie:	Le Frémur coule à 2 kms au sud-est (J1204000). La fontaine des Rües est située à 600 mètres au nord-est. Plusieurs fontaines sont nommées près du tertre. Le lieu-dit La Grenouillère désigne une zone humide.	Relief:	73,19 m
Situation de la grange :	En hameau	Insertion dans le réseau viaire :	Traversée par la RD 786, l'axe de circulation ancien reliant Erquy et Matignon

Commentaire : la grange se déploie au carrefour de deux principaux axes de communication orienté ouest-est, reliant Erquy à Matignon, et nord-sud, reliant le bourg de Fréhel à Pléhérel, l'ancienne paroisse médiévale.

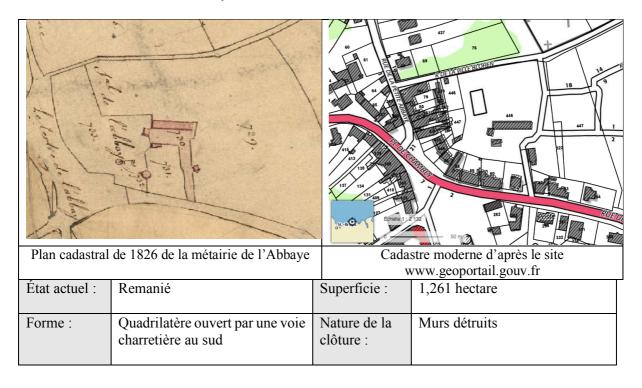
### III. Description de la grange

### Enclos grangier

État actuel :	Détruit	Superficie restituée :	0,675 kms
Source :	Photographies aériennes 1950	Forme :	Elliptique
Nature de la clôture :	Talus-fossé	Intégration du logis résidentiel :	Extérieur : au sud

Commentaires : sur sa partie nord, l'enclos comporte une double ellipse. À la différence des autres enclos grangiers circulaires, l'enclos résidentiel est implanté à l'extérieur.

### Enclos de la métairie de l'Abbaye



Organisation actuelle :	Le centre de l'enclos est encore bien préservé, sauf sur ses abords où des bâtiments d'habitation sont venus prendre appui le long des axes de circulation ouest et sud. À l'est, une vaste parcelle agricole clôt l'espace. L'entrée principale au sud comporte une voie bordée de murets accueillant un puits à son entrée. Plusieurs bâtiments sont répartis autour d'une cour rectangulaire.	actuel:	Le bourg de Fréhel est construit à partir de la grange. Le tissu urbain résidentiel y a bouleversé les anciens parcellaires. Les parcelles agricoles au nord- est de la grange font l'objet d'un aménagement de lotissements.
Organisation en 1826 :	La métairie de l'Abbaye se définit par une cour rectangulaire délimitée au nord par un vaste édifice, deux modestes bâtiments implantés à l'ouest et au sud et un fournil à l'est, le long de la voie charretière.	Plan masse de l'exploitation	
Nature des sources :	Archives municipales de la mairie de Fréhel, 4 W 8-9	Statut :	Propriété de la mairie de Fréhel

Commentaires : la description de l'enclos de la grange de Pléhérel indique une superficie de trois journaux, soit un peu moins d'un hectare et demi, ce qui semble correspondre aux parcelles 729, 731 et 733 du cadastre ancien. La métairie a fait l'objet d'une campagne de réaménagements entre 1985 et 1986. L'organisation topographique de l'ensemble monumental n'a pas subi de modifications importantes, en revanche, les façades des édifices ainsi que les aménagements intérieurs s'en sont trouvés profondément bouleversés.



Plan d'après le cadastre de 1826

Légende :

1 : le logis principal

2 : l'étable ?

3: la porcherie?

4 : le fournil

5 : le colombier

### La métairie (1)

Fonction actuelle:	Espace communal	Dimensions:	35,99 m x 7,41 m
État actuel :	Bâtiment construit au début du XVIII <sup>e</sup> siècle ayant fait l'objet d'un important réaménagement du mur gouttereau sud et de la distribution intérieure entre 1986 et 1987 pour devenir une salle communale aux diverses fonctions.	Murs:	Moellons de grés rose

Date de 1 <sup>ère</sup> mention	1704	Source:	AD22, H 386 : procès-verbal de visite
Date de mention :	1985 : restauration de l'ensemble architectural par le cabinet Jean-Pierre Le Traon	Source :	Archives municipales de la mairie de Fréhel, 4 W 8-9 : plans et dossier.
Organisation:	Vaste longère composée de deux parties distinctes: une partie habitation à l'ouest et une partie à vocation agricole à l'est.  Le mur gouttereau nord garde des traces d'ouvertures comblées.	Description :	Le mur gouttereau méridional est percé de quatre portes dont une charretière à linteau en bois à l'extrémité orientale. Le logis, à l'ouest, est ouvert par une porte encadrée de deux fenêtres tandis qu'une unique fenêtre éclaire les parties agricoles à l'ouest. Trois gerbières à l'étage ouvrent sur deux vastes greniers.
Encadrement des portes :	Gros blocs de grés rose	Encadrement des fenêtres :	Gros blocs de grés rose
Couverture	Ardoises	Charpente:	chêne

Commentaires : l'édifice a fait l'objet d'un découpage en deux unités distinctes. Ses dimensions constituent un standard des constructions au XVIII<sup>e</sup> siècle : 120 pieds de long.

Autre état :	La métairie	1 <sup>ère</sup> mention/ source :	1597, AD22, H 386
Nature de la source :	Procès-verbal de visite	Description :	- les bâtiments sont couverts de genêts - la maison est en mauvais état (le pignon et la muraille sont à refaire) - la chambre a une poutre rompue - grenier de la chambre de derrière - l'étable d'en bas
Dénomination ancienne :	Le manoir	1 <sup>ère</sup> mention/ source :	1476, AD22, H 385
Type de source	La declaration du manoir meson et domaine de la grange de Pleherel nomée labaie appartenant au dit abbé et couvent	Description :	Les mesons courtils jardins et desportz conlombier et aultres esdiffice estant en la closture de murs contenant troys journaulx de terre.

Commentaire : un ancien manoir est mentionné en 1476. L'enclos comporte de nombreux édifices dont plusieurs étables. Les bâtiments sont en ruine au XVII<sup>e</sup> siècle. L'ensemble fait l'objet d'une reconstruction qui semble achevée en 1704.

## Aménagements antérieurs à 1986

Escalier :	En bois, contre le mur gouttereau nord	Cheminée :	Au milieu du pignon occidental
Descriptions :	A l'entrée du logis, le couloir distribue deux salles de part et d'autre et un escalier en bois aménagé contre le mur gouttereau nord. La cuisine, composée d'une cheminée et d'un évier, se situe à l'ouest. Dans la seconde pièce, une porte murée donne accès aux parties agricoles constituées de trois pièces séparées par des refends et ouvertes sur l'extérieur par des portes distinctes. La porte charretière, à l'extrémité orientale, ouvre sur un plus vaste espace dans lequel un escalier en bois est adossé le long du refend. L'étage se compose de deux vastes greniers. Une fenêtre éclaire celui du logis de 12,62 m de long tandis que deux fenêtres éclairent un grenier de 18,12 m de long.	Nature du sol :	Ciment dans le logis. Terre battue dans les parties agricoles.

Commentaires : la description de 1704 indique un bâtiment dont la construction est à peine achevée. L'ancienne métairie conserve sa vocation agricole jusqu'à son achat par la municipalité de Fréhel.

## Bâtiment agricole (2)

Fonction actuelle:	Salle communale	Dimensions actuelles :	6,2 m x 5,19 m Épaisseur des murs : 0,5 m
Description ancienne:	Petit édifice percé sur la façade orientale principale de deux portes distribuant deux salles distinctes et d'une fenêtre en demi-lune à mi-hauteur. Le pignon sud est ouvert par une fenêtre.	Sources:	Archives municipales de la mairie de Fréhel, 4 W 8-9 : plans et dossier.
Murs:	Moellons de grés rose	Couverture:	Ardoises
Ouvertures:	Deux portes sur la façade est	Encadrement de la porte :	Gros blocs de grés rose
Nature du sol :	- ciment au rdc - plancher en bois à l'étage	Aménagements :	Cheminée localisée à l'angle nord-ouest.

# Fournil (3)

Fonction	Ancienne garderie pour	Dimensions	16 m x 6,87 m
actuelle:	enfants	actuelles:	
Murs:	Moellons de grés rose	Couverture:	Ardoise
Description	Le petit édifice, dont le four a	Four:	Sur le plan dressé par
actuelle:	été supprimé en 1986, est		l'architecte, la hotte est
	repris dans un plus vaste		figurée.
	édifice construit après 1826.		
Description	Petit édifice implanté le long	Source:	Cadastre ancien
ancienne	de la voie charretière orienté		
	nord-est, sud-ouest.		
Dimensions	3,5 m x 3,74 m	Nature du sol:	s.d.
avant 1986:	Épaisseur des murs : 0, 47 m		

# Bâtiment agricole (4)

Fonction actuelle : Murs :	Bibliothèque municipale  Moellons de grés rose	Dimensions actuelles : Couverture :	9,31 m x 2,98 m Épaisseur des murs : 0,5 m Tuiles mécaniques
			1
Description :	Le bâtiment est orienté est- ouest et implanté au sud- ouest de la cour, parallèlement au logis principal. L'espace est divisé en trois compartiments de 4 m² environ chacun ouvert par une porte.	Portes:	Le premier compartiment est desservi par une porte percée sur le pignon est. Les deux autres portes donnent accès par le gouttereau sud sur une petite cour fermée par un muret.
Fenêtres:	Deux séries d'ouvertures sont pratiquées sur le mur gouttereau nord.	Charpente:	Chêne
Commentaire : les édifices agricoles (2) et (4) : sont probablement une étable et une porcherie.			

# Équipements hydrauliques

Nom du cours	☐ Source	<b>☒</b> Fontaine	☐ Étang		Mare		☐ Vivier
d'eau	canalisée						
aménagé :							
☐ Pont	<b>▼</b> Puits	☐ Gué	<b> ▼</b> Moulin	X Moulin ☐ Ba		nal	Description:
			hydraulique				
			J 1			n mentionné	
Équipement	Localisation	Description/	cription/matériaux		te de	Source /nature	Nature de la
				'	L	de la source	source
				me	ntion		
Moulin à eau	Paroisse de	Écluse, canal de		1293		AEB,	Contentieux
	Plurien	dérivation				charte CCCXX	

## Autres équipements

☑ Four(s)	☐ Pressoir à cidre	<b>⊠</b> Col	ombier		Cellier	☐ Chapelle	☐Grenier
☐ Four à chaux	☑Moulin à vent	⊠Étal	ole	<b>⊠</b> P	orterie	☑ Porcherie	☐ Autre :
Remarques:							
Équipements	Dénomination localisation		Descript /matéria		Date de 1 <sup>ère</sup> mention	Source	Nature de la source
Colombier					1476	AD22, H 385	Procès-verbal
Porterie	La porte princip	pale			1476	AD22, H 385	Procès-verbal
Étables	Plusieurs étable une <i>étable d'en</i>				1476	AD22, H 385	Procès-verbal
Moulin à vent					1563	AD22, A 60	Aveu rendu au duc de Bretagne

# IV. Sources planimétriques et bibliographiques

## Sources planimétriques :

Cadastre napoléonien	Référence : AD22	: 3 P 179	Da	te: 1826
Section	Parcelle(s)	Nom de la parcelle		Nature
D, feuille dite de	729	L'abbaye	•	Cour et bâtiments
l'Hôpital, 2 <sup>ème</sup> feuille	730	L'Abbaye		Maison
	731	Le Tertre		Courtil
	732	Le Tertre		Colombier
	733	Sur La garde		Pâture
	743-748	La petite Abbaye		Maison et terres

Carte de Cassini	Référence : carte générale de la	Date : XVIII <sup>e</sup> siècle	
	France. 127, [Saint-Malo -		
	Grandville]. N°127. Flle 37 /		
	[établie sous la direction de César-		
	François Cassini de Thury]		
Toponyme	Fonctio	n	
La Baye	La métairie de l'Abbaye		
Moulin de l'Abbaye	Moulin à vent de l'Abbaye		

## Bibliographie complémentaire :

AMIOT, Pierre, Histoire de Fréhel, Pierre Amiot édition, 1993, 527 p.

CAHU, Didier, *Fréhel, rue de la Grande Abbaye. Occupation de l'âge du bronze ancien*, rapport de fouilles de l'INRAP, RAPO3212, 2015, en ligne: http://bibliotheque.numerique.srabretagne.fr/files/original/29d1f82b855f99c4c91acd79e849f355.pdf, consulté le 05/09/2019.

CHAURIS, Louis, *Sur l'emploi de quelques gabbros et roches associées en Penthièvre, Goëlo et Trégor*, Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, 2008 (2009), t. CXXXVII, p. 147-167.

COUFFON, René. Répertoire des églises et des chapelles des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1939-1941, 729 p.

FROTIER de La MESSELIÈRE, Henri, *Le pays de Lamballe de Saint-Brieuc à Saint-Cast et de Plancoët à Moncontour*, GP impressions, Kervaux, Plouagat, 1991, 239 p.

LA MOTTE-ROUGE, Daniel de, *Vieux logis et vieux écrits du duché de Penthièvre*, MGT, Le Mans, 1986.

# Synthèse de la grange de l'Abbaye

La grange de l'Abbaye, est située au cœur du bourg de Fréhel, commune littorale du département des Côtes d'Armor. Implantée sur l'ancienne paroisse de Pléhérel, elle tire son nom de l'acquisition de la terre de l'abbaye de Glaio échangée avec les moines de Saint-Jacut-de-L'Isle<sup>268</sup> en 1159 contre d'autres biens fonciers<sup>269</sup>. Sa dénomination en *abbaye de Glermoin* en 1232<sup>270</sup> ou *grangia dictorum abbacia de Glermoynes* en 1315<sup>271</sup> est souvent réduite à une simple *grangia monachorum* en 1255<sup>272</sup>, accolée parfois à sa localisation *de Pleherel*<sup>273</sup>. Elle perd ensuite son vocable entier pour ne conserver que le nom d'*Abbaye*. Nous gardons ce dernier toponyme pour la nommer.

De constitution récente, le bourg de Fréhel s'est développé autour de l'ancienne grange de l'Abbaye par le biais d'activités balnéaires dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle mais surtout au début du siècle suivant (Fig.40). Malgré son parcellaire fortement modifié par le développement de zones résidentielles, l'impact de la topographie monastique reste assez prégnant : le croisement des rues de la *petite Abbaye* et de la *grande Abbaye* aboutit à une place nommée *tertre de l'abbaye* prolongée au sud par la construction d'une église paroissiale et de son terre-plein, qui constituent le cœur urbain (Fig.41). La mairie de Fréhel a fait l'acquisition, à une date indéterminée, de l'ancienne métairie de l'Abbaye afin d'y installer ses services municipaux. Quoique fortuite, la corrélation entre cette étude et les nouveaux projets de réaménagements de la municipalité a permis de mettre à jour l'historique méconnu du site et d'alerter les acteurs sur les potentialités archéologiques de l'ancien enclos.

La grange est implantée sur un tertre ou plateau qui culmine à 73 mètres au niveau de son enclos résidentiel sur une terrasse comportant quelques affleurements rocheux visibles (Fig.46). Le sous-sol constitué de diorite n'a pas été exploité dans l'édification des élévations construites en moellons de grés rose de plus ou moins grandes dimensions. Néanmoins, on retrouve quelques pierres de diorite dans les constructions cisterciennes voisines tels que la ferme de Saint-Cano ou les Moineries du Portail, toutes deux sur la commune d'Erquy. Les qualités architectoniques du matériau ne semblent pas avoir prévalues mais plutôt le choix esthétique de polychromie lithique en association avec des grés roses et verts du secteur.

Le site se trouve à trois kilomètres au sud du bord de mer et la rivière du Frémur coule à près de deux kilomètres au sud-est, pourtant plusieurs fontaines sont dénombrées à proximité : la fontaine du village des Rues à 900 mètres au nord-est et, à l'entrée du bourg, la *rue des petites fontaines* témoignage d'anciens points d'eau à l'ouest de l'enclos.

La localisation de l'ancienne métairie de l'Abbaye a posé quelques difficultés mineures. Le cadastre de 1826<sup>274</sup> indique, en effet, plusieurs sites répondant au nom d'*Abbaye*. La métairie principale est constituée par les parcelles 730 et 732 correspondants respectivement à la ferme et au colombier. Les parcelles voisines 729, 731 et 733, en limite occidentale du *tertre de l'abbaye*, devaient constituer l'ancien enclos, ce qui correspond aux trois journaux annoncés antérieurement<sup>275</sup>. Or, de l'autre côté de la place, plusieurs parcelles répondent au nom

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup> Actuel Saint-Jacut-de-la-Mer.

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup> AEB, charte I.

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup> AEB, charte LXXXIV et AD22, H 383, titres.

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> AD22, H 383, titres.

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> AEB, Charte CXCI et AD22, H 384.

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> AEB, charte CCXXV, en 1260.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup> AD22, 3 P 179, section D, 2<sup>ème</sup> feuille, en ligne sur www.archives.cotesdarmor.fr.

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> AD22, H 385 : description de l'enclos de la grange de Pléhérel en 1476.

d'*Abbaye*: des bâtiments regroupés autour d'une cour sur les parcelles 736 et 737 dont l'enclos comportait les parcelles 734, 735, 738 et 739. L'ensemble architectural, donnant directement accès sur le tertre, est aussi desservi par un chemin orienté sud-est nord-ouest vers la parcelle 741. La visite du site a permis d'identifier un bâtiment fortement remanié conservant à la base, une tourelle d'escalier dont la partie haute, toujours visible, reste à étudier pour déterminer si elle provient de la même construction. L'imbrication de plusieurs édifices rend difficile toute investigation plus poussée d'autant qu'il n'a pas été possible d'accéder aux autres élévations. Néanmoins, il semble possible d'avancer une date de construction remontant vraisemblablement au XVI<sup>e</sup> siècle. Les vestiges de ce manoir abbatial ne sont d'ailleurs pas sans rappeler la construction du *Grand Hôtel* au sein de l'enclos de la grange de Saint-Sulien au même siècle.

Plus au nord, la parcelle 773 désigne l'enclos de la *Petite Abbaye*. Ferme plus modeste, le site est constitué d'une entrée en prise directe avec un carrefour de voies de communication et forme un plan en L légèrement dévié ouvert sur une cour. Seul le fournil, situé à l'entrée, est encore identifiable. Les autres bâtiments ont subi de forts réaménagements sans incidence sur le plan masse. L'ancienne exploitation agricole constitue néanmoins une succursale de la métairie et sans doute d'anciens bâtiments agricoles de l'espace grangier. On peut noter que la configuration en *Petite et Grande Abbaye*, reprise d'ailleurs par le toponyme des deux routes menant au bourg de Pléhérel au nord, et à Port-à-La-Duc à l'est, n'est pas sans rappeler celle de la *Petite et Grande Moinnerie* sur la commune voisine de Plévenon. Si ce bien disparaît du temporel des cisterciens avant le XVIe siècle, la similitude d'organisation spatiale des grandes exploitations agricoles<sup>276</sup> se retrouve aussi dans les domaines des abbayes cisterciennes de Coatmalouen et de Langonnet<sup>277</sup>.

La grange comporte donc une place nommée *tertre de l'abbaye* orientée nord-ouest sud-est desservant à chacune de ces extrémités trois voies orientées à l'est, au nord et à l'ouest. La voie principale reliant Erquy à Port-à-La-Duc, orientée ouest-est, la traverse et dessert l'ancien domaine de la grange. Le réseau viaire s'organise donc autour de ce tertre. Même s'il peut être comparé à la place située devant la métairie de la Porte à Saint-Sulien, ces dimensions en font un espace plus important, ne serait-ce que par le flux de circulation qui transite le long du littoral. L'axe de communication ne peut être attribué aux religieux, il est évidemment plus ancien, mais ceux-ci ont su tirer avantageusement partie de la situation en aménageant une place qui est propice aux échanges et au commerce.

Venant d'Erquy, l'entrée du tertre donne accès au manoir abbatial érigé au XVIe siècle. Puis sur l'axe reliant Port-à-la-Duc, une voie charretière ouvre sur la métairie de l'Abbaye constituée d'une cour rectangulaire bordée de murs et de bâtiments dont le principal édifice est orienté est-ouest (Fig.42). Le fournil, tout comme le colombier, est identifiable. La mairie de Fréhel en est le propriétaire. L'ancienne ferme se compose alors de bâtiments construits pour la plupart au début du XVIIIe siècle dont l'ordonnance sur le cadastre ancien est identique à l'état actuel à l'exception du fournil qui est prolongé par un édifice plus récent. Des travaux d'aménagements opérés par le cabinet d'architecte Jean-Pierre Le Traon dans les années 1986-1987 ont modifié

-

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup> Qui n'est pas propre au monde monastique.

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup> AD22, A 12, aveu de 1660 : Petit et Grand Drezit, actuel Drezit Vihan et Drezit Vraz, possession de l'abbaye de Coatmalouen, sur la commune de Bourbriac (département des Côtes d'Armor) et AD44, B 781, aveu de 1550 : le Petit et Grand Borin, manoir de l'abbaye de Langonnet sur la commune de Langonnet (département du Morbihan).

les façades et la distribution intérieure des édifices sans toucher au plan masse (Fig.47). La description sommaire de l'état ancien est conservée aux archives municipales de Fréhel<sup>278</sup>.

#### • La métairie au XVIII<sup>e</sup> siècle

La ferme se compose d'une cour fermée, accessible par une voie charretière, sur laquelle s'organise plusieurs édifices (Fig.46). Le bâtiment principal se compose d'une vaste longère construite en moellons de grés rose de 36 mètres de long sur un peu moins de 7,5 mètres de large (Fig.44 et 47)). Ses dimensions sont identiques à celles de la métairie des Mares dont un linteau en arc surbaissé indique la date de 1734. L'édifice suit une orientation, peu accentuée, sud-est, nord-ouest dont la façade principale ouvre sur le sud et se compose de deux parties distinctes : une partie habitation à l'ouest et une partie à vocation agricole à l'est. Le mur gouttereau nord garde des traces d'ouvertures comblées tandis que la façade méridionale est percée de quatre portes dont une charretière à linteau en bois à l'extrémité orientale. Le logis, à l'ouest, est ouvert par une porte encadrée de deux fenêtres tandis qu'une unique fenêtre éclaire les parties agricoles à l'ouest. Trois gerbières à l'étage ouvrent sur deux vastes greniers. Un procès-verbal de visite en 1704<sup>279</sup> fait état de serrures à poser, ce qui implique que le bâtiment est pratiquement achevé.

Un second daté de 1769 nous apprend que plusieurs réparations sont nécessaires : *la porte d'entrée à refaire*, *un seuillet en pierre de grison* à mettre et la fenêtre du métayer à agrandir<sup>280</sup>.

La propriété est pouvue d'un colombier, d'un fournil, d'une étable et d'une porcherie, car *on fera un toit à cochon* [...] *il sera couvert en appenti avec du genêt*<sup>281</sup> (Fig.43, 44, 45 et 48bis).

#### • La métairie au XVI<sup>e</sup> siècle

Ces reconstructions sont à mettre en lien avec le procès-verbal de 1597<sup>282</sup> qui indique que le manoir est en mauvais état ainsi que le colombier : du prisage et inventaire et estat des maisons garnies toutes labours, compost, pailles gles, foins, marnix ... dépendante de la maison et mestayrie de l'abbaye de Pleherel [...] entre messire Jacques de Launay, sieur du dit lieu [...] et possession jouissant de l'abbaye de St Aubin [...] en premier pour le regar de la maison, il est requis de y couvrir de glés [...] (Dans la maison), il y a une poultre rompue et le pignon et muraille ne vault rien et sont en danger de tomber en ruine. La maison principale nécessite de grosses réparations à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle mais n'est véritablement reconstruite qu'un siècle plus tard. Le document est dressé à l'occasion du bail à ferme de la même année, indiquant que la métairie est affermée six ans pour 80 boisseaux de froment et dix boisseaux d'orge mesure d'abbaye<sup>283</sup>. Le genêt constitue le matériau de couverture du manoir, tout comme la métairie du Portail à Erquy dont la construction remonte au XV<sup>e</sup> siècle.

L'édification d'un nouveau manoir au XVI<sup>e</sup> siècle au nord-ouest du tertre résulte vraisemblablement du mauvais état du logis manorial antérieur (Fig.48). Toujours est-il qu'il n'apparaît pas dans les aveux détaillés des années 1563 et 1583. Les difficultés financières des religieux à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et les prélèvements royaux opérés sur les temporels monastiques expliquent sans doute son aliénation rapide.

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup> AM de Fréhel, 4 W 8-9.

<sup>&</sup>lt;sup>279</sup> AD22, H 386/3.

AD35, 5 B 370, fonds de la Maîtrise des Eaux et Forêts, procès-verbal de 1769, f°11-12.

<sup>&</sup>lt;sup>281</sup> AD35, 5 B 370, fonds de la Maîtrise des Eaux et Forêts, procès-verbal de 1769, f°11-12.

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup> AD22, H 386/1.

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup> AD22, H 386.

L'enclos résidentiel médiéval possède donc une superficie de trois journaux clos de murs, accessible par une voie charretière et fermée par une porte. À l'intérieur, le manoir, le colombier, plusieurs bâtiments agricoles dont deux étables forment une organisation dont on en ignore l'agencement. Néanmoins, on peut supposer que l'emplacement du colombier et du fournil a peu évolué. Les aménagements successifs opérés sur le site ne permettent pas d'en restituer le réseau hydraulique. Seul subsiste un puits constitué de gros blocs de granite à l'entrée principale.

Les descriptions postérieures du colombier évoquent une construction en pierre dont la voute intérieure de la fuie sera regarni et les pierres déplacées mises en place avec mortier composé de moitié chaux et moitié sable fin<sup>284</sup>.

Le fournil, édifié à l'est de la voie est prolongé au nord par un plus vaste bâtiment ayant servi par la suite de garderie d'enfants. Les travaux de réaménagements des années 1980 ont supprimé le petit édicule du four.

On peut donc en conclure que la grange est constituée :

- d'une place desservant six axes de communications de plus ou moins grandes importances ;
- d'un enclos résidentiel médiéval comportant un ancien manoir avec colombier, plusieurs bâtiments agricoles, un puits et un fournil enclos de murs et d'une porte ;
- d'un ensemble manorial édifié avant le 2<sup>e</sup> tiers du XVI<sup>e</sup> siècle ;
- d'autres édifices à vocation agricole ou artisanale implantés le long des axes de communication ;
- d'accès à l'eau par l'adduction de fontaines et le creusement d'un puits.

#### • La constitution du domaine

Le cartulaire de Saint-Aubin possède la copie de deux chartes de dons de la fin du XI<sup>e</sup> siècle dont les originaux ont été reversés par erreur dans le fonds de l'abbaye de Saint-Jacut-de-La-Mer conservé aux archives départementales des Côtes d'Armor. Le verso de la charte comporte encore les annotations caractéristiques de l'inventaire des titres et des chartes de l'abbaye de Saint-Aubin rédigé en 1731 sous la forme d'un *in-folio*<sup>285</sup>. La première charte remonte aux environs de 1092<sup>286</sup> et donne des précisions sur l'origine du bien tout en justifiant sa présence dans le cartulaire: *Hoc testatur donnus Derianus abbas et conventus Sancti Jacuti quod continetur in cartula Sancti Albini continetur in nostra*<sup>287</sup>. La politique de collecte des archives antérieures à l'acquisition d'un bien important est une pratique qui se retrouve avec l'achat du prieuré de Saint-Wallery en 1259. On peut remarquer, malgré les cent ans qui séparent ces deux actes, l'usage de collecte des anciens titres en vue d'éviter toute contestation ultérieure possible<sup>288</sup>.

Ainsi, vers 1092 Walterius [...] dedit autem Deo et Sancto Jacuto et monachis ejus quandam terram quam tenebat in dominio suo in plebe Pleherel que vocatur Abbatia, et medietatem Karrivan, et villam Menvallem, et villam Rehan[...]<sup>289</sup>. Le don de Gauthier de la terre de l'Abbaye s'accompagne des deux villages de Menvalle et Rehan ainsi que de la moitié de

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>284</sup> AD35, 5 B 370, fonds de la Maîtrise des Eaux et Forêts, procès-verbal de 1769, f°11-12.

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup> AD22, H 361.

<sup>&</sup>lt;sup>286</sup> AD22, H 394 : chartes originales ; AEB, tome IV, fonds de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer, chartes I et II ; cartulaire de Saint-Aubin, p. 37, 38 et 105.

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup> Cartulaire p. ? La collecte des anciennes chartes de propriété est une donnée courante à Saint-Aubin observée aussi lors de l'achat du prieuré de Saint-Walery devenu la grange Saint-Galery, voir *infra*.

<sup>&</sup>lt;sup>288</sup> Cette pratique peut être à double sens et s'appliquer sur des biens aliénés. Cela explique pourquoi les chartes de Saint-Aubin sont muettes sur les biens aliénés des Moineries de Plévenon et, dans une moindre mesure, de la petite Moinerie des Hôpitaux.

<sup>&</sup>lt;sup>289</sup> AEB, tome IV, fonds Saint-Jacut, charte I.

Karrivan. On ignore la localisation des deux premiers mais le dernier pourrait correspondre au village de Carrien situé au sud-est de la grange.

La charte suivante précise quelques points à l'occasion d'un autre don : Hervelin dedit Sancto Jacobo et ejus conventui quartem partem ville terre que sita est inter abbaciam Glaio et Sanctum Dvicium, tali pacto ut, post ejus discessum si vellet seculo renunciare, in abbacia reciperetur cum omnibus famulantibus suis unus [...]<sup>290</sup>. Les auteurs des Anciens Évêchés de Bretagne apportent quelques précisions glanées sur une notice de M. Gautier du Mottay<sup>291</sup> : [...] sous l'abbé Wihomar, un chevalier nommé Walter, fils de Trehan Mab, avait donné donné à Saint-Jacut terram abbatie et d'autres terres sur son domaine. A la même époque, Hervelin, fils de Guernegon, prévôt, ayant brûlé une maison à Lancieux, fit amende honorable et donna à Saint-Jacut le quart d'un village sis entre abbaciam Glaio et Sanctum Duicium.

En 1159, l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer échange l'*abbacia Gleyou* avec des biens appartenant aux religieux de Saint-Aubin et vingt sous de rente<sup>292</sup> dont ils ne s'affranchissent qu'en 1315<sup>293</sup>. Glaio semble être alors davantage une exploitation agricole qu'un établissement aux fonctions pastorales. Aucune charte ne fait mention du bien avant 1232 où elle est citée comme abbaye de *Glermoin*: Rolland Colas donne une part *de decima terre abbacie Glermoin, site in parrochia de Pleherel*<sup>294</sup>.

Les années suivantes sont l'occasion d'une intense activité d'acquisitions et de constitution du domaine essentiellement autour de la grange. En 1237, le gage sur un pré à l'Épine Brien illustre un autre mode d'acquisition par les religieux pratiquant le prêt bancaire<sup>295</sup>. Par la suite, le lieu rentre en possession de Saint-Aubin. En 1238, ils achètent la terre appelée Carterium Piscis<sup>296</sup> ou *Quarterie Peisson*<sup>297</sup>, ce qui provoque plusieurs litiges qui se règlent en 1255 par la concession d'unum jornale terre situm in quarterio Peisson, propinquis grange dictorum monachorum<sup>298</sup>. Le cadastre ancien nomme les parcelles 95 à 98 les Quartiers Poissons. Difficile de ne pas imaginer un ancien vivier sur ces parcelles agricoles malgré la mention de terres cultivées.

L'acquisition de la *villa Bressel* provoque, elle aussi, plusieurs contentieux mais un accord est trouvé en 1239 sur *terram suam sitam in parrochia de Pleherel in villa Bresel* que les moines disent avoir reçu en aumône<sup>299</sup>. La contestation du bien semble réglée en 1240 lors de la confirmation par l'évêque de la donation de la Ville Bressel<sup>300</sup>. En 1243, Geoffroy Blanguernun *dedit et concessit* [...] *totam terram suam sitam in parrochia de Pleherel, videlicet in quarterie Peisini et in Villa Bresel*<sup>301</sup>. La constitution du domaine s'étend donc des *Quartiers Poissons* au sud, à l'actuelle ville Beheu au nord.

On peut remarquer, qu'à l'occasion de ces litiges, le règlement présidé par un ecclésiastique se solde toujours en faveur des cisterciens qui récupèrent des dons supplémentaires tels que des rentes en céréales ou des droits de pâture : insuper concesserunt dicti Stephanus et Petrus omnem pasturam lande dicte pertinenti animalibus dictorum monachorum, et suorum hominum

<sup>291</sup> *Id. Ibid.*, note 2, p. 34.

<sup>&</sup>lt;sup>290</sup> *Id. Ibid.*, charte II.

<sup>&</sup>lt;sup>292</sup> AEB, tome III, fonds Saint-Aubin, charte I.

<sup>&</sup>lt;sup>293</sup> AD22, H 383, titres.

<sup>&</sup>lt;sup>294</sup> AEB, tome III, charte LXXXIV; AD22, H 383, titres.

<sup>&</sup>lt;sup>295</sup> AEB, charte CXVIII : deux hommes *concessimus partem nostram prati de Spina Briencii supre quinquaginta solidos* [...].

<sup>&</sup>lt;sup>296</sup> AEB, charte CXXIII: vendidit abbati et conventui [...] pro tredecim libris [...] et decem solidos terram illam [...] Quicquid [...] habebant in Carterio-Piscis sito in parrochia de Pleherel.

<sup>&</sup>lt;sup>297</sup> AEB, charte CXL en 1243.

<sup>&</sup>lt;sup>298</sup> AEB, charte CXCI et AD22, H 384.

<sup>&</sup>lt;sup>299</sup> AEB, charte CXXVII.

<sup>&</sup>lt;sup>300</sup> AEB, charte CXXVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>301</sup> AEB, charte CXL.

in perpetuum pacifice possidendam<sup>302</sup>. Ces litiges sont l'occasion de se poser la question de la bonne foi des religieux dans leur mode d'acquisition. Force est de constater que la constitution du terroir associé à la grange ne se fait pas sans résistance de la part des voisins ou des anciens propriétaires. De nombreuses études<sup>303</sup> font état de cisterciens pratiquant le fait accompli et soumettant les populations locales à des pressions en vue de céder leurs biens contre, la plupart du temps, des prières.

En 1254, Saint-Aubin afferme, pour 10 ans, 4 arpents de terre sis à la ville Enogent sur la paroisse de Pléherel pour 60 sous monnaie. Le preneur s'engage à acquitter toutes les redevances dont ce lieu est chargé<sup>304</sup>. On ignore où se situe la ville Enogent dont l'acquisition n'a laissé aucune trace archivistique. Elle se trouve vraisemblablement à la périphérie de la grange et démontre le passage progressif du faire valoir direct au faire-valoir indirect sur le temporel des religieux.

Enfin les religieux achètent des biens sur le fief de la Ville Madeuc en 1260<sup>305</sup>, située au nordouest de la grange.

Toujours est-il qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, la grange acquiert des droits de pâture, des terres arables, des landes, des prés et des biens sur l'Épine Brien, Carrien, le *Quarterium piscis* ou *peisson*, la Ville Bressel, La Ville Madeuc et la Ville Enogent. Le domaine initial ne fait pas l'objet de production écrite aussi nous ignorons son étendue originelle. En revanche, ces différentes acquisitions visent soit à étendre l'aire géographique de la grange, soit à résorber les possibles enclaves existantes à l'intérieur du terroir associé.

On apprend par la même occasion que les religieux imposent la mesure de la grange pour la perception des impôts seigneuriaux qu'ils prélèvent sur leurs vassaux en 1260<sup>306</sup>. Le processus de seigneurialisation du temporel de Saint-Aubin semble alors abouti.

Néanmoins, l'arrentement d'une grande partie du domaine et le paiement des rentes foncières ont fait l'objet de nombreuses chartes qui laissent percevoir l'étendue du domaine de la grange. Il comportait (Fig. 50):

- au sud-est, les villages de l'Epine Brien, d'Orfeuillet, de Carrien et de La Ville Alain
- au nord-est, les villages de la Ville Beheu, de La Chapelle Anisan, de La Ville Glayeu, des Rües, de Hauteville, du Gas, du village et de La Ville Morin
- au nord, Le Buisson et Le Belin.
  - Le domaine de la grange
    - o Le moulin à vent

Dans l'aveu de 1563<sup>307</sup>, le moulin à vent est décrit dudict lieu, scictue en ladicte parrouesse de Pleherel avecques son distroict, affermé communs ans, quarante huit bouexeaux gros bled de moult, mesure dudict Chemin Chaussé. Le moulin banal est situé à proximité de l'axe de

80

<sup>&</sup>lt;sup>302</sup> AEB, charte CXCI.

<sup>&</sup>lt;sup>303</sup> Parmi les mentions régulières et abondantes, un travail universitaire ancien dont la documentation abondante a permis à l'auteur de décortiquer les mécanismes de la prise de possession d'un territoire : CALFAT, Marc, L'abbaye d'Auberive et la vallée de l'Aujou aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles : réussite d'une entreprise cistercienne, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Laval, 1980, 119 p. <sup>304</sup> AEB, charte CLXXXIV.

<sup>&</sup>lt;sup>305</sup> AEB, charte CCXXIII, cartulaire, p. 122. Les auteurs situent le bien à La Ville Madeuc sur la paroisse de Saint-

Suliac. Nous pensons qu'il s'agit d'une erreur et que le sceau d'un seigneur supérieur, Geoffroi de la Motte, indique plutôt La Ville Madeuc sur la paroisse de Pléhérel. Le classement du cartulaire de Saint-Aubin tend à accréditer cette hypothèse.

<sup>&</sup>lt;sup>306</sup> AEB, charte CCXXV, cartulaire p. 173 et H 383, titres.

<sup>&</sup>lt;sup>307</sup> AD22, A 60.

communication menant à Port-à-La-Duc, sur une parcelle de forme circulaire dite *moulin de l'abbaye* (Fig.49) toujours visible sur les photos aériennes de l'IGN des années 1950. Un procès-verbal de 1769 indique qu'il faut remettre *une douzaine de planches de chêne* [...] *qui sont autour de la cage du moulin* et décrit *la grande rouë et la queuë du moulin*<sup>308</sup>. Le moulin de l'Abbaye ne diffère pas des autres moulins de Saint-Aubin ni des moulins éoliens des propriétaires laïcs. Il est attaché à des obligations banales au moins depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et sans doute bien avant.

À la Révolution française, on apprend que le moulin à vent est *construit à neuf dont tout le mécanisme appartient au meunier pour 80 livres ou 1600 livres de capital*<sup>309</sup>. Les bailleurs en abandonnent les réparations au fermier à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### o Le moulin à eau

Les granges de Saint-Aubin se définissent par l'équipement d'un moulin à eau et d'un moulin à vent. Or les ressources hydriques du site de la grange de l'Abbaye ne permettent pas d'envisager des aménagements propres à faire tourner la roue d'un moulin hydraulique. Voilà pourquoi, sur le secteur, la carte de Cassini rend compte d'un nombre élevé de moulins à vent. Cependant, le règlement d'un contentieux avec les héritiers de Pierre de la Fruglaye nous apprend que les religieux possèdent un moulin à eau à la Ville Hervé sur la paroisse de Plurien en 1293<sup>310</sup>. Sous l'autorité de l'archidiacre du Penthièvre, (la) controversiam alias fuisse motam inter dictos religiosos, ex una parte, et dictum Petrum, ex altera, super hoc quod idem Petrus impediebat dictos religiosos quominus possent meatus aque et cursus ejusdem venientes ad quoddam molendinum ipsorum situm in parrochia de Plurien in tenemento de Ville Hervei, cum crublis et aliis instrumentatis ferratis, necnon dictum molendinum reparare pro sue voluntatis arbitrio et prout videbatur expedire. Comme pour le moulin de Saint-Cano, le détournement de l'eau provoque une réaction violente des voisins. Le terme de *crublis* ou écluse évoque là encore une retenue d'eau. On ignore où se situe le village Hervé sur le territoire très étendu de la paroisse, vraisemblablement le long du ruisseau du Léhen, équipé de plusieurs autres moulins figurés sur la carte de Cassini.

#### Les chapelles

Aucune mention de chapelle à l'intérieur de l'enclos résidentiel de la grange ne nous est parvenue. L'église paroissiale de Fréhel constitue une construction *ex nihilo* à proximité du tertre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, le procès-verbal de la métairie de l'Abbaye énonce de telles dégradations en 1597 que l'existence d'une chapelle en ruine n'aurait pas trouvé utilité à être reconstruite. Néanmoins, le domaine comporte plusieurs chapelles aujourd'hui détruites dont on détient peu ou pas d'informations. La Ville Glayeu, figurée sur la carte de Cassini, se situe à proximité de la Chapelle Inisan. Il s'agit peut-être du site originel de l'abbaye de Glayo comportant un lieu de culte. Le manoir Saint-Mirel possède une chapelle privée démontée. Enfin, près de Port-à-La-Duc, la chapelle Saint-Aide ou Saint-Dayt<sup>311</sup> constitue un lieu d'accueil des voyageurs. Aucun lieu de culte ne peut ainsi être rattaché directement aux cisterciens.

<sup>&</sup>lt;sup>308</sup> AD35, fonds de la Maîtrise des Eaux et Forêts, 5 B 370, f°11-12.

<sup>&</sup>lt;sup>309</sup> AD22, 1 Q 137, procès-verbal de visite et estimation

<sup>&</sup>lt;sup>310</sup> AEB, charte CCCXX.

<sup>&</sup>lt;sup>311</sup> AD22, H 385, description du domaine de la grange en 1476.

#### o L'aménagement du paysage

Les grandes parcelles de plusieurs dizaines de journaux sont encore visibles sur le parcellaire de la commune de Fréhel. Elles constituent des formes caractéristiques, bordées par des voies de communication aux contours arrondis dont le sommet se resserre au niveau d'un carrefour de chemins. Ces derniers relient les anciennes fermes entre elles et sont nommés par tronçon dans les archives, en fonction d'un bien décrit *joignant d'un costé au dit chemin par ou l'on va dudict manoir au Portaladuz*<sup>312</sup>. Le domaine comporte un vaste espace de landes au nord du village de la Hasaie et des prés et prairies. Mais ce sont les vastes parcelles de champs de froment qui caractérisent davantage le lieu.

#### L'enclos de la grange

Au nord de la grange, le parcellaire dessine des formes circulaires pouvant témoigner d'ellipses de défrichement mais *les clôtures*<sup>313</sup> désignent davantage un enclos. Le manoir de l'Abbaye est implanté en bordure méridionale du domaine (Fig.51-52).

En 1750, la métairie noble nommée métairie de l'Abbaye en Pléhérel est composée d'un colombier, prés, terre arable et non arable contenant 37 journaux de terre<sup>314</sup>. Une carte figurative des domaines et fiefs de Saint-Aubin sise dans la paroisse de Pleherel<sup>315</sup>, réalisée à l'encre, est dressée au XVIII<sup>e</sup> siècle. La représentation stéréotypée de la métairie et du colombier restitue néanmoins le parcellaire et le réseau viaire. L'arrentement des biens fragmentent le terroir en différentes propriétés.

Un rare document de 1476 inventorie le domaine de la grange. La declaration du manoir meson et domaine de la grange de Pleherel nomée labaie appartenant au dit abbé et couvent raportée et [...] en premier les mesons courtils jardins et desportz conlombier et aultres esdiffice estant en la closture de murs contenant troys journaulx de terre ou environ joignant et [...] tenant au chemin par ou l'on va du bourg de Plurien au portaladuz d'une part d'aultre au chemin par ou l'on va de la chapelle et esglise de Saint Sebastien au bourg de Pleherel.

Item une pieste de terre enclos joignant le dit manoir contenant vignt journelx de terre [...] dont y a un labour quatorze journelx environ et le p... un pré et paturaille joignant et estante d'une part au chemin par ou l'on va de la chapelle de Saint Dayt au bourg de Pléhérel d'aultre part au chemin par ou l'on va du dit manoir au Portaladuz et d'aultre part a ung chemin et sente par ou l'on va du tertre du dit lieu au villaige de hauteville.

Une aultre pieste de terre enclos contenant troys journelx de terre en paturail nommé le clos de Gledelan joignant d'un costé et d'un bout au dict chemin par ou l'on va du dict lieu de Saint Dayt au dict bourg de Pléhérel d'aultre costé à la terre Jehan Michel qui tient a terre du dict abbé et couvent.

Item une aultre pieste de terre au davant de la porte dudict manoir contenant en terre arable et pré ouyt journelx de terre ou environ joignant d'un costé au dit chemin par ou l'on va dudict manoir au portaladuz d'aultre costé a la terre penocte, Rolland que tient de la Hunaudaye et d'un bout au chemin par ou l'on va dudict manoir au pont norment dont en labour sept journelx et le pasture en pré.

<sup>&</sup>lt;sup>312</sup> AD22, H 385, description du domaine de la grange en 1476.

<sup>&</sup>lt;sup>313</sup> AD22, cadastre de 1826, 3 P 179, section D, 2<sup>e</sup> feuille : les parcelles n°640, 641 et 642.

<sup>&</sup>lt;sup>314</sup> AD22, A 60, aveu de 1750.

<sup>&</sup>lt;sup>315</sup> AD22, H 383, titres, s.d.

Item une pieste de terre close en paturail nommée les fourneaulx contenant troys journelx de terre ou environ joignant d'un costé est comme nommé les communs des fourneaux d'aultre costé a la terre de [...] Gilles Rouaust que tiennet de Gilles Rouaust.

Item une pieste de terre en lande nommée les landes des Hasaies contenant cinq journelx de terre ou environ joignant d'un costé au chemin par ou l'on va du villaige de la Hazaie a la ville Gratien d'aultre costé et d'un bout a terre de [...] Mahé que tient les dicts abbé et couvent<sup>316</sup>. La longue description part de l'est pour suivre la direction des aiguilles d'une montre. Plusieurs remarques découlent de ce document. La dimension des parcelles en plusieurs journaux de terre fait cohabiter labours et prés dans une même parcelle Le cadastre ancien en donne l'explication. Dans les états de sections, de nombreuses parcelles sont décrites en terre en partie par rapport à terre labourable. Ces terres forment de vastes espaces mixtes de cultures et de pâture. Le domaine comporte alors 42 journaux de terre.

### o Les activités au sein de la grange de l'Abbaye

Si les chartes ont laissé peu de témoignages des activités pratiquées au sein de la grange, la microtoponymie offre quelques développements possibles qu'il faut manier avec prudence tant de nombreux usages sont venus se superposer à ceux des religieux.

Les parcelles 77 et 78 dits *des fourneaux*, situées au sud-ouest de la grange, à proximité des communs de l'Abbaye, appartiennent aux terres de la grange de l'Abbaye en 1476. D'une manière identique à Saint-Sulien, ils pourraient constituer l'emplacement d'un four tuillier. L'unique mention d'une carrière de pierre se trouve sur la paroisse de Pléhérel où les religieux acquièrent en 1264 un droit d'usage à la lande Minon<sup>317</sup>. Aucune information ne permet de déterminer s'il s'agit d'une utilisation domestique ou du commerce des pierres.

Pour conclure, la grange de l'Abbaye étend son emprise territoriale sur un vaste espace caractérisé par la céréaliculture et l'élevage. La situation hydrique du lieu en fait un site à part. Les raisons doivent sans doute être recherchées dans sa localisation stratégique qui lui permet de réguler le flux de voyageurs le long du littoral. À ce titre, l'enclos résidentiel présente une fonction d'accueil sans doute très développée.

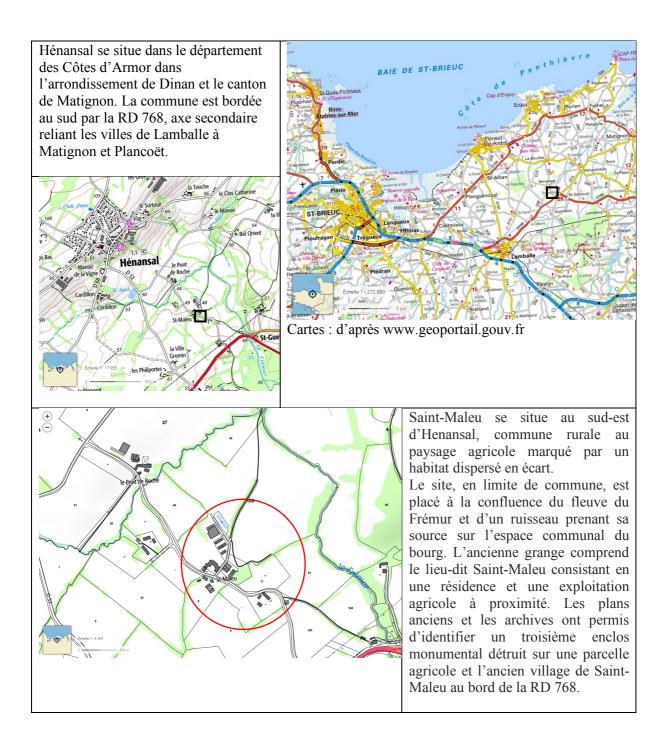
-

<sup>&</sup>lt;sup>316</sup> AD22, H 385, description du domaine de la grange en 1476.

<sup>&</sup>lt;sup>317</sup> AEB, charte CCXLI.

# Fiche description de la grange de Saint-Maleu

## I. Description du site et son environnement



# II. Identification et localisation

Nom de la grange :	Saint-Maleu	Département :	Côtes d'Armor
Toponyme ancien:	Grangia Sancti Maclovi	Commune:	Hénansal (22400)
Coordonnées	Latitude : 48.532489°	Lieu-dit:	Saint-Maleu
géographiques :	Longitude : -2.426971°		
Statut:	Propriétés privées	Protection au	Néant
		titre des	
		Monuments	
		historiques:	
Date de 1 <sup>ère</sup>	1260, AEB, tome III, charte	Type	s.d.
mention/source	n°CCXXI	d'acquisition:	
Paroisse au Moyen	Hénansal	Distance à vol	5,5 kms
Âge :		d'oiseau de	
		l'abbaye :	

# Site n°1 : l'enclos résidentiel

Références	2019 ZP 47	Parcelle :	47
cadastrales			
actuelles:			
Références du	AD22: 3P077_010	Section:	D, 2 <sup>ème</sup> feuille
cadastre			
napoléonien:			
Date:	s.d.	Parcelles :	322-323

# Site n°2 : l'exploitation agricole

Références	2019 ZO 49	Parcelle :	49
cadastrales			
actuelles:			
Références du	AD22: 3P077_007	Section:	C, 1 <sup>ère</sup> feuille
cadastre			
napoléonien:			
Date:	s.d.	Parcelle :	439

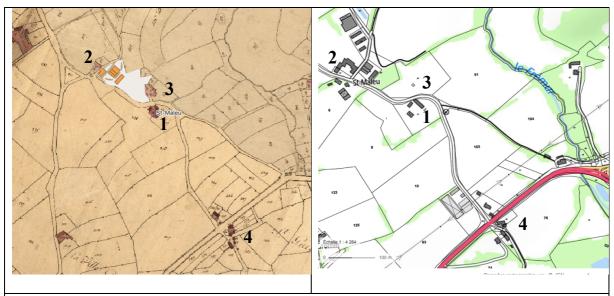
# Site n°3 : la parcelle agricole

Références	2019 ZO 50	Parcelle :	50
cadastrales			
actuelles :			
Références du	AD22: 3P077_008	Section:	C, 2 <sup>ème</sup> feuille
cadastre			
napoléonien :			
Date:	s.d.	Parcelles :	456-457

Site n°4 : le village

Références	2019 ZP	Parcelles :	57, 66, 69, 73, 78 et 111
cadastrales			
actuelles:			
Références du	AD22 : 3P077_010	Section:	D, 2 <sup>ème</sup> feuille
cadastre			
napoléonien :			
Date:	s.d.	Parcelles:	332-334, 345, 346, 350-
			352 et 353-354

Cadre géologique :	Roches sédimentaires et volcano-sédimentaires épimétamorphiques - Formation de Lamballe : grés, siltites et tufs (Briovérien)	Rapport au littoral :	Néant
Hydrographie :	Confluence d'un ruisseau (J1205800) et du Frémur (J1204000)	Relief:	49 m
Situation de la grange :	En hameau	Insertion dans le réseau viaire :	La grange est traversée par une voie communale reliant la RD 768 au bourg d'Hénansal
D'après le cadastre ar feuilles cadastrales	ncien, assemblage des	Cadastre moderne d'www.geoportail.gou	



Commentaires : la grange de Saint-Maleu comporte quatre sites identifiés. Le premier consiste en l'actuel lieu-dit Saint-Maleu (1), le deuxième en une exploitation agricole très remaniée (2) au lieu-dit *Les Pierresais*, et le troisième, un enclos monumental, identifié sur le plan ancien, entièrement détruit sur la parcelle agricole (3). Le village de Saint-Maleu (4) est constitué de plusieurs édifices implantés au carrefour de la voie communale et de RD 768.

Le site de Saint-Maleu se trouve à la jonction de trois feuilles du cadastre ancien. Les bords déchirés laissent un trou entre les trois premiers sites.

## III. Description de la grange

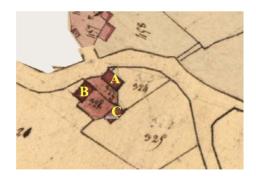
#### Enclos de la grange

État actuel :	Détruit	Superficie restituée :	0,277 km <sup>2</sup>
Source:	Photographie aérienne des années 1950	Forme:	Circulaire
Nature de la clôture :	Fossé et talus	Parcellaire autour de la grange :	Enclos pris dans une plus grande ellypse

Commentaire : l'enclos résidentiel est implanté sur la bordure sud-ouest de l'enclos. Le village grangier est à l'écart.

## Sites de la grange

## Site n°1 : l'enclos résidentiel



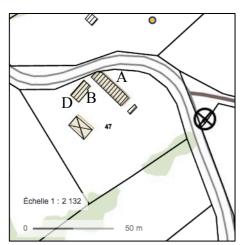
Plan cadastral de la métairie de Saint-Maleu

Légende:

A: maison

B: bâtiment agricole

C: bâtiment détruit



Plan cadastral moderne du lieu-dit Saint-Maleu d'après le site www.geoportail.gouv.fr

Légende :

A: maison

B : remise

D : puits

État actuel :	Remanié	Organisation actuelle de l'enclos :	Propriété résidentielle composée d'un accès à l'ouest menant à une cour encadrée de deux bâtiments agricoles et d'une longère orientée nordouest sud-est cernée de jardins.
Nature de la clôture :	Talus-fossé, tronçon de canal à ciel ouvert au nord	Superficie:	4960 m <sup>2</sup>
Source:	Cadastre ancien	Organisation ancienne:	Plan d'ensemble ramassé formé de trois unités indépendantes et composé de deux bâtiments parallèles (2 et 3) et d'un édifice perpendiculaire (1) bordant une cour sur les trois côtés.
Nature de la clôture :	s.d.	Superficie de la cour	625 m <sup>2</sup>
Insertion dans le réseau viaire :	Accès direct sur la voie communale au nord		

Description	La maison de t Malleu	Source:	AD22, H 372 : déclaration des
antérieure :	dans laquelle sexerce la juridiction de la dite		biens à Hénansal
	abbaye couverte		
	d'ardoise jardin et domaines aux environs		
	contenant dix journaux		

Commentaires : l'enclos a subi des reconstructions : seuls la maison (1) et un bâtiment agricole (2) font l'objet d'une description plus approfondie.

La grange est aliénée au XVI<sup>e</sup> siècle et rachetée au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Malgré tout, on dispose de peu d'informations dessus.

### Logis principal (A)

Dénomination :	La maison	État actuel :	Longère composée de deux bâtiments distincts dont le plus ancien se situe à l'est.
Dimensions	27 m x 7 m	Description de	Construction composée d'une façade
restituées :		l'ancien	ouverte au sud par une porte
Dimensions		bâtiment :	Mur goutterau nord comportant une porte bouchée au droit de l'entrée
ancienne	13 m x 7 m		principale.
restituées :			principale.
Murs:	Granite	Ouvertures	Blocs de granite
Encadrement	Double arche en	Encadrement	Blocs de granite
des portes :	plein cintre en	des fenêtres :	
	granite		
Couverture	Ardoise	Charpente:	s.d.

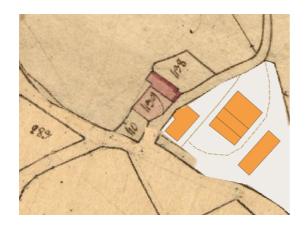
Commentaires : la double arche en plein cintre de la porte est de même facture que la porte du Grand Hôtel de Saint-Sulien, ce qui peut faire remonter la construction du logis au XVI<sup>e</sup> siècle. L'édifice constitue le logement des propriétaires actuels et à ce titre, a subi un fort remaniement intérieur qui ne permet pas d'en restituer l'agencement antérieur.

### Bâtiment agricole (B)

État actuel :	État remanié	Dimensions restituées :	12,5 m x 7 m
Description:	Édifice ouvert au sud-ouest par une façade très remaniée par deux portes donnant accès à deux salles de dimensions réduites. La partie nord comporte une cheminée adossée au pignon.	Fonction actuelle:	Atelier et remise

Murs:	Solin constitué de moellons de granite supportant un mur en bauge relevant des traces de végétaux et des trous de boulins.	Ouvertures	Percement moderne		
Encadrement	Blocs de grès rose	Encadrement	Linteau en bois		
des portes :		des fenêtres :			
Couverture	Ardoise	Charpente:	s.d.		
Commentaire : la construction peut remonter au XVIII <sup>e</sup> siècle.					

Site n°2: l'exploitation agricole



Plan cadastral ancien du lieu-dit Les Pierresais



Plan cadastral moderne du lieu-dit Saint-Maleu d'après le site www.geoportail.gouv.fr Légende : 1 : édifice

État actuel :	Édifice ancien est pris dans une série de bâtiments agricoles et résidentiel. Recouvert de lierre, son aspect est peu visible.	Organisation actuelle de l'enclos :	Plan d'ensemble en U, formé de constructions accolées constituées d'une partie habitation et d'une partie agricole.
Source :	Cadastre ancien	Organisation ancienne:	Bâtiment orienté nord-ouest, sud-est, ouvert sur une cour au sud, jardin au nord.
Nature de la clôture :	s.d.	Superficie restituée de la cour :	342 m <sup>2</sup>

Organisation du parcellaire ancien :	Bâtiment au sud d'une parcelle en forme de demi-ovale	Insertion dans le réseau viaire :	Accès indirect à la voie communale. Un chemin longe la parcelle sur la partie orientale.			
Commentaire : les parcelles non figurées comportent des vergers.						

# Logis

État actuel :	Bâtiment désaffecté	Dimensions restituées :	13 m x 6,5 m
Description actuelle	L'édifice regroupe deux salles séparées par une cloison en bois. La salle orientale comprend des traces d'enduit et une cheminée aménagée sur le pignon.	Étage :	Escalier accolé au pignon ouest.
Murs:	Moellons de granite	Ouvertures	Fenêtres fermées par des barreaux de fer
Encadrement des portes :	Blocs de grès rose	Encadrement des fenêtres :	Blocs de grès rose
Couverture	Ardoise	Charpente:	s.d.

# Site n°3 : enclos détruit





Plan cadastral ancien

Plan cadastral moderne

État actuel :	Détruit	Organisation actuelle de l'enclos :	Parcelle agricole		
Source ancienne :	Cadastre ancien	Forme ancienne de la cour :	Quadrangulaire ?		
Organisation ancienne de l'enclos :	Plan masse en L, formé de trois unités avec passage vers la cour et d'un bâtiment en retour d'équerre vers l'avant. Petit édifice au sud de la cour.	Nature de la clôture	s.d.		
Organisation du parcelles agricoles en forme de tronçons incurvés de grandes dimensions au nord  Insertion dans le réseau viaire :  Accès au sud-est par une allée donnant sur la voie communale, en face de l'enclos 1					
	stre ancien indique que plusieurs édit		*		

longère est encore visible jusque dans les années 2000 sur les photographies aériennes de l'IGN.

## Équipements hydrauliques

Équipements	Dér	nomination	Description/maté	riaux	Date 1 <sup>ère</sup> menti	•	Source /na de la sou		Nature de la source
Étang-vivier		ng de nt-Maleu			1241		AEB, chart	e	Accord
Moulin à eau					1283		AEB, chart CCXCVI	e	Don
Nom du cours d'eau: le Frém		<b>⊠</b> Source canalisée	∑ Fontaine	X Étar	ng	XIN	Mare	⊠Vi	vier
□ Pont		<b>∑</b> Puits	□ Gué	☑ Mou hydrau			banal	Desc	ription : s.d.
						Men	Non ntionné		

# III. Sources planimétriques et bibliographiques

## Autre source planimétrique :

Carte de Cassini	Référence : Carte générale 156, [Tréguier]. N°156 / [é direction de César-Françoi Thury]	Date : fin du XVIII <sup>e</sup> siècle	
Top	oonyme		Moulins
Saint-Maleu			
Les Landes Juhel			
Saint-Guéltas			

### Bibliographie complémentaire :

BARDEL, Philippe et MAILLARD, Jean-Luc, *Architecture de terre en Ille-et-Vilaine*, Rennes, Écomusée du pays de Rennes/Éditions Apogée, 2002, 159 p.

CHAURIS, Louis, « Pour une géo-archéologie du Patrimoine : pierres, carrières et constructions en Bretagne », *Revue archéologique de l'Ouest* [En ligne], 27 | 2010, mis en ligne le 25 février 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : http://journals.openedition.org/rao/1384; DOI : 10.4000/rao.1384

COUFFON, René, *Répertoire des églises et des chapelles des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier*, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1939-1941, 729 p.

EVEILLARD, Jean-Yves, Le réseau des voies romaines en Haute-Bretagne (Loire-Atlantique exceptée), SRA Bretagne, en ligne : http://bibliotheque.numerique.sra-bretagne.fr/files/original/62f4424b84fe58420eeebebb8cac449d.pdf, consulté le 26/08/2019.

FROTIER de La MESSELIÈRE, Henri, *Au cœur du Penthièvre. Lamballe-Jugon-Moncontour-Tunegoët. Étude historique et archéologique illustrée par l'auteur*, Les Presses Bretonnes, Saint-Brieuc, 1951.

FROTIER de La MESSELIÈRE, Henri, *Le pays de Lamballe de Saint-Brieuc à Saint-Cast et de Plancoët à Moncontour*, GP impressions, Kervaux, Plouagat, 1991, 239 p.

LA MOTTE-ROUGE, Daniel de, *Vieux logis et vieux écrits du duché de Penthièvre*, MGT, Le Mans, 1986.

# Synthèse de la grange de Saint-Maleu

Le contexte de fondation de la grange de Saint-Maleu est inconnu. On apprend son existence, comme souvent, d'une manière fortuite en 1260 lors d'une confirmation d'un don de Geoffroy Cochart de herbergamento sito ante grangiam de Sancto Maclovio dicte abbacie et de quodam campo terre dicto herbergamento adjacente sito in parrochia de Henantsal<sup>318</sup>. Cependant, le chartrier livre plusieurs actes antérieurs à cette date sur le secteur. La plus ancienne pouvant être rattachée à Saint-Maleu consiste en un don d'Etienne de Coron daté de 1213 qui abandonne l'hostagium sur omnium terrarum quas predicti monachi in parrochia de Henantsal<sup>319</sup>. Ce prélèvement traduit la présence régulière des religieux et une structure d'accueil. Enfin, plusieurs chartes des années 1240 et 1250 mentionnent apud Sanctum Maclovium. L'acte pourrait désigner les environs de Saint-Maleu si une confirmation par l'évêque de Saint-Brieuc datée de 1209 ne terminait pas par la formule Hoc actum est apud Boquien<sup>320</sup>. Sans erreur possible, il s'agit de la désignation du monastère de Boquen. Voilà pourquoi on peut considérer que le début du XIIIe siècle constitue un terminus probable de l'érection de la grange.

Saint-Maleu se situe au sud-est d'Hénansal, petite commune rurale localisée à 9 km au nordouest de Lamballe (Fig.53). Le lieu-dit correspond à une propriété privée comportant trois bâtiments situés en limite de commune à proximité de la RD 768 qui relie Lamballe à Plancoët. Le paysage, au caractère agricole marqué, se place à la confluence du fleuve du Frémur et d'un ruisseau prenant sa source à quelques kilomètres à l'ouest du bourg. Le cadastre ancien a permis d'identifier deux autres sites : une exploitation agricole moderne comportant un ancien édifice et un ensemble monumental entièrement détruit situé sur une parcelle agricole voisine du premier enclos (Fig.54). La configuration de la grange se dessine donc autour de ces trois pôles répartis le long d'une voie communale reliant la RD 768 au bourg d'Hénansal.

Le site d'implantation de la grange se trouve à la jonction de trois feuilles du cadastre ancien. Des déchirures laissent un trou et des incertitudes sur les deux derniers enclos. Enfin, les archives de Saint-Aubin<sup>321</sup> livrent un quatrième site correspondant à plusieurs maisons situées au carrefour de la voie communale et de la route départementale. Nommé *Saint-Gueltas*<sup>322</sup> sur le cadastre ancien, il s'agit en fait du village de Saint-Maleu, implanté au bord du *grand chemin*, d'une manière similaire aux villages de Saint-Gallery et de Saint-Maclou pour la grange de Saint-Quéreuc.

Le fonds archivistique de Saint-Aubin conservé aux archives départementales des Côtes d'Armor livre deux cartons cotés H 372 et H 373 regroupant les actes sur l'ancienne paroisse d'Hénansal. Ces derniers sont constitués essentiellement de contrats de rente et d'afféagement. En limite de finage paroissial, les biens de la grange s'étendent sur les bourgs et anciennes paroisses de Saint-Dénoual<sup>323</sup> et de Quintenic<sup>324</sup> au sud de la route départementale. La proximité avec le monastère et l'étendue des biens brouillent quelque peu notre perception du

<sup>&</sup>lt;sup>318</sup> AEB, charte CCXXI.

<sup>&</sup>lt;sup>319</sup> AEB, charte XXIX, cartulaire, p. 142.

<sup>320</sup> AEB, charte XXIV.

<sup>&</sup>lt;sup>321</sup> AD22, H 372 : déclaration des biens à Hénansal, s.d.

<sup>&</sup>lt;sup>322</sup> Le site a été incorporé au village de Saint-Gueltas, situé à quelques centaines de mètres au nord-est.

<sup>&</sup>lt;sup>323</sup> AD22, H 366 et H 367.

<sup>&</sup>lt;sup>324</sup> AD22, H 387.

domaine associé, d'autant plus que la vente de la grange et son rachat au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>325</sup> ont amoindri les informations disponibles. Ainsi, nous ne possédons aucun bail à ferme ni aucun procès-verbal de visite. Les lacunes du cadastre ancien et des archives de l'abbaye associées à des sites en partie détruits ont rendu difficile la restitution de la grange. C'est donc un travail plus incomplet qui fait l'objet de cette partie.

#### • Le lieu-dit Saint-Maleu

#### o Site 1

La propriété privée se compose d'une longère, implantée nord-ouest, sud-est, dont la façade méridionale ouvre sur une cour bordée par deux bâtiments distincts (Fig.60). L'accès moderne contourne le site à l'ouest pour déboucher au sud sur la cour équipée d'un puits à l'angle sud-ouest. Dans son prolongement, un bâtiment, figuré sur le cadastre ancien (B) comporte un solin en moellons de granite d'une hauteur variable d'environ 1m50 supportant un mur en bauge. Le gouttereau sud est percé par deux portes ouvrant sur deux salles distinctes éclairées par une fenêtre dont la plus au nord a été agrandie. L'étage était ouvert par une gerbière bouchée. La présence de blocs de grès rose dans l'encadrement de la porte centrale et les linteaux en bois dénotent d'un bâtiment composite comportant plusieurs phases de reconstructions. La cheminée aménagée dans le pignon méridional la désigne comme maison paysanne sans qu'il soit possible de dater précisément un tel édifice dont le type de construction s'étale sur plusieurs siècles.

Sur la longère, le mur gouttereau septentrional, peu remanié, permet d'identifier deux édifices distincts accolés (Fig.55-56). Le cadastre ancien ne livre, en effet, qu'un bâtiment de dimension modeste à l'emplacement de la partie occidentale. La façade principale est percée par une porte à double arcs en plein cintre non moulurés de granite avec adjonction de quelques éléments de grès rose et de diorite. Là encore, la polychromie explique davantage l'assemblage lithique qu'une réelle qualité architectonique des matériaux. Au droit de la porte, une seconde porte murée est encadrée de gros blocs de granite. La façade méridionale comporte une gerbière très remaniée ainsi qu'une petite baie à l'est et une fenêtre fermée par deux barreaux de fer à l'ouest. Un appentis est accolé au pignon occidental. La similitude de la porte à double arcs en plein cintre avec celle du Grand Hôtel de Saint-Sulien, manoir abbatial construit au XVIe siècle, pourrait indiquer une date d'édification identique du logis.

La similitude des matériaux de construction avec le prolongement, de construction récente, incite à penser à une reprise de matériaux d'élévations antérieures, comme le suggère les trous d'anciens barreaux observables sur les linteaux en granite des fenêtres.

Le hangar, implanté à l'angle sud-est de la cour, remonte au XX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment (C) dessiné sur le plan ancien étant détruit.

#### o Site 2

Le deuxième site, nommé Les Pierresais, forme une exploitation agricole toujours en activité dont l'organisation actuelle en U comporte des bâtiments agricoles et d'habitation récents. Seul un édifice de plan rectangulaire, figuré sur le plan ancien<sup>326</sup>, retiendra notre attention (Fig.57). Il se compose d'un logis de murs en moellons de grès rose et de fenêtres fermées par des

<sup>&</sup>lt;sup>325</sup> AD22, 1 Q 137 : [La métairie de Saint-Maleu] fut aliénée anciennement par un des abbés de la dite maison religieuse, et a été retirée depuis par messieurs les religieux pour la somme de 1000 livres de principal.

<sup>326</sup> AD22, 3 P 077\_007, section C, 1<sup>ère</sup> feuille, parcelle n° 439.

barreaux de fer. Son recouvrement par du lierre rend difficile toute description plus approfondie. À l'intérieur, une cloison en bois sépare deux pièces dont la principale est équipée d'une cheminée sur le pignon oriental. Le sol en terre battue et les traces d'enduit au mur indiquent là encore un logement paysan.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le lieu, nommé *Les Pierresais*, comprend des parcelles de jardin au nord et au sud de l'édifice, ainsi que les deux parcelles agricoles de forme incurvée<sup>327</sup>.

#### o Site 3

Le troisième enclos se compose d'une parcelle agricole qui comportait encore dans les années 2000 un petit édifice de plan carré au milieu d'un champ (Fig.60). Le cadastre ancien dessine un enclos de forme polygonal dont l'organisation en L présente quatre bâtiments accolés dans lequel un passage vers le jardin est aménagé à l'est entre le premier et le deuxième édifice. À l'ouest du passage, les trois bâtiments sont figurés en ruine<sup>328</sup>, ainsi qu'un petit édifice au sud de la cour. En retour d'équerre vers l'avant, un bâtiment joint le pignon oriental de la longère. L'accès à la cour par une voie charretière se trouve implantée en symétrie de l'entrée d'origine du lieu-dit Saint-Maleu. Les états de sections indiquent que les parcelles n°441, 442 et 443 étaient constituées respectivement du *courtil Morvan*, du *petit verger de St-Maleu* et d'un *petit closset*.

On peut enfin remarquer que l'implantation des trois logis principaux sur chaque site est parallèle au chemin qui dessert le lieu.

#### • Le village de Saint-Maleu

Le village de Saint-Maleu a soulevé quelques difficultés de localisation : s'agit-il des sites étudiés plus haut ou d'un espace distinct mais pourtant voisin ? L'actuelle voie communale débouche au sud sur plusieurs bâtiments implantés au carrefour de la route départementale. Le cadastre ancien nomme le lieu *Saint-Gueltas*. Or les descriptions contenues dans les contrats de rentes foncières informent d'un village se trouvant au bord *du grand chemin à aller de Lamballe à Matignon*<sup>329</sup>. Il désigne donc le village de Saint-Maleu dont les états de sections du cadastre ancien distinguent les bâtiments des maisons. Plusieurs noms retiennent notre attention, notamment *La Forge* et *La Grange* (Fig.58). Au nord-est du carrefour, un petit édifice de plan rectangulaire comporte une cheminée sur son pignon sud-est. L'exiguïté du bâtiment induit une modeste activité artisanale métallurgique.

Perpendiculaire à l'axe de communication principal, le second bâtiment nommé *La Grange* est une vaste longère sise le long d'un chemin se composant de deux logements distincts. Les murs en moellons de granite conservent sans doute l'emplacement d'un ancien bâtiment de stockage. Si la chronologie des bâtiments reste à établir, on peut remarquer que le village accueille, comme sur tous les sites grangiers, des fonctions agricoles et artisanales, sans doute associées à des fonctions commerciales suggérées par la présence d'un important axe de circulation.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>327</sup> *Ibid.*, parcelles n° 437 et 437 bis.

<sup>328</sup> AD22, 3 P 007 008, section C, 2<sup>ème</sup> feuille, parcelle n°456.

<sup>&</sup>lt;sup>329</sup> AD22, H 372.

#### • La constitution du domaine de Saint-Maleu

Les possessions du domaine grangier nous sont connues à travers des contentieux liés essentiellement à des conflits sur l'eau et plus particulièrement à l'aménagement d'étangs entraînant l'inondation des prés de fauche voisins.

En 1241, un accord est trouvé quod idem Gaufridus verbaverat, ut dicebat, Petrum hominem dictorum abbatis et conventus, et ei abstulerat per vim pavellum in stagno dictorum monachorum, quod stagnum est juxta Sanctum Donealum apud Sanctum Maclovium<sup>330</sup>. Les religieux possèdent alors un étang près de Saint-Dénoual et vers Saint-Maleu sur lequel la pêche au filet, pratiquée par un homme de l'abbaye, provoque des actes de violence de Geoffroy Loissierre<sup>331</sup>.

Quelques années plus tard, les moines protestent contre l'aménagement<sup>332</sup> de l'étang de Duretal, situé à l'est du bourg d'Hénansal à proximité des mottes féodales signalées par la toponymie du cadastre ancien sur les parcelles dites *Les Petites Mottes* et *Les Levées* respectivement au numéro 319 et 324<sup>333</sup>. En 1254, Jean de Dinan reconnaît avoir spolié les religieux *super pratis stagni de Durestal*<sup>334</sup>. Une charte de la même année précise que celui-ci se voit taxer d'une peine de 20 livres *super fano quod asportavimus de pratis religiosorum virorum abbatis et conventus* [...]<sup>335</sup>. Enfin deux actes de 1258 relatent le dénouement du litige : *Johannes de Dynanno, miles, salut. in Dom. Noveritis quod abessavi ad mensuram legitimam quinque pedum calciatam stagni mei de Duretal, quod ego et pater meus in prejudicium abbatis et conventus de Sancto Albino, Cyct. ord. injuste levaveramus ; quam calciatam, ego, vel heredes mei, non possumus de cetero superius elevare, etc... Datum diem ercurii proxima ante festum beati Luce Evangeliste, anno Domini, M. CC. L. octavo<sup>336</sup>. L'exécution des travaux est alors confiée à Jean Jaon qui s'engage à abaisser la digue de cinq pieds promptement sous peine d'être taxé de 100 sous garantis par ses biens meubles et immeubles et toute sa terre<sup>337</sup>.* 

Un an plus tard, c'est au tour de l'étang de Saint-Maleu de causer l'inondation des terres voisines mais les religieux se soustraient au paiement de l'amende de 12 deniers en faisant pression auprès des personnes lésées afin que la somme leur soit convertie en aumône<sup>338</sup>.

Un acte plus tardif évoque le don de usum suum quem habent in molendino dictorum religiosorum Sancti Maclovii de Durestal, videlicet in molendino ad aquam, et quicquid juris, proprietatis, possessionis et saesine ipsi Guillelmus et Bertannus habebant, et habere poterant et debebant in dicto molendino et stagno ejusdem et eorum pertinenciis [...]<sup>339</sup>. L'étang, cité en 1241, est doté d'un moulin hydraulique. La charte précise son emplacement près de Duretal. Or, le bien n'apparaît dans aucun inventaire d'époque moderne. Il est sans doute aliéné ou plus vraisemblablement l'étang est asséché et converti en prairie comme celui de Duretal.

<sup>&</sup>lt;sup>330</sup> AEB, Chartes CXXIX et CXXX, cartulaire p. 151 et 71.

<sup>&</sup>lt;sup>331</sup> [...] colligat pacifice pavellum in dicto stagno.

<sup>&</sup>lt;sup>332</sup> Ou le réaménagement.

<sup>&</sup>lt;sup>333</sup> AD22, 3 P 077\_007, section C, 1<sup>ère</sup> feuille. Roger Frey indique que le tumulus et les fortifications appartenaient à Étienne de Coron et son fils, Jean de Dinan, qui avaient converti le marais en étang. Un peu plus long, il précise qu'en 1535, *l'étang est converti en prairie nommée la prée de Duretal*, en ligne : http://www.infobretagne.com/henansal.htm, consulté le 20/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>334</sup> AEB, charte CLXXXVI, cartulaire p. 155 et 153.

<sup>&</sup>lt;sup>335</sup> AEB, charte CLXXXIX.

<sup>&</sup>lt;sup>336</sup> AEB, chartes CCV et CCVI.

<sup>&</sup>lt;sup>337</sup> AEB, charte CCV de 1258.

<sup>&</sup>lt;sup>338</sup> AEB, charte CCXVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>339</sup> AEB, charte CCXCVI, cartulaire p. 149 : acte de 1283.

La reconstitution des parcelles tirées du plan cadastral du XIX<sup>e</sup> siècle permet d'observer, le long de la vallée de la rivière du Frémur, l'aménagement de grandes étendues de prés. On a vu plus haut qu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Les religieux y possédaient des prés de fauche sur lesquels ils coupaient le foin. La pratique perdure puisqu'en 1750, car il est précisé que *la prairie de Saint Maleu, partie en herbe pour faire le foin, partie en lande et bruyères contenant 20 journaux de terre* [...] dont ce qui est pour foin peut produire année commune 12 chartées qu'on consomme dans la maison pour la nourriture des chevaux et autres bestiaux [...]<sup>340</sup> (Fig.59).

La pêche aux filets s'exerce sur leur étang de Saint-Maleu. En 1256, on apprend que les religieux y élevaient des anguilles à l'occasion du don de Geoffroy de La Soraie sur partem anguillarum quam habebam in stagno suo de Sancto Maclovio, et quicquid juris habebam vel habere poteram in possessionibus et elemosinis quas in meo feodo dicti monachi possidebant<sup>341</sup>.

Le fonds archivistique du XIII<sup>e</sup> siècle met ainsi davantage en avant les conflits liés à la captation de l'eau. Il comporte néanmoins trois chartes relatant le don de *quatuor jugera terre in villa chennart* [...] *in parrochia de Henantsal*, de *terciam partem quarterii de Reimonet siti in parrochia de Henantsal* et un accord *super quadam terra que vocatur la terre Joceaume sita in parrochia de Henantsal* [...] *post multas altercaciones* [...]<sup>342</sup>.

La faiblesse des acquisitions de terre s'explique en partie par la situation en limite de finage paroissial de la grange et l'absence de localisation précise des biens acquis sur les paroisses voisines de Saint-Dénoual et de Quintenic.

Tout de même, le don de Guillaume Durant de *herbergamentum suum de Sancto Maclovio, in parrochia de Henantsal, cum viridario sibi adjacente* en 1259 et sa confirmation par Geoffroy Cochart *de herbergamento sito ante grangiam de Sancto Maclovio dicte abbacie, et de quodam campo terre dicto herbergamento adjacente sito in parrochia de Henantsal,* en 1260, révèlent des informations précieuses sur Saint-Maleu<sup>343</sup>. D'abord, la grange n'est pas isolée mais comporte, dans son voisinage, au moins un hébergement avec un champ appartenant à un particulier. Ensuite, les religieux ne chassent pas les habitants d'un site pour y implanter un centre grangier. Enfin, le nom de Saint-Maleu ne relève pas du choix des cisterciens mais appartient déjà à un toponyme local, à l'identique du village de Saint-Maclou sur la paroisse d'Erquy.

#### • La grange de Saint-Maleu

Les inventaires révolutionnaires nous apprennent que la métairie de St Maleu et un démembrement de la prairie de St Gueltas. Elle fut aliénée anciennement par un des abbés de la dite maison religieuse, et a été retirée depuis par messieurs les religieux pour la somme de 1000 livres de principal, et est actuellement affermée la prairie de St Guéltas estimée valoir annuellement la somme de 350 livres<sup>344</sup>. Le document précise que la métairie de Saint-Maleu contenant environ 9 journaux de terre labourable dont deux journaux et demi dans la prairie de Saint-Gueltas et environ 6 journaux en lande affermée pour 9 ans pour 120 livres par an, en ajoutant que la grande prairie de saint Gueltas contenant 22 journaux pour 450 livres de revenus par an. Le domaine contient alors 37 journaux de terre auxquels il faut ajouter item la

\_

<sup>&</sup>lt;sup>340</sup> AD22, A 60.

<sup>&</sup>lt;sup>341</sup> AEB, charte CXCVII.

<sup>&</sup>lt;sup>342</sup> AEB, charte CCVII de 1259, charte CCXXXV et charte CCXXXVI de 1261.

<sup>&</sup>lt;sup>343</sup> AEB, chartes CCVIII et CCXXI.

<sup>&</sup>lt;sup>344</sup> AD22, 1 Q 137, procès-verbal de la métairie de Saint-Maleu en 1790.

lande de Saint-Maleu ou lande de Juhel contenant 20 journaux [...] laquelle lande n'est de nulle valeur pour la maison, elle sert seulement pour la pature des bestiaux des sujets voisins<sup>345</sup>.

Les limites du domaine sont précisées dans une déclaration des biens à Hénansal, non datée<sup>346</sup>: la maison de St Malleu dans laquelle s'exerce la juridiction de la dite abbaye couverte d'ardoise jardin et domaines aux environs contenant dix journaux ou environ joignant du costé vers le midy au ruisseau fluant l'eau de la fontaine des moulinets a la prée dudit St Aubin, du bout vers soleil couchant au grand chemin qui conduist de Lamballe a Matignon, du costé du septentrion, a terre Michel Rouxel, et du bout vers soleil levant au chemin qui conduist du bourg dudit Henansal ajouté à trois pièces de terre sentres joignante, autre pièce de terre appelée la petite Ville Grommin un journal, la prée de St Aubin du bout vers soleil levant à un pré appelé la corvée et du bout vers le septentrion, au grand chemin et du costé vers le soleil levant, au ruisseau fluant l'eau du moulin despendant de St Denoual à celui de St Guetas. Le site correspond vraisemblablement à l'actuel lieu-dit Saint-Maleu.

En 1656, un aveu<sup>347</sup> ajoute que le terroir était constitué, au sud du grand chemin, d'une pièce de terre joignant à la prée de St Aubin au chemin du Baugertel, au village de Sainct Malleu de terre de la maison de la lande autrement la grenouillière contenant deux journaux et demy [...] Une prée tant en pré que pasture que quelques bois taillis en précisant un peu plus loin qu'une aulnaye et bourbier contenant deux journaux joignant au pont de Saint-Gueltas d'un bout, d'autre au ruisseau fluant du moulin de Sainct-Gueltas et Duretal d'autre au ruisseau fluant dudict moulin de Sainct-Denoual au dict moulin de Sainct Gueltas, d'autre à terre de la tenue L'aillenanlt. Quelle aulnaye n'est d'aucun revenu au dict abbé et couvent [...] relaissée au commun de leurs subjects.

Le bois disparaît des inventaires au XVIII<sup>e</sup> siècle mais l'aveu de 1583 en précise la nature : *Item, appartient ausdiz abbé et couvent en ladicte parroesse, une pièce contenant tant en pré que pastures que quelques boues taillix, vingt journaux de terre ou environ, joignant d'une part audict pont de Sainct Guétas, d'aultre au ruisseau fluant qui conduist du moulin de Sainct Denoual au moulin de Sainct Guétas et d'aultre à terre du sieur de Bauguertel<sup>348</sup>.* 

Une grange monastique est souvent dotée de l'usage ou de la pleine propriété d'un bois pour des usages domestiques et l'élevage des porcs et des chevaux. Le bois de taillis disparaît du patrimoine des religieux, de même que celui de haute futaie de la grange de Saint-Gallery. L'explication vient-elle de l'aliénation du bien ou des défrichements opérés par les religieux ? Ici, la localisation du bien devenue *prairie de Saint-Gueltas* permet de trancher et de conclure à l'action de défricheurs des cisterciens.

Cet exemple illustre la difficulté à identifier et à délimiter le terroir associé. Les arrentements puis l'aliénation de la grange vraisemblablement entre le XVI<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle succèdent à son rachat par les religieux. Voilà pourquoi certains biens, sans doute acquis par le seigneur du manoir voisin de Saint-Gueltas, changent de dénomination<sup>349</sup>.

#### o L'enclos de la grange

Les plans cadastraux et les photographies satellites montrent des parcelles formant un vaste espace elliptique à l'intérieur duquel une ellipse plus petite se dessine (Fig.61-62). Cette

<sup>&</sup>lt;sup>345</sup> AD22, A 60, aveu de 1750.

<sup>&</sup>lt;sup>346</sup> AD22, H 372, acte vraisemblablement rédigé entre la fin du XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>347</sup> AD44, B 814.

<sup>&</sup>lt;sup>348</sup> AD22, A 60, f°15.

<sup>&</sup>lt;sup>349</sup> Notamment le village et la prairie au sud de la route départementale.

dernière correspond vraisemblablement à l'enclos dans lequel la grange est implantée en bordure sud-ouest. Il comprend une superficie d'approximativement cinq hectares composée de parcelles agricoles et du manoir de Saint-Gueltas situé à 400 mètres à l'est de Saint-Maleu. La proximité de la demeure seigneuriale et son emplacement, en bordure mais à l'intérieur de l'enclos, incitent à l'identifier comme une implantation postérieure à Saint-Maleu, hypothèse renforcée par le fait que le lieu n'est pas cité au XIII<sup>e</sup> siècle dans la localisation de biens limitrophes, alors qu'il constitue un point de repère évident.

Enfin, René Couffon indique une chapelle de Saint-Maleu citée dans les chartes au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>350</sup>. Toute vraisemblable que puisse être cette structure, il n'en reste pas moins vrai que nous n'avons pas trouvé de trace de chapelle dans les archives concernant la grange.

#### • Les activités au sein de la grange

La grange s'inscrit dans un environnement marqué par la vallée du Frémur, à la confluence d'un ruisseau d'Hénansal. De grandes étendues de prés, essentiellement de fauche, bordent la rivière et témoignent d'activités d'élevage. Certains proviennent de l'assèchement d'étangs présents au XIII<sup>e</sup> siècle. Les caractères forts du paysage consistent en une dispersion des parcelles de bois et de landes, ainsi qu'une importante part de *terre en partie*<sup>351</sup>. Il s'agit de *terre labourable* dont une partie est laissée en lande ou en pré<sup>352</sup>. Il semble que cette pratique ancienne relève de quelque archaïsme eu égard à la propagation des idées des physiocrates dans les milieux agricoles qui se matérialise en partie par la conversion de nombreuses parcelles en champs céréaliers<sup>353</sup>. Néanmoins, une vaste étendue de lande se situe au sud-est de la grange, composée essentiellement des landes Juhel d'une étendue de 20 journaux, identifiées comme les communs des vassaux<sup>354</sup>.

On dispose d'informations très partielles sur des fermes satellites de la grange, à l'exception d'un contrat d'affermage daté de 1314 de La Ville-ès-Gadiaux<sup>355</sup>. La restitution de l'étendue du terroir associé s'avère difficile.

Élevage, pisciculture et céréaliculture, les activités pratiquées au sein du domaine de Saint-Maleu ne diffèrent guère de celles des autres granges. Les témoignages des activités artisanales, à l'exception du moulin à eau, semblent fragiles et ténus. Néanmoins, la localisation de la grange, à proximité de grandes voies de communication et à mi-chemin entre le monastère et la grange de Saint-Quéreuc, la désigne très clairement comme une grange-relais tournée vers l'élevage, le transport et le commerce des produits issus de la gestion économique planifiée des religieux.

<sup>&</sup>lt;sup>350</sup> COUFFON, René, Répertoire des églises et des chapelles des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1939-1941.

<sup>&</sup>lt;sup>351</sup> Désignation commune des états de section du cadastre ancien.

<sup>&</sup>lt;sup>352</sup> La nature n'est pas spécifiée.

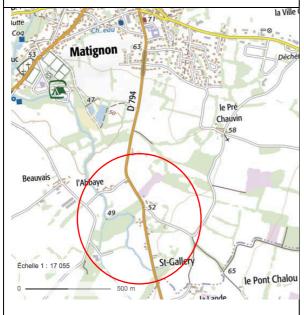
<sup>&</sup>lt;sup>353</sup> L'étendue des terres labourables est supérieure à celle observée dans les pratiques antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle dans des proportions qui nous échappent. Les toponymes anciens en apportent aussi le témoignage.
<sup>354</sup> AD22, A 60, aveu de 1750.

<sup>&</sup>lt;sup>355</sup> AD22, H 373, bail de 1314 : l'archive est en mauvais état et peu lisible.

# Fiche description de la grange de Saint-Gallery

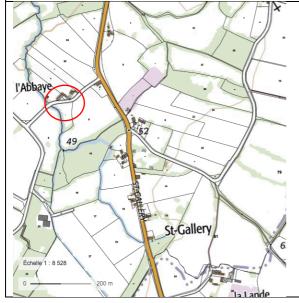
## I. Description du site et son environnement

Le bourg de Matignon est implanté au nord-est du département des Côtes d'Armor dans l'arrondissement de Dinan. La commune se situe au carrefour de plusieurs voies dont la RD 786 longeant le littoral.





Cartes: d'après www.geoportail.gouv.fr



Saint-Gallery se compose d'un village et d'un lieudit appelé *L'Abbaye de Saint-Gallery* situés à moins d'un kilomètre au sud de la ville de Matignon. Le village-rue se déploie le long de la RD 794 tandis que le site de l'Abbaye se trouve isolé à 300 mètres au nord-ouest.

Le site d'implantation de la grange se place dans une commune rurale au paysage agricole marqué par un habitat dispersé en écart.

## II. Identification et localisation

Nom actuel de la grange :	Saint-Gallery	Département :	Côtes d'Armor
Toponyme ancien	Grangia Sancti Wallerici	Commune:	Matignon, 22550
Coordonnées géographiques :	Latitude : 48.585601° Longitude : -2.290979°	Adresse:	L'Abbaye, Saint-Gallery
Références cadastrales actuelles :	Parcelles 49 et 292- Feuille 000 ZK 01	Statut :	Propriété privée Sans protection au titre des Monuments historiques
Date de 1 <sup>ère</sup> mention/source	1297, AEB, charte n° CCCXXXIV	Type d'acquisition :	Achat
Paroisse au Moyen Âge :	Saint-Germain-de-La-Mer	Distance à vol d'oiseau de l'abbaye :	13 kms
Références du cadastre napoléonien :	AD22: 3 P 143 010	Section:	D, 2 <sup>ème</sup> feuille
Date :	1825	Parcelle :	305

Cadre géologique :	Roches métamorphiques - micaschistes à séricite, chlorite, altérite	Rapport au littoral :	Néant
Hydrographie:	Ru de Matignon : J1208600	Relief:	53,85 m
Situation de la grange :	Isolée	Insertion dans le réseau viaire :	Distant de 150 m de la RD 794

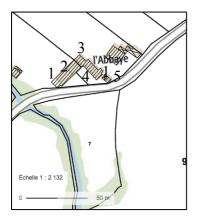
Remarques : le lieu-dit l'*Abbaye* correspond à l'ancienne métairie de Saint-Gallery et se trouve distant de 300 mètres du village de Saint-Gallery.

# III. Description de grange

## Enclos de la grange

État actuel :	Bon état de conservation	Superficie:	0,163 km <sup>2</sup>		
Source:	Photographies satellites actuelles	Forme:	Circulaire		
Nature de la clôture :	Fossé-talus et cours d'eau canalisé	Intégration du logis résidentiel :	En bordure sud-ouest		
Commentaire : l'enclos de la grange se double d'un enclos ceinturant le village de Saint-Gallery.					

## La métairie de Saint-Gallery



Cadastre moderne d'après le site www.geoportail.gouv.fr

#### Légende :

1 : Logis des propriétaires

2 : logis désaffecté

3 : ancienne étable

4 : ancienne écurie

5 : ancienne porcherie



Plan cadastral de la métairie de Saint-Gallery

### Légende :

1: Logis

2 : manoir

3 : étable

4 : écurie

5 : porcherie

6: pressoir?

État actuel :	Très remanié	Organisation actuelle de l'enclos :	Plan d'ensemble en L, formé de quatre unités et composé d'une partie habitée de deux logis mitoyens et d'une partie agricole en retour d'équerre vers l'avant.
Source ancienne:	Cadastre ancien	Forme ancienne de la cour :	Polygone distribué par une cour bordée de bâtiments
Nature de la clôture :	s.d.	Superficie restituée :	1306 m <sup>2</sup>
Organisation du parcellaire en 1825 :	Jardins au nord, parcelles agricoles voisines de grande dimension	Insertion dans le réseau viaire :	Accès à l'est par une voie communale menant à l'actuelle RD 794 et à l'ouest par une place et un carrefour de voies.
Description antérieure :	Les bâtiments, logements, colombier, cour, jardin	Source:	AD22, 1 Q 137 : inventaire révolutionnaire de 1790
Description antérieure :	La pièce, maisons, mestairye, court, jardrins, coulombier et demaine de Sainct Gallery, contenant ensemble deux journaux de terre ou environ.	Source:	AD22, A 60 : aveu de 1583

## Logis principal (1)

Dénomination :	La maison	État actuel :	Très remanié
Dimensions restituées :	11,5 m x 8,5 m	Description :	Façade percée d'une porte et encadrée par deux fenêtres.
Murs:	Moellons de granite et de schiste	Ouvertures	Gerbière à l'étage
Encadrement des portes :	Granite	Encadrement des fenêtres :	Granite
Couverture	Ardoise	Charpente:	s.d.

Commentaire : l'édifice constitue le logement des propriétaires actuels et à ce titre, a subi un fort remaniement intérieur et extérieur.

## Le manoir (2)

Fonction actuelle:	Maison désaffectée	Dimensions restituées :	10 m x 8,5 m
Dénomination ancienne :	Manoir de Saint-Gallery	Source :	AD22, H 370, contrat de rente foncière en 1567 en reconnaissance d'un acte de 1509
Murs:	Moellons de granite et de schiste sur la façade sud Réemploi de gros blocs de granite gris sur la façade nord	Couverture:	Ardoise
Encadrement de la porte	Blocs de granite gris	Ouvertures:	2 travées de baies Une petite baie fermée par deux barreaux en fer
Portes :	Porte en arc brisé sur le gouttereau nord au droit de la porte principale	Toiture:	Réfection complète récente
Couverte:	Ardoise	Charpente:	s.d.

## Organisation intérieure

Rez-de-Chaussée :	Salle unique	Étage :	Salle unique
Escalier:	s .d.	Aménagement intérieur :	3 placards intérieurs creusés dans l'épaisseur des murs à l'ouest et au nord.
Cheminée :	Adossée au pignon oriental	Nature du sol :	Terre battue

Commentaires : bâtiment le plus ancien. A l'intérieur, l'encadrement de la fenêtre du rez-de-chaussée a visiblement subi une diminution de sa largeur.

# Étable (3)

Fonction actuelle :	Désaffectée	Dimensions estimées :	6 m x 8,5 m
Murs:	Moellons de granite et de schiste	Couverture :	Ardoise
Ouvertures :	Porte et gerbière sur la façade sud. Fenêtre munie de barreaux en fer sur le pignon est.	Encadrement de la porte :	s.d.

## Organisation intérieure

Escalier :	s.d.	Aménagement intérieur :	Vestige des crochets sur lesquels on attache les animaux sur le mur sud.
Cheminée :	s.d.	Nature du sol :	Terre battue

Commentaires : le mur gouttereau nord présente plusieurs décrochés. Le bâtiment est reconstruit sur un édifice plus ancien. La présence d'une fenêtre de grande dimension sur le pignon oriental indique une fonction ancienne indéterminée. L'absence de chaînage entre l'écurie et l'étable désigne cette dernière de construction antérieure.

## Écurie (4)

Fonction actuelle:	Remise	Dimensions restituées :	13 m x 7 m
Murs:	Moellons de granite et de schiste	Couverture :	Ardoise
Ouvertures:	Porte charretière ouverte sur chaque mur gouttereau	Linteau de la porte	En bois à l'ouest En granite à l'est

## Équipements hydrauliques

Nom du cours d'eau aménagé : Ru de Matignon	∑ Source canalisée	X Fontaine	⊠Étang	Mare	X Vivier ■
Pont	☑ Puits à la Moinerie	☒ Gué	ĭ Moulin hydraulique	☐ Banal  ☑ Non mentionné	Description :

Équipements	Dénomination	Description/matériaux	Date de	Source /nature	Nature de la
			1 ère	de la source	source
			mention		
Moulin	molendinum		1219	Charte	Confirmation de
				XXXVIII	biens
Celle	Cella		1259	Charte CCIX,	Vente du prieuré
Chapelle	Capella		1259	Charte CCIX,	Vente du prieuré

Maison	Domus stipulea	Maison avec un toit de paille ou genêt	1294	Charte CCCXXIV, Cartulaire p. 133	Accord pour un champ
Vivier/étang		Réédification de l'étang et du vivier	1425	AD22, H 370	Accord pour le débordement de l'étang et du vivier

# Autres équipements :

☐Four(s)	☐ Pressoir à cidre		Cellier	X Chapelle	X Grenier	
☐ Four à chaux	☑ Moulin à vent	☐ Écurie	☐ Porterie	☐ Porcherie	☐ Autre :	
Commentaires : des éléments de chapiteaux gothiques sont signalés en 1910 dans la maison de Beauvais, à l'ouest de l'Abbaye de Saint-Gallery. Il s'agit peut-être de vestiges de la chapelle ou du manoir grangier.						

Équipements	Dénomination/localisation	Description/matériaux	Date de	Source	Nature de
			1 ère		la source
			mention		
Chapelle de	Capella		1259	AEB,	Vente du
Saint-Gallery				charte	prieuré
				CCIX	
Moulin à vent	Moulin à vent de la dicte maison, avecques son distroict au chemin conduisant dudict pré Chauvin à la tourelle du moulin à l'abbé	Tourelle de l'abbé	1583	AD22, A 60	Aveu
Colombier			1583	AD22, A 60	Aveu

# III. Sources planimétriques et bibliographiques

## Sources planimétriques

Cadastre napoléonien	Référence : AD22 : 3 P 143_010		Date: 1825
Section	Parcelle(s)	Toponyme(s)	Élément de localisation
D, 2 <sup>ème</sup> feuille	305	L'abbaye de Saint- Gallery	
D, 2 <sup>ème</sup> feuille	304	Les jardins	

Carte de Cassini	Référence : carte générale de la France. 127, [Saint-Malo - Grandville]. N°127. Feuille 37 / [établie sous la direction de César- François Cassini de Thury]		Date : XVIII <sup>e</sup> siècle
Toponyme		Moulin	
Saint-Galery		s.d.	
L'Abbaye			

### Bibliographie complémentaire :

BUFFET, Henri-François. En Haute-Bretagne. Paris: Librairie celtique, 1954.

CHAURIS, Louis, *Sur l'emploi de quelques gabbros et roches associées en Penthièvre, Goëlo et Trégor*, Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, 2008 (2009), t. CXXXVII, p. 147-167.

COUFFON, René. Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier. Saint-Brieuc : Les Presses Bretonnes, 1939, p. 253

FROTIER de La MESSELIÈRE, Henri, *Le pays de Lamballe de Saint-Brieuc à Saint-Cast et de Plancoët à Moncontour*, GP impressions, Kervaux, Plouagat, 1991, 239 p.

JOLLIVET, Benjamin. Les Côtes-du-Nord, histoire et géographie de toutes les villes et communes du département. Guingamp : B. Jollivet, 1854, 1, p. 306-314.

LA MOTTE-ROUGE, Daniel de, *Vieux logis et vieux écrits du duché de Penthièvre*, MGT, Le Mans, 1986.

LE SAULNIER DE SAINT-JOUAN, Régis. *Dictionnaire des communes du département des Côtes-d'Armor : éléments d'histoire et d'archéologie*. Saint-Brieuc : Conseil Général des Côtes-d'Armor, 1990, p. 187-191.

TANGUY, Bernard. Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtesd'Armor : origine et signification. Douarnenez : Ar Men-Le Chasse Marée, 1992, p. 61-62.

TREGUY, E. A., La paroisse de Notre-Dame de Matignon, 1910, p. 11, 59-61.

# Synthèse de la grange de Saint-Gallery

La grange de Saint-Wallery ou Saint-Gallery<sup>356</sup> provient de l'achat du prieuré éponyme vendu par l'abbaye de Saint-Valery-de-La-Mer<sup>357</sup> en 1259<sup>358</sup>. Plusieurs chartes antérieures à son acquisition ont été reversées dans le chartrier de Saint-Aubin en provenance de son abbaye-mère<sup>359</sup> et du prieuré Saint-Magloire à Léhon qui s'est vu proposer, la même année, l'achat du bien avant les cisterciens : *Dyonisia, domina de Matignon, Doloniensi diocesi translacionem quam monachi de Sancti Walerici fecerunt de prioratu suo Sancti Walerici prope Matignon Lehonensibus ratam habemus* <sup>360</sup>. Nous reviendrons plus loin sur les circonstances de son achat.

Situés à un kilomètre au sud de la ville de Matignon, deux sites répondent au toponyme de Saint-Gallery à 300 mètres de distance : le village éponyme, traversé par la RD 794, axe de communication reliant le nord et le sud du secteur, et le lieu-dit *L'Abbaye* nommé dans le cadastre ancien<sup>361</sup> l'*Abbaye de Saint-Gallery*<sup>362</sup> (Fig.63-64). Ce dernier correspond à l'emplacement de la métairie de Saint-Gallery.

Située en limite de finage paroissial de Saint-Germain de la Mer, l'étude de l'espace grangier a posé quelques difficultés liées à l'éparpillement des biens autour de villages plus ou moins éloignés des Gastées, sur la commune de Saint-Pôtan ou des Mauffries sur la commune de Pléboulle.

Le fonds archivistique se compose de deux cartons cotés H 370 et H 371 sur la commune de Matignon, de titres originaux en H 361bis, et de quelques ajouts retrouvés dans le fonds de la paroisse de Pléhérel à l'occasion du regroupement des fermes des seigneuries de l'Abbaye et de Saint-Gallery<sup>363</sup>. On complète par les cotes H 382 pour l'ancienne paroisse de Saint-Pôtan et H 381 pour celle de Pléboulle. Enfin, une partie des actes du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle est en mauvais état de conservation, la lecture s'en est trouvée délicate et incomplète, notamment sur des actes concernant la grange de Saint-Gallery au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>364</sup>.

#### • Le lieu-dit l'Abbaye de Saint-Gallery

L'enclos de l'ancienne métairie n'existe plus, il est traversé par une voie secondaire qui coupe le site de l'ancienne ferme en deux et suit une orientation très marquée nord-est sud-ouest du logis principal (Fig.73). Le plan d'ensemble en L est composé d'une partie habitation de deux logis mitoyens et d'une partie agricole en retour d'équerre vers l'avant. Les quatre unités font l'objet d'un traitement individuel (Fig.66-67 et 69).

La maison d'habitation se situe sur la partie occidentale. Elle comporte, sur sa façade méridionale, des ouvertures pouvant remonter au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le second logis est composé d'une pièce unique au rez-de-chaussée, conservant trois placards intérieurs, creusés dans l'épaisseur du mur situés sur le pignon occidental (Fig.70) et le gouttereau nord. Le sol est en terre battue. La salle est surmontée d'un étage carré. Sur la cour,

<sup>&</sup>lt;sup>356</sup> Nous gardons l'appellation moderne de la grange pour la désigner.

<sup>&</sup>lt;sup>357</sup> Dans le diocèse d'Amiens.

<sup>&</sup>lt;sup>358</sup> Huit chartes évoquent l'achat du prieuré et la ratification de l'acte par les autorités religieuses, dans AEB, chartes CCIX, CCX, CCXI, CCXII, CCXIII, CCXIV, CCXV et CCXVI.

<sup>&</sup>lt;sup>359</sup> Voir *infra*: pour les pratiques de collecte des archives.

<sup>&</sup>lt;sup>360</sup> AEB, tome IV, fonds du prieuré de Saint-Magloire de Léhon, p. 370, Charte XXVII, 1259.

<sup>&</sup>lt;sup>361</sup> AD22, 3 P 143-010, section D, 2<sup>e</sup> feuille.

<sup>&</sup>lt;sup>362</sup> AD22, H 371 : terme repris dans un contrat d'arrentement de 1501 à cause de l'abbaye de Saint-Gallery.

<sup>&</sup>lt;sup>363</sup> AD22, H 386, fonds sur la paroisse de Pléhérel : fermes des années 1600, 1616, 1619, 1626 et 1628. Les deux domaines relevaient alors de la mense dévolue à l'abbé commendataire.

<sup>&</sup>lt;sup>364</sup> AD22, H 370, notamment deux actes de 1304 et un de 1353.

sa façade est percée par deux travées de baies comportant la porte à l'ouest, des trous de boulins et une petite baie surnuméraire à l'est. Les lucarnes en charpente placées sur le versant du toit remontent aux années 2000. Le gouttereau nord comporte le réemploi de gros blocs de granite gris assemblés sans assise apparente et ouvert par une porte en arc brisé chanfreiné au droit de la porte d'entrée (Fig.68). Un décroché indique la reprise de maçonnerie entre les deux édifices. La reconstruction du logis peut remonter au XVIIe siècle.

Il est flanqué d'une dépendance à pièce unique au rez-de-chaussée et comble à haut surcroît. La salle livre quelques informations sur les étapes de reconstruction : le mur gouttereau nord présente un décroché de la maçonnerie en diagonale, témoignage d'une reprise d'un ancien édifice (Fig.71). L'absence de chaînage avec la deuxième dépendance, au-devant de la cour, indique des époques différentes de construction. Enfin, une fenêtre avec barreaux percée sur le pignon orientale permet de conclure au changement de fonction du bâtiment devenu une étable au XIX<sup>e</sup> siècle (Fig.72).

La dépendance en retour d'équerre est ouverte sur la cour par une haute porte charretière dont les gonds métalliques sont de facture ancienne. Au droit de la porte, une seconde porte charretière, encadrée de gros blocs de granite, donnait accès à l'écurie.

Les édifices sont construits en moellons de granite et schiste sans chaine en pierre de taille. Le toit est en ardoise.

Au sud, les jardins se composent d'un ancien pressoir à cidre à ciel ouvert et d'un amas de pierres en bordure méridionale qui pourrait bien témoigner d'anciens édifices (Fig. 73).

## • Le village de Saint-Gallery

Le hameau s'organise en village-rue éloigné de quelques centaines de mètres de la métairie. Son implantation le long d'un axe de communication relativement important, nommé en 1652 le grand chemin à aller de Saint-Postan à Matignon<sup>365</sup>, n'a rien pour surprendre si ce n'est son relatif éloignement du site de la métairie. La raison pourrait en être l'origine du bien : l'emplacement de l'ancien prieuré aurait été conservé mais le développement de la grange, tourné davantage vers le commerce au milieu du XIIIe siècle se serait davantage porté en direction de l'axe de circulation. L'organisation topographique et architecturale du village ne diffère pas de celui de Saint-Sulien : des maisons, implantées le long de la voie, comportent des parcelles de jardins et vergers à l'arrière. Deux logis figurés sur le cadastre ancien peuvent être identifiés : le premier comporte une maison composée de trois unités construites en moellons de granite et schiste sur ardoise<sup>366</sup>. La façade, très remaniée, laisse néanmoins percevoir deux petites baies. Sa construction pourrait remonter au XVIIe siècle<sup>367</sup>. Le second ensemble<sup>368</sup> se compose d'une maison à pièce unique en moellons de granite et schiste, ouverte par une porte en arc brisé chanfreiné du même siècle. La maison est prolongée par une construction récente et flanquée d'une petite dépendance, sans doute une ancienne porcherie, couverte de tôle ondulée.

<sup>366</sup> AD22, cadastre de 1825, D2, parcelles 315-317; cadastre moderne, 2019 ZM 12.

<sup>&</sup>lt;sup>365</sup> AD22, H 370, contrat d'arrentement de 1652.

<sup>&</sup>lt;sup>367</sup> D'après Patrick Pichouron, campagne de l'Inventaire, 2004, en ligne: http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/maison-1-saint-gallery-matignon/891feef3-c92d-469c-8ab7-60213fdad867, consulté le 21 août 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>368</sup> AD22, cadastre de 1825, D2, parcelles 326, 327, 331; cadastre moderne, 2019 ZM 21.

- La constitution du domaine de Saint-Gallery
  - o L'acquisition du prieuré de Saint-Wallery

En 1208, Olivier de Matignon rappelle la donation de quandam cellam cum omnibus pertinenciis suis quam habent in nostro diocesi juxta Matignon<sup>369</sup> et prolonge la fondation par 25 livres et six ans de franchise pour certains droits dont l'accueil. La charte informe donc indirectement de l'origine de la fondation issue des seigneurs de Matignon<sup>370</sup> qui ont fait appel, pour on ne sait quelle raison, à l'abbaye lointaine de Saint-Valery-de-La-Mer, dans le diocèse d'Amiens. Elle interroge aussi sur les motivations peu explicites de cette fondation, mais les libéralités liées à l'accueil penchent pour la volonté des seigneurs de Matignon de constituer un second pôle urbain afin de développer leur bourg de Matignon. Plusieurs exemples, certes antérieurs, viennent étayer cette hypothèse : à Lamballe, le comte de Penthièvre fonde le prieuré de Saint-Martin dont la charte de fondation, datée de 1083, a été conservée<sup>371</sup>. Elle comporte des clauses très précises sur le développement d'un nouveau quartier urbain, dont suivra l'exemple le prieuré de Saint-Martin, fondé à Jugon<sup>372</sup>. Les deux prieurés, dépendants de l'abbaye de Marmoutiers située dans le diocèse de Tours, sont donc à l'origine de la création de bourgs. Malgré tout, le projet de la famille de Matignon se solde par un échec et explique pourquoi elle ne se tourne pas, dans un premier temps, vers les cisterciens, davantage identifiés pour leur expertise dans les activités agricoles, mais vers l'abbaye de Saint-Magloire à Léhon<sup>373</sup>, et ce d'autant plus que celle-ci s'est placée sous la tutelle de l'abbaye tourangelle depuis 1181<sup>374</sup>. Cette dernière décline néanmoins l'offre d'achat avant que les religieux de Saint-Aubin ne l'acceptent en 1259.

Peu avant, plusieurs chartes remontant aux années 1240<sup>375</sup> dénotent de la volonté des bénédictins de se dessaisir du prieuré pour lequel le seigneur de Matignon renonce à ses droits<sup>376</sup>. Son affermage pour 22 livres en 1258<sup>377</sup> puis sa vente, un an plus tard, viennent conclure l'affaire. Les cisterciens acquièrent alors le prieuré pour 100 livres parisis, et la chapelle et les dîmes sous la forme d'une rente annuelle de 20 sous tournois. En 1304, l'abbaye de Saint-Valery cède sa rente à l'abbaye de Valloires<sup>378</sup> que rachète Saint-Aubin en 1353 pour la somme de 32 écus d'or<sup>379</sup>.

L'implantation des moines dans la paroisse de Saint-Germain ne date pourtant pas de l'achat du prieuré. Un acte antérieur de deux ans indique que *Dyonisa*, domina de Matignon, religiosis viris abbati et conventui beati Albini, Cist. Ord. Nostre dyocesis, super decimis novalium de parrochia de Sancti Germani de Matignon questionem movisset [...]<sup>380</sup>. Denise de Matignon renonce donc aux dîmes novales au profit de Saint-Aubin. Or il s'agit d'un prélèvement appliqué aux terres nouvellement défrichées, rare témoignage écrit des défrichements pratiqués

110

3

<sup>&</sup>lt;sup>369</sup> AEB, charte XXII, H 361bis : chirographe sur parchemin et copie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>370</sup> L'établissement monastique peut néanmoins être plus ancien et les Matignon, constituer ses bienfaiteurs principaux.

<sup>&</sup>lt;sup>371</sup> AD22, H 423, charte de fondation de 1083.

<sup>&</sup>lt;sup>372</sup> Pour une étude du rôle des prieurés bretons dans le développement urbain : PICHOT, Daniel, « Les prieurés bretons de Marmoutiers (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)», Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 119-3, 2012, p. 164, en ligne : https://journals.openedition.org/abpo/2483, consulté le 01/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>373</sup> Dans le diocèse de Saint-Malo.

<sup>&</sup>lt;sup>374</sup> AEB, tome IV, fonds du prieuré de Saint-Magloire de Léhon, p. 370, charte XXVII, 1259.

<sup>&</sup>lt;sup>375</sup> AEB, chartes CXLII, CLI, CLII et CCIV.

<sup>&</sup>lt;sup>376</sup> AEB, charte CLII de 1245.

<sup>&</sup>lt;sup>377</sup> AEB, charte CCIV de 1258.

<sup>&</sup>lt;sup>378</sup> Située dans la Somme. AD22, H 370.

<sup>&</sup>lt;sup>379</sup> AD22, H 370 : deux chartes de 1353 dont une très abimée.

<sup>&</sup>lt;sup>380</sup> AEB, charte CCII.

par les cisterciens sur leur domaine. On ignore quelles étaient les possessions sur le secteur de Matignon mais la famille seigneuriale constitue un important donateur au moment de la reconstruction du monastère, alors détruit en partie par un incendie. La reconsécration de l'église intervient en 1255. L'*Extrait abrégé des vieux mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin des Bois en Bretagne*<sup>381</sup> représente une source narrative peu exploitable mais néanmoins rédigée sous la forme d'un long poème, peut-être par un cistercien au XVII<sup>e</sup> siècle, à la gloire de la famille seigneuriale considérée alors comme fondatrice de l'abbaye.

Mais pour étudier la grange de Saint-Gallery, il nous faut nous pencher sur les quelques descriptions antérieures du prieuré.

## • Le prieuré de Saint-Wallery

Étienne de Goyon confirme ses possessions en 1219 : noverit universitas vestra quod quicquid terrarum, pratorum, saltuum et decimarum domus Sancti Walerici de prope Matignon [...] cum molendino et ejus pertinenciis [...] et unam justam frumenti [...] in terra des Gastez annuatim habendam [...]<sup>382</sup>. À cette date, le domaine comporte donc des terres, prés, forêt<sup>383</sup> et dîme ainsi qu'un moulin dont la nature n'est pas spécifiée. Le domaine s'étend alors au sud-est à la terre de l'actuel village des Gastées, sur la paroisse de Saint-Pôtan.

L'achat du prieuré de Saint-Wallery est l'occasion d'une intense activité de chancellerie. Huit chartes éditées, en majorité sous forme de résumé, relatent l'acquisition et sa ratification par les autorités religieuses<sup>384</sup>.

Lors de la vente, le domaine est décrit comme suit : quod in parrochia Sancti Germani juxta Matignon [...] quandam cellam, seu capellam [...] dictam cellam seu capellam cum omnibus decimis sibi pertinentibus vel pertinere debentibus [...], damus et concedimus abbati et conventui Sancti Albini [...] omne jus et omnem possessionem seu sesinam [...] concedentes eisdem liberam et plenariam protestatem intrandi corporalem possessionem celle seu capelle [...]<sup>385</sup>. La vente comporte quelques clauses dont une rente annuelle de 20 sous dont les cisterciens s'affranchiront en 1353<sup>386</sup>. L'abbaye Sancti Walerici supra Mare indique que le montant de la vente, de 100 livres parisis, sera employé à l'achat dans le diocèse d'Amiens, et que propter raritatem reddituum et locorum distanciam, utpote quia distat a monasterio nostro per septem dictas et ultra, nobis erat minus utilis, et eciam honerosa : de communi consensu tocius capituli nostri [...]. L'éloignement du bien est la raison avancée pour justifier de son aliénation.

La charte énonce les deux principaux édifices composant le prieuré : la *celle* et la chapelle. On ignore où se trouvait la chapelle. La microtoponymie ne livre qu'un nom de lieu évocateur : le village de La Lande Chapelle, situé au sud-est de la métairie. Son éloignement de Saint-Gallery en fait un candidat peu crédible. Cependant, une brochure de 1910 consacrée à la paroisse de Matignon nous informe qu'un mur de la maison de Beauvais possédait des chapiteaux gothiques

<sup>&</sup>lt;sup>381</sup> DELISLE, Léopold, *Extrait abrégé des vieux mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin des Bois en Bretagne, in* : Bibliothèque de l'école des chartes, 1854, t.15. p. 392 ; en ligne https://www.persee.fr/doc/bec\_0373-6237\_1854\_num\_15\_1\_445232, consulté le 19/08/2019. Les archives diocésaines de Saint-Brieuc en possèdent un exemplaire.

<sup>&</sup>lt;sup>382</sup> AEB, charte XXXVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>383</sup> Saltus pourrait désigner aussi un domaine ou une ferme mais nous croyons ici qu'il prend plutôt le sens de forêt.

<sup>&</sup>lt;sup>384</sup> AEB, chartes CCIX, CCX, CCXI, CCXII, CCXIII, CCXIV, CCXV et CCXVI.

<sup>&</sup>lt;sup>385</sup> AEB, charte CCIX.

<sup>&</sup>lt;sup>386</sup> AD22, H 370 : la charte est pratiquement illisible.

provenant de l'ancienne chapelle<sup>387</sup>. Or la ferme se situe à quelques dizaines de mètres à l'ouest de la métairie.

La celle désigne davantage une exploitation agricole qu'un prieuré. Dans les actes de Saint-Aubin, les listes de témoins révèlent souvent un magister ou capellanus Oliverii Sancti Wallerici<sup>388</sup> ainsi que la procuration faite par l'abbé amiénois au profit du clerc Guillaume Le Effant, nommé prieur de Saint-Wallery<sup>389</sup>. Même dotée d'une chapelle, les nombreuses mentions antérieures de maître ou prieur tendent à prouver que le prieuré est davantage un important centre agricole administré par un maître ou un prieur, qu'un établissement conventuel.

## • La grange de Saint-Gallery

Pour appréhender l'évolution de la grange, nous suivrons son histoire, dans une perspective antéchronologique en nous appuyant en premier sur les sources, plus « bavardes », de l'Ancien Régime.

## o L'enclos résidentiel de la grange (Fig.65)

À la Révolution française, le domaine est décrit avec *les bâtiments, logements, colombier, cour, jardin, terres labourables landes prairies, 33 journaux de terres labourables et prairies, 11 journaux de lande<sup>390</sup>. Le domaine comprend alors 45 journaux de <i>terres arables et non arables* que l'aveu de 1750 chiffre à *38 journaux*<sup>391</sup>, ce qui démontre la constante réorganisation des biens monastiques et de la gestion active du temporel au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'abbé afferme, pour un même *preneur*, les métairies de Saint-Gallery et de l'Abbaye ainsi que les deux seigneuries pour quatre ans puis trois ans, consistant *en mestayries, moulin à vent et conllombier, frommants de rentes et autres dixmes et présentes devoirs o portaige de randition au grenier* [...]<sup>392</sup>. La gestion domaniale consiste alors à regrouper des propriétés en réduisant le temps du bail. L'ancienne grange est toujours le lieu de réception du versement des rentes et des dîmes ainsi que des corvées de portage vers les ports, les maisons de ville ou le grenier du monastère<sup>393</sup>. Ces contrats, dont la rédaction est stéréotypée, laissent peu de place aux détails et ne nous livrent pas d'informations précieuses sur l'organisation topographique et architecturale des enclos. Néanmoins, à l'intérieur d'une liasse composée de contrats d'affermage des dîmes du secteur, un acte dresse la ferme *à savoir le conllombier de la maison et mestayrie de Sainct Gallery dépendant du dit St Aubin situé en la paroisse de Sainct Germain pour en jouir. Le dict preneur [...] s'oblige de (payer) au dict St Aubin chacun an [...] le montant de douze douzaine de pigeons<sup>394</sup>.* 

<sup>&</sup>lt;sup>387</sup> TREGUY, E-A., La paroisse de Notre-Dame de Matignon, 1910, p. 11, 59-61.

<sup>&</sup>lt;sup>388</sup> AEB, chartes XXXVI, CXVIII, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>389</sup> AEB, chartes CXLII en 1243 et CLI en 1245.

<sup>&</sup>lt;sup>390</sup> AD22, 1 Q 137 : procès-verbal de la métairie de Saint-Gallerie de 1790.

<sup>&</sup>lt;sup>391</sup> AD22, A 60.

<sup>&</sup>lt;sup>392</sup> AD22, H 386, archives sur la paroisse de Pléhérel, contrats d'affermage en 1600, 1616, 1619, 1626 et 1628.

<sup>&</sup>lt;sup>393</sup> Voir *infra* : les infrastructures du réseau commercial développé par les cisterciens seront étudiées dans la synthèse générale.

<sup>&</sup>lt;sup>394</sup> AD22, H 386, archives sur la paroisse de Pléhérel, contrat de 1612.

Les descriptions tirées des aveux du XVIe siècle<sup>395</sup> reconstituent l'étendue du terroir associé de la grange déjà réduite par les nombreux arrentements pratiqués sur le domaine<sup>396</sup> : *Item plus, la* pièce, maisons, mestairye, court, jardrins, coulombier et demaine de Sainct Gallery, contenant ensemble deux journaux de terre ou environ, joignant au chemin à aller de la maison Pierre Corbel à la maison Franczois Guillart et à aultre chemin conduisant de la maison dudict Corbel à Beaubois et au chemin qui va de la maison dudict Guillart à Matignon, icelle maison et mestairie scictuée en la parroesse de Sainct Germain [...], les landes de sainct Gallery contenant 9 journaux [...], une pièce appellée le Clos du Moulin, contenant trois journaux ou environ, joignant au chemin à aller des Gastez à Sainct Gallery et d'aultre à terre Charles Bouan [...]. Item, l'emplacement et lieu du moulin à vent de ladicte maison, avecques son distroict d'aultre au chemin conduisant dudict Préchauvin à la tourelle du moulin à l'abbé [...] aultre chemin conduisant dudict Sainct Gallery au villaige des Gastez [...] d'aultre au commun de la Lande Chappelle [...] d'aultre audict boais de haulte fustaie et audict commun. Plus, aultres cinq bouexeaux qu'il doibt de rente sur un emplacement de maison qui fut Pierre Le Moulnier et jardins et terres labourables, contenant ensemble deux tiers de journel ou environ, joignant d'une part audict boais et au chemin conduisant de la maison Michiel Bouesramé à la tourelle du moulin (à l') abbé.

L'enclos de la métairie s'étend sur deux journaux de terre et comprend des *maisons*, *mestairye*, *court*, *jardrins* et *coulombier*. À la même époque, les contrats de rente comprennent la formule de *rante foncière annuelle et perpetuelle ...au devoir de portage a randition à grenier ... au lieu maison et manoir de St Gallery*<sup>397</sup>. En 1425, un accord pour *les débornements de l'estang ou vivier de st Galery apartenant a st Aubin* nous apprend que les religieux y possèdent un *hostel menoir et demayne de sainct Galery*<sup>398</sup>. Le manoir ou hôtel constitue donc à cette date le logis de la grange.

Les informations sur l'enclos résidentiel de la grange restent cependant très parcellaires et incomplètes. Les chartes de Saint-Aubin n'ont pas révélé de procès-verbal de visite ni de contrat détaillé d'affermage. Nous ignorons donc l'organisation topographique et architecturale de l'ensemble. L'existant nous permet tout de même de supposer le manoir à l'emplacement des maisons de l'Abbaye de Saint-Gallery et un enclos comportant des bâtiments constitutifs d'une exploitation agricole de moyenne dimension.

## o L'enclos de la grange

Aucune source textuelle ne fait mention de l'enclos de la grange. Néanmoins, les photographies satellites et aériennes, davantage que les plans cadastraux, nous livrent la morphologie du parcellaire circulaire d'un enclos fossilisé, en très bon état de conservation, traversé par un axe nord-sud légèrement dévié par le *grand chemin pour aller de Saint-Postan à Matignon* (Fig.74). À ses extrémités, les parcelles orientales et occidentales se rejoignent parfaitement en limite de route. L'enclos fossoyé est bordé à l'ouest par le ruisseau de Matignon et possède une superficie d'environ 0,159 km².

L'implantation en bordure sud-ouest du logis grangier laisse la place à des parcelles agricoles de grande dimension sur la partie occidentale.

113

<sup>&</sup>lt;sup>395</sup> AD22, A 60 et AD44, B 814.

<sup>&</sup>lt;sup>396</sup> AD22, H 371 : en 1391, un contrat d'arrentement concerne une parcelle de terre située sur la fontaine du Bugon et *la pièce aux moines*. Les contrats s'enchainent les siècles suivants.

<sup>&</sup>lt;sup>397</sup> AD22, H 370, contrat de rente foncière en 1567 en reconnaissance d'un acte de 1509.

<sup>&</sup>lt;sup>398</sup> AD22, H 370.

#### Le domaine de Saint-Gallery

Le terroir associé à la grange possède des champs, des prés, des landes, un bois de haute futaie<sup>399</sup>, des communs et un moulin à vent banal, la *tourelle du moulin à l'abbé*. Les terres sont décrites *s'entre-tenantes*<sup>400</sup> (Fig.75-76).

Il est fait mention d'un clos du moulin qui pourrait témoigner de l'ancien moulin hydraulique de la grange, hypothèse étayée par un acte de 1425 relatant un accord pour le débornement de l'étang ou vivier de St Galery. Le document nous apprend que par nostre courz de Rennes fut present endroict [...] Jehan Tual de la paroisse de Ruca lequel sur ceste paroisse et confessant que [...] noble home seigneur Olivier humble abbé du benoist moustier de sainct Aulbin des Boayls ceust entre present et voulseist faire reddifier un estang et vivier en ses terres et mestayrie pres comme a present de son hostel, menoir et demayne de Sainct Galery en la paroisse de Sainct Germain [...] pour le dit moutier que celuy vivier et estang fust [...] n'estre a une pieste de tere a present au dit Jehan Tual sise et estant [...] en n'etre rattaché a la dicte pieste de terre<sup>401</sup>. L'accord avec Jehan Tual se porte sur une parcelle de terre dont les religieux ont besoin pour réaménager l'ancien étang et vivier du domaine.

Les contrats d'arrentement foncier s'étalant entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>402</sup> permettent d'en dresser la carte des possessions. Le domaine s'étendait au sud-est jusqu'aux villages des Gastées et de La Lande Chapelle, à l'ouest, au village des Mauffries<sup>403</sup> et au nord, au pré Chauvin<sup>404</sup>.

Au sud du village de Saint-Gallery, se trouve le manoir de la Lande Basse, exemple d'une présence manoriale laïque au sein du domaine grangier. Nous reviendrons sur ce point dans la synthèse générale.

Ces archives donnent une bonne idée de la gestion de Saint-Gallery. Les premiers contrats d'arrentement montrent des tenues de grande dimension qui attestent d'une certaine concentration des biens aux mains de quelques familles. La *tenue Blanchet*<sup>405</sup> constitue un bon exemple. Un acte daté de 1657 rapporte le partage en sept lots de la succession de Blanchet:

- 1<sup>er</sup> lot, l'ancienne maison de st. Gallery avec estable au bout vers soleil levant, avecque aire au d'avant, [...] maison avec un emplacement de hangar et deux petites estables a mettre des cochons [...] verger, issues et desports quantité de clos contenant en fond un journal [...] chemin commun entre le premier et second lot et sera par les prisseurs mis une borne pour faire séparation du haut du verger;
- 2<sup>e</sup> lot, une chambre aire au bout de l'ancienne maison, jardin estable desports dans les vergers [...] contenant demi journal;
- 3<sup>e</sup> lot, des murailles et un jardin au devant demi journal, les bois et fossés moityé du clos d'ahault et joignant aud. Jardin nommé le poirier et clos d'abas petite landette conenant un quart de jour. La lande chapelle avec ses bois et fossés;
- 4º lot : un emplacement de maison et ruisne avec les huis en doublayge et avecque deux bastiments qui sont a present appellé la grange du pré Chauvin avecque l'estable au bout d'icelle avecque le jardin de derrière et l'ayre au devant [...] la dite grange et estable qui jouaingne aux janbayge d'une estable en ruisne ;

114

<sup>&</sup>lt;sup>399</sup> AD22, A 60, aveu de 1565 : de 10 journaux.

<sup>&</sup>lt;sup>400</sup> AD22, A 60 : aveu de 1565

<sup>&</sup>lt;sup>401</sup> AD22, H 370, la charte est en mauvais état.

<sup>&</sup>lt;sup>402</sup> AD22, H 370 et H 371.

<sup>&</sup>lt;sup>403</sup> AD22, H 370 : contrat d'afféagement en 1649 sur *leur maison de Maufrie*.

<sup>&</sup>lt;sup>404</sup> AD22, H 370, contrat de rente foncière en 1567 en reconnaissance d'un acte de 1509 sur le *pré Chauvin*.

<sup>&</sup>lt;sup>405</sup> AD22, H 370, tenue n°15.

- 5<sup>e</sup> lot : les jardins ou il y a un petit fossé [...] et par le devant au chemin qui conduit du pré Chauvin au moullin de la lande basse ;
- 6<sup>e</sup> lot : le pré chauvin ou il y a un four un journal. Le clos Remette, un journal ;
- 7<sup>e</sup> lot: clos des longs champs.

L'acte dresse des biens situés au village de Saint-Gallery et sur le domaine de la grange. Les clos sont alors divisés en plusieurs lots identifiables par l'adjonction d'une croyx borne contre le dernier bregon de la dite piesse de terre. La division des anciennes parcelles entourées de fossés constitue le mode opératoire commun appliqué à l'ensemble du temporel de l'abbaye.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, ces contrats évoluent vers un émiettement des propriétés par le biais d'une forte diminution de la surface des biens arrentés. Ce glissement provient sans doute de la difficulté, pour les religieux, de trouver des familles ayant une capacité financière suffisante pour assurer le versement du montant des rentes.

Ces actes comportent aussi des clauses d'entretien des édifices arrentés et le cas échéant, la réédification de certains, ce qui prouve que l'arrentement ne constitue pas un désengagement des religieux dans la gestion domaniale.

Cet inventaire, certes incomplet, du domaine de la grange permet d'observer l'éparpillement des bâtiments agricoles au sein du domaine. Au village des Mauffries, un contrat d'acquêt, dressé en 1649, décrit *leur maison de Maufrie* et *des murailles et emplacements de maisons située au village de leur Maufrie*<sup>406</sup>. On pourrait multiplier les exemples à l'envi. Les étables et granges, disséminées au bord de grandes pièces de champs ou de prés, deviennent des fermes à l'origine de hameaux figurés sur le cadastre ancien. La grange concourt ainsi à la dispersion de l'habitat plutôt qu'à son regroupement, tout du moins jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Leur emplacement interroge aussi sur celui des premiers édifices à vocation agricole à l'intérieur de l'enclos de la grange. En l'absence de sondages archéologiques, il est difficile de trancher.

En 1353, deux chartes, déchirées et peu lisibles, nous apprennent que l'abbaye de Saint-Aubin reconnaît *sue grangie de Sancto Walerico*, l'existence d'une rente et l'arriérage des rentes à payer<sup>407</sup>. Le maître de la grange, *magister Guillelmi de Pabus* est cité et l'acte est dressé *datum in dicta grangia de Sancto Walerico*. Le contenu, difficilement dechiffrable, relate le rachat par Saint-Aubin de la rente de 20 sous versée lors de l'achat du prieuré en compensation des dîmes et de la chapelle. À cette date, le maître de la grange, Guillaume *de Pabus* est responsable de la gestion domaniale pratiquée au sein de la grange. Le manoir grangier accueille les fonctions de gestion et d'administration du domaine sous la direction du maître<sup>408</sup> comme cela semble la norme au sein des centres grangiers, à l'exception d'un rare exemple de rédaction d'une œuvre littéraire rédigée dans une grange cistercienne allemande<sup>409</sup>. Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, la grange de Saint-Gallery semble toujours exploitée en faire-valoir direct.

## o Le village de Saint-Gallery

Les différents contrats d'arrentement livrent quelques détails architecturaux sur les édifices d'habitation et à vocation agricole situés au village de Saint-Gallery. En 1652, un contrat<sup>410</sup> indique qu'une maison, avec fournil et étable *joignant au grand chemin à aller de Saint-Postan* 

408 Sous la responsabilité du cellérier qui semble davantage être supplanté par le procureur à Saint-Aubin.

<sup>&</sup>lt;sup>406</sup> AD22, H 370, tenue 3.

<sup>&</sup>lt;sup>407</sup> AD22, H 370.

<sup>&</sup>lt;sup>409</sup> KRATZKE, Christine, *Handschriften aus Grangien? Das Redentiner Osterspiel und die Zisterzienser im Kontext spätmittelalterlicher Bildkunst.* Cîteaux. t. 55, 2004, p. 289-327; le manuscrit latin de l'œuvre médiévale

Kontext spätmittelalterlicher Bildkunst, Cîteaux, t. 55, 2004, p. 289-327 : le manuscrit latin de l'œuvre médiévale célèbre du *Redentiner Osterspiel* a été rédigé dans la grange de Redentin dépendant de l'abbaye cistercienne de Doberan, dans la région de Mecklenburg.

<sup>&</sup>lt;sup>410</sup> AD22, H 370.

à Matignon, était couverte de glé<sup>411</sup>. La maison, étable, chambre, ayre, jardin, clos et petit clos derrière<sup>412</sup> constitue une description commune à ces édifices.

#### • Le moulin à vent

En 1511, une tenue rendue par Julien Bonenffant qui est au 9ème role d'un vieux registre de tenues mis dans les titres généraux de l'abbaye. Par laquelle tenue il declare posséder une maison, herbregement contenant un jour et demi donant d'un costé au chemin a aller du moullin à vent de st Gallery a Matignon<sup>413</sup>. Le moulin à vent est cité jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, notamment dans les aveux<sup>414</sup>. Sa disparition des biens de saint-Aubin coïncide avec l'apparition du moulin de la Lande-Basse, propriété du manoir éponyme voisin. Aucun acte de vente ne nous est parvenu mais son aliénation semble probable et correspondre à celle des moulins à vent et eau de la grange de Saint-Quéreuc. Son emplacement à proximité du pré Chauvin vient conforter cette hypothèse.

## • Le réseau hydraulique

## o L'alimentation de l'enclos résidentiel de la grange

Le réseau hydraulique alimentant l'ancienne métairie n'existe plus. Néanmoins, quelques indices permettent d'en esquisser le réseau d'alimentation. Les parcelles n° 297 et 298 du cadastre ancien indiquent un *clos de la fontaine*, source possible d'adduction de la métairie. À proximité de ses bâtiments, deux autres sources constituent encore des espaces humides qui avaient sans doute fait l'objet de canalisations afin d'approvisionner en eau courante le logis principal<sup>415</sup>. Ce réseau d'adduction a été détruit par les précédents propriétaires. Le témoignage oral de la dernière locataire du manoir de la Porte à Saint-Sulien, indique une installation hydraulique similaire dans laquelle l'eau courante était acheminée directement à l'intérieur du logis et fonctionnait encore à la fin des années 1970. Deux puits, creusés dans la roche et situés au nord et au sud de l'enclos, semblent implantés à proximité de bâtiments encore en élévation ou disparus.

## o Le ruisseau de Matignon

Le ru de Matignon, sans doute canalisé, en provenance du manoir de La Lande Basse, dessine les contours du parcellaire au sud du village de Saint-Gallery, séparant les vergers des landes pour couler le long d'une place aménagée à l'entrée occidentale de la métairie (Fig.65). Sous le pont actuel, les vestiges d'un guet sont encore visibles. Les méandres du ruisseau ont présidé à la forme du parcellaire et à la nature des parcelles. Plus en aval, les tronçons de forme incurvée rappellent l'aménagement topographique et hydraulique de Saint-Quéreuc vers Saint-Cano, sur la commune d'Erquy. Ils constituent là aussi, un parcellaire de prés irrigués par le cours d'eau. L'esquisse, à grands traits, du réseau hydraulique de Saint-Gallery montre de fortes similitudes avec celui de Saint-Quéreuc : ruisseau partant d'un manoir pour s'écouler à travers une place aménagée à l'ouest de la métairie, formes incurvées du parcellaire irriguant sans doute des prés de fauche.

<sup>&</sup>lt;sup>411</sup> Soit du genêt.

<sup>&</sup>lt;sup>412</sup> AD22, H 370, acte de 1627.

<sup>&</sup>lt;sup>413</sup> AD22, H 361bis.

<sup>&</sup>lt;sup>414</sup> AD22, A 60, 1583: l'emplacement et lieu du moulin à vent de ladicte maison, avecques son distroict.

<sup>&</sup>lt;sup>415</sup> Je remercie le propriétaire actuel de ces informations.

Nous avons vu plus haut qu'en 1425, les religieux décident de réaménager leur étang et vivier de la grange. L'aménagement d'une retenue d'eau pour la pisciculture et l'alimentation en eau d'un moulin s'insère dans un schéma couramment observé sur les autres sites de granges, à l'exception du moulin de Plurien, dépendant de la grange de l'Abbaye, dont on ne sait rien. Le *clos du moulin*, cité dans de nombreuses archives, rappelle peut-être son existence.

Un acte plus ancien nous révèle qu'un contentieux éclate entre Alain Goyon, seigneur de Matignon et les religieux super quodam molendino sito apud Matignon, prope manerium dicti militis, in parrochia Sancti Germani, cum ejusdem molendini districtu et pertinenciis, super ipsius molendini restitucioni, ac quibusdam pecuniarum summis, videlicet sexaginta quidecim libris usualis monete, tam ex vendicione equorum quam racione cujusdam<sup>416</sup>. La vente du prieuré comportait, en effet, un moulin sans spécification de sa nature. Alain Goyon est alors assigné à payer 75 livres pour l'usurpation du moulin banal près de son manoir et de la vente illégale des chevaux. La dénomination de molendinum ad aquam ou molendinum achatico pour qualifier le moulin de Saint-Cano tend à prouver l'existence d'une autre énergie que l'hydraulique. Or ici, la simple désignation de molendinum nous conforte dans l'idée qu'il désigne un type de moulin ordinaire dans la région, le moulin à eau.

La disparition de ces aménagements rend difficile toute localisation. Néanmoins, l'étude altimétrique du secteur permet d'identifier une zone de prés au nord de Saint-Gallery relativement plane et étendue, irriguée par le ruisseau. L'espace a fait l'objet, par la municipalité de Matignon, d'une récente remise en eau avec un fort réaménagement des abords.

#### • Le réseau viaire

La reprise d'un ancien établissement agricole religieux n'empêche pas Saint-Gallery de posséder toutes les caractéristiques liées au réseau viaire d'une grange de Saint-Aubin : La proximité du *grand chemin à aller de Saint-Postan à Matignon* leur permet de se déplacer du nord vers le sud, soit vers leur monastère, soit en direction des ports maritimes et des routes commerciales qui longent le littoral. Le réseau commercial mis en place à saint-Aubin fera l'objet d'un développement dans la synthèse générale pour des raisons évidentes de mise en perspective sur une échelle plus importante. Néanmoins, le carrefour de voies anciennes que constitue le bourg de Matignon et le proche bourg de Pléboulle incite à y voir des éléments constitutifs du réseau viaire emprunté par les cisterciens afin de vendre leurs marchandises sur les places commerciales.

A ce titre, un conflit avec le seigneur de Matignon, Bertrand Gouyon, retranscrit au XVIII<sup>e</sup> siècle d'un acte de 1464, nous apprend que les religieux *tiennent et possèdent une maison avec ses dépendances et issues estant en la paroisse de Pléboulle au havre de Port a la Duc ...joignant d'un costé à la grève du dit port.* Le sire de Matignon aumône les droits de fief aux moines à condition qu'ils tiennent et exploitent la maison directement ou en étant représentés. S'ils baillent à cause des fermes que rente o condition qu'en cas que les diz abbé et couvent ou leurs successeurs bailleront icelle maison par eschange ou qu'ils en feront vente, le dit sire et ses hoirs jouiront et pourront jouir des droits [...]<sup>417</sup>.

Malgré tout, la grange de Saint-Gallery se définit aussi par un réseau secondaire de chemins reliant les différentes fermes satellites du domaine et dont il est difficile d'attribuer la paternité.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>416</sup> AEB, charte CCCX de 1289, cartulaire, p. 7-10, confirmation de l'acte, p. 10-12, AD22, H 361bis.

<sup>&</sup>lt;sup>417</sup> AD22, H 370.

• Les activités au sein de la grange : élevage et polyculture

Les grandes parcelles de prés, de landes et de champs indiquent clairement la vocation agricole de l'établissement. Le parcellaire garde la trace de grands espaces de landes, de prés et de champs, ainsi que dans une moindre mesure des vergers et des jardins. La production de foin, les espaces de pâture et la culture céréalière constituent, là encore, la norme observée sur tous les sites. En l'absence de comptes précis, il faut rechercher les indices d'anciennes pratiques agricoles à l'intérieur des dons ou des contentieux, actes qui forment la majorité du corpus étudié au XIIIe siècle.

En 1255, un accord au sujet d'une dîme sur la paroisse de Saint-Germain nous apprend que son versement s'effectue selon la manière suivante : *tres minas bladii, scilicet unam frumenti, aliam siliginis et alteram avene ex eisdem decimis*<sup>418</sup>. Il s'agit d'un indice assez éloquent de l'assolement triennal qui alterne la culture du froment, du seigle et de l'avoine sur une même parcelle.

Enfin, en 1294, un accord au sujet d'un champ fournit la description suivante : Stephanus asserebat habere quemdam clausum terre arabilie justa terra et domum dictorum religiosorum de Sancto Galleri in parrochia Sancti Germani, videlicet inter herbergamentum predictum de Sancto Galleri dictorum reliogosorum ex parte una et herbergamentum Eudonis Blanchart ex alia ; et quemdam alium campum terre arabilis situm in dicta parrochia, cum una domo stipulea quiquidem campus vocatur campus de Celario<sup>419</sup>. Le terme polysémique d'herbergamentum doit être pris ici dans le sens de domaine. L'acte est l'occasion d'observer que l'enclosure des champs est déjà une pratique courante tout comme la couverture en paille ou genêt des maisons qu'indique l'expression domus stipulea.

Là encore, les pratiques artisanales et pastorales laissent peu de traces. Le village de La Forge se situe au sud du site de Saint-Gallery et désigne peut-être une activité sidérurgique domestique sur le domaine grangier.

La métairie collecte le revenu de dîmes sur les paroisses de Matignon, de Pléboulle, de Plévenon et de Saint-Pôtan. Le rayonnement de la grange, et par-là même de Saint-Aubin, s'appuie-t-il sur les activités pastorales générées par les possessions dîmières ? En dehors de la chapelle de Saint-Gallery, dont on perd rapidement la trace, le village de La Lande Chapelle constitue le seul toponyme évocateur de lieu de culte attaché au terroir. On conclut sur la découverte récente d'un fragment de fenestrage en plein cintre encastré dans le mur de la ferme de Beauvais. Le modelé indique une époque de transition entre le roman et le gothique, peut-être attribuable au début du XIIIe siècle. Le vestige peut autant provenir de l'ancien logis que de la chapelle.

.

<sup>&</sup>lt;sup>418</sup> AEB, charte CXC.

<sup>&</sup>lt;sup>419</sup> AEB, charte CCCXXIV, cartulaire, p. 133, AD22, H 361bis.

# 2ème partie : synthèse générale

## I. L'implantation des granges

## 1. Processus d'implantation monastique dans le comté de Penthièvre

## a. Cadre politique et donateurs

L'objet de ce travail ne s'est pas porté sur la riche société et devrais-je dire sur l'anthropologie que sous-tendent les pratiques sociales liées à l'aumône ou au règlement d'un litige. Malgré tout, la lecture des actes des XIIe et XIIIe siècles offre une palette d'acteurs endossant les rôles très divers de bienfaiteurs, de père éploré face à l'agonie de son fils, ou d'adversaire des religieux dans des situations aussi bien cocasses qu'émouvantes. Des affaires relatées sur plusieurs chartes démontrent parfois la mauvaise fois manifeste des cisterciens. Tout de même, les quelques remarques qui suivent, si elles n'ont pas vocation à retracer le cadre politique dans lequel les religieux s'installent<sup>420</sup> (Fig. 78), apportent quelques indications sur l'environnement et le voisinage des granges.

Le contenu des chartes de Saint-Aubin renferme une très grande majorité de dons essentiellement de trois natures : des dons de terre, pré, bois, vigne, lande, maison, etc., des droits d'usage concédés sur des pâtures, un moulin, un bois, une carrière de pierre, la pêche et la cession de dîmes<sup>421</sup>. Cette dernière constitue la majorité des aumônes au XIII<sup>e</sup> siècle. La nature des acquisitions n'est pas toujours spécifiée<sup>422</sup> ni leur localisation. Le don du voyer de Minibriac du droit sur des terres situées à Erquy et Morieux illustre bien ce dernier point : il aumône [le] jus universum atque servicium quod ego et antecessores mei super successive habuimus in terris quas jamdicti monachi in feodo et dominio meo, scilicet in Erque et Moroc<sup>423</sup>. Le cartulaire apporte alors quelques éclaircissements sur la paroisse d'Erquy dans une note ajoutée en marge de Sancto Karroco.

L'acquisition de droits équivaut à la maîtrise juridique et donc à la pleine possession des biens que les moines exploitent au moins partiellement. Elle traduit la volonté des religieux de s'affranchir de toutes les redevances greffées sur leurs propriétés mais peut aussi s'étaler sur une longue période. En effet, la succession des dons de droits sur le tènement de Saint-Cano n'empêche pas Jean Houzé et sa femme de donner encore tout le droit qu'ils avoient au moulin à eau de Saint-Cano en 1311<sup>424</sup>. Cet exemple illustre aussi la situation de superposition ou de millefeuille qui est celle des fiefs dans la région.

On voit ainsi se succéder de grandes familles seigneuriales telles que les Tournemine<sup>425</sup>, possessionnées à Erquy et Pléhérel, les Matignon à Hénanbihen, Matignon et Pléboulle et les

<sup>&</sup>lt;sup>420</sup> On lira, à propos, l'ouvrage tiré de la thèse de MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlo, Penthièvre. Le pouvoir des* comtes de Bretagne du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, Rennes/Saint-Brieuc, PUR/Société d'Emulation des Côtes-d'Armor, 2010, 406 p.

<sup>&</sup>lt;sup>421</sup> Elles représentent plus d'un quart du corpus entre le XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>422</sup> AEB, charte XXXIV de 1219 concernant la grange de Saint-Quéreuc : et quicquid ego habeo in saltu juxta *grangiam Sancti Karioci. Saltus* est à prendre ici dans le sens de domaine. <sup>423</sup> AEB, charte XLIII de 1223, H 361bis, cartulaire p. 20-21.

<sup>&</sup>lt;sup>424</sup> AD22, H 361 bis.

<sup>&</sup>lt;sup>425</sup> AEB, charte XXXV, 1219: Pierre de Tournemine confirme des biens aumônés sur la paroisse d'Erquy.

seigneurs de Dinan ou, dans une moindre mesure, la famille La Motte à Erquy. L'étude du temporel est aussi l'occasion d'observer l'ascension des Quellenec<sup>426</sup> sur la paroisse aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les femmes constituent des bienfaitrices au même titre que leur mari et peuvent édicter une charte en leur nom. Sinon, elles apportent leur consentement lors de la rédaction de l'acte.

Plusieurs générations de bienfaiteurs se succèdent et parfois les héritiers peuvent contester la générosité de leurs prédécesseurs. Ainsi, le fils de Gilles Le Porc trouve un accord avec les religieux au sujet de la donation de son père sur les paroisses de Pléboulle et de Pléhérel<sup>427</sup>. Mais surtout, on s'interroge sur les relations entretenues entre le réseau aristocratique des familles donatrices et celle des cisterciens. Quelques acquisitions proviennent, en effet, de la conversion de chevaliers<sup>428</sup> mais les relations interpersonnelles et la parenté pourraient expliquer en partie la générosité des donateurs proches du milieu social des religieux. Les données manquent pour percevoir une telle connexion, mais l'impossibilité de restituer le jeu des influences et des réseaux familiaux n'empêche pas de concevoir un tel réseau.

L'aptitude des cisterciens à rationaliser leurs domaines les amènent à solliciter la médiation de l'évêque de Saint-Brieuc ou des autorités laïques *tous acquis à leur cause*<sup>429</sup>. Les archives diocésaines briochines sont très incomplètes mais le cartulaire nous livre de nombreux noms de prélats œuvrant au bénéfice des religieux : les évêques Philippe, Guillaume, Simon et André confirment un grand nombre de biens<sup>430</sup> ou arbitrent des litiges tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle. Les chartes renferment de nombreuses informations sur le réseau monastique ou plus généralement ecclésiastique, perçu à travers la médiation des autorités également incarnées par des abbés et des prieurs<sup>431</sup>. La montée en puissance de cadres administratifs se solde par une délégation de l'autorité envers le sénéchal, l'archidiacre ou le procureur monastique, nouveaux venus sur la scène politique à partir de deuxième tiers du siècle.

Enfin, les chartes présentent les religieux dans une situation de passivité face à l'acte d'aumône, ce qui est loin d'être le cas. Les actes lapidaires du XII<sup>e</sup> siècle font place à une débauche de précautions oratoires en constante augmentation au XIII<sup>e</sup> siècle où l'expression *cum assensu* précède l'énumération de tous les membres de la famille et où la formule *religios deo servientibus* tend à sacraliser le rôle des religieux. Cette inflation des formules induit une forte activité de leur part pour convaincre et s'assurer de l'accord de tous les membres de la famille afin d'éviter les contestations ultérieures possibles.

<sup>427</sup> AEB, charte CCLIV et H 361 bis en 1269.

<sup>&</sup>lt;sup>426</sup> Bâtisseurs du château de Bienassis.

<sup>&</sup>lt;sup>428</sup> AEB, charte XCI: Théhan Le Fol et son fils Hamon effectuent une donation pour *receperunt eciam dicti abbas et conventus Sancti Albini predicto Trehan et Hamonem filium ejus in fratres et participes omnium bonorum specialium qui Domino inspirante, fient de cetero in abbacia Sancti Albini* [...].

<sup>&</sup>lt;sup>429</sup> WISSENBERG, Christophe, Beaumont, ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Clairvaux : entre Champagne et Bourgogne, A&J Picard, p. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>430</sup> Notamment la confirmation des dons de dîmes ou la consécration de l'autel Saint-Barthélemy dans l'église abbatiale du monastère. Pour une étude du rôle de l'évêque, de l'évolution du diocèse et des paroisses, MAZEL, Florian, *L'évêque et le territoire*, *l'invention médiévale de l'espace (Ve-XIIIe siècle)*, L'Univers historique, Seuil, 2016, 544 p.

<sup>&</sup>lt;sup>431</sup> AEB, charte XCIX : en 1235, les prieurs des l'abbayes de Saint-Sauveur et de Sainte-Croix à Guingamp deviennent délégués du pape lors d'un arbitrage au sujet de la propriété d'une dîme.

#### b. Cadre religieux : un partage de l'espace

L'espace du Penthièvre littoral correspond à une implantation monastique relativement faible. Toutefois, Saint-Aubin possède des biens à Saint-Maclou, Saint-Cano, Saint-Quéreuc et Saint-Sulien sans que l'on puisse déterminer de possibles établissements religieux antérieurs. La prédominance des saints anglo-saxons dans les toponymes de la région, ainsi que l'acquisition de l'abbaye de Glayo sur la paroisse de Pléhérel incitent à conclure à une reprise d'un certain nombre de sites religieux anciens, sans doute délaissés, au premier titre desquels apparaît l'abbaye de Saint-Jacut-de-La-Mer. Seule la présence ancienne de l'établissement fondé au Ve siècle atteste d'une activité monastique sur le territoire<sup>432</sup>. Le don de l'obscure *abbacia de Glaio*, propriété d'un laïc en 1092, devait se réduire à une exploitation agricole qui sera d'ailleurs échangée avec Saint-Aubin cinquante ans plus tard contre des biens sur la paroisse de Saint-Pôtan. Si le toponyme *moinerie* semble attaché sur le secteur aux possessions des cisterciens, d'autres comme l'*Abbaye*, sur le territoire d'Erquy, témoignent de la présence d'institutions religieuses à travers d'anciennes implantations agricoles. Toujours est-il que les deux communautés religieuses dominantes sur le secteur sont les cisterciens et les ordres militaires du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem<sup>433</sup>.

Une thèse sur les possessions des ordres militaires en Bretagne<sup>434</sup>, non consultée, identifie les différents sites sur le Penthièvre littoral à proximité de la Moinerie *des Hôpitaux* et de la grange de l'Abbaye. Le monastère de Sainte-Croix de Montbran renommé pour sa foire, active jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle sur la paroisse voisine de Pléboulle, constitue une probable maison du Temple<sup>435</sup>. Et plus généralement, de nombreux toponymes caractéristiques de Saint-Samson, Le Temple ou Saint-Jean jalonnent le secteur d'Hénansal et d'Hénanbihen. En l'absence de précisions, on peut néanmoins conclure à une grande proximité et vraisemblablement une bonne entente entre ces ordres dans la mesure où la seule friction relatée remonte à 1187<sup>436</sup>. L'implantation des quelques sites hospitaliers et templiers identifiés aux abords des grands chemins ou sur les ports de la Bouche d'Erquy<sup>437</sup>, de Port-à-La-Duc et

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>432</sup> Pour l'édition de ses chartes : Jules-Henri Geslin de Bourgogne, Anatole de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et documents*, Saint-Brieuc, Librairie Guyon Frères imprimeurs, 1864, tome 4, chapitre IV, « Abbaye de Saint-Jacut », p. 251-296, en ligne :

https://books.google.fr/books?id=8ClLAAAAYAAJ&pg=PA251 #v=onepage&q& f=false, consulté le 07/09/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>433</sup> Les hospitaliers se trouvent être voisins des propriétés cisterciennes à Erquy, Hénansal, Fréhel, Hénanbihen, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>434</sup> LEMAÎTRE, Stéven, *Les ordres religieux militaires en Bretagne. Histoire, art et mémoire (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, thèse de doctorat d'arts, lettres et langues, Rennes 2, 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>435</sup> AEB, charte XX de 1201 : acte est signé *in monasterio Sancte Crucis de Munbran*. Et JOUSSERAND, Philippe, *Sur les traces des templiers de Bretagne*, en ligne : http://bcd.bzh/becedia/fr/sur-les-traces-des-templiers-de-bretagne, consulté le 06/09/2019.

 <sup>436</sup> AEB, charte X.
 437 Lieu-dit les Hôpitaux. Le marais a été asséché au XIX<sup>e</sup> siècle et forme l'actuelle station balnéaire des Sables d'Or, commune d'Erquy.

d'Establon<sup>438</sup> est à mettre en relation avec leur rôle de sécurisation des personnes et des biens sur les grandes voies de communication de l'époque<sup>439</sup>.

La cartographie des biens de l'abbaye cistercienne voisine de Boquen et de Saint-Aubin fait apparaître très clairement une frontière sur un axe sud-ouest, nord-est, sur lequel les acquisitions vont se cantonner, l'unique site partagé étant la grande place commerciale que constitue la ville de Dinan<sup>440</sup>.

À une échelle plus étendue, il apparaît que la sectorisation du territoire s'est effectuée avec d'autres membres du clergé. L'inventaire rapide du temporel des maisons régulières montre que les possessions de Saint-Aubin ont été contenues au nord-est par l'abbaye de Saint-Jacut<sup>441</sup>, à l'est, par les chanoines réguliers augustins de l'abbaye de Beaulieu, au sud-est, par l'abbaye cistercienne de Boquen et à l'ouest, par les établissements implantés à Lamballe, notamment les prieurés. Les domaines diocésains briochins nous échappent mais il est fort probable qu'ils devaient s'étendre sur le littoral du Penthièvre, puisqu'en 1244, l'évêque donne la chapelle Saint-Maurille sur la commune de Morieux aux moines de Boquen<sup>442</sup>.

Dans un article consacré à Notre-Dame du Landais, Armelle Querrien met en avant l'intervention de l'abbé de Cîteaux dans la délimitation du temporel, afin de répondre aux desseins des autorités laïques et ecclésiastiques<sup>443</sup>. Au regard de la carte, il semble que nous soyons sur ce même cas de figure d'entente et de partage de l'espace, dans la mesure où aucun acte ne relate de litige, entre institutions religieuses dans la possession d'un bien. Or, les exemples d'affrontements entre communauté monastiques abondent : on pourrait citer la mauvaise entente entre les cisterciens de Langonnet et les religieux de Sainte-Croix de Quimperlé sur la propriété du village de Callac<sup>444</sup>, les tracasseries relatées par Tiphaine Rolland concernant les cisterciens de Fontaine-Daniel ou, plus loin, des exemples bourguignons <sup>445</sup>.

Enfin, comment ne pas évoquer les dignitaires et chefs de maison monastique, signataires lors de la rédaction des actes ? Il semble que le réseau monastique soit une réalité puisque on retrouve de nombreux abbés dans la liste des témoins dans les chartes de l'abbaye<sup>446</sup>. À l'inverse, les abbés de Saint-Aubin et de Coatmalouen sont présents lors de la fondation de l'abbaye de Saint-Riom entre 1184 et 1189<sup>447</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>438</sup> Sur la paroisse de Saint-Sulliac, dans le département d'Ille-et-Vilaine. Les cisterciens y achètent une maison et des parcelles de terre pour y organiser la culture de la vigne.

<sup>&</sup>lt;sup>439</sup> Ce point fera l'objet d'un développement plus important dans la 3<sup>ème</sup> partie, notamment sur les routes commerciales.

<sup>&</sup>lt;sup>440</sup> BACHELIER, Julien, « Naissance et développement économique d'une ville castrale. Dinan aux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », dans LAFFONT, Pierre-Yves (dir.), *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge*, Archéologie et culture, PUR, 2014, p. 209-223.

<sup>441</sup> Malgré l'ancienne enclave que constitue le prieuré de Saint-Pierre à Hénansal.

<sup>&</sup>lt;sup>442</sup> AEB, tome III, chapitre II, fonds de l'abbaye de Boquen, charte XLVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>443</sup> QUERRIEN, Armelle, *Un exemple cistercien de mise en valeur du sol : les domaines de l'abbaye Notre-Dame du Landais aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Colloque *L'Ordre cistercien et le Berry*, CAHB, n°136, 1998, p. 197. <sup>444</sup> Cf., note 491.

<sup>&</sup>lt;sup>445</sup> BONVALOT, Nathalie, ROUZEAU, Benoît, « les granges... », p. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>446</sup> AEB, charte CXX de 1238 : l'abbé de Boquen ; charte XLIX de 1225 : les abbés de Boquen et Bon-Repos, etc. <sup>447</sup> AEB, tome IV, charte I.

#### c. Cadre social: les populations rurales

Les relations avec les populations rurales ne sont pas toujours aussi bienveillantes que certains auteurs ont bien voulu le dire. Dans l'édition des chartes de Saint-Aubin, les auteurs parlent de populations très accueillantes, tandis que Christophe Wissemberg adopte le point de vue des religieux en parlant d'abandon de village plutôt que de villageois chassés<sup>448</sup>. Les relations avec le voisinage peuvent faire l'objet d'une évaluation dans la mesure où les religieux croient bon de financer l'obtention d'une bulle pontificale à l'attention de leurs adversaires. Ainsi en 1163, Alexandre III menace les populations, qui s'opposeraient aux activités des cisterciens, de condamnations et de punitions<sup>449</sup>. En comparaison, la bulle pontificale, mandée par l'abbaye de Boquen la même année<sup>450</sup>, constitue, d'une manière classique, la confirmation des biens acquis mis sous la sauvegarde de l'Église. Peu de temps après leur installation, les religieux ne semblent pas particulièrement bien accueillis sur le territoire au point d'en appeler directement à l'intervention du pape.

## 2. Typologie des sites d'implantation

#### a. Le choix du site

On ne peut débuter une approche du choix des sites de granges sans évoquer rapidement les textes normatifs édictés par le Chapitre général de Cîteaux dont les *Statutae* s'avèrent être relativement prolixes<sup>451</sup>. Sans revenir sur l'injonction, au demeurant peu respectée dans l'ordre, d'une distance d'une journée de marche entre la grange et le monastère, on soulignera que la règle est respectée pour les cinq principaux établissements agricoles de Saint-Aubin. Si des incertitudes demeurent sur la petite moinerie de Saint-Suliac, la distance s'explique aisément par la qualité du vignoble réputé dans toute la Bretagne du nord. De même, sur le Penthièvre, la distance préconisée entre chaque site de deux lieues s'avère plutôt bien respectée. Néanmoins, en incorporant les petites moineries à notre tableau, la géographie des établissements cisterciens présente un quadrillage serré sur le territoire et constitue un atout pour rationaliser la gestion domaniale mais aussi une faiblesse en cas d'invasion ou de combats sur le secteur, la majorité des biens étant exposée.

L'implantation de la grange semble avoir été choisie minutieusement en fonction de trois facteurs topographiques majeurs que sont le réseau hydraulique, le réseau viaire et la qualité des sols.

La proximité de fontaines et d'un cours d'eau permet d'aménager des réseaux de distribution pour la consommation de l'eau et l'irrigation de parcelles de prés. L'unique site qui échappe à cette règle se trouve être la grange de l'Abbaye dont le site de l'abbaye de Glayo a été échangé avec des biens sur Saint-Pôtan. Néanmoins, il répond parfaitement aux autres critères identifiés.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>448</sup> WISSENBERG, Christophe, *Beaumont, ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Clairvaux, entre Champagne et Bourgogne*, Paris, Picard, 2007, p. 36.

<sup>&</sup>lt;sup>449</sup> AEB, charte IV.

<sup>&</sup>lt;sup>450</sup> AEB, archives de l'abbaye de Boquen, charte IV.

<sup>&</sup>lt;sup>451</sup> Sur ce point, les actes normatifs concernant les granges, HIGOUNET, Charles, « Essai sur les granges cisterciennes... », p. 159.

Aux abords de la grange, on observe une hiérarchie des voies de communication entre le chemin ducal équivalent du *grand chemin*, le chemin menant d'un bourg à un village et la venelle. Les deux premiers désignent, quelquefois, une ancienne voie gallo-romaine<sup>452</sup> à l'exemple du Chemin Chaussée passant à proximité du bourg d'Hénansal et par conséquent de la grange de Saint-Maleu. On pourrait multiplier les exemples à l'envi. Si l'utilisation des anciennes voies gallo-romaines n'est pas toujours prouvée sur la période qui nous concerne, la proximité du centre urbain gallo-romain de Corseul et de l'axe routier majeur reliant Carhaix à Avranches prouvent assez facilement l'existence d'un réseau de voies principales et secondaires voisines des sites grangiers. Malgré tout, les tracés étant parfois incertains, on se bornera à figurer la localisation de ces derniers sur la carte de Cassini. Leur proximité, bien souvent doublée d'un carrefour, est assez éloquente pour ne pas pousser plus loin l'affaire : le choix du site d'une grange répond toujours à un critère de voisinage immédiat avec un axe de circulation important.

L'implantation près des points de passage, le croisement entre plusieurs voies ou le franchissement d'un cours d'eau se révèlent être une donnée récurrente, car les moines y trouvent un intérêt stratégique et économique en tirant profit du transport des hommes, des animaux et des marchandises. La grange s'impose alors comme carrefour et les places aménagées à l'entrée favorisent les marchés et échanges commerciaux.

On ne peut conclure sans évoquer la qualité du sol comme critère topographique fort. Certes, les religieux sont tout de même dépendants des domaines de leurs bienfaiteurs. On a vu plus haut, qu'ils savaient, à l'occasion, s'affranchir de ces contraintes pour acquérir des biens convoités. Le choix des activités développées au sein de la grange précède-t-il le choix du site ? Sans s'aventurer si loin, nous nous bornerons à dire que les religieux adaptent parfaitement leurs activités économiques à la morphologie des terroirs. Les vastes parcelles de prés aménagées sur les bords du cours d'eau à Saint-Maleu, Saint-Sulien et Saint-Gallery favorisent avant tout l'élevage des équidés et des bovins, tandis que les riches terres agricoles de Saint-Quéreuc prédisposent davantage à la culture du froment. Néanmoins, aucune grange ne développe une spécialisation marquée, toutes combinent élevage et polyculture sur leur domaine.

#### b. L'environnement des granges

La littérature cistercienne abonde d'exemples d'expulsion des villageois à l'arrivée des moines. Il semble qu'en Bretagne, l'abbaye de Melleray en soit un tableau vivant<sup>453</sup>. Les sources très lacunaires de Saint-Aubin offrent, malgré tout, la vision d'un environnement habité au XIII<sup>e</sup> siècle dans le voisinage immédiat des granges. Plusieurs exemples viennent étayer cette assertion : d'abord la *maison de l'Esclanchier* près du village de Saint-Cano, à l'intérieur du domaine de Saint-Quéreuc et l'hébergement de Saint-Malo, situé à la porte de la grange

-

<sup>&</sup>lt;sup>452</sup> Sur le réseau des voies gallo-romaines et des voies secondaires : EVEILLARD, Jean-Yves, Le réseau des voies romaines en Haute-Bretagne (Loire-Atlantique exceptée), SRA Bretagne, en ligne : http://bibliotheque.numerique.sra-bretagne.fr/files/original/62f4424b84fe58420eeebebb8cac449d.pdf , consulté le 26/08/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>453</sup> BOUVET, Christian, GALLICÉ, Alain, *Notre-Dame de Melleray, une abbaye cistercienne de sa fondation à aujourd'hui*, Histoire et Patrimoine du Pays de Châteaubriant, 2012, p. 27.

éponyme. Les sites se trouvent rarement isolés et se placent davantage dans un maillage assez lâche de fermes dispersées sur le territoire.

D'une manière identique, la colonisation de terres vierges n'est pas flagrante. Certaines parcelles ont sans doute fait l'objet d'une remise en culture, d'autres gagnées sur des marais, notamment aux abords des cours d'eau. Mais les terroirs étudiés développent déjà une activité agricole d'élevage et de culture. En fait, aucune spécificité des activités cisterciennes n'est à remarquer en matière de pratique agricole : la pisciculture, la céréaliculture et la viticulture se pratiquent avant l'arrivée des religieux.

Enfin la proximité des demeures seigneuriales en bordure ou à l'intérieur de l'ancien domaine constitue là-encore une récurrence dont il est difficile de tirer quelques traits généraux. En l'absence de délimitation précise du terroir associé aux granges, la présence de manoirs ou de châteaux résulte soit de l'aliénation ou de la spoliation de certains biens du temporel monastique, soit d'une installation antérieure.

## c. Le réseau des granges

Le réseau des granges se place à plusieurs échelles. Le premier constitue le domaine sur lequel s'étend les activités gérées au sein de la grange. Le deuxième regroupe l'ensemble des granges de l'abbaye dans une organisation général du temporel. Le troisième vise à replacer le réseau des établissements agricoles dans un maillage territorial plus large, car *les abbés utilisent le réseau des granges, des abbayes et des maisons de ville pour se déplacer*<sup>454</sup>.

Une grange se compose de plusieurs fermes annexes réparties sur un domaine plus ou moins étendu. Le centre névralgique en est l'enclos résidentiel. Elle s'étend à partir de l'acquisition de fermes satellites dont les terres tendent à se rejoindre afin de former un seul tenant. On y observe la politique des moines visant à éliminer les éventuelles enclaves en rachetant ou en échangeant des biens. Ces fermes peuvent aller jusqu'à faire scission en devenant, à leur tour, des granges. Or, les archives de Saint-Aubin ne permettent de restituer précisément le domaine grangier qu'au moment de son éparpillement par le biais d'une politique systématique d'arrentements et d'afféagements. Notre vision de l'ensemble s'en trouve tronquée. Deux cas peuvent tout de même être interrogés. Le domaine de Saint-Quéreuc comporte la Moinerie des Hôpitaux disposant d'un ancrage sur le littoral composé vraisemblablement d'une exploitation salicole et de prés salés. Au XVe siècle, la ferme sort du temporel des moines qui en conservent néanmoins le fief. Le bien semble toujours avoir été rattaché aux Moineries d'Erquy dont les actes la différencient par son nom de *Petite Moinerie*. D'une manière identique, Les Moineries composées de la Petite et la Grande Moineries à Plévenon, pourtant proche de la grange de l'Abbaye, sont rattachées à la grange de Saint-Gallery. Le bien disparaît lui-aussi des possessions de Saint-Aubin. Le programme architectural organisé en deux entités, une petite et une grande exploitation, rappelle fortement celui observé sur la grange de l'Abbaye entre la Petite et la Grande Abbaye dont le nom des rues à Fréhel conserve le souvenir. Devant des cas de figure aussi similaires, il s'agit, en toute vraisemblance, d'une volonté affichée de créer de nouveaux centres grangiers. La réorganisation du temporel a-t-elle pu être menée à bien?

-

 $<sup>^{\</sup>rm 454}$  BONVALOT, Nathalie, ROUZEAU, Benoît..., p. 34.

Difficile de trancher dans la mesure où la décision d'aliéner ces biens nous prive des informations nécessaires pour statuer. On peut conclure, comme pour de nombreux temporels monastiques, à la difficulté d'évaluer précisément le nombre de granges<sup>455</sup>.

Sur le Penthièvre littoral, la grange de Saint-Sulien se situe à proximité du monastère et peut être rattachée à un établissement *nourricier* de la communauté, au même titre que la grange abbatiale de l'enclos monastique. En revanche, les granges de Saint-Quéreuc, de l'Abbaye et de Saint-Gallery sont tournées résolument vers le littoral et les grands axes de circulations que constituent les grands chemins et les ports. Enfin, la grange de Saint-Maleu représente la parfaite illustration d'une grange-relais, point d'arrêt entre les possessions du nord et le monastère. L'attrait du littoral et de ses amendements marins disponibles joue sans doute un rôle à ne pas sous-estimer dans le choix des sites d'implantation des établissements agricoles.

## 3. Processus de l'implantation grangière

## a. Hydro-morphologie de l'environnement

La région présente un contexte hydro-morphique assez homogène constitué de nombreuses sources, aménagées quelque fois en fontaine, et de petits cours d'eau peu encaissés. La rivière du Frémur domine l'ensemble mais seule la grange de Saint-Maleu l'exploite directement, sur un point de confluence avec un ruisseau d'Hénansal. Saint-Gallery et Saint-Quéreuc sont implantées le long de ses affluents tandis que Saint-Sulien se situe au bord d'un affluent du Gouessant. La grange de l'Abbaye fait l'objet d'un traitement hydraulique particulier en raison de son implantation sur un tertre.

La majorité des granges se situe sur le bassin de réception des eaux des versants naturellement drainées qui constituent une ressource fourragère complémentaire facilement exploitable, dont le site de Saint-Maleu est l'exemple-type : le bassin versant du Frémur capte les eaux des différents ruisseaux et fontaines et l'implantation du logis résidentiel en pente douce lui permet de collecter et redistribuer les eaux afin de pourvoir aux besoins productifs et alimentaires du lieu.

Saint-Sulien constitue le premier témoignage de l'implantation grangière de Saint-Aubin. À ce titre, son site se révèle assez éclairant sur le contexte hydro-morphologique choisi par les religieux. La grange est située le long du ruisseau du Gast, au bord d'une déclivité qui a permis d'aménager facilement un vaste étang à proximité. La chaussée sert de passage entre les bourgs de Trégomar et de Plétan. Le logis résidentiel se trouve plus élevé de neuf mètres, afin d'écarter tout risque d'inondation. En fait, le site constitue un très bon choix dans la perspective d'une économie de moyens et d'énergie malgré les gros travaux qu'il a généré.

Saint-Gallery et Saint-Quéreuc présentent un contexte hydro-morphique assez similaire : un ruisseau, en partie canalisé, prend sa source aux abords d'un logis manorial pour traverser la cour aménagée à l'entrée occidentale du logis grangier. Il poursuit le long de vastes parcelles de prés pour alimenter un étang-vivier actionnant la roue d'un moulin hydraulique.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>455</sup> WISSENBERG, Christophe, « La grange de Beaumont... », p. 63.

Les installations hydrauliques sur le site de l'Abbaye sont différentes en raison de sa situation géographique. Les besoins en eau sont couverts par des canaux alimentés par plusieurs fontaines situées à l'ouest et au nord-est de l'enclos résidentiel, ainsi qu'un puits. Les cisterciens optent alors pour un moulin à vent banal construit plus au sud avant d'acquérir un moulin hydraulique sur la paroisse de Plurien.

## b. Aménagement du milieu d'implantation

Le plan terrier et le cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle restituent un paysage rural anthropisé marqué par les nombreux remembrements subis sur le temporel des cisterciens et l'évolution des pratiques agricoles. Son étude régressive ne peut alors qu'être incomplète et partielle. On retiendra quelques grands traits perçus dans les différentes sources consultées. En premier, de vastes étendues de landes contenant entre dix et vingt journaux ne subissent aucun changement au moins depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. On les retrouve sous des appellations diverses telles que les landes Juhel sur le domaine de Saint-Maleu. Elles servent, la plupart du temps, de communs<sup>456</sup> aux vassaux des religieux.

D'une manière identique, le pré de Guynes à Saint-Quéreuc, arrenté au XVe siècle, est figuré sur les plans quatre siècles plus tard. On peut donc conclure à l'existence de formes durables du paysage malgré les différents remembrements que subit le terroir.

Néanmoins, le milieu d'implantation se trouve intimement lié aux populations rurales et aux aménagements successifs qui l'animent. Les deux premiers siècles d'existence des granges constituent sans doute le temps des grands troupeaux de moutons, vaches, chevaux et porcs. Les travaux aratoires des champs ont laissé quelques témoignages en seillons. Les dons démontrent le morcellement de la propriété sur le secteur. De grandes propriétés ont sans doute cohabité mais elles ne laissent aucune trace dans la documentation, les milites préférant sans doute se dessaisir de biens isolés

La comparaison avec les différents terroirs indique une forte pression des cultures céréalières au moins depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est particulièrement vrai pour la grange de l'Abbaye où de nombreuses parcelles dont les toponymes de lande, pré, verger ou courtil ont été convertis en terre labourable. Sur chaque site grangier, les terres semblent avoir constitué des ensembles partagés entre ces différentes composantes. À Saint-Maleu, la forte proportion des terres en partie témoigne vraisemblablement de pratiques anciennes liées au regroupement des terres en grandes parcelles et à l'assolement triennal documenté depuis le XIIIe siècle<sup>457</sup>. L'étude pionnière de Charles Higounet consacrée au domaine de de la grange de Vaulerent a mis en lumière cette technique utilisée dans les domaines cisterciens à la même époque. Les rentes indiquent la concomitance entre plusieurs céréales sur une même parcelle, traduisant la rotation des cultures sur les terres des granges de Saint-Aubin. Plus tard, la durée des baux à ferme de 6 ou 9 ans obéit elle-aussi à un impératif de rotation.

<sup>&</sup>lt;sup>456</sup> Vastes espaces de pâture réservés aux vassaux et aux fermiers du seigneur laïc ou ecclésiastique.

<sup>&</sup>lt;sup>457</sup> AEB, charte CXC: en 1255, le versement d'une dîme sur la paroisse de Saint-Germain se fait par *tres minas* bladii, scilicet unam frumenti, aliam siliginis et alteram avene ex eisdem decimis.

Les prés de fauche cohabitent avec les espaces de pâture aménagés au bord du cours d'eau ou irrigués par la canalisation des eaux rejetées par des sources converties en fontaines. Le réseau hydraulique modèle le paysage et est aménagé une bonne fois pour toute : la documentation ne livre aucune information postérieure à ces installations en dehors des réparations inhérentes à la possession d'un moulin à eau, d'un pont ou d'une chaussée. On observe peu de friches sur le territoire<sup>458</sup>, le sol semble être entièrement exploité et subir l'action des hommes que constituent le fauchage, la pâture, l'élevage, l'irrigation, le drainage et le fumage<sup>459</sup>.

Les formations prairiales proviennent-elles du déboisement récent des massifs forestiers ? Rien ne l'indique, leur présence étant souvent plus ancienne. La difficulté à évaluer le défrichement n'est pas nouvelle, les quelques dîmes novales recensées en sont peut-être le témoignage. Toutefois, les formes du parcellaires livrent des ellipses que l'on peut attribuer à des fronts de défrichements de l'exploitation agricole.

Il faut donc admettre que le site d'implantation de la grange relève d'un choix très soigné : plusieurs biens sur la paroisse d'Erquy leur donnent la possibilité d'opter pour Saint-Quéreuc choisi en raison de la richesse de son sol.

## c. Terres, prés, landes et bois

En l'absence de compte ou d'inventaire dans les premiers siècles de mise en route des granges, on se tourne vers la seule source à disposition : les dons et les accords concernant des litiges. Ils informent des acquisitions souvent postérieures à l'érection de la grange mais laissent, la plupart du temps, dans l'obscurité les biens issus de la dotation initiale. Seule Saint-Gallery échappe à ce constat en raison de l'achat du domaine déjà constitué et de la possession des archives antérieures à l'acquisition du bien. Malgré une situation *a priori* très favorable, l'inventaire des biens est peu précis. L'acte de vente met l'accent sur les bâtiments que forment la *celle* et la chapelle ainsi que les droits sur le domaine. La ferme des Gastés est citée sans plus de détails. En revanche, l'inventaire des aumônes démontre que chaque grange est à la tête de champs, de prés, de droits de pâture et de landes.

La possession des bois n'est pas avérée sur chaque site mais les lettres délivrées par le duc Jean III en 1313, renouvelées à Guingamp par Charles de Blois en 1359<sup>460</sup>, indiquent les droits d'usage des *granges*, *clôture et droits dans la forêt de Lanmor*<sup>461</sup> à savoir *tout ce qui constituait la fondation primitive*. Cette ordonnance n'est pas nouvelle, car en 1308, l'abbé Yves et Geoffroi de Tournemine s'accordent sur le maintien de ce droit d'usage dans toute la forêt de *Lanmeur* pour le monastère et les deux granges de Saint-Sulien et Glesmoin<sup>462</sup>. La proximité et l'ancienneté de Saint-Sulien expliquent aisément le choix ; en revanche, on s'interroge sur la présence de la grange de l'Abbaye, nommée Glesmoin. Son éloignement semble être un obstacle à tout usage de pacage et de *pasnage* dans la forêt, mais à y regarder de près, aucun massif boisé n'est dénombré dans son temporel. Cette hypothèse, toute fragile qu'elle soit, a le

128

<sup>&</sup>lt;sup>458</sup> Les termes de *frost* ou de *fresche* s'y réfèrent.

<sup>&</sup>lt;sup>459</sup> À ce propos : ANTOINE, Annie, *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2000, 340 p.

<sup>&</sup>lt;sup>460</sup> AEB, tome III, chapitre II, p. 315.

<sup>&</sup>lt;sup>461</sup> Actuelle forêt de la Hunaudaye.

<sup>&</sup>lt;sup>462</sup> AEB, charte CCCXLIII.

mérite de fournir une explication à l'absence des autres granges dont les domaines renferment encore des massifs boisés. L'accord a pour origine un acte de 1238 passé entre Geoffroi de Tournemine et les cisterciens qui n'apporte rien de nouveau, si ce n'est la défense faite d'aliéner une partie de la forêt. En revanche, les deux chartes édictées par le comte de Lamballe, Geoffroy, dans les années 1170<sup>463</sup>, reprennent sans doute les dispositions accordées lors de la fondation par son grand-père. Il rappelle les bienfaits de ce dernier ainsi que de son père avant de nommer la concession faite quod eis necessarium esset in omni nemore de Lanmor ad lucrandum cum carrucis et ad pascua animalium, equarum, porcorum et aliorum nutrimentorum, et cetera, que ibi voluerint capere ad edificandum domos suas et grangias *illorum*<sup>464</sup>. La charte suivante reprend des termes identiques sans apporter de nouveauté. Les droits de pâture sont délivrés sur toute l'étendue de la forêt de Lanmor<sup>465</sup> ainsi que la possibilité de prélever du bois de construction pour l'édification des granges. Seuls les animaux susceptibles de provoquer des dégâts sont cités, à savoir les chevaux et les porcs. Ce droit subsiste à travers l'affermage des Moineries à Erquy, car le fermier est autorisé à faire pâturer le bétail dans la forêt. Il est dit que ce droit n'est plus usité en raison de l'éloignement du lieu<sup>466</sup>. Les granges sont des lieux de vie et de production. Elles ont des besoins importants pour la construction et le chauffage des bâtiments d'habitation. Elles utilisent nécessairement du bois à des fins économiques dans leurs activités agricoles. Pour beaucoup de religieux, l'activité manuelle est en rapport avec la forêt [...] à tel point que certains ordres religieux tels que les cisterciens ou les chartreux étaient reconnus comme des spécialistes forestiers<sup>467</sup>. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les baux à ferme sur les moulins hydrauliques et éoliens stipulent que les religieux fourniront le bois nécessaire aux réparations ainsi que des charpentes<sup>468</sup>.

Une parcelle assez intrigante, nommée *la chênaie*, est accolée à tous les anciens enclos résidentiels des granges. S'agit-il d'une ancienne parcelle boisée à des fins d'usage domestique ou d'un espace dévolu au travail du bois? Les outils nécessaires à la vie quotidienne, la confection ou la réparation des objets agraires, des roues des moulins peuvent à eux seuls expliquer son existence. Le bois est omniprésent et essentiel dans une exploitation agricole tout comme le métal. En écartant toute exploitation industrielle sidérurgique, les nombreux toponymes de forge à proximité des granges incitent à concevoir une utilisation domestique et locale de la production, déléguée ou non. Ces installations dénotent d'une logique raisonnée des approvisionnements et d'une gestion maîtrisée des massifs forestiers.

<sup>&</sup>lt;sup>463</sup> AEB, chartes VIII, s.d. et IX de 1177 : En l'absence de charte de fondation, ces deux chartes sont considérées comme telles.

<sup>&</sup>lt;sup>464</sup> AEB, charte VIII.

<sup>&</sup>lt;sup>465</sup> Pour approfondir le sujet, la thèse de HENRY, Paul, *Lanmor et la Hunaudaye. Recherches autour de la naissance d'un château médiéval, des origines au XIII<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat, Rennes 2, 1999, 4 vol., 1311 p. ainsi que HERVÉ, François, <i>La forêt de la Hunaudaye et ses abords. Esquisse de l'évolution des paysages*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes 2, 1991.

<sup>&</sup>lt;sup>466</sup> AD22, H368/4 : bail à ferme de 1765.

<sup>&</sup>lt;sup>467</sup> JÉHIN, Philippe, *Forêts et communautés religieuses en Alsace sous l'Ancien Régime*, revue Mabillon, 21, 2010, p. 187. Pour approfondir la question : CORVOL-DESSERT, Andrée, *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours*, Actes du colloque de Flaran, XXIV<sup>e</sup>, 6, 7, 8 septembre 2002, PUM, 2004.

<sup>&</sup>lt;sup>468</sup> AD22, H 388 : Ferme des moulins à vent et eau de Saint-Sulien en 1644 et de la métairie.

Les espaces boisés suscitent la rédaction de nombreux écrits à la différence des prés, des landes ou des champs. Les descriptions tardives de champs laissent percevoir des clos délimités par des talus plantés de pommiers et d'épineux provenant de la pépinière du monastère<sup>469</sup>. Le phénomène d'*enclosure*, bien documenté dans l'ouest de la France<sup>470</sup>, s'inscrit sur une longue durée, car, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les *clos* font l'objet de dons.

Pour être complet, il faut citer la place des vergers, des jardins et des courtils sur les domaines. Ces derniers témoignent de la culture du chanvre et du lin dont la grange de Saint-Sulien livre quelques informations : le contrat d'affermage de la métairie noble de Saint-Sulien daté de 1652 stipule que des lins et chanvres aussi par moitié scavoir les lins après avoir esté pilez et cordonnez par le dict preneur et les chanvres après avoir esté rouir o sect de doué pour estre transportez [...]<sup>471</sup>. Le douet ou lavoir sert donc au rouissage des plantes textiles cultivées.

## d. Définir les limites paroissiales

La localisation des abbayes cisterciennes bretonnes en limite de territoire diocésain et des cadres politiques constitue une réalité connue depuis longtemps<sup>472</sup>. La comparaison avec les sites d'implantation des granges se révèle être, à ce titre, assez similaire. La grange se situe, dans tous les cas étudiés, en limite de finage paroissiale, assez proche en cela, des sites d'implantation des manoirs. La raison en est sans doute la volonté de s'écarter des lieux densément peuplés sans pour autant rechercher le désert, un idéal cher aux premiers cénobites. Trouver des terres disponibles sur un territoire occupé constitue aussi une motivation évidente. On reprendra, peut-être avec trop de facilité, les arguments avancés pour justifier des motivations qui animent les cadres politiques et religieux de l'époque : la volonté de contrôler et mettre en valeur un territoire en marge ou le repère que constitue la grange pour fixer, sur le plan monumental, les limites paroissiales.

Pour les cisterciens, l'espace frontalier constitue un atout dans la mesure où le tissu lâche d'îlots de peuplement facilite une installation et une expansion territoriale bénéficiant d'un réseau routier principal et secondaire important.

La grange de Saint-Quéreuc et le château de Bienassis, tous deux en limite de finage de la paroisse d'Erquy, ont fait l'objet de débats et de réflexions enrichissants qui ont poussé à questionner la proximité des demeures manoriales en marge du domaine grangier et des possibles connexions entre les deux entités. La localisation de leur domaine respectif, quand elle est possible, apporte quelques éléments de réponses sur l'historique de leur présence.

Du reste, la situation n'est pas propre à la Bretagne, Tiphaine Rolland l'a amplement mis en évidence dans le cas des granges de Fontaine-Daniel pour le Bas-Maine<sup>473</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>469</sup> AEB, p. 29-30 : les auteurs des AEB décrivent l'abbaye au XIX<sup>e</sup> siècle possédant encore de grandes pépinières.

<sup>&</sup>lt;sup>470</sup> ANTOINE, Annie, Le paysage de l'historien..., 340 p.

<sup>&</sup>lt;sup>471</sup> AD22, H 388.

<sup>&</sup>lt;sup>472</sup> DUFIEF, André, Les cisterciens en Bretagne..., p. 99 et alii.

<sup>&</sup>lt;sup>473</sup> ROLLAND Tiphaine, « Aménagements et stratégie territoriale dans le Bas-Maine au XIII<sup>e</sup> siècle, d'après l'exemple de l'abbaye de Fontaine-Daniel », *Cîteaux*, 2004, t. 55, fasc. 1-2, p. 65-85.

## II. Topographie et architecture des granges de Saint-Aubin

## 1. Délimiter et protéger l'espace

Peu de granges cisterciennes, et plus généralement monastiques, ont fait l'objet de fouilles archéologiques<sup>474</sup>. Ces lacunes rendent difficiles la reconstitution spatiale et monumentale de telles entités. Les représentations iconographiques et les sources textuelles rassemblent des données tardives dans un contexte d'une succession de réorganisations de la gestion domaniale qui a nécessairement eu une incidence sur la disposition de ces ensembles. Les réseaux hydraulique et viaire ne semblent pas touchés. En revanche, les enclos et les bâtiments agricoles sont *a priori* les premiers impactés.

Aucune source consultée ne fait état d'un enclos regroupant les différents espaces de la grange. Pour l'appréhender, les photographies satellites et les plans anciens livrent des informations essentielles pour en étudier la morphologie.

#### a. Les enclos de la grange

Le fort remembrement, qu'a subi le territoire agricole breton à partir des années 1950, incitait à peu d'optimisme. Pour autant, les données se sont trouvées étonnamment riches, en voici les résultats.

La configuration très voisine des granges de Saint-Maleu et de Saint-Gallery permet de les regrouper dans un plan-type qui se compose d'un enclos plus ou moins circulaire, formé de grandes parcelles agricoles, de chemins et d'un logis résidentiel implanté sur la bordure sudouest. Un ruisseau canalisé longe l'enclos sur sa limite occidentale. Le site de Saint-Quéreuc se trouve être relativement similaire, à ceci près que la limite constituée par le canal longe la frontière septentrionale pour s'écouler vers une retenue d'eau alimentant le moulin hydraulique de Saint-Cano. Ce dernier exemple permet d'avancer une époque de construction de l'enclos, puisqu'en 1252, le détournement du ruisseau et sa canalisation entraînent des dégradations pour lesquelles l'auteur fait amende honorable<sup>475</sup>.

Le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle semble, en effet, coïncider avec l'édification d'un talus ceinturant le monastère de Saint-Aubin : l'accord passé avec Geoffroi de Tournemine en 1238 redéfinit les limites du grand enclos par *illam partem foreste ante portam dicte abbacie, de ille noa que descendit ad plesseiam monachorum dictorum ex parte curie vel aque Odonis usque ad aliam noam que est versus capellam Brezel prout bonnata est et signata, et concessit eisdem monachis sine aliqua condicione plesseiam suam prout clauditur cum fossatis et illam terram que est a capite dicte plesseie per viam [...]<sup>476</sup>. Le talus, situé à quelques centaines de mètres au nord du monastère, existe toujours.* 

<sup>&</sup>lt;sup>474</sup> Exemple des fouilles archéologiques de la grange cistercienne d'Oudun à Joux-la-Ville (Yonne), dernière campagne programmée (2015-2017), en ligne: http://artehis.u-bourgogne.fr/sites-archeologiques/campagne-2017/522-fouille-de-la-grange-cistercienne-d-oudun-a-joux-la-ville-yonne-derniere-campagne-programmee-2015-2017.html, consulté le 25/09/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>475</sup> AEB, charte CLXXVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>476</sup> AEB, charte CXXI de 1238.

Élisabeth Zadora-Rio propose une définition des différents constituants du paysage bocager que sont le talus, la haie, le fossé et la plesse<sup>477</sup>. *Plessiacum* renvoie à *une haie entourant les lieux habités, villages, exploitation isolée*, elle possède un sens défensif comme les termes de *haia* ou de *sepes*. L'équipement de protections et de délimitations sur le domaine des moines correspond peut-être à un aménagement plus tardif au regard de l'époque d'installation.

Toujours est-il que le paysage se transforme en bocage composant des enclos de champs, de prés, de landes et de courtil, formés de haies vives au sein d'un réseau continu. Néanmoins, certaines cultures sont toujours protégées par des murs, à savoir les vignes qu'ils cultivent à Dinan à partir de 1227<sup>478</sup> ou à Saint-Sulliac au bord de la Rance en 1242<sup>479</sup>. L'espace bâti semble peu matérialisé à l'exception de l'enclos du manoir. L'association talus-fossé représente davantage une limite fonctionnelle qu'une véritable fortification de la grange dont les exemples dans le sud de la France abondent<sup>480</sup>. Toutefois, la plesse, fruit d'une levée de terre qui engendre un creux (le fossé), est surmontée d'un treillis touffu de branches dont l'inclinaison des plants permet une régénération constante. L'aménagement ne se compare pas aux exemples évoqués plus haut mais n'en constitue pas moins un espace clos difficilement franchissable.

Enfin, un indice, certes ténu, d'espace fortifié prend la forme d'une parcelle nommée *Château Gaillard* située en face de l'enclos résidentiel de Saint-Sulien.

### b. Les portes

Aucune porterie n'est parvenue jusqu'à nous. Toutes les portes dont il est question ferment l'enclos résidentiel de la grange. Aucune n'est attestée sur l'enclos grangier, alors qu'il semble évident qu'il devait être percé d'accès. Le nom des métairies parle de lui-même : la métairie de la Porte à Saint-Sulien, Les Moineries du Portail à Erquy ou la métairie du Portail<sup>481</sup> apportent le témoignage de cette ancienne porterie qui donnait accès au manoir médiéval.

Les sources textuelles apportent aussi quelques informations dans les descriptions des baux à ferme et des procès-verbaux de visite. Le manoir abbatial de la grange de l'abbaye est clos par une porte, sans doute monumentale qui *ne doit pas être comprise en termes militaires mais comme l'expression de la clôture monastique*<sup>482</sup>. Enfin, on pourra relever des indications de *porte oleuvie* sur les Moineries du Portail et la métairie de l'Abbaye<sup>483</sup> dont la signification nous échappe.

<sup>478</sup> AEB, chartes LVI, LXII, LXXVII (etc.): in vineam quam dicti abbacie possident [...] in parrochia Sancti Salvatoris de Dinanno apud Blohen.

<sup>&</sup>lt;sup>477</sup> ZADORA-RIO, Élisabeth, p. 671.

<sup>&</sup>lt;sup>479</sup> AEB, chartes CXXXVI, charte CXXXVII, charte CLXXXII, charte CCXCI de 1283 (etc.) : Une vigne sise à la ville Madoc, entre les vignes a labé e au covent [...].

<sup>&</sup>lt;sup>480</sup> Parmi les nombreux exemples, on citera les granges cisterciennes de Séveyrac ou de Galinières, fortifiées au moment de la guerre de Cent Ans.

<sup>&</sup>lt;sup>481</sup> Nom donné à l'ancienne grange abbatiale reconstruite au XVIII<sup>e</sup> siècle à proximité de la porterie principale de l'enclos.

<sup>&</sup>lt;sup>482</sup> COOMANS, Thomas, « Granges domestiques... », p. 174.

<sup>&</sup>lt;sup>483</sup> AD35, 5 B 370, fonds eaux et forêts, procès-verbal de réparations, juillet 1769.

#### c. Le hameau-village

L'inventaire des granges de Saint-Aubin fournit la liste des villages attachés à la grange. Deux cas de figure se présentent : le premier est formé d'un enclos résidentiel isolé, légèrement en retrait, et d'un village éponyme implanté à quelques centaines de mètres au bord d'un axe de circulation important. Saint-Gallery et Saint-Maleu et Saint-Quéreuc<sup>484</sup> se rattachent à cette organisation topographique. Le second représente une grange dont le village s'est développé aux portes du manoir, à savoir les granges de l'Abbaye et de Saint-Sulien. Les édifices constitués de bâtiments agricoles et de maisons sont alors implantés le long du chemin dans une configuration en village-rue incorporé à l'enclos grangier. Chaque village ou hameau se compose de quelques structures bâties dont les toponymes évoquent des activités dont il est difficile de rendre la chronologie : le fournil, la forge, l'étable, le pressoir ou la grange. Leur récurrence incite néanmoins à y voir des vestiges des activités agricoles et artisanales pratiquées sur des édifices dont les reconstructions successives ont gommé leur aspect originel. On notera aussi que le village de Saint-Gallery présente encore un enclos fossoyé ceinturant entièrement son espace. Le village grangier comporterait lui-aussi un enclos de protection et de délimitation.

La diminution des convers<sup>485</sup>, observée dans toute l'Europe, a dû affecter les granges du domaine dans une restructuration de l'espace dont le premier témoignage pourrait être le village qui se développe dans le voisinage immédiat ou à proximité de la grange. Or, le programme architectural est intimement lié à ses habitants. La grange connaît alors plusieurs phases d'occupation et de modes d'exploitation : d'abord le faire-valoir direct animé par les frères laïcs puis le fermage et la sous-traitance avec les tenanciers. Les chartes du XIII<sup>e</sup> siècle évoquent à de nombreuses reprises les *mansionares*<sup>486</sup> lors de litiges attachés à l'exploitation ou la propriété d'un bien. Il s'agit sans doute des premiers résidents de ces lieux, encadrés par le *magister* de la grange<sup>487</sup>. On ne s'étonnera pas de l'absence de *conversi* dans les chartes de Saint-Aubin : une étude élargie des fonds archivistiques médiévaux cisterciens ne nous livre qu'une poignée d'occurrences de convers : un à Boquen<sup>488</sup>, trois à Bégard<sup>489</sup>, deux à Langonnet<sup>490</sup>, etc. Au regard de l'étendue du domaine de la deuxième, il semble très improbable qu'elle n'ait accueilli aussi peu de frères laïcs. Quelques indices de leur présence peuvent néanmoins être relevés au premier plan desquels on peut placer la conversion de deux frères *in fratres et participes omnium bonorum specialium qui, domino inspirante, fient de cetero in* 

.

<sup>&</sup>lt;sup>484</sup> AEB, charte CXV : en 1237, le village de Saint-Maclou est nommé *villa Sancti Maclovii de Sancto Carroco*.

<sup>485</sup> Pour une synthèse sur les frères convers : BENOIT Paul ROUILLARD Joséphine « Les convers : une force

<sup>&</sup>lt;sup>485</sup> Pour une synthèse sur les frères convers : BENOIT, Paul, ROUILLARD, Joséphine, « Les convers : une force de travail (XIIe-XIVe siècle) », *Cister por entre historia e imaginario*, Associação dos amigos do mosteiro de São Cristovão de Lafões, p. 155-175.

<sup>&</sup>lt;sup>486</sup> Cartulaire, p. 6

<sup>487</sup> Voir infra.

<sup>&</sup>lt;sup>488</sup> AEB, fonds de l'abbaye de Boquen, charte I : *Kennarocus tunc prior prefacti loci, Halanus conversi ejus*.

<sup>&</sup>lt;sup>489</sup> EVANS, Claude, les chartes de l'abbaye cistercienne de Bégard, chartes 44 et 62.

<sup>&</sup>lt;sup>490</sup> JEANNEAU, Cédric Une abbaye cistercienne: Saint-Maurice de Carnoët, dans COATIVY, Yves, POSTIC, Fanch, La forêt de Carnoët (Quimperlé), Actes de la journée d'études tenue au lycée de Kermeuzec, sept. 2013, Société d'Histoire du pays de Kemperle, CRBC, 2014, p. 59-85: dans la *gesta* de saint Maurice, un des miracles consiste dans la guérison des flux de ventre d'un frère convers, p. 81. L'autre mention se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Quimperlé où un acte relate la résolution d'un litige sur le village de Callac et le témoignage d'un convers de Langonnet, *op. cit.* dans: DAVID, Albert, *Notre-Dame de Langonnet 1136-1936*, JOS. Vermault impr., Paris, 1936, p. 95.

*abbacia* [...]<sup>491</sup>. On ignore s'ils se font convers ou moines, mais une bulle vidimée par l'évêque briochin rapporte *fratres vestros clericos sive laicos*<sup>492</sup>. La démonstration reste néanmoins faible dans la mesure où les sources issues des chancelleries comportent des descriptions souvent stéréotypées mais, la plupart du temps, issues de l'envoi d'un document explicatif de l'abbaye sollicitant l'acte.

Afin de caractériser les installations rurales monastiques, il convient de se pencher sur l'enclos monumental issu de la grange et conservé jusqu'à la Révolution française, à savoir son enclos résidentiel.

### 2. L'enclos résidentiel

## a. Morphologie de l'enclos

Il nous faut alors partir de la localisation des anciennes métairies du domaine dont l'origine grangière est établie. On pourra rappeler la classification des établissements agricoles énoncée par Annie Antoine qui relève une hiérarchie de taille ascendante entre la closerie, la métairie et la grange<sup>493</sup>. La deuxième, de taille moyenne, gère entre 20 et 60 hectares de terres. L'abandon du terme de grange prend alors tout son sens : l'arrentement d'une grande partie des domaines rend caduque une telle désignation dans la mesure où la taille de l'exploitation s'en trouve fortement réduite. L'usage du nom de métairie vient alors parachever cette mue. Néanmoins, l'enclos résidentiel médiéval est conservé ; l'ancien manoir devient le lieu de résidence et son grenier, le lieu de stockage des céréales collectées pour le versement des rentes et des dîmes.

Les nombreuses reconstructions du XVIIIe siècle affectent les essais de restitution de ces espaces. Nous concentrerons donc notre attention sur un enclos qui a conservé longtemps sa disposition médiévale et certains de ses bâtiments, à savoir la métairie de la Porte à Saint-Sulien. Celle-ci est constituée d'une porte qui ouvre sur une voie charretière étirée donnant accès à une importante cour rectangulaire cernée sur les trois côtés de bâtiments. Les jardins sont situés à l'arrière des édifices et un procès-verbal du XVIIIe siècle indique que l'ensemble est enserré de murs. Les bâtiments se composent d'une porte, d'une grange implantée le long de la voie, d'un manoir construit au XIVe siècle, d'une étable aux brebis accolée, puis adossée au pignon, d'une étable aux vaches et d'un hangar. Le puits et le four constituent les derniers aménagements visibles à l'intérieur. Dans le logis, en face de la chambre occupée par le fermier, se trouve une chapelle.

L'enclos résidentiel médiéval devait concentrer les lieux de repas, d'accueil et de stockage des aliments. Mais aussi accueillir des tâches administratives du maître de la grange. Une charte remontant à 1232 indique comme signataire d'un don de dîme sur la grange de l'Abbaye *magistri Yvonis de Noal*<sup>494</sup>. Saint-Sulien se trouvant à cheval entre le territoire de la paroisse de Saint-Rieul et celui de Noyal, nous avons sans doute affaire à Yvon, le maître de la grange.

-

<sup>&</sup>lt;sup>491</sup> AEB, charte XCI de 1233.

<sup>&</sup>lt;sup>492</sup> AEB, charte CCCXXXV, acte de 1298 issu d'une bulle pontificale de 1163.

<sup>&</sup>lt;sup>493</sup> ANTOINE, Anne, *L'historien et le paysage*..., p. 133.

<sup>&</sup>lt;sup>494</sup> AEB, charte LXXXIV.

#### b. Les manoirs abbatiaux

Si on veut tenter d'opérer une classification fonctionnelle des espaces bâtis, on se heurte assez rapidement à la destruction des bâtiments utilitaires : ateliers, four, pressoir, forge, du fait du mode d'exploitation en faire-valoir indirect. Le logis-manoir subsiste et devient la demeure du fermier qui doit malgré tout conserver une chambre disponible pour le passage des moines. Il s'accompagne des attributs seigneuriaux que constitue le colombier, présent à la Moinerie des Hôpitaux, la grange de l'Abbaye et peut-être à Saint-Sulien. Dans les deux premiers cas de figure, il se trouve à l'intérieur de la cour du logis résidentiel édifié sur le point le plus haut. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'appellation manoriale subsiste pour se transformer en *métairie noble*<sup>495</sup>. Le manoir est déclassé par la suite et devient le simple logis du fermier. Cependant, la spatialité seigneuriale du lieu<sup>496</sup> demeure dans la mesure où tous les contrats d'affermage des métairies stipulent que les vassaux ont l'obligation de verser les rentes féodales au grenier du logis. Enfin certains sont astreints au *charroi* des céréales vers le monastère ou les ports que sont Port-à-La-Duc, la Bouche et la Chaussée d'Erquy<sup>497</sup>. Il faut y ajouter l'obligation du ban affecté aux moulins à vent et à eau relevant des différentes granges. Enfin la présence d'une prison et d'un auditoire à Saint-Sulien et Saint-Maleu manifeste l'exercice de la justice seigneuriale au sein de l'enclos grangier.

Le manoir abbatial relève donc du processus de seigneurialisation opéré sur le temporel des cisterciens dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>498</sup>. Toutefois, les actes faisant figure de législation issus des *Statuta* ont livré une série d'ordonnances sur l'accueil, l'hébergement réservé aux seuls cisterciens, etc.<sup>499</sup>. Les témoignages de cette hospitalité nous laissent dans la pure spéculation. Lieu d'accueil et de rencontre, mais aussi lieu où s'exerce la charité, les témoignages s'avèrent très minces. On découvre toutefois que la grange de Saint-Sulien devient le garde-meuble d'un seigneur en cas de guerre<sup>500</sup>, preuve de sa fréquentation du lieu, sans que l'on en connaisse les détails. L'acte est l'occasion de découvrir une distinction entre *domus lapidea* et *domus de stipula* : *maison en pierre* et *maison en paille*, la formule peut prêter à confusion dans la mesure où sur le secteur des constructions en bauge cohabitent avec des élévations en pierre. Les descriptions retrouvées dans les archives postérieures permettent de trancher et de confirmer une désignation du couvrement des toitures. La *pierre verte*<sup>501</sup> est du reste le mode usuel de couverture des manoirs sur le territoire, le genêt ou la paille recouvrant bien souvent les bâtiments agricoles et les maisons paysannes.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>495</sup> AD22, H 388 : ferme de la *métairie noble* de Saint-Sulien en 1652.

<sup>&</sup>lt;sup>496</sup> COOMANS, Thomas, « Granges domestiques... », p. 173.

<sup>&</sup>lt;sup>497</sup> Voir infra.

<sup>&</sup>lt;sup>498</sup> HAMELIN, Fadila, *De la grange cistercienne au manoir breton, une évolution originale*? Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, 2018 (2019) p. 3-26, sous presse.

<sup>&</sup>lt;sup>499</sup> HIGOUNET, Charles, « Essai sur les granges cisterciennes ... », p. 159 et alii.

<sup>&</sup>lt;sup>500</sup> AEB, Tome III, charte n° LI de 1226: unam scilicet in quandam domo lapidea, alteram in domo de stipula loco competenti, et in tempore guerre receptabunt avera eorum et res suas conservabunt pro posse suo.
<sup>501</sup> Ou schiste ardoisier.

#### c. Les bâtiments agricoles

On retrouve alors, dans les granges de Saint-Aubin, les bâtiments agricoles traditionnels que sont les étables<sup>502</sup>, les bergeries, les porcheries, les granges et les écuries. Ils peuvent être classés selon deux fonctions:

- > une fonction de stockage pour :
  - le cheptel dans la bergerie, le colombier, l'écurie, l'étable, le poulailler<sup>503</sup> et la porcherie
  - les outils et les grains dans les celliers, la grange, les greniers et la remise ;
- > une fonction de transformation avec :
  - le four à pain et peut-être le four tuilier
  - le pressoir
  - la forge
  - les moulins à eau et à vent.

Le corpus étudié n'a fourni que peu de renseignements dessus. Ce genre de bâtiments est rarement indiqué dans les actes, ce qui laisse supposer qu'ils sont construits à l'initiative des moines dans le but de rationaliser la gestion. Nous pourrions faire le même constat que Benoît Rouzeau et Nathalie Bonvalot pour qui l'enquête n'a pas livré de grands bâtiments de stockage à nefs encore en élévation, comme à Chaalis par exemple [...]. Les bâtiments d'exploitation sont majoritairement plus tardifs et datent pour une bonne part du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>504</sup>. Cependant, la découverte récente de la grange de la Verrie, dépendance de l'abbaye cistercienne de Melleray<sup>505</sup>, incite à quelque optimisme<sup>506</sup>.

L'arrentement des domaines grangiers provoque une parcellisation du terroir qui rend inutile les grands bâtiments agricoles. Ce changement a pour corollaire une forte diminution des troupeaux et des terres cultivées, réduites à quelques dizaines d'hectares. On peut alors aisément imaginer l'abandon ou l'absence de réparations sur les grandes structures devenues caduques, surtout au moment où les granges subissent des destructions liées au stationnement des gens d'armes sur le littoral du Penthièvre pendant la guerre de Succession de Bretagne ou la guerre de la Ligue<sup>507</sup>.

Ainsi, le pôle agricole est réduit au strict besoin de la métairie. La production artisanale, répondant au besoin de l'exploitation est sous-traitée. Verrerie, travail des carreaux de terre, forge, etc., les productions font l'objet, comme l'exploitation du domaine, d'une sous-traitance à l'exception du bois qui est fourni par les religieux. Dès lors, les bâtiments disparaissent-ils ou sont-ils réemployés par les habitants du hameau ? La présence d'un bâtiment de forge à Saint-

<sup>&</sup>lt;sup>502</sup> Les contrats distinguent l'étable à vaches de l'étable à brebis.

<sup>&</sup>lt;sup>503</sup> La basse-cour n'est jamais mentionnée mais les rentes en nature indiquent quantité d'œufs et de chapons à fournir à la table des moines. On pourrait ajouter à la liste, l'étang-vivier.

<sup>&</sup>lt;sup>504</sup> BONVALOT Nathalie, ROUZEAU, Benoît, «Les granges...», p. 24-25.

<sup>&</sup>lt;sup>505</sup> Dans le diocèse de Nantes.

<sup>&</sup>lt;sup>506</sup> Le plan rectangulaire du bâtiment à trois nefs est caractéristique d'une grange du XIII<sup>e</sup> siècle, quoique très remanié au XVIIIe siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>507</sup> Le château voisin de Fort-La-Latte, sur la commune de Plévenon a souvent constitué un point d'ancrage sur le secteur.

Sulien, Saint-Maclou, Saint-Gallery et Saint-Maleu tend dans ce sens, même si l'existence de forges portatives exploitées par des artisans sur le secteur pourrait apporter une autre explication.

Le domaine de Saint-Gallery nous procure un autre indice. Au moment de l'affermage du pré Chauvin, arrenté au XV<sup>e</sup> siècle, l'inventaire des biens évoque une grange. On pourrait alors admettre qu'en pays d'habitat dispersé, les bâtiments agricoles ne sont peut-être pas concentrés à l'intérieur de l'enclos grangier mais qu'ils forment un maillage au sein des différentes possessions, point de départ de nouvelles exploitations agricoles.

L'absence de vestiges médiévaux antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle trouve peut-être aussi son explication dans les constructions à pans de bois dont certains exemples se retrouvent dans l'architecture manoriale<sup>508</sup>. Cela invite à penser la première génération des granges constituée de bâtiments en bois, remplacés, par la suite, par des constructions en pierre et en bauge, à l'image des premiers monastères construits en bois. Les granges ont accueilli de grands chantiers assez destructeurs pour le patrimoine médiéval. À la Révolution française, les symboles religieux et seigneuriaux sont détruits : la plupart des moulins à vent du domaine, symbole de la soumission au pouvoir seigneurial, ne survivent pas à la période<sup>509</sup>.

# d. L'organisation topographique et architecturale : vers un plan-type de fermes modèles du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

Les destructions subies sur les structures rurales bâties invitent à une certaine prudence, il est bon de le rappeler. L'étude de l'organisation topographique et architecturale des différentes métairies permet de définir plusieurs cas de figure. Afin de nourrir la réflexion, les autres métairies de Saint-Aubin, écartées faute de données probantes, feront partie du corpus étudié. L'enclos résidentiel se compose de trois plans distincts organisant l'espace au sein des métairies de Saint-Aubin. Le premier consiste en une vaste longère d'une trentaine de mètres d'un seul tenant ou composé d'un alignement de plusieurs unités, dont la façade principale est orientée au sud. La cour se situe à l'avant, bordée par de modestes édifices dont le fournil, et le jardin à l'arrière. Les métairies de l'Abbaye, de Launay, du site détruit de Saint-Maleu, des Mares (Fig.82), des Moinneries du Portail, de La Rochaudière (Fig.83) et de Saint-Quéreuc obéissent à cette disposition. Une deuxième organisation en U est perceptible sur la métairie de la Porte à Saint-Sulien et la métairie de Jean-Ruellan (Fig.81)<sup>510</sup>.

Les enclos manoriaux remontant au XVI<sup>e</sup> siècles situés au village de l'Abbaye, sur le premier site de Saint-Maleu et au Grand Hôtel de Saint-Sulien créent un sous-ensemble, car ils comportent un manoir et des bâtiments annexes, mais la fonction agricole semble être très secondaire par rapport à la fonction résidentielle. Il s'agit avant tout de procurer un nouveau logis-manoir à la communauté. Les édifices peuvent s'adosser les uns aux autres ou constituer un ensemble d'un seul tenant mais encadrent la cour sur les trois côtés. Une voie charretière plus ou moins étirée donne accès à l'ensemble. Enfin Saint-Gallery illustre une dernière organisation en L avec cour à l'avant.

<sup>&</sup>lt;sup>508</sup> MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, BRIDGE, Martin, *Bienassis en Erquy, Côtes d'Armor*, MSHA de Bretagne, tome LXXXI, 2003, p. 547-602.

<sup>&</sup>lt;sup>509</sup> Notamment le moulin de Saint-Sulien.

<sup>&</sup>lt;sup>510</sup> Actuel Grand-Saint-Aubin, situé au sud-est de l'enclos monastique.

Attribuer les différentes configurations à une époque de construction s'avère délicat. On peut sans mal noter que les vastes longères d'un seul tenant<sup>511</sup> remontent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les composites étant plus anciennes. L'étirement de la voie charretière constitue aussi un indice d'ancienneté : les reconstructions du XVI<sup>e</sup> siècle tendent à rapprocher l'enclos de la voie de communication, au sein d'un plan masse resserré.

La dernière phase de reconstruction des granges offre alors une disposition rationalisée de l'exploitation. Le plan se fait plus régulier : les vastes longères construites d'un seul tenant en pierre et couvertes en ardoises, réunissent, dans un même bâtiment, des fonctions agricoles et résidentielles. Les façades s'ouvrent sur des portes charretières, des portes et des fenêtres dans une disposition symétrique. A l'étage, un vaste grenier propose un espace important de stockage. Les programmes architecturaux développés illustrent bien l'ambition économique et fonctionnelle d'un tel lieu d'autant que les religieux gardent la mainmise sur les programmes de reconstructions et de réparations, comme le démontrent les procès-verbaux de visite et réparations<sup>512</sup>. Cette nouvelle fonctionnalité des espaces s'attache à un changement de paradigme propre à la vision physiocratique de l'activité agricole au XVIIIe siècle. Néanmoins on pourra nuancer le propos en remarquant que les vastes longères ne sont pas le propre de cette époque. Les granges de Carbéhaut<sup>513</sup>, Le Manachty et Les Granges<sup>514</sup> constituent des ensembles parfaitement alignés combinant plusieurs époques d'édification dans un objectif clairement affiché de regroupement des fonctions de stockage et de logement du bétail et des hommes.

## e. La place des chapelles

Les chapelles ont fait l'objet de nombreux textes normatifs issus du chapitre général passant de l'interdiction maintes fois réitérées de la destruction des autels, pour finir par l'acceptation de leur existence<sup>515</sup>. Les auteurs s'interrogent d'ailleurs, avec pertinence, sur le respect d'un « mandement » aussi souvent rappelé. Ces prescriptions semblent avoir été peu respectées dans le monde cistercien en raison de leur utilité liée en partie à l'éloignement des granges de la maison mère.

On recense sur le temporel de Saint-Aubin plusieurs chapelles dont le fonds archivistique reste étonnamment peu disert. Leur chronologie et leur origine sont, dans la majorité des cas, inconnues. Certaines semblent provenir de la reprise d'anciens lieux de culte, d'autres procéder d'une création cistercienne. En voici le compte-rendu.

L'existence de la chapelle de Saint-Sulien n'est connue qu'à travers l'ouvrage de René Couffon qui la signale comme détruite<sup>516</sup> et une unique mention archivistique tardive retrouvée dans un procès-verbal de réparations dressé par les officiers de la maîtrise des Eaux et forêts<sup>517</sup>. La porte de la chapelle doit faire l'objet de réparations, tout en y apposant un seuil en pierre de grison.

<sup>&</sup>lt;sup>511</sup> La métairie de l'Abbaye et la métairie des Mares.

<sup>&</sup>lt;sup>512</sup> Ils ne diffèrent néanmoins pas de la gestion seigneuriale laïque : les contrats rédigés par des notaires sur la seigneurie du château de Bienassis sont en tous points identiques à ceux des religieux.

<sup>&</sup>lt;sup>513</sup> Dépendance de l'abbaye de Boquen sur la commune de Plénée-Jugon.

<sup>&</sup>lt;sup>514</sup> Dépendances de l'abbaye de Bon-Repos, respectivement sur les communes de Plussulien et de Saint-Gelven.

<sup>&</sup>lt;sup>515</sup> PACAUT, Marcel, Les moines blancs..., p. 258.

<sup>&</sup>lt;sup>516</sup> COUFFON, René, *Répertoire des églises et des chapelles des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier*, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1939-1941, 729 p.

<sup>&</sup>lt;sup>517</sup> AD35, 5 B 370, fonds de la maîtrise des Eaux et forêts, procès-verbal de juillet 1769, f° 7-9.

La chapelle se situe donc à l'intérieur de l'enclos résidentiel de la grange et la seule localisation plausible semble être contre l'étable, en retour d'équerre. Des traces laissées par un faîtage indique d'ailleurs un bâtiment détruit à cet emplacement, figuré sur le plan terrier. L'édifice constitue donc une chapelle grangière à l'usage des moines et des frères convers qui y résident.

La deuxième chapelle, citée dans les sources, se trouve être la *capella* de Saint-Gallery dont l'usage est acquis lors de l'achat du prieuré, contre le versement annuel d'une rente de 20 sous. On en ignore l'emplacement à ceci près qu'une chapelle priorale devait nécessairement se trouver à proximité ou à l'intérieur du prieuré, quand bien même ce dernier ne serait pas conventuel. Quelques vestiges de fenestrage retrouvés enchâssés dans le mur de la ferme voisine de Beauvais font remonter sa construction au premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle. Son obtention se fait en plusieurs étapes et suscite des écrits jusqu'à sa complète acquisition puis elle disparaît des sources.

Afin d'établir un inventaire, le plus complet possible des chapelles grangières, il faut sortir de la clôture pour retrouver à proximité un certain nombre de lieux de culte. Les clauses du testament de Haïssa en 1249<sup>518</sup> informent de l'existence de la chapelle Saint-Michel de la Roche au Nai sur l'îlot Saint-Michel à Erquy. Nous ne reviendrons par sur les conclusions réunies dans le chapitre consacré à Saint-Quéreuc et à la petite Moinerie des Hôpitaux. Néanmoins, sa situation géographique la place davantage comme un lieu de pèlerinage, repris par les cisterciens, plutôt qu'un lieu de dévotion quotidienne.

Un autre groupe est formé par des chapelles à proximité des établissements agricoles : Saint-Aubin, Saint-Quéreuc et Saint-Cano<sup>519</sup>. Ils désignent un établissement religieux de modestes dimensions, soit en ruine, soit réaffecté au XVIII<sup>e</sup> siècle. Leur implantation au carrefour de plusieurs voies démontre un usage commun plutôt que privatif, peut-être issu de la reprise d'un ancien lieu de culte.

Les archives des granges de l'Abbaye et de Saint-Maleu n'ont pas livré de renseignements sur le sujet malgré une probable existence. En comparaison, le patrimoine grangier, moins étendu, de Boquen recèle une exceptionnelle richesse de chapelles grangières éponymes à Saint-Cado, l'Hermitage et Saint-Quiat<sup>520</sup> toujours en élévation.

On s'interrogera enfin sur les nombreux lieux de culte dont le service dépendait des religieux. L'acquisition d'un grand nombre de dîmes impose les cisterciens à des obligations pastorales. Les aveux du XVI<sup>e</sup> siècle nous renseignent sur la grange, lieu de collecte et de conservation de leur versement. Il n'est d'ailleurs jamais fait mention d'un règlement autre que céréalier, alors que le prélèvement dîmier concerne de nombreux produits agricoles. Quels ont pu être les liens entre le patronage de ces églises et les centres d'exploitation? Les premières ont-elles servi de lieu de culte aux secondes comme c'est le cas dans certaines régions allemandes<sup>521</sup>? Pour clore le chapitre, il faut évoquer la probable existence de cimetières. Le cartulaire comporte assez

<sup>519</sup> Son existence ne repose que sur le témoignage difficile à évaluer d'une personne.

<sup>&</sup>lt;sup>518</sup> AEB, charte CLXIX.

<sup>520</sup> Respectivement sur les communes de Sévignac, Broons et Saint-Gouénou.

<sup>&</sup>lt;sup>521</sup> PACAUT, Marcel, Les moines blancs..., p. 259.

peu de chartes évoquant la contrepartie d'une aumône offrant le droit à être inhumé dans le cimetière ou à l'intérieur de la salle capitulaire. En écartant les fosses où sont jetés les cadavres d'animaux, une étude de la composition chimique du sol sur un périmètre défini pourrait permettre de retrouver des traces de phosphore, propre à la décomposition des corps humains et ainsi de délimiter l'étendue de l'espace cimétérial au sein de la grange.

La conclusion s'impose d'elle-même : le déclassement du statut de la grange en métairie entraîne celui du manoir médiéval mais surtout la sécularisation de ces grandes exploitations agricoles. Au XVIII<sup>e</sup> ou au XVIII<sup>e</sup> siècle, les cisterciens sont toujours sollicités par la fabrique pour financer la reconstruction de l'église paroissiale de Matignon, de Pléboulle ou de Plévenon, mais les chapelles sont abandonnées à l'exception de celle située sur l'îlot Saint-Michel dont le service est assuré une fois par an par un moine, au grand dam du recteur d'Erquy! La diminution de la communauté monastique, oscillant entre cinq et sept religieux, est une des raisons probables du phénomène.

## 3. Les aménagements hydrauliques

Les travaux hydrauliques font partie intégrante de l'aménagement et de l'équipement d'une grange. Leur inventaire permet d'en dresser les fonctions :

- la protection avec les levées de terre et les terrassements ;
- le drainage par le biais des canaux et des viviers ;
- le passage par un gué, une chaussée ou un pont ;
- la production par l'entremise du moulin hydraulique et de l'étang-vivier.

Elles prennent la forme de canaux d'irrigation, de dérivation et d'alimentation en eau des parties productives et habitées. Les levées de terre facilitent le drainage, assainissent les terres et aménagent des viviers. Toutes ces installations, dépendantes les unes des autres, forment un réseau complexe présent sur l'espace grangier de Saint-Aubin.

On se heurte à la difficulté de percevoir l'intégralité du réseau hydraulique des granges en raison d'un territoire marqué par l'agriculture intensive qui a bouleversé les paysages dans lesquels elle s'est déployée. Il manque souvent en amont ou en aval, les circuits que suivait l'eau et les acheminements qui devaient alimenter les bâtiments résidentiels, agricoles et artisanaux. Les nombreux travaux sur l'hydraulique cistercienne, évoqués plus bas, ne doivent pas occulter la difficulté d'une telle entreprise. Les sites mis en avant constituent des exemples exceptionnels par la longévité de leurs installations. Cependant, le recoupement des témoignages, mêmes ténus, permet de donner une idée d'une certaine complexité et d'une sophistication du réseau hydraulique des granges.

En premier, chaque grange possède, comme équipement systématique, un moulin à vent et un moulin à eau. Cette double infrastructure est avérée au début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>522</sup> mais existe sans doute bien antérieurement. La raison en est simple : malgré l'aménagement de retenues d'eau

-

<sup>&</sup>lt;sup>522</sup> On renvoie le lecteur aux différentes monographies de la première partie.

pour pallier le faible débit du cours d'eau sur lequel se branche le moulin, son utilisation est stoppée pendant une partie de l'année en raison de la sécheresse estivale ou au moment de la vidange des étangs-viviers pour récupérer le poisson. Ainsi, le cours d'eau limitrophe de la grange subit un fort réaménagement en vue de pourvoir en partie à ses besoins en eau.

#### a. L'anthropisation des cours d'eau

Nous avons vu plus haut, qu'à l'exception de la situation « géostratégique » de la grange de l'Abbaye, le choix de son site d'implantation se porte, en grande partie, sur les ressources hydriques du lieu. La présence d'un cours d'eau à proximité est quasi-systématique. L'encaissement peu prononcé des vallées impose des interventions humaines importantes afin de contenir son lit, de drainer et d'assécher certaines parcelles converties à la culture céréalière. Sur la grange de Saint-Sulien de nombreux canaux à ciel ouvert s'écoulent en direction du ruisseau traversant des parcelles de prés. Le choix du site semble avoir été mûrement réfléchi : une déclivité sur le lit du ruisseau a permis aux moines d'aménager un vaste étang dans une économie de moyen tandis que la chaussée barre la retenue d'eau en servant de point de passage entre le village et le bourg de Trégomar plus au nord. La première génération de granges témoigne d'une moindre intervention sur son milieu que les suivantes.

Le cours d'eau peut être l'objet d'un détournement et d'une captation de l'eau qui provoque quelquefois de vives protestations voire des actes de violence dont témoignent les arrangements trouvés lors du règlement du litige rapporté par les chartes. Les sites de Saint-Gallery, de Saint-Maleu et de Saint-Quéreuc l'illustrent parfaitement. Ces trois granges font l'objet d'une intervention plus marquée de l'homme : le cours d'eau est canalisé et son tracé participe à la définition du parcellaire et des cultures pratiquées. Ainsi, à l'ouest du village de Saint-Gallery, le ruisseau suit un axe nord-sud séparant les grandes étendues de landes à l'ouest, des jardins et vergers à l'est. Cette canalisation des ruisseaux comporte un lit plus ou moins large, sans doute lié à la vigueur des eaux collectées. Le long de la métairie de Saint-Quéreuc, le canal prend la forme d'une section en forme de U empierrée sur les trois côtés. La parcelle agricole voisine comporte un dénivelé de plusieurs mètres par rapport au cours d'eau et a fait l'objet de levées de terre et de terrassements. Cet important travail assure les moines de la préservation de leurs riches récoltes de froment.

Comme l'a souligné Thomas Coomans<sup>523</sup>, les études internationales ont démontré que les travaux d'infrastructures tels que les digues barrages, biefs, et autres ponts constituaient de gros investissements qu'une abbaye faisait une fois pour toutes. On peut admettre avec l'auteur, que ces infrastructures occupent un emplacement aménagé au moment de l'implantation de la grange, quand il s'agit d'une création ex nihilo.

-

<sup>&</sup>lt;sup>523</sup> COOMANS, Thomas, « Granges domestiques... », p. 159.

#### b. L'étang-vivier, comme structure de rétention et le moulin hydraulique

Malgré une certaine étendue des propriétés de Saint-Aubin, l'ensemble des étangs recensés dépendent du domaine d'une grange<sup>524</sup> équipée d'un moulin. Ils se situent à Saint-Cano, Saint-Maleu, Saint-Gallery et Saint-Sulien et en prennent le nom<sup>525</sup>, ce qui indique, vraisemblablement, leur origine cistercienne. Édifiés entre le XIIe et le XIIIe siècle, les retenues d'eau de Saint-Maleu et de Saint-Gallery sont asséchées et converties en prés entre le XVe et le XVIe siècle; le moulin à eau disparaît alors. Ces transformations peuvent avoir plusieurs origines, dont le manque d'entretien des chaussées et l'envasement ne sont pas les moindres. L'efficacité de la retenue diminuant, les religieux lui préfèrent de vastes surfaces herbagères favorisées par l'humidité entretenue par le cours d'eau. Les plans anciens et modernes informent sur leur alimentation: les moines s'assurent d'un remplissage optimal par la multiplicité des canaux d'alimentation. Malgré tout, le fort étiage d'été rend nécessaire l'adjonction d'un moulin à vent pour conserver leur capacité de mouture.

La chaussée sert de barrage pour canaliser la rivière et obtenir une hauteur de chute d'eau efficace pour maintenir opérationnels les moulins. Les chaussées et digues sont construites en terre et en pierre et servent de pont entre deux chemins. La chaussée de Saint-Sulien a polarisé un carrefour entre trois chemins.

Les moulins sont rejetés aux endroits les plus appropriés : le cours d'eau et l'aménagement d'un étang pour le moulin hydraulique, l'altitude plus élevée pour le moulin à vent dont le périmètre est souvent l'occasion d'aménager les communs à l'usage du bétail de leurs vassaux. Le choix du lieu répond à des raisons techniques et les voies de communication pour le transport des marchandises. Ils représentent un investissement coûteux dans le bâti et l'outillage ainsi que l'aménagement du cours d'eau.

Les moulins hydrauliques sont construits en pierre et couverts d'ardoise tandis que les moulins à vent sont construits en bois. Un soubassement de maçonnerie soutient une cage constituée de grosses planches de chêne. Les pièces de bois en chêne du mécanisme et de la roue sont fournies par les religieux même si les moines tendent au XVIII<sup>e</sup> siècle à en déléguer la propriété au meunier. Le fer est peut-être produit par les petites forges locales. Enfin les meules sont un objet de prix dont l'usure est mesurée précautionneusement par les religieux au détriment du meunier.

La domestication de l'eau et l'utilisation de son énergie par les moulins deviennent une nouvelle source de revenus avec l'exercice du ban, car l'ensemble du parc meunier connu dispose de droits de mouture pesant sur les vassaux de l'abbaye. L'étang est aussi un lieu de pêche. On gardera en tête les restrictions alimentaires propres à la règle bénédictine et au rite chrétien pour rappeler que le poisson représente une source d'alimentation importante à la table des cisterciens. La pisciculture fait rarement l'objet de descriptions, si ce n'est, son exercice avec des fîlets au XIII<sup>e</sup> siècle sur l'étang de Saint-Maleu ou sa vidange au XVIII<sup>e</sup> siècle sur l'étang de Saint-Sulien. La ferme de la seigneurie en 1627 informe que *les seigneurs bailleurs à faire* 

142

<sup>&</sup>lt;sup>524</sup> Sont laissés de côté les étangs, exploités par la grange abbatiale de l'enclos monastique, bien documentés par LE DOUARIN, Jean-Gary, *l'abbaye cistercienne de Saint-Aubin-des-Bois...*, 2018, p. 106 *et alii*.

<sup>&</sup>lt;sup>525</sup> À l'exception de l'étang situé près de la ferme de Saint-Cano à un kilomètre en aval de Saint-Quéreuc.

pescher ou faire egouter quand bon luy semblera l'estangt du dit lieu de Sainct Sulien et le poisson sera pris et pesché sera mi parti entre le dict seigneur bailleur et le dict sieur preneur<sup>526</sup>

La chaussée était alors équipée d'un système d'écluse sans doute absent des premières constructions. En 1441, l'étang et le moulin du Quilloury, possession des cisterciens de Boquen partagée avec un laïc, esté aussy dit et declaré touchant le poisson dudit estant de quilloury que lesdits abbé et couvent en [...]jouir sans que ledit bertran [Bertrand Levicomte, co-propriétaire du moulin] en ait rien et le pourront pescher et faire pescher comme voudront l'avoir affaire et mesme pourront faire breche en laditte chaussée pour avaller et avoir ledit poisson de cinq ans en cinq ans et [...] feront pour cause de ravallement ils sont tenus la redifier a leurs despens et faire autant [...] de mouldre par l'occasion de la breche et avallement que fairont faire lesdits abbé et couvent [...]<sup>527</sup>.

En 1256, Geoffroi de la Soraie donne *partem anguillarum quam habebam*<sup>528</sup> qu'il prélevait sur l'étang de Saint-Maleu et, en 1602, le contrat d'affermage la métairie et des moulins de Saint-Sulien est l'occasion d'apprendre que l'un des versements en nature porte sur douze douzaines d'anguilles<sup>529</sup>. Il semble donc que leur élevage s'inscrive sur une longue durée.

Les religieux n'ont pas le monopole de tels aménagements, car sur le site de Saint-Maleu, les étangs de Duretal, possessions des seigneurs de Dinan au XIII<sup>e</sup> siècle, précèdent celui des moines. À ce sujet, il est bon de remarquer que si la qualité d'entrepreneur des maisons de l'ordre est évidente, elle ne doit pas occulter l'impact des autorités laïques dans la domestication de l'eau et les aménagements paysagers inhérents.

Le très bel ouvrage, faisant suite au colloque tenu en 1994 sur *l'hydraulique monastique* et particulièrement cistercienne, a fait l'objet de nombreux travaux menés notamment par le laboratoire LAMOP<sup>530</sup>, dirigés par les grandes figures historiques de la recherche cistercienne, que sont Paul Benoît et Léon Pressouyre. Certains lui ont reproché, avec raison, d'avoir occulté la place des installations d'origine laïque dans les interventions<sup>531</sup>. Néanmoins ces dernières sont nettement moins documentées que leurs homologues monastiques. Les travaux récents d'Emma Bouvard et Benoît Rouzeau sur Morimond<sup>532</sup> renouvèlent le sujet dans des perspectives et des problématiques différentes. Ce dernier, associé à Nathalie Bonvalot, a permis de mettre en avant une véritable hydraulique des granges *qui, si elle est moins spectaculaire que celle des sites abbatiaux, n'en est pas moins systématique à chaque emplacement grangier*<sup>533</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>526</sup> AD22, H 388.

<sup>&</sup>lt;sup>527</sup> AD22, H 234 : différents actes concernant le moulin et l'étang de Quilloury.

<sup>&</sup>lt;sup>528</sup> AEB, charte CXCVII.

<sup>529</sup> AD22, H 388.

<sup>&</sup>lt;sup>530</sup> Université de Paris 1 Panthéon/Sorbonne.

<sup>&</sup>lt;sup>531</sup> Entre autres, BOUVARD, Emma, PIGNOT, Isabelle, *L'hydraulique cistercienne : aménagements et usages dans le Massif Central*, p. 113, en ligne : http://openarchive.eveha.fr/uploads/documents/57-bouvart-pignot.pdf, consulté le 25/04/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>532</sup> ROUZEAU, Benoît, *Le patrimoine hydraulique et industriel de l'abbaye cistercienne de Morimond entre la fondation et la guerre de Trente Ans*, thèse de doctorat, Paris I, 2008, 3 vol.

<sup>533</sup> BONVALOT, Nathalie, ROUZEAU, Benoît, les granges cisterciennes..., p. 28.

Le moulin est donc caractéristique de l'équipement de la grange et semble toujours être d'origine cistercienne. À la différence notable des granges bourguignonnes et franc-comtoises<sup>534</sup>, la quasi-totalité des moulins de Saint-Aubin est liée aux granges. Cette disposition est tellement systématique qu'elle nous fait nous interroger sur l'origine grangière de la métairie de la Rochaudière équipée d'un moulin éolien<sup>535</sup>. On reviendra rapidement sur le moulin hydraulique et céréalier de la Porte à l'intérieur de l'enclos monastique et sur le moulin à vent de la Pâquerie<sup>536</sup>, tous deux dépendants de la grange domestique des religieux.

Tous les moulins dénombrés sont céréaliers; aucun moulin à foulon n'est attesté comme possession des cisterciens, ce qui paraît étonnant, compte-tenu de l'élevage du mouton et de la culture des plantes textiles. A quelques dizaines de kilomètres, l'abbaye de Boquen, dont le revenu est nettement plus modeste, dispose, à l'intérieur de l'enclos du monastère, du moulin céréalier de La Porte et du moulin à fouler de Perdriel cité en dans l'aveu de l'abbé Commacre en 1549<sup>537</sup> comme *Item un moulin fouleret apellé le moulin de Perdriel situé prex ladite forest qui vaut par commun an cent souls*, puis en 1660, lors d'un marché pour *y redifissoit a neuf un moulin a fouler draps et chanvres ainsy quils ont appris quil estoit anciennement*<sup>538</sup>.

Quelques rares mentions de production textile du chanvre et du lin à Saint-Sulien invitent à se demander si les rentes aumônées sur les moulins à fouler du seigneur de Tournemine, implantés sur la rivière de l'Arguenon<sup>539</sup>, n'ont pas été commuées en usage ou en propriété. Le très bel exemple de la grange aux Bois, possession de l'abbaye prémontrée de Beauport<sup>540</sup>, présente d'ailleurs un réseau hydraulique sophistiqué où l'eau consommée s'écoule en direction d'un bassin de rouissage en contrebas.

Avec Emma Bouvard, on peut conclure sur les ressources hydrographiques des granges de Saint-Aubin que *les cisterciens ont effectué des aménagements adaptés à leur environnement et leurs besoins*<sup>541</sup>. Ces différentes structures hydrauliques ont eu un impact fort sur le paysage : l'anthropisation du cours d'eau implique de mener l'eau au site tout en s'en protégeant.

Il n'est pas certain que les retenues d'eau aient caractérisé dès l'origine les installations cisterciennes de l'abbaye : les moulins de Saint-Cano et de Plurien sont l'occasion de contentieux qui provoquent la destruction du canal au XIII<sup>e</sup> siècle. Ces litiges, avec les propriétaires voisins, portent, d'une manière classique, sur le détournement et l'accaparement de l'eau. Les deux chartes font état du règlement du conflit mais soulèvent des questions quant au bien-fondé du droit des cisterciens sur de telles installations. De nombreuses études montrent

<sup>&</sup>lt;sup>534</sup> *Ibidem.* p. 29

<sup>&</sup>lt;sup>535</sup> AD22, H 376 : La Rochaudière est citée comme lieu au XIV<sup>e</sup> siècle et de nombreux dons sur la commune d'Hénanbihen lui sont peut-être attachés.

<sup>&</sup>lt;sup>536</sup> Plus au nord, sur la commune de Saint-Dénoual.

<sup>537</sup> AD22, A 25.

<sup>&</sup>lt;sup>538</sup> AD22, H 209 : marché passé pour le rétablissement du moulin en 1660.

<sup>&</sup>lt;sup>539</sup> AEB, charte CXCV.

<sup>&</sup>lt;sup>540</sup> Dans le diocèse de Tréguier, sur la commune de Plouézec.

<sup>&</sup>lt;sup>541</sup> BOUVARD, Emma, « La gestion des ressources hydrographiques des monastères d'Auvergne et du Velay », in *Monastères de la montagne*, Monastères de la montagne, 2013, p. 1-12.

que mis devant le fait accompli, les seigneurs contestent, et souvent obtempèrent, moyennant compensation<sup>542</sup>.

## c. Les fontaines, l'adduction en eau et la mare-abreuvoir

La situation topographique actuelle des enclos résidentiels n'incite pas à l'optimisme. Le puits constitue le seul point visible d'adduction à l'eau. Le réseau des canaux à ciel ouvert ou souterrain a pratiquement disparu sur la totalité des sites. Le dépouillement fastidieux des contrats d'arrentements à l'époque moderne offre toutefois quelques indications utiles sur les ponts, les fontaines, et le réseau d'adduction<sup>543</sup>.

L'inventaire systématique sur le domaine de Saint-Sulien a permis de restituer avec plus de précision une partie du réseau d'adduction de l'enclos résidentiel de la grange. Malgré tout, il faut conserver à l'esprit qu'aucune datation n'est possible dans la mesure où les structures ne sont jamais évoquées dans les contrats d'affermage ni dans les procès-verbaux de réparations visant la métairie.

L'escarpement peu prononcé du fonds de vallée provoque un travail de drainage par le creusement de canaux d'irrigation la plupart du temps à ciel ouvert et de canalisation de l'eau des fontaines qui est acheminée par gravitation vers les espaces de consommation de l'eau : l'enclos et les activités économiques pratiquées. Le site de Saint-Sulien est alimenté par la fontaine de *Quilgren*<sup>544</sup> dont une partie des eaux est acheminée en direction de la fontaine de Saint-Sulien. L'autre partie s'écoule vers l'étang et alimente un *douet* ou lavoir. Les canaux peuvent alors prendre la forme de dérivations à ciel ouvert ou fermées dont on n'a pas de traces. Leur construction ne souffre aucune approximation et démontrent un grand savoir-faire en la matière.

Le témoignage oral de la dernière occupante du manoir renseigne sur l'existence d'une adduction à l'eau potable alimentant directement le bâtiment. L'évacuation des eaux usées vers le cours d'eau semble chose aisée. Mais aucunes latrines ne sont relevées, la jeune fille d'alors ayant honte de posséder encore des toilettes extérieures.

On remarque la place des mares-abreuvoirs dans le circuit de distribution du réseau. Les nombreux toponymes évoquent des fonctions liées à la consommation du bétail. Sur les plans, ces points d'eau semblent souvent isolés en rapport avec la présence d'une source. Mais la mare des Moineries du Portail conserve quelques vestiges du canal à ciel ouvert qui l'alimentait. L'eau s'écoulait ensuite en direction du nord. Le cadastre de 1846 restitue aussi la connexion de la mare de Saint-Quéreuc au ruisseau canalisé tout proche. Ce système semble alors plus sophistiqué qu'il n'a paru de prime abord. Dans un paysage rural marqué par l'élevage, la présence de ces nombreuses mares s'explique aussi par l'utilisation de la bauge comme technique de construction, le site d'extraction de l'argile en constituant l'emplacement à moindre effort.

<sup>&</sup>lt;sup>542</sup> QUERRIEN, Armellle, *Un exemple cistercien de mise en valeur du sol : les domaines de l'abbaye Notre-Dame du Landais aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles,* Colloque *L'Ordre cistercien et le Berry*, CAHB, n°136, 1998, p. 197.

<sup>&</sup>lt;sup>543</sup> AD22, H 388 : la fontaine de Quilgren fluant vers la fontaine de Saint-Sulien.

<sup>544</sup> Actuel Quilgrain, sur la commune de Saint-Rieul.

L'aménagement des ruisseaux et la construction d'un réseau d'acheminement de l'eau vers la grange ont donc permis l'accès à l'eau pour les hommes et les animaux afin de répondre aux besoins de l'alimentation et des activités artisanales et agricoles. Ces structures d'irrigation et de captage de la source par la fontaine sont nécessairement attribuées à l'époque d'installation de la grange, le réseau hydraulique étant intimement lié aux aménagements terrassiers et hydrauliques précédant la construction des édifices.

Toutefois, l'exploitation des ressources hydrographiques faisant l'objet d'importants travaux ne peut être qualifiée de spécificité cistercienne, celle des laïcs relevant souvent des mêmes techniques et dispositions comme en témoignent les chartes de donation.

### 4. Les matériaux de construction

## a. L'exploitation des ressources lithiques

Le Penthièvre littoral présente un sous-sol géologique très varié composé de roches sédimentaires et magmatiques. L'affleurement de formations gréseuses d'âge paléozoïque inférieur sur deux des bassins à Erquy et à Fréhel produit des grès à teintes rose et verte à Erquy, au faciès rougeâtre à Fréhel, dont la coloration résulte de la concentration d'oxyde de fer. Selon Louis Chauris<sup>545</sup>, le grès rose livre de bons moellons et des pierres de taille pour les linteaux et montants pour portes et fenêtres. Les falaises d'Erquy résultent alors d'une *gigantesque entreprise de démolition* provoquant une modification anthropique du paysage<sup>546</sup>. Les carrières de grès ont remodelé le littoral, notamment sur l'ancienne paroisse de Pléhérel, plus vaste carrière littorale de Bretagne étendue sur 2,5 kilomètres de long<sup>547</sup>. Les premières exploitations en bordure de mer semblent avoir été les anciennes perrières abandonnées. Les carrières de Fréhel, très productives, ont diffusé les grès roses d'Erquy et Fréhel dans le monde entier grâce au transport maritime.

Enfin, les phtanites de Lamballe sont des roches silico-carbonées très résistantes de teinte noirâtre à nuance bleutée utilisée dans les constructions d'une manière aléatoire au milieu d'autres roches.

Après examen des matériaux de construction utilisés sur les sites cisterciens, une conclusion s'impose : leur usage est inhérent à la nature géologique des sols et non à un programme architectural développé sur un ensemble géographique au demeurant assez contenu. L'exploitation des ressources lithiques provient donc de l'utilisation de roches locales, notamment de l'association de grès et de granite allochtones. Il ne semble pas qu'ils soient allés chercher des matériaux très loin, à l'exemple de la construction du cloître médiéval, dont le chapiteau roman, taillé dans un granite ocre, provient des carrières situées sur la commune de Mégrit, distante d'une vingtaine de kilomètres. Dans un contexte de bâtiments claustraux détruits, on souligne que le vestige représente un élément stylistique délicat qui a peut-être fait l'objet de plus de soin que l'ensemble des autres constructions, pour lesquelles les carrières de pierre, situées dans la forêt environnante, alimentent largement le chantier.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>545</sup> CHAURIS, Louis, « Pour une géo-archéologie du Patrimoine : pierres, carrières et constructions en Bretagne », *Revue archéologique de l'Ouest* (en ligne), 27, 2010, en ligne : http://journals.openedition.org/rao/1384, consulté le 19/04/2019.

<sup>&</sup>lt;sup>546</sup> CHAURIS, Louis, « Pour une géo-archéologie... »., p. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>547</sup> *Ibidem*, p. 7.

L'inventaire des différents sites grangiers a mis en lumière plusieurs vestiges architecturaux remontant à l'époque médiévale. Ces derniers comprennent le manoir de la métairie de Saint-Sulien et le logis de Saint-Gallery dont le mur gouttereau nord conserve de gros blocs de granite gris réemployés d'un précédent bâtiment. On peut lui adjoindre les vestiges de fenestrage de l'ancienne chapelle de Saint-Gallery, conservés dans la ferme voisine de Beauvais. Plusieurs remarques s'imposent : ces éléments stylistes remontant aux XIIIe et XIVe siècles, à la taille délicate, proviennent d'un granite gris clair utilisé aussi pour l'encadrement de la porte ogivale du XVe siècle de la Moinerie du Portail.

L'emploi de roches magmatiques, comme encadrement des portes et des fenêtres, est une donnée récurrente tandis que les murs sont montés en moellons de granite et de schiste ou avec un gros appareillage de granite gris sur les sites de Saint-Sulien et de Saint-Gallery.

La grange de Saint-Maleu utilise un assemblage lithique, commun sur l'étendue du bourg d'Hénansal, composé de moellons de granite et de schiste pour le montage des murs et de grès rose pour l'encadrement des portes ainsi que le chaînage d'angle. De nombreux bâtiments agricoles utilisent la bauge à partir d'un solin relativement élevé de granite et de schiste.

La grange de l'Abbaye forme un ensemble très homogène de grès rose à rouge sur l'ensemble des élévations. Les murs sont montés de petits moellons tandis que les montants et les linteaux des fenêtres et des portes utilisent de gros blocs.

Enfin, le dernier site de Saint-Quéreuc, à partir des élévations présentes à Saint-Cano et aux Moineries du portail, possède un appareillage polychrome utilisant une alternance de pierres roses, vertes et sombres, provenant des grès rose et vert ainsi que le roussard du Penthièvre. Ces constructions anciennes et récentes laissent imaginer le réemploi d'un certain nombre de pierres des édifices antérieurs. L'association des différentes roches constitue une originalité architecturale qui induit, selon Louis Chauris, *un polylithisme du plus heureux effet*<sup>548</sup>.

La combinaison de plusieurs pierres de nature différentes exprime sans doute des motivations d'ordres esthétique, technique et pratique. Elle favorise un jeu de polychromie, le remplissage par des pierres qui ne se prêtent pas à la taille des parties finement ouvragées et la disposition de quantité de pierres à un coût financier réduit.

La comparaison entre la construction des manoirs abbatiaux des granges de l'Abbaye et de Saint-Sulien, ainsi que leur rapprochement avec les logis des Moineries du Portail, de Saint-Maleu et de Saint-Gallery, démontrent le soin apporté à la résidence d'origine grangière. Le manoir initial subit un déclassement certain, mais, comme lieu d'exercice seigneurial, il n'en demeure pas moins l'objet d'une attention soutenue des religieux qui veillent à l'entretenir et à le réparer régulièrement. Sa construction est toujours en pierre, à la différence de la couverture, tantôt en paille, tantôt en schiste ardoisier.

La mention des matériaux de constructions dans les sources médiévales est chose rare. Pourtant,

-

<sup>&</sup>lt;sup>548</sup> *Ibidem*, p. 5.

en 1226, une charte informe de la nature architectonique des bâtiments de la grange de Saint-Sulien. Le rédacteur opère une distinction entre domus lapideis et domus de stipula<sup>549</sup>. Sans revenir sur le débat qui a animé cette opposition, la description des corvées pesant sur le fermier de la métairie de la Porte stipule qu'il est astreint à entretenir les couvertures qui sont couver de pailles ou genetz [...] les logements couvertz d'ardoises seront tenus aller la querir et charoier en sera requis pour les reparations [...]<sup>550</sup>. Sur le secteur, les murs étant constitués en bauge<sup>551</sup>, la possibilité de désigner la nature des murs ou celle des toitures peut se concevoir. Après réflexion, il semble possible de trancher pour la couverture des édifices que l'on qualifie assez couramment en glé<sup>552</sup> ou paille et en pierres ou pierres vertes désignant une couverture en schiste ardoisier couramment utilisée pour les toitures de manoirs et de métairies nobles<sup>553</sup>. Cette dernière roche est composée de feuillets minces utilisés pour les ardoises dont on ignore le site d'extraction. L'abbaye de Boquen possède, au nord de l'enclos monastique, une perrière d'ardoise, qu'elle semble avoir exploitée dès la fondation, mais aucun acte n'informe de possibles échanges entre les deux maisons.

Les carrières d'extraction des matériaux ne sont pas connues à l'exception d'un site. La grange de l'Abbaye bénéficie, en 1264, d'un droit d'usage décrit comme usagium suum et hominibus eorum manentibus apud Pleherel in perraria de Landa Minon, et in dicta landa nichil mihi vel meis in dicto usagio retinens preter retribucionem eternam<sup>554</sup>. La Lande Minon se situe vraisemblablement sur le littoral.

Enfin, l'existence de grandes carrières à Trégomar et à Hénansal, communes voisines de Saint-Sulien et Saint-Maleu, ne prouve pas l'utilisation de leurs ressources lithiques, mais permet de l'envisager.

## b. Les constructions en bauge

Dans un contexte géologique favorable, les édifices en bauge présents sur les sites de Saint-Sulien, de Saint-Maleu et de Saint-Quéreuc désignent davantage des bâtiments agricoles et des maisons paysannes. Ils présentent, la plupart du temps, un solin au contact du sol de plusieurs assises de petits moellons de granite qui suivent le dénivelé du terrain et servent à protéger la terre des remontées capillaires. Les différentes couches de terre témoignent de la technique de montage entre chaque séchage. Ils sont couverts, pour la grande majorité d'entre eux, par de la paille ou du genêt.

Les cisterciens utilisent donc des matériaux de constructions allochtones dans les programmes architecturaux développés au sein des granges.

<sup>549</sup> AEB, charte LI.

<sup>&</sup>lt;sup>550</sup> AD22, H 388, affermage de la métairie de la Porte en 1652.

<sup>&</sup>lt;sup>551</sup> À propos, la technique de construction de la bauge :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Bauge#La bauge en Bretagne, consulté le 29 mai 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>552</sup> Pour le genêt. L'importance des espaces de landes explique l'utilisation de ce matériau courant et bon marché. 553 HANSE, Hélène, Histoire du paysage: Le Gouray et Saint-Glen (1680-1815), mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes 2, 1999, p. 98.

<sup>&</sup>lt;sup>554</sup> AEB, charte CCXLI, cartulaire, f°39.

# III. Fixer les populations et créer de l'activité économique

## 1. Granges et habitat

Le domaine grangier n'est perceptible qu'à travers les sources d'époque moderne<sup>555</sup> dans lesquelles il se trouve profondément modifié. Ce constat soulève une contradiction qu'il faut bien conserver à l'esprit, à savoir que ces données sont le fruit de reconstitutions plutôt que de l'exploitation de sources contemporaines.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'organisation du temporel de Saint-Aubin s'articule autour de grands domaines rattachés à une métairie qui centralise la réception du versement des terres arrentées et des prélèvements seigneuriaux et dîmiers. La question que soulève le système est celle de son ancienneté. S'agit-il d'un remembrement des terroirs redistribués en fonction des aliénations successives ou le témoignage du système grangier ? À cette question, on est tenté de répondre un peu des deux. Les versements provenant du fief et des dîmes des Moineries de Plévenon sont perçus à la métairie de Saint-Gallery alors que la proximité de la métairie de l'Abbaye la désigne logiquement pour cette fonction. Le regroupement géographique de certains biens semble *a priori* peu logique mais les lacunes documentaires touchant à des projets de granges peuvent occulter certains aspects comme la volonté d'équilibres foncier et financier entre les différentes propriétés monastiques.

En rappelant que seules les métairies, dont l'origine grangière est avérée à un moment donné, font l'objet de ce développement, quelques grands traits se dégagent. Elles s'organisent à l'intérieur d'un enclos comportant des édifices d'habitation et agricoles occupés par le fermier et sa famille qui exploitent quelques dizaines d'hectares de champs et de prés. Les baux à ferme précisent la nature du bétail formé a minima de vaches, de juments, de brebis, de porcs et de chapons<sup>556</sup>. Les communs représentent un espace de lande dévolu à la pâture des animaux des vassaux. Les moulins éolien et hydraulique, quand ils subsistent, sont la plupart du temps affermés au même preneur pour une durée qui varie entre trois et neuf ans. Le village se compose de maisons dont l'inventaire des biens<sup>557</sup> indique clairement la vocation agricole. Plusieurs villages voisins font partie de l'aire géographique de la métairie en raison du versement des rentes féodales et foncières. Ils prennent la forme d'une vaste longère divisée en plusieurs unités d'habitation. Il semble que cette disposition ne soit pas originelle mais qu'elle résulte du fractionnement accru du domaine au XVIIe siècle<sup>558</sup>. La raison évidente en est la difficulté, pour un paysan, de s'acquitter du paiement qu'induit la jouissance du bien. Ces fermes représentent alors des îlots peuplés, dépendants de la métairie, qui centralise les obligations féodales liées notamment au droit de mouture attaché aux moulins banaux et à l'acquittement des corvées et prélèvements au grenier de l'ancien manoir. Cette disposition relève davantage du fief que du domaine de la grange. Néanmoins, l'inventaire des dons de droits fait ressortir plusieurs éléments dont la volonté des religieux de libérer leurs biens des

<sup>&</sup>lt;sup>555</sup> Et notamment les aveux du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette remarque ne s'applique pas à la grange de Saint-Quéreuc, pour laquelle l'abondance des acquisitions permet d'en restituer la politique d'acquisition.

<sup>&</sup>lt;sup>556</sup> On élargira, plus généralement, à la volaille.

<sup>&</sup>lt;sup>557</sup> Dans les contrats d'arrentement : maisons avec une étable et une aire à battre, pour les plus modestes.

<sup>&</sup>lt;sup>558</sup> Cf. synthèse de Saint-Gallery.

contraintes seigneuriales qui pèsent sur leur patrimoine. Les imprécisions liées à la nature de ces aumônes n'empêchent pas de conclure que la grande majorité du domaine des religieux relève de leur propre juridiction. On ne connaît d'ailleurs aucun fief cistercien qui ne soit attaché à un bien foncier ou immobilier. Le constat, dont on voit rapidement les limites, tend à superposer l'étendue du fief avec celui du domaine grangier. Néanmoins, les remarques suivantes s'appuient majoritairement sur le processus de constitution du terroir associé, identifié pour chaque grange, et sur l'acquisition des différentes possessions essentiellement entre le XIIIe et le XIIIe siècle.

La grange rayonne autour d'un domaine articulé en plusieurs unités que l'action des religieux tend à faire évoluer vers un ensemble d'un seul tenant. Plusieurs propriétés, parfois éloignées de quelques kilomètres sont rattachées tardivement à la grange<sup>559</sup>, formant des fermes annexes. Sont-elles devenues des granges autonomes? Les sources très laconiques ne permettent pas d'y répondre. La Moinerie des Hôpitaux, nommée petite Moinerie, appartient sans doute à un projet de création de grange, le voisinage de la chapelle de l'îlot Saint-Michel induisant un lien entre elles. Ce remembrement, de grande ampleur, a impacté fortement le paysage et particulièrement les terres agricoles dans la constitution de grandes parcelles de terre, toujours visibles sur le parcellaire moderne, distribuées par des axes de circulation secondaires nécessairement redéfinis. La concentration des biens à l'intérieur de la grange provoque la fixation d'une population rurale dévolue aux activités déployées. Le premier exemple en est le village éponyme de la grange. Son implantation se caractérise par deux formes bien distinctes. La première présente le logis résidentiel isolé en bordure d'un enclos fossoyé circulaire et un village rejeté à quelques centaines de mètres le long de l'axe de circulation principal. Saint-Maleu, Saint-Gallery et Saint-Ouéreuc répondent à cette organisation topographique. La seconde incorpore l'ensemble à l'intérieur de l'enclos grangier sur les sites de l'Abbaye, de Saint-Sulien, de Saint-Aubin et de La Moinerie des Hôpitaux. En gardant à l'esprit que certaines aliénations précoces ont tout de même pu modifier le projet initial, ce dernier groupe appartenant à la première génération de fermes, érigées ou non en grange. La démonstration tend à prouver qu'au début du XIIIe siècle, les religieux se démarquent de la traditionnelle organisation grangière par un nouveau modèle dont la configuration moins orthodoxe a posé quelques difficultés d'identification.

En écartant les résultats énoncés plus haut sur les villages grangiers, le village de la Pâquerie<sup>560</sup>, apporte un éclairage nouveau. En 1225, Geoffroy de Coron *dedi* [...] *campum situm juxta villam monachorum qui vocatur Pacheri de quo campo dicti monachi jam dimidium habent*<sup>561</sup>. On apprend donc l'existence du village des moines dans le circuit de l'enclos monastique, le village de la Pâquerie se situant à deux kilomètres à vol d'oiseau, au nord de l'abbaye. Doté d'un moulin à vent cité au XVIe siècle, il s'agit du village dépendant de la grange domestique

\_

<sup>&</sup>lt;sup>559</sup> Notamment les villages de la Moinerie des Hôpitaux ou de Saint-Aubin, dépendants du domaine de Saint-Quéreuc.

<sup>&</sup>lt;sup>560</sup> Sur la commune de Saint-Dénoual.

<sup>&</sup>lt;sup>561</sup> AEB, charte XLVII.

du monastère, au même titre que le village de Saint-André<sup>562</sup>, situé au sud de l'enclos. Distants de l'abbaye, leur implantation répond à l'idéal d'isolement de la règle cistercienne.

En 1244, à l'occasion d'un don de terre sur les paroisses de Saint-Dénoual et d'Hénanbihen, le seigneur du lieu<sup>563</sup> se réserve la perception de deux sous de cens en stipulant que l'abbaye sera déchargée de cette redevance si elle établit sur cette terre *homines ad mansiones*, parce qu'alors, ils seront soumis envers le seigneur aux mêmes obligations que les vassaux de *Pascharia*<sup>564</sup>. L'édition des chartes ne donne que le résumé des deux actes relatifs à l'affaire, tandis que la copie rédigée dans le cartulaire précise que les hommes seront alors dispensés, comme les hommes de la Pâquerie, des redevances *molencia et initia despensare*. On comprend aisément le choix des prélèvements dans une optique de peuplement. Le renoncement au droit de mouture s'explique, lui, par la possible présence du moulin à vent des moines et par le souci d'attractivité donnée à une terre nouvelle. Le cas illustre la collaboration qui s'établit entre l'aristocratie locale et les cisterciens trouvant chacun un intérêt dans la création de nouveaux villages. On souligne l'alliance des deux membres, qui, dans des partitions différentes, se rejoignent tout de même dans l'encadrement et l'assujettissement des populations rurales.

Toutefois, les religieux déploient également leur activité agricole dans des espaces peuplés et déjà exploités. Au XIIIe siècle, Saint-Quéreuc incorpore les villages déjà existants de Saint-Cano et Saint-Maclou. Mais au XVIIe siècle, la politique d'arrentements provoque la création des villages de La Billauderie, de la Gambaderie et des Vergers et du Guigoude<sup>565</sup> érigées à partir de fermes détachées du domaine. Pour chaque grange, on observe le phénomène identique de multiplication du nombre de villages, particulièrement spectaculaire sur la grange de l'Abbaye. Les nombreux villages implantés sur le terroir associé de la grange traduisent le peuplement provoqué par la mise en place du faire-valoir indirect. La restructuration topographique de l'habitat semble s'être déroulée en douceur, car le centre grangier cohabite, dans un premier temps, avec un habitat voisin. Les plans anciens et les sources tardives présentent un habitat très dispersé quadrillant le paysage.

Le rôle des cisterciens dans l'encadrement de l'habitat est alors double : il favorise un habitat dispersé constitué de fermes isolées tout en regroupant les populations au sein de villages plus importants. Leur action s'avère toutefois modeste au regard des créations de bastides dans le sud-ouest de la France. Patrice Beck<sup>566</sup> évoque la pratique d'amodiation des terres de la grange de Cîteaux par *envillagement* des granges à partir du XVIe siècle en citant la pratique d'allotissement des terres d'une grange par la fondation de villages de tenanciers. Les nombreux contrats d'arrentements rédigés entre la fin du XIVe siècle et le début du XVIIe siècle démontrent une pratique similaire. Création ou développement, les villages de La Couture, de Saint-Sulien, des différentes Moineries et l'éclatante réussite tardive de Fréhel, grange

-

<sup>&</sup>lt;sup>562</sup> AD22, A 60 : aveux de 1563 et 1583.

<sup>&</sup>lt;sup>563</sup> Guillaume de Saint-Dénoual, *milites*.

<sup>&</sup>lt;sup>564</sup> AEB, charte CXLVIII, cartulaire, f°106.

<sup>&</sup>lt;sup>565</sup> Dans ce cas précis, l'attribution du phénomène est partagée avec l'action des seigneurs de Bienassis.

<sup>&</sup>lt;sup>566</sup> BECK, Patrice, « De la grange au village, Crepey en Bourgogne (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », dans FELLER, Laurent, MANE, Perrine, PIPONNIER, Françoise (éd)., *Le village médiéval et son environnement*, études offertes à Jean-Marie Pesez, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, p. 448.

cistercienne méconnue, illustrent comment la grange favorise un nouveau peuplement en générant un nouvel habitat.

# 2. Les granges au sein des réseaux commerciaux

La richesse des informations contenues dans les chartes nous place dans une situation réjouissante : celle de pouvoir reconstituer, au moins partiellement, les produits du commerce, le réseau des maisons de villes, les pratiques commerciales ainsi que les routes commerciales utilisées.

Sans s'attarder sur le débat ancien de l'opposition entre économie de subsistance et recherche du profit<sup>567</sup>, la croissance du domaine grangier provoque un surplus de production dont la vente occasionne une activité importante. Si la capacité de profit de la production cistercienne se mesure à sa capacité financière, les activités bancaires et les achats prouvent aisément la prospérité de l'abbaye au XIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'objectif d'une gestion de l'ensemble du processus de production, elle fonde deux comptoirs à la Moinerie des Hôpitaux et à Saint-Briac<sup>568</sup> afin d'exploiter des salines et répondre aux besoins accrus en sel de la céréaliculture et de l'élevage. Sa capacité d'initiative s'étend sur l'artisanat.

#### a. Les activités artisanales

Les activités artisanales de Saint-Aubin constituent un champ très mal documenté pour la raison qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une production industrielle et qu'aucun vestige en élévation ne témoigne du travail de la communauté monastique. Quelques rares mentions de *four* au milieu d'une parcelle de terre<sup>569</sup> désignent peut-être l'existence de la fabrication de carreaux de pavement et de sections d'adduction<sup>570</sup> tandis que la parcelle de la *verrerie* à proximité du monastère<sup>571</sup> invite à penser des pratiques artisanales dont les chartes ne conservent pas la mémoire. Le très bel exemple de tuilerie de la grange de Commelles<sup>572</sup> éclipse peut-être toute velléité de recherche archéologique possible sur des structures plus modestes mais sans doute davantage communes au sein du réseau cistercien.

Pour autant, d'une manière généraliste, la règle bénédictine impose un idéal autarcique que sous-tend l'exercice d'activités essentiellement liées à la construction et à l'agriculture.

L'élevage mobilise une quantité importante de fer dont les nombreux toponymes de forge rappellent la fabrication sidérurgique attachée à des édifices implantés dans le village de la grange. La modestie des structures encore en élévation manifeste une réponse à des besoins locaux, plutôt qu'une production de grande ampleur. Et d'une manière générale, dans le grand

<sup>&</sup>lt;sup>567</sup> Il n'est d'ailleurs pas avéré que les cisterciens ne le recherchent pas dès la fondation de leur maison.

<sup>&</sup>lt;sup>568</sup> AD22, H 361 : les deux établissements comportent des parcelles de *salines* sur leur domaine.

<sup>&</sup>lt;sup>569</sup> Toponyme présent sur le cadastre ancien des granges de l'Abbaye et Saint-Sulien. Le contexte géologique favorable de cette dernière est à noter.

<sup>&</sup>lt;sup>570</sup> Vestiges retrouvés à l'abbaye de Boquen dont la réalisation remonte à la fondation.

<sup>&</sup>lt;sup>571</sup> LE DOUARIN, Jean-Gary, *L'abbaye cistercienne de Saint-Aubin-des-Bois...*, mémoire de master 2, p. 114.

<sup>&</sup>lt;sup>572</sup> Un point récent sur l'édifice : BLARY, François, « Tuilerie de la grange cistercienne de Commelles dépendant de l'abbaye de Chaalis (Oise) : une industrie de tuile et de carreaux de pavement exceptionnellement préservée (XIIe -XVIIe siècle) », dans BENOIT, Paul (dir.), *L'industrie cistercienne*, Actes du colloque international, Troyes, abbayes de Clairvaux et de Fontenay (2015), 2019, p. 341-354.

ouest, les membres de l'ordre ont peu investi ce champ économique<sup>573</sup>, à l'exception de l'abbaye de Melleray dont les hauts fourneaux sont attestés au XV<sup>e</sup> siècle<sup>574</sup>. Les maisons cisterciennes de Langonnet et du Relec possèdent des forges à l'intérieur du monastère, davantage pour un usage domestique.

L'équipement systématique de structures meunières éoliennes et hydrauliques fait de l'activité, la seule entreprise pouvant être qualifiée de proto-industrielle en lien avec la céréaliculture pratiquée dans toutes les granges<sup>575</sup>.

La production du fer, de la céramique, du bois et du textile compose le quotidien d'une abbaye et davantage celui d'une grange, mais les usages domestiques à l'intérieur de la clôture en masquent les modalités.

#### b. Le commerce dans les granges

Les informations sur le commerce pratiqué dans la grange sont, comme souvent, indirectes. En 1243, Alain de roche dedit et concessit [...] quandam hugiam quam habebat in grangia in domo lapideacum omni libertate ipsius hugie, et quicquid juris habebat vel habere poterat in aithalagio in dicta grangia<sup>576</sup>. L'aithalagium, ou estalagium, représente le droit prélevé sur les étals de la grange de Saint-Sulien. La vente directe du surplus de la production représente sans doute une pratique commune à toutes les granges, qui explique l'aménagement de places plus ou moins grandes à l'entrée principale de leur enclos résidentiel. Mais leur vocation commerçante se perçoit à travers de nombreuses modalités dont leur situation géographique par rapport à un axe de circulation important est la plus frappante.

En 1683, un aveu<sup>577</sup> informe de l'existence d'un *droit de marché les lundis de chacune semaine et deux foires par an et jour de Saint Jan porte latin sixième de May et de Saint Gorgon le neusvième de septembre* organisés à Saint-Maleu. Au sein des maisons cisterciennes, la possession de foires est une donnée courante. Les religieux en décrochent le droit à des époques récentes : l'abbaye de Bégard en obtient une aux portes de l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>578</sup>. Une pléthore d'exemples démontrent la possession et l'organisation de foires par les ordres monastiques chez les Prémontrés de Beauport ou plus proche, chez des hospitaliers de Saint-Jean avec la foire de Montbran sur la paroisse de Pléboulle. Ce grand rassemblement commercial perdure d'ailleurs jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'absence de moulin à foulon ou de structures de transformation tend à supposer l'organisation d'un commerce de produits semi-finis ou de produits bruts qui sont vendus dans des ateliers de finition. Une charte de privilèges délivrée par le pape Innocent IV énumère les produits vendus

\_

<sup>&</sup>lt;sup>573</sup> ARNOUX, Mathieu, Étude sur la production du fer dans la Normandie du Moyen Âge (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), Paris, 1993, p. 288, *op. cit.* VINCENT, Jean-Baptiste, « L'économie *industrielle* cistercienne normande en question », dans BENOIT, Paul (dir.), *L'industrie cistercienne*, Actes du colloque international, Troyes, abbayes de Clairvaux et de Fontenay (2015), 2019, p. 355-360.

<sup>&</sup>lt;sup>574</sup> BOUVET, Christian, L'abbaye cistercienne de Melleray..., p. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>575</sup> Pour approfondir la question : BENOIT, Paul (dir.), *L'industrie cistercienne*, Actes du colloque international, Troyes, abbayes de Clairvaux et de Fontenay (2015), 2019, 415 p.

<sup>&</sup>lt;sup>576</sup> AEB, charte CXLIII.

<sup>&</sup>lt;sup>577</sup> AD44, B 814, f°20.

<sup>&</sup>lt;sup>578</sup> AD22, H 98.

par les religieux de Boquen *ut de blado, vino, lana animalibus et aliis que aliquociens vendere* [...]<sup>579</sup>. La production de Saint-Aubin ne doit guère différer de cet inventaire.

Ce réseau économique constitue, du reste, une réponse cohérente et complémentaire à la demande accrue des centres urbains en pleine expansion : le pôle artisanal de tanneurs, de tisserands, de bouchers et de mégissiers installé à Lamballe et à Dinan prend alors la forme de partenaires économiques dont les relais cisterciens se traduisent par l'acquisition de maisons de ville et de vassaux attachés à leur service.

#### c. Les maisons de ville

La grange est au cœur de la relation entre la sphère productive et commerciale. Elle irrigue les marchés urbains dont une étude régionale rendrait l'étendue du réseau ainsi créé. Les quelques bribes d'informations collectées sur des exemples bretons nous font percevoir un phénomène de grande ampleur, qui n'est, du reste, pas propre aux cisterciens. L'abbaye du Relec possède des relais urbains à Morlaix<sup>580</sup>, Bon-Repos à Corlaix<sup>581</sup>, Bégard à Guingamp et Lannion<sup>582</sup>, etc. *La grande maison* de l'Abbaye, propriété de l'abbaye de Bégard est composée de différents appartements, d'une écurie, d'un grenier, de boutiques, d'un atelier et d'une chapelle<sup>583</sup>. Mais l'ensemble monumental, à l'image de sa puissance foncière, n'est peut-être pas représentatif de la majorité des possessions urbaines.

Plus près, les aires géographiques d'influence, partagées entre les abbayes de Boquen et de Saint-Aubin, induisent un partage équivalent des places urbaines investies. La première tient des maisons dans les bourgs de Moncontour, Colinée, Bécherel et Dinan, lieu de l'unique grande place commerciale partagée<sup>584</sup>.

À partir des années 1230, l'acquisition des maisons de ville et des vassaux, attachés à leur service, en est l'expression la plus visible. On en dénombre plusieurs dans les bourgs de Créhen, Dinan, Dolo, Hénanbihen, Lamballe, Plancoët, Pléboulle et Quintenic. Ces centres urbains, de plus ou moins grande importance, se divisent en deux groupes: les grandes places commerciales, essentiellement représentées par Lamballe et Dinan, et ceux situés sur des points stratégiques de circulation. Les activités ne sont pas précisées mais l'acquisition de maisons se double de places et de jardins: les cisterciens investissent le quartier de la Roherie à Dinan à partir de 1226 où Gervaise de Dinan leur fait don de Guillaume de Blohen<sup>585</sup>. Les actes suivants comportent des dons de vignes, de maisons et de [...] *quiquid juris habebant vel habere poterant* [...] *in platea cum orto* [...]<sup>586</sup>. La confirmation de plusieurs donations par les seigneurs de Dinan est l'occasion de préciser que leurs possessions regroupent [...] *cum platea et domo sua sita in Roeria Dynanni* [...]. *In dicta platea stacionario possimus reclamare* 

<sup>&</sup>lt;sup>579</sup> AEB, fonds abbaye de Boquen, charte XLIX.

<sup>&</sup>lt;sup>580</sup> AD29, 4 H 135 : actes relatifs aux biens possédés à Morlaix.

<sup>&</sup>lt;sup>581</sup> AD22, H 202.

<sup>&</sup>lt;sup>582</sup> AD22, H 119 et H 194.

<sup>&</sup>lt;sup>583</sup> AD22, H 119.

<sup>&</sup>lt;sup>584</sup> Les cisterciens de la Vieuville y tiennent aussi un relais, dans BACHELIER, Julien, « Naissance et développement économique d'une ville castrale..., p. 217.

<sup>&</sup>lt;sup>585</sup> AEB, charte LIII.

<sup>&</sup>lt;sup>586</sup> AEB, charte LIX.

[...]<sup>587</sup>. Ainsi, les domaines urbains regroupent des maisons, des jardins et des places sur lesquelles les religieux peuvent entreposer des marchandises. Les chartes témoignent de la constitution progressive de quartiers entiers contrôlés par les cisterciens.

Ces quelques remarques méritent un développement plus important. Ce survol trop rapide des fonctions des maisons-relais rassemble néanmoins des données centrées sur la Bretagne, qui ne diffèrent, d'ailleurs pas, des exemples bourguignons mieux développés. Ces maisons répondent à de multiples vocations dont l'accueil et le refuge des religieux en cas d'invasion de l'abbaye<sup>588</sup>. Elles sont, avant tout, le théâtre de ventes et de négociations commerciales. La maison que tient Langonnet au bourg éponyme est décrite dans les aveux comme constituée d'une *boutique*<sup>589</sup>, tout comme les *deux boutiques sur deux maisons joignant au marché au gros blé* à Plancoët<sup>590</sup>. Les emplacements des édifices sont minutieusement choisis sur des places de marché ou à proximité des portes de la ville<sup>591</sup>.

Le don d'une femme à Dinan témoigne du relais que la personne constitue au sein du quartier des tanneurs et des pelletiers pour lequel elle sert d'intermédiaire<sup>592</sup>. Ces dons de vassaux ne détaillent pas toujours leur origine sociale mais l'exemple d'Avicie, veuve de Raginald Lesellier, prouve le choix de personnes au fait des usages et des relations interpersonnelles au sein de corporations visées.

On s'interroge aussi sur leur vocation productive, suggérée par la présence d'ateliers dans la maison urbaine de Bégard à Guingamp. En l'absence d'informations, on peut *a minima* caractériser l'activité des cisterciens comme des producteurs de matières premières dont la vente se porte sur la laine, le cuir, la viande, le vin et les céréales.

Ces échanges supposent la circulation des produits de la campagne vers la ville. La quantité des flux de marchandises est impossible à définir. Les villes semblent être le lieu vers où s'orientent les capacités productives des religieux, mais il ne faut peut-être pas accentuer un trait qui semble relever d'une vision moderne de l'économie et de la place des centres urbains. La campagne absorbe une partie de la production. Là encore, une étude régionale des grands axes de communication irriguant les foires, les *cohues* et les marchés prend tout son sens.

#### d. Les routes commerciales

Il convient en premier de noter la grande proximité entre les religieux de Saint-Aubin et les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Nous avons déjà souligné plus haut leur présence le

<sup>587</sup> AEB, charte LX.

 $<sup>^{588}</sup>$  AD22, H 119 : description de la grande maison de l'abbaye qui servit autrefois de maison de refuge [...] pendant la guerre.

<sup>&</sup>lt;sup>589</sup> AD44, B 1114, aveu de 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>590</sup> AD44, B 814 : aveu de 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>591</sup> AEB, charte CXLIV: en 1243, les religieux acquièrent dans la ville de Lamballe [...] quandam plateam sitam in Lambalia extra muros ante portam Guillelmi Moguel, juxta plateam Stephani Rediou, in feodo de Lescoit, et quicquid juris habebant vel habere [...].

<sup>&</sup>lt;sup>592</sup> AEB, charte XCII de 1233: [Gervaise de Dinan] volumus, concedimus et precipimus quod pelliparii et pelletarii, de foris venientes, de cetero, et in perpetuum, per omnes nundinas Dinanni sint et stent in domo Avicie

Et hoc damus concedimus libere et pacifice predicte Avicie et heredibus ejus prepetuo possidendum [...].

long des axes de circulation importants dans la région tout en rappelant, d'une manière très générale, leur rôle de sécurisation des biens et des personnes sur les routes et les ports. Deux sites portuaires, sur lesquels les cisterciens ont acquis une maison, sont tenus par eux : Port-à-La-Duc et Establon<sup>593</sup>.

Le premier est un port maritime sur lequel les religieux organisent le commerce du froment jusqu'au XVIIIe siècle. En 1229, Alain Goyon donne omne jus quod habemus, vel habere possumus, in loco juxta Portaladur qui vocatur Lepeus Habel<sup>594</sup>. Le site se trouve à proximité de la grange de l'Abbaye, implanté au bord de la baie de la Fresnaye. En 1280, l'obtention d'un nouvel emplacement renseigne sur les modalités de transport : Guillaume dit Salous dedi et concessi [...] quicquid juris et saesine ego habebam vel habere poteram aut debebam in quadam platea terre seu arene sita in parrochia de Plouboule, apud illum locum qui dicitur le Gron de Porteladur, alias eisdem religiosis, ut dicitur concessa a nibili domina Dyonisia, domina de Matignon, et ab Alani Goyon milite, ab omnimodam voluntatem dictorum religiosorum faciendum in quantum intererat ipsius domine et predicti Alani, et volo et concedo, bona fide, quod dicti religiosi, seu eorum mandatum de predicta platea et edificiis ibi factis seu faciendis, et lucro eorum, possint ordinare et disponere prout sibi, et suo monasterio viderint expedire contradictione mea et heredum meorum non obstant. Insuper volo et concedo [...] quod predicti religiosi et eorum mandatum per partes illas communitatem habeant et suum ire et venire ad predictam plateam et ad edificia ibi facta seu facienda sicut habent homines gentiles ad sua propria domicilia in partibus illi [...]<sup>595</sup>. Ces emplacements témoignent de l'aménagements de bâtiments de stockage pour le chargement et le déchargement des marchandises en provenance de la mer et de la présence d'un lieu de résidence pour les religieux ou leurs représentants.

Les premières corvées citées dans les chartes touchent d'ailleurs des droits de *charroi* ou portage décrits en 1246 comme suit : super portagio cujusdam frumenti ; tandem dicta contencio fuit posita in respectu usque ad duos annos in hunc modum : quod quidam de suis debet deferre dictum frumentum usque ad rocham, et dicta Lucia debet permictere ad locatum suum videre et recipere dictum frumentum ; et nisi respectus duobus annis elapsis placuerit utrique parti, in eodem statu in quo sunt hodie poterunt placitare, ita tamen quod ista composicio nullum prejudicium generaret partibus supradictis<sup>596</sup>.

L'ensemble des baux à ferme des métairies du domaine comporte des clauses identiques pour lesquelles le transport des céréales s'achemine en direction d'un des quatre ports de Dahouët, de la chaussée d'Erquy, de la Bouche d'Erquy<sup>597</sup> ou de Port-à-La-Duc, en fonction d'une répartition définie par les religieux.

Jean-Pierre Le Gal La Salle relève des correspondances régulières entre les ports d'Erquy ou de Dahouët et celui d'Exeter dès le XIV<sup>e</sup> siècle avant que les guerres ne les interrompent<sup>598</sup>. Il

<sup>&</sup>lt;sup>593</sup> AEB, respectivement, charte LVII: en 1229, Alain Goyon donne *omne jus quod habemus, vel habere possumus,* in loco juxta Portaladur qui vocatur Lepeus Habel. Charte CL: en 1244, Vente d'un herbergamentum suum situm in hospitali de Portu de Establehon, cum vinea sibi juncta, pro quadraginta libris.

<sup>&</sup>lt;sup>594</sup> AEB, charte LVII.

<sup>&</sup>lt;sup>595</sup> AEB, charte CCLXXXIII, AD22, H 361 bis.

<sup>&</sup>lt;sup>596</sup> AEB, charte CLV : accord pour une corvée passé devant l'archidiacre, arbitre du contentieux avec la veuve d'Alain Bedou.

<sup>&</sup>lt;sup>597</sup> Respectivement dans le bourg d'Erquy et sur l'actuel site des Sables d'Or dont le marais a été comblé au XIX<sup>e</sup> siècle

<sup>&</sup>lt;sup>598</sup> LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy...*, p. 299.

semble que les cisterciens ne se soient pas contentés d'être de simples producteurs céréaliers mais qu'ils participent activement au transport des marchandises en direction de marchés commerciaux. On se demande jusqu'à quel point ils sont impliqués.

Ces derniers utilisent donc des voies terrestres, maritimes et fluviales pour le transport des marchandises (Fig.77 et 79). Le port d'Establon, situé sur la paroisse de Saint-Suliac, au bord de la Rance représente le comptoir vers lequel s'achemine leur production de vin établie à la Ville Madeuc<sup>599</sup>. Emmanuelle Charpentier dresse le tableau des activités fluviales sur la Rance au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>600</sup>. Les échanges commerciaux et le transport fluvial y sont intenses. *La Rance constitue donc une voie de circulation fluvio-maritime très empruntée à l'époque*<sup>601</sup> en faisant une véritable route maritime, ce qui devait déjà être le cas plusieurs siècles avant.

Enfin une charte relate le don d'exemptions de taxes sur le transport, en livrant des informations précieuses sur les modalités de transports de l'époque : *Dictus Guido* [Gui de l'Argentraie] dictam costuma et passagium et pontus liberos et quitos rehabebit ab eisdem [...]. Praetera concessit coram nobis dictus Guido predictis Alano et Roberto, et patri eorumdem, quod possunt chargiare et dischargiare bladum suum vel suas res alias ubique voluerint super aqua de Arguenon et ducere ubique voluerunt ; [...]. Preterea sciendum est quod dictus Guido tenetur garantizare predictis Alano et Roberto fratribus dictam costumam et pondus de villa de Plancoyt et pasagium ejusdem ville et passagium super aqua de Arguenon contra omnes usque ad terminum supradictum [...]<sup>602</sup>. Le bourg de Plancoët se trouve être le point de passage stratégique entre des routes terrestres et fluviales et maritimes<sup>603</sup>. Le fleuve de l'Arguenon est alors utilisé pour transporter des marchandises en direction de la Rance et du bourg de Dinan. L'aumône de Guy de Largentraie, lourdement endetté envers Saint-Aubin, dissimule sans doute un remboursement de prêt institué à l'initiative des religieux qui privilégient le transport fluvial pour acheminer les marchandises.

L'abbaye de Saint-Aubin conserve, par la suite, quelques maisons de villes, notamment à Lamballe et à Dinan. Les aliénations successives réduisent son champ d'actions mais les religieux gèrent encore l'acheminement du froment vers Lamballe et les ports maritimes. Néanmoins, les procès-verbaux de visite nous présentent les relais urbains en piteux état<sup>604</sup>. Si les moines conservent une capacité de production, leur intervention sur les circuits du commerce semble délégués à des intermédiaires.

Pour conclure, le tableau d'ensemble livre l'image de cisterciens parfaitement insérés dans l'économie locale. Ils n'opèrent aucune grande révolution dans les pratiques agricoles ou artisanales mais leur champ étendu d'activités dénote d'un plan de gestion rationnel et terriblement efficace. Le XIII<sup>e</sup> siècle constitue, sans grande originalité, l'apogée du système

<sup>&</sup>lt;sup>599</sup> Une étude sur les vignes de Saint-Aubin à paraître : CLEMENT, Jacques-Henri, *L'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois et ses vignes*, Société d'Émulation des Côtes d'Armor, mémoires de 2020, à paraître.

<sup>&</sup>lt;sup>600</sup> CHARPENTIER, Emmanuelle, *Le littoral et les hommes : espaces et sociétés des côtes nord de la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire, Rennes 2, 2009, p. 319 *et alii*.

<sup>&</sup>lt;sup>601</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>&</sup>lt;sup>602</sup> AEB, charte CLXXIV de 1251.

<sup>&</sup>lt;sup>603</sup> Sous forme de cabotage.

<sup>&</sup>lt;sup>604</sup> AD22, H 376 : éléments de procédure sur la maison située rue du Val à Lamballe.

grangier développé, dont l'organisation perdure au moins jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. L'implantation et le développement des granges sur le Penthièvre littoral précipitent l'arrivée de « forces vives » ayant un impact important sur l'environnement à grande échelle. Le territoire étudié est l'héritier des activités des cisterciens dont l'intervention évolue mais perdure jusqu'à la Révolution française.

La grange se perçoit alors sous forme de zones affectées à des fonctions spécifiques :

- la zone résidentielle et administrative s'organise autour d'une cour rectangulaire ouverte par une voie charretière devenant le centre de la métairie à l'époque moderne ;
- les bâtiments de stockage et de production (granges, bergeries, porcheries, forge, four tuilier) implantés dans le village grangier ;
- les équipements agricoles et seigneuriaux (moulins à vent, à eau, colombier, cachot) en périphérie et au bord d'une voie de communication assujettis à la topographique et au relief du lieu;
- le domaine sur lequel se déploient les activités des religieux ;
- les circuits de communication affectés à chaque grange (port, routes terrestres, fluviales et maritimes) ;
- les maisons de villes, lieux d'accueil, de commerce et de production.

L'absence de données ne permet pas de retracer l'importance des circuits commerciaux ni les possibles connexions entre maisons cisterciennes. Là encore, une étude régionale est à souhaiter pour caractériser la production cistercienne et percevoir l'étendue des débouchés commerciaux.

# Conclusion

#### Bilan

Au moment du bilan, que peut-on retenir ? L'aliénation d'une partie du temporel entre le XVe et le XVIe siècle porte sur la majorité des maisons de ville, des domaines périphériques ainsi que la grange-relais de Saint-Maleu. Ce remembrement d'envergure du temporel monastique impacte particulièrement le réseau commercial mis en place dans le courant du XIIIe siècle. Malgré tout, l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois se définit clairement comme un grand propriétaire foncier et seigneurial sur le Penthièvre littoral. Le constat n'est pas original : les religieux insufflent une dynamique dans les modes d'exploitation et l'équipement de structures sans pour autant donner lieu à de grandes innovations. Mais leurs actions systématiques, portées par une puissance financière, participent au dynamisme économique du territoire et constituent, à ce titre, une éclatante réussite. On peine d'ailleurs à en percevoir l'ampleur en termes d'espace et de flux de marchandises.

L'étude ne permet pas de déceler quelque spécificité cistercienne en matière d'économie rurale ou d'artisanat mais une capacité indéniable à opérer des rassemblements de terres en un ensemble cohérent d'un parcellaire continu *afin de faciliter le remembrement et le redéploiement des voies d'accès et de circulation (chemins, rivières) ainsi que le renforcement des équipements (moulins, pressoirs, forges)*<sup>605</sup>. On laisse la parole à Philippe Racinet pour conclure que la spécificité monastique n'est pas systématique et réside principalement dans l'existence complémentaire de formes propres, qui sont différentes des installations seigneuriales laïques, tout en cohabitant avec des formes traditionnelles, également adoptées par les moines<sup>606</sup>.

Le gigantisme des granges étudiées par Charles Higounet ou François Blary s'explique en partie par les activités pratiquées relevant de l'association d'une abbaye puissante et d'un riche terroir de plaine céréalière. La monumentalité marquée des granges ne constitue peut-être pas un exemple très représentatif de la situation dans le grand ouest. Tiphaine Rolland et Bertrand Doux<sup>607</sup> dressent un bilan pour le Bas-Maine qui n'est pas marqué par une forte monumentalité. Les quelques bâtiments médiévaux inventoriés par ce dernier sont de dimensions modestes, ouverts par des portes charretières dont la capacité de stockage est limitée. Le côté ostentatoire de tels bâtiments est peut-être lié à l'importance de l'abbaye-mère. La grange cistercienne bretonne porte alors une valeur plus fonctionnelle que symbolique.

S'il fallait tirer un premier bilan de ces recherches, l'hypothèse d'une multiplicité des bâtiments semble être la norme. Un autre caractère architectural se dégage : de vastes longères dont la conservation et la fragmentation en unité d'habitation, lors de leur affermage ne doit pas occulter le parti-pris d'un vaste édifice à l'intérieur duquel se pratiquent de nombreuses activités tant agricoles qu'artisanales : lieu de stockage et lieu de production vraisemblables.

## Perspectives de recherche

A la fin de cette étude, on mesure aisément toutes les possibilités de développement qu'offre le sujet. De nombreuses pistes de travail sont à explorer à une échelle plus large. Les riches fonds

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>605</sup> PACAUT, Marcel, Les moines blancs..., p. 259.

<sup>&</sup>lt;sup>606</sup> RACINET, Philippe, « Les moines au village ... », p. 196.

<sup>&</sup>lt;sup>607</sup> DOUX, Bertrand, *L'abbaye cistercienne de Perseigne et ses domaines au Moyen Âge*, master 2 d'archéologie et histoire, Rennes 2, 2012.

cisterciens de Boquen et de Saint-Aubin ne doivent pas occulter la place de certains ordres passés largement sous silence. Ainsi le duché compte neuf établissements augustiniens. Une étude du maillage monastique comprenant les différents sites abbatiaux élargis aux installations agricoles permettrait de percevoir les différents dynamiques qui animent ces réseaux ecclésiastiques et leur impact sur le territoire. Le secteur du Penthièvre recèle aussi de grandes potentialités dans l'exploitation des archives privées de nombreuses familles ainsi que l'étude de la société qui apparaît en filagramme dans la lecture du cartulaire. À ce titre, l'édition récente du cartulaire des abbayes cisterciennes de Perseigne et de Fontaine-Daniel procure l'espoir d'un traitement identique pour celui de Saint-Aubin.

La perception d'un maillage social passe par une analyse fine de l'onomastique des membres de la communauté saintaubinoise. Or, on ne perçoit véritablement leur origine et leur trajectoire qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. Le recrutement des moines, essentiellement issus de l'aristocratie locale, invite à s'interroger sur le rôle de la grange dans le rayonnement de l'abbaye et la suscitation de dons et de vocations. À ce titre, une étude prosopographique des religieux sur une échelle géographique élargie s'avère prometteuse dans la reconstitution d'un réseau cistercien et ecclésiastique.

La permanence de l'institution s'accompagne du renouvellement des modes de mise en valeur du temporel sous-tendant l'adaptation à des situations politiques, institutionnelles, sociales et évènementielles changeantes. Cette évolution, bien compréhensible, a souvent été associée aux conséquences de la mauvaise conduite des religieux. Néanmoins, la dimension spirituelle du travail intellectuel se substitue au travail manuel dont la politique gestionnaire du domaine en présente un éclatant exemple, ces derniers faisant preuve durant les derniers siècles d'existence de l'abbaye, d'initiatives et d'*interventionnisme*.

L'exercice de la justice, pratiqué dans les granges, mérite une vision elle-aussi étendue du phénomène afin d'en tirer quelques traits pertinents. Les sondages sur plusieurs fonds archivistiques montrent des pratiques différentes qui séparent en deux le duché de Bretagne. La Basse-Bretagne se singularise par l'implantation de l'auditoire et de la prison à l'intérieur de bourgs dépendants des cisterciens<sup>608</sup>. Les abbayes de Boquen et de Saint-Aubin sont davantage tournées vers des pratiques proches de celles observées par Nathalie Bonvalot sur les granges bourguignonnes. L'enquête se poursuit.

## Territorialisation du temporel monastique

L'étude a permis de mettre en lumière un minimum de trois programmes architecturaux désignant plusieurs générations de granges. La première génération n'a laissé aucun vestige en élévation. La probabilité de structures en bois explique sans doute cet état de fait. En revanche, on lui doit les premiers aménagements terrassiers et hydrauliques sur les sites.

Dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, la deuxième génération de grange se caractérise par sa monumentalité dans l'implantation des différents enclos dont celui du logis. Le manoir et les pratiques liées à l'exercice seigneurial en modèlent la morphologie. Les moulins se chargent d'obligations banales tandis que des prisons sont aménagées en périphérie de la grange. Quelques fermes-relais découpent le domaine où s'exerce la domination seigneuriale des cisterciens. La territorialisation du *dominium* monastique dévoile un processus lent, achevé au

\_

<sup>&</sup>lt;sup>608</sup> AD22, H L'abbaye de Bon-Repos possède un auditoire et une prison au bourg de Saint-Gelven ; AD29, 4 H 11 : Le Relec, à Plounéour-Menez ; AD22, H : Coatmalouen, à L'Étang-Neuf, AD44, : Langonnet, au bourg de Langonnet, etc.

début du XIV<sup>e</sup> siècle. L'appropriation de l'espace repose sur une entreprise matérielle d'implantation et développement des granges mais revêt une portée symbolique avec la seigneurialisation des domaines cisterciens. Ce phénomène, bien documenté par les travaux de Damien Carraz, présente des stratégies d'appropriation du territoire identiques aux ordres militaires : le suivi des réseaux hydrographiques et routiers, le rassemblement des biens fonciers dans des ensembles d'un seul tenant par la réduction des enclaves et l'acquisition de *l'ensemble des droits grevant une même terre afin d'en détenir à la fois l'usufruit (dominium utile) et la propriété éminente (dominium)*<sup>609</sup>.

La troisième génération de granges se situe dans une période comprise entre le XVII<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les édifices sont en mauvais état voire en ruine<sup>610</sup>. Mais la reconstruction progressive des métairies ne débute véritablement qu'à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment sur la grange de Saint-Gallery<sup>611</sup>. Les arrentements successifs provoquent le morcellement du terroir associé engendrant l'érection de nouveaux hameaux, le recentrage sur le logis devenu métairie et la redéfinition d'un domaine plus restreint. Si celui de la grange a généré un nouvel habitat paysan, il convient de s'interroger sur la place des manoirs à l'intérieur du domaine : La Ville Roger, un manoir édifié à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, est construit au cœur de l'enclos grangier de l'Abbaye. De nombreux exemples ont été soulignés sur les différents sites. Ils marquent peut-être un phénomène sous-estimé à savoir qu'en marge de l'*envillagement* des granges, plutôt bien documenté<sup>612</sup>, il existe un phénomène d'implantations manoriales. L'édification de nouveaux manoirs abbatiaux grangiers, à la même époque, en illustre peut-être les prémices.

Les chartes ont pour fonction première de conserver la mémoire des droits sur la terre. La retranscription du cartulaire obéit à quel ordre ? Il ne s'agit pas d'une simple copie des titres par ordre chronologique ou d'un regroupement géographique mais il sous-tend bien souvent un projet idéologique de l'organisation du temporel *qui révèle l'univers mental des commanditaires*<sup>613</sup>. Le cartulaire de Saint-Aubin échappe à tout classement de cet ordre. Des aller-retours sont continuels dans les chartes et un même acte peut faire l'objet de plusieurs emplacements. Néanmoins, plus avant dans le document, les actes sont regroupés par secteur géographique. Les aveux prennent la suite du cartulaire en témoignant d'une autre forme de rationalité administrative : l'inventaire des biens et des prélèvements est attribué à des centres polarisants que sont les granges. Les dîmes leur sont clairement rattachées et tout versement s'effectue au grenier du manoir, ce qui constitue un volume important de grains. Les échéances de paiement, calculées selon le calendrier chrétien à telle fête, sont différentes d'un lieu à l'autre, preuve que les religieux rationalisent sur un temps long leur approvisionnement personnel et la vente des céréales. Les actes de la pratique ne diffèrent guère du mode de gestion des seigneuries laïques dans la mesure où les religieux font appel au même personnel notarial<sup>614</sup>.

,

<sup>&</sup>lt;sup>609</sup> CARRAZ, Damien, « La territorialisation de la seigneurie monastique : les commanderies provençales du Temple (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle »), MEFRM, 123/2, 2011, p. 445.

<sup>&</sup>lt;sup>610</sup> AD22, H 208 : le fonds archivistique de l'abbaye de Boquen conserve une copie du concordat passé entre les religieux de Saint-Aubin et leur abbé commendataire en 1642. Le document dresse la liste des différentes métairies en état de ruine

<sup>611</sup> L'enclos résidentiel et le village associé présentent des vestiges remontant à cette époque.

<sup>&</sup>lt;sup>612</sup> BECK Patrick, « De la grange au village : Crepey en Bourgogne (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », dans Laurent Feller, Perrine Mane, Françoise Piponnier, *Le village médiéval et son environnement*, études offertes à Jean-Marie Pesez, publications de la Sorbonne, Paris, 1998, p. 447-459.

<sup>613</sup> CARRAZ, Damien, « La territorialisation... », p. 452.

<sup>&</sup>lt;sup>614</sup> Les baux à ferme établis sur la seigneurie des Quelennec sont identiques à ceux de la métairie du Portail sur la commune d'Erquy.

Avec l'acquisition des dîmes, la grange devient le centre de la territorialisation du prélèvement ecclésiastique qui, de la même manière que l'étendue du *dominium*, ne doit pas se confondre avec le domaine géré par la grange. Ainsi, nous sommes devant trois niveaux de spatialité : la grange et son temporel, L'aire juridictionnelle des religieux ou la seigneurie ecclésiastique et l'aire de prélèvement de la dîme. Nul doute que les religieux se sont efforcés de faire coïncider ces trois espaces. Y sont-ils parvenus ? Les données manquent pour énoncer une réponse affirmative sur l'ensemble du temporel.

#### Identifier, étudier, protéger

Les différentes étapes du PCR mené en Bourgogne et en Champagne sous la direction de Nathalie Bonvalot et de Benoît Rouzeau ont donné des résultats à la hauteur de l'investissement financier et humain dans l'atteinte d'une vision régionale globalisante de l'ensemble du réseau des granges sur les terres de naissance du mouvement cistercien. Les données collectées permettent d'envisager une exploitation des résultats au long cours.

Sans prétendre à pareil dispositif pour la région bretonne, l'identification et les informations collectées sont indispensables pour enrayer les destructions régulières subies par les granges. Voilà seulement quelques années, le manoir du Drezit<sup>615</sup>, dépendant de l'abbaye de Coatmalouen, a été détruit. Le très bel ensemble Des Granges<sup>616</sup>, possession de l'abbaye de Bon-Repos, est dans un état de délabrement avancé. Alerter les acteurs locaux, institutionnels ou privés, constitue déjà un premier pas vers une reconnaissance et la préservation de ces structures, témoignage de la présence des cisterciens sur le territoire. Sur la commune de Fréhel, les représentants de la mairie ont accueilli avec intérêt l'histoire de l'enclos résidentiel de l'Abbaye, devenue propriété municipale. Souhaitons que cette modeste participation puisse concourir à sauvegarder ces fragiles témoins du patrimoine rural dont nous sommes héritiers. Elle en prend le chemin par le rassemblement de données éparses et la reconstitution de l'implantation, des aménagements et des activités du domaine grangier de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois. Sur la Bretagne, le revenu de l'établissement le place dans une moyenne assez éloignée des riches maisons de Bégard, de Buzay, de Langonnet ou du Relec<sup>617</sup>. Toutefois, la richesse du fonds archivistique médiéval a permis de mettre en lumière son emprise territoriale sur le Penthièvre et sa place comme partenaire incontournable tant religieux qu'économique. D'autres méthodologies sont à mettre en œuvre face à des fonds plus lacunaires, afin de rendre compte de l'impact multidimensionnel des cisterciens sur l'ancien duché de Bretagne.

\_

<sup>615</sup> Sur la commune de Bourbriac, département des Côtes d'Armor.

<sup>616</sup> Sur la commune de Saint-Gelven, département des Côtes d'Armor.

<sup>617</sup> La richesse d'une abbaye s'évalue en fonction de plusieurs critères : le revenu des menses abbatiale et conventuelle réunies, l'importance du temporel, le nombre de granges ainsi que les prélèvements opérés par les autorités ecclésiastiques dans le Pouillé de Tours ou à la cour pontificale. De par son revenu, Bégard est la deuxième plus riche abbaye bretonne après Saint-Sauveur de Redon.

# Bibliographie générale

Sources archivistiques

## Archives départementales des Côtes d'Armor :

- H 361 à H 392 bis : fonds de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois
- H 288 : fonds de l'abbaye de Boquen, concordat entre les religieux et l'abbé commendataire de Saint-Aubin-des-Bois, daté de 1642
- A 60 : trois aveux rendus à la cour ducale de 1563, 1583 et 1750.
- 1 Q 137 : archives d'époque révolutionnaire
- B 3411, archives relevant de la juridiction de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois
- 1 E 102, 243, 244, 245, 513, fonds de la seigneurie de Bienassis : la Moinerie des Hôpitaux
- 1 E 119, 123, 1529, fonds de la seigneurie de Bienassis : métairie de Saint-Quéreuc.

## Archives départementales de Loire atlantique :

B 814 : aveux datés de 1313, 1504, 1516, 1541, 1583, 1656 et 1683, ainsi qu'une promesse d'obéïssance dressée en 1454.

## Archives départementales d'Ille-et-Vilaine :

5 B 370 : fonds de la maîtrise des Eaux et Forêts. Divers procès-verbaux d'arpentage de la forêt et de visite et réparations du monastère et des métairies, fin du XVIIIe siècle.

## Archives diosésaines de Saint-Brieuc :

3 R 7 B : maison de Saint-Aubin-des-Bois

#### Archives municipales de Fréhel:

4W8-9 : dossier sur le réaménagement de l'ancienne métairie de l'Abbaye.

#### **Archives Nationales:**

F 19-601: inventaire révolutionnaire

H 3900 : comptes du revenu de l'abbaye de 1760.

## Bibliothèque Nationale de France :

Ms 5512 : pièces concernant la justice, datées de 1306

Ms 20890 : collection Gaignières, notes sur l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois (en ligne).

#### Service de l'Inventaire à Rennes :

Dossiers de prospections sur les communes d'Erquy, Fréhel, Matigon, Noyal, Plédéliac et Saint-Rieul. Dossier en ligne sur le village de Saint-Gallery : www.patrimoine.bzh.

### Fonds privé de l'abbaye de Boquen :

Dossier réalisé dans les années 1940 par Dom Alexis Presse, constitué de la compilation de sources d'origines privées et paroissiales.

# • Sources imprimées

GESLIN DE BOUGOGNE, Jules Henri, BARTHELEMY, Anatole de, *Anciens évêchés de Bretagne*, *histoire et monuments*, 6 vol., Paris-Saint-Brieuc, Dumoulin/F. Guyon, 1855-1879.

MORICE, Hyacinthe (Dom), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, t. 1, Paris, Charles Osmont impr., 1742, en ligne: https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1041641k.image, consulté le 29/09/2019.

TRESVAUX (l'Abbé), L'Église de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours, ou histoire des sièges épiscopaux, séminaires et collégiales, abbayes et autres communautés régulières et séculères de cette province, Paris, chez Méquignon junior, 1839. 1 volume, in-8. Pour Saint-Aubin : p. 312, 315, 316 et 404.

# • Bibliographie

Les abbayes cisterciennes bretonnes, entre passé et avenir, Actes du colloque de Timadeuc, oct. 2015, Association des Abbayes Cisterciennes Bretonnes, 2019, 176 p.

ALLEN T. G., A medieval grange of Abingdon abbey at Dean Court Farm, Cummor, Oxford, 1995.

ANGLES Marie, *Le temporel de l'abbaye cistercienne de Bonnecombe en Rouergue, XII*<sup>e</sup>-*XIV*<sup>e</sup> *siècle*, maîtrise d'histoire, Toulouse, 2000, manuscrit.

ANGLES Marie, *L'abbaye de Bonnecombe, puissance foncière du Rouergue médiéval du XII*<sup>e</sup> *au XIV*<sup>e</sup> *siècle*, Etudes aveyronnaises, Rodez, 2001, p. 115-124.

ANTOINE, Annie, Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire», 2000, 340 p.

ANTOINE Annie, COCAUD, Martine, PICHOT, Daniel (dir), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque de Rennes, mai 2002, collection Histoire, PUR, 2005, 428 p.

ANTOINE, Antoine, "Les plans-terriers du Duché de Penthièvre, supports d'une micro-histoire paysagère?", dans *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle*, actes du colloque de Paris (sept. 1998), collection "Mémoires et documents de l'École des Chartes", n° 62, p. 439-461.

ANTOINE Éric, Les Cisterciens et la vie économique et sociale aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : aspects historiographiques, maîtrise d'histoire, Toulouse, 2001.

ARNOUX, Mathieu, « Districts industriels, régions de production, marchés (Europe, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). Quelques pistes de réflexion », dans MINOVEZ, Jean-Michel (éd.), VERNA, Catherine et HILAIRE-PEREZ, Liliane (dir.), *Les industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XXXIIIèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, Presses universitaires du Murail, Toulouse, 2013, p. 13-28.

ARNOUX Mathieu, « Le cas normand : établissement religieux et sidérurgie dans le pays d'Ouche (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, A.E.D.E.H., Paris, 1991, p. 13-44.

AUBERT, Marcel, MAILLÉ, la marquise de (collab.), *L'architecture cistercienne en France*, Les éditions d'art et d'histoire, Paris, 2 vol., 1943

AUSSEL Pierre, « Fontfroide et l'espace cistercien en Narbonnais. II. La grange de Jonquières », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), dans *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 85-99.

BACHELIER, Julien, « Naissance et développement économique d'une ville castrale. Dinan aux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », dans LAFFONT, Pierre-Yves (dir.), *Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge*, Archéologie et culture, PUR, 2014, p. 209-223

BARDEL, Philippe et MAILLARD, Jean-Luc, *Architecture de terre en Ille-et-Vilaine*, Apogée, 2009, 160 p.

BARLUCCHI, Andrea, « L'industrie de la laine sans le territoire florentin (XIIe-XVe siècle) », dans MINOVEZ, Jean-Michel (éd.), VERNA, Catherine et HILAIRE-PEREZ, Liliane (dir.), *Les industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XXXIIIèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, Presses universitaires du Murail, Toulouse, 2013, p. 29-42.

BARRIERE Bernadette, *L'abbaye cistercienne d'Obazine en Bas-Limousin, les origines, le patrimoine*, Tulle, 1977, 252 p.

BARRIERE Bernadette, *L'économie cistercienne du sud-ouest de la France*, dans *L'Economie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Age aux Temps modernes*, III<sup>e</sup> journées internationales d'histoire, 16-18 septembre 1981, Flaran 3, Auch, 1983, p. 75-99.

BARRIERE Bernadette, *Les granges de l'abbaye cistercienne d'Obazine aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, dans *Le Bas-Limousin : histoire et économie*, Actes du Congrès interfédéral des Sociétés savantes du Centre, de Languedoc, Pyrénées, Gascogne et du Sud-Ouest, Tulle, 8-10 mai 1964, Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, 1966, t. 70, p. 33-51.

BARRIERE Bernadette, « Les patrimoines cisterciens en France. Du faire-valoir direct au fermage et à la sous-traitance », dans PRESSOUYRE Léon (dir), *L'espace cistercien*, Paris, CTHS, 1994, p. 45-69.

BARRIERE Bernadette, La place des monastères cisterciens dans le paysage rural des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, dans Moines et monastères dans les sociétés de rite grec et latin, Actes du colloque de 1995, Genève-Paris, 1996, p. 191-209.

BARRIERE Bernadette, « Lieux de vie et de travail, Cîteaux 1098-1998. L'épopée cistercienne », Dossier de l'Archéologie, n° 229, décembre 1997-janvier 1998, p. 78-85.

BAUDET, Yannick, *Les abbayes cisterciennes dans le Vannetais du XII*<sup>e</sup> *au XIV*<sup>e</sup> *siècle : sanctuaires spirituels et puissances temporelles*, master 1 d'histoire, Lorient, 2005.

BAURY, Ghislain, « Les ordres militaires hispaniques et l'économie cistercienne. Le temporel des sœurs de Calatrava (XIIIe-XVe siècles) », E-Spania, déc. 2013, en ligne : http://journals.openedition.org/e-spania /22864, consulté le 22/05/2018.

BECK, Corinne, GUIZARD, Fabrice, BODINIER, Bernard (dir), « Lisières, landes, marais et friches : les usages de l'incultes de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle », dans Revue du Nord, Art et archéologie n°18, université Charles de Gaulle, Lille 3, 2013.

BECK Patrick, « De la grange au village : Crepey en Bourgogne (XIIe-XVIIe siècle) », dans Laurent Feller, Perrine Mane, Françoise Piponnier, *Le village médiéval et son environnement*, études offertes à Jean-Marie Pesez, publications de la Sorbonne, Paris, 1998, p. 447-459.

BELL David N., "The Measurement of Cistercian Space: the Evidence from England", dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 253-261.

BENOIT, Paul (dir.), *L'industrie cistercienne*, Actes du colloque international, Troyes, abbayes de Clairvaux et de Fontenay (2015), 2019, 415 p.

BENOIT, Paul, *Remarques sur les fouilles de moulins à eau médiévaux en Europe*, 2013, en ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01026160, consulté le 25/09/2018.

BENOIT, Paul et BERTHIER, Karine, « L'innovation dans l'exploitation de l'énergie hydraulique d'après le cas des monastères cisterciens de Bourgogne, Champagne et Franche-Comté », dans *L'innovation technique au Moyen Âge*. Actes du VIe Congrès international d'Archéologie Médiévale (Oct. 1996, Dijon - Mont Beuvray - Chenôve - Le Creusot - Montbard) Caen : Société d'Archéologie Médiévale, 1998. p. 58-66. (Actes des congrès de la Société d'archéologie médiévale, 6); en ligne : http://www.persee.fr/doc/acsam\_0000-0000\_1998\_act\_6\_1\_1120, consulté le 23/09/2018.

BENOIT, Paul, « L'espace industriel cistercien. À la lumière des exemples bourguignons et champenois », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, Paris, 1994, p. 378-390.

BENOIT, Paul et PRESSOUYRE, Léon (dir), *L'hydraulique monastique. Milieux, réseaux, usages*, actes du colloque, Royaumont, 18-20 juin 1992, éd. Créaphis, Grâne, 1996. BENOIT, Jean-Luc, « Crécy, une ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Pontigny », Bulletin de la Société des Fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne, 2004, n° 21, p. 1-20.

BLANC Christelle, « Les granges de l'abbaye cistercienne de Candeil (du milieu du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle) », Cîteaux : Commentari Cistercienses, t. 55, 2004, fasc. 1-2, p. 21-44.

BLARY, François, « La question des granges cisterciennes : bilan et perspectives de recherche », dans DELAISSÉ, Éric, YANTE, Jean-Marie (éd.), *Les cisterciens et l'économie des Pays-Bas et de la principauté de Liège (XIIe-XVe siècle)*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, (2015), Louvain-la-Neuve, 2017, p. 33-54.

BLARY, François, *Le domaine de Chaalis, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles : approches archéologiques des établissements agricoles et industriels d'une abbaye cistercienne*, CTHS, 1989, 417 p.

BOND James C., « Cistercian Mills in England and Wales : a Preliminary Survey », dans PRESSOUYRE Léon (dir), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 364-377.

BONNET Jean-Louis, « Fontfroide et l'espace cistercien en Narbonnais. III. La grange d'Auterive », dans PRESSOUYRE Léon (dir), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 100-114.

BONIS Armelle, WABONT Monique, « Cisterciens et cisterciennes en France du Nord-Ouest. Typologie des fondations, typologie des sites », dans *Cîteaux et les femmes*, Actes du Colloque de Royaumont, 2001, p. 151-175.

BONTEMPS Daniel, La grange de l'abbaye cistercienne de Chaloché (Maine-et-Loire) ou de l'importance de l'étude de la charpente dans l'étude d'un bâtiment médiéval, Archéologie Médiévale, 1995, p. 27-64.

BONVALOT, Nathalie, ROUZEAU, Benoît, Les granges cisterciennes en Franche-Comté et en Champagne (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). Quelles réalités à l'aune d'une enquête dans les sources écrites et sur le terrain?, Bulletin de la société archéologique champenoise, 2017, p. 7-48.

BONVALOT Nathalie, « Les granges cisterciennes : unité et diversité, autour de l'exemple de la Franche-Comté », table ronde d'archéologie et histoire (Vesoul, juin 2006), Cîteaux : Commentari Cistercienses, t. 57, 2006, fasc. 3, p. 307-311.

BONVALOT Nathalie, « Les granges des abbayes cisterciennes de la Haute-Saône. Un premier point sur les recherches », Haute-Saône Salsa, 2003, supplément au n°52, p. 77-85.

BOUCHARD Constance *Brittain, Holy entrepreners. Cistercians, knights and economic exchange in XIIth century, Burgundy, Ithaca-Londres, 1991.* 

BOUKHARI, Sophie, *Le temporel d'une abbaye cistercienne : Saint-Aubin-des-Bois : XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, maîtrise d'histoire, Paris I, 1987.

BOURGEOIS Gisèle, « Les granges et l'économie de l'abbaye de Nonenque au Moyen Âge », Cîteaux : Commentari Cistercienses, 1973, p. 139-160.

BOUVARD, Emmanuelle Marie, *Empreintes monastiques en moyenne montagne du XII*<sup>e</sup> siècle à l'actuel. Archéologie des espaces cisterciens dans les anciens diocèses de Clermont et du Puy, thèse d'archéologie et histoire, Lyon, 2016, 3 vol.

BOUVARD, Emma, « La gestion des ressources hydrographiques des monastères d'Auvergne et du Velay », dans *Monastères de la montagne*, Monastères de la montagne, 2013, p. 1-12.

BOUVET, Christian et GALLICÉ, Alain, *Notre-Dame de Melleray. Une abbaye cistercienne de sa fondation à aujourd'hui*, éd. Histoire et patrimoine du pays de Châteaubriant, 2012.

BRU Christine et ARGENTI Bernard, « L'espace cistercien, pôle de nouvelles formes de développement rural, » dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 454-463.

BRUMONT, Francis (éd), *Prés et pâtures en Europe occidentale*, Actes des XXVIIIèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sept. 2006, Presses universitaires du Murail, Toulouse, 2008.

CAILLEAUX Denis, « Les religieux et le travail du fer en pays d'Othe (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », dans *Moines et métallurgie dans la France Médiévale*, A.E.D.E.H., Paris, 1991, p. 195-273.

CAILLEAUX Denis, « Les moines cisterciens dans les villes médiévales », dans Histoire et images médiévales, n° 12, février-mars-avril 2008, Astrolabe, p. 79.

CALFAT, Marc, *L'abbaye d'Auberive et la vallée de l'Aujou aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles : réussite d'une entreprise cistercienne*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Laval, 1980, 119 p.

CARRAZ, Damien, La territorialisation de la seigneurie monastique : les commanderies provençales du Temple (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), MEFRM, 123/2, 2011, p. 443-460

CARVILLE Géraldine, « Cistercian mills in medieval Ireland », Cîteaux : Commentari Cistercienses, 1973, p. 310-318.

CHARPENTIER, Emmanuelle, *Le littoral et les hommes : espaces et sociétés des côtes nord de la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire, Rennes 2, 2009, 1089 p.

CHARVATOVA, Katefina, « Le modèle économique cistercien et son application pratique en Bohême », dans Cahiers de civilisation médiévale, 30e année (n°117), Janvier-mars 1987, p. 65-70, en ligne: http://www.persee.fr/doc/ccmed\_0007-9731 1987 num 30 117 2354, consulté le 23/09/2018.

CHAUOU, Amaury, L'abbaye de Bégard 1130-1457, maîtrise d'histoire, Paris I, 1992.

CHAURIS, Louis, « Pour une géo-archéologie du Patrimoine : Pierres, carrières et constructions en Bretagne », Revue archéologique de l'Ouest, 2009, 26, p. 259-283.

CHAURIS, Louis, « Sur l'emploi de quelques gabbros et roches associées en Penthièvre, Goëlo et Trégor », Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, 2008 (2009), t. CXXXVII, p. 147-167.

CHAURIS, Louis, « Une curieuse roche dans les édifices religieux anciens de actuelles Côtes-d'Armor : le tuffeau vert », Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-d'Armor, 2006, CXXXV, p. 117-128.

CHAURIS, Louis, « Le granite de Languédias dans le pays de Dinan », Bulletin de l'Association bretonne, CXIV, 2005, p.191-208.

CHAURIS, Louis, « La pierre dans les constructions à Lamballe », Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, LXXXI, 2003, p. 121-137.

CHAUVIN, Benoît, « Études d'histoire et d'archéologie cisterciennes », Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA, 10 | 2006, en ligne : http://cem.revues.org/494, consulté le 10/04/2016.

CHAUVIN Benoît, « De la villa carolingienne à la grange cistercienne », Francia, 1982, p. 164-184.

CHAUVIN Benoît, « Les granges », Cîteaux : Commentari Cistercienses, 1973, p. 79-91; 1974, p. 79-88; 1975, p. 99-105; 1976, p. 122-132; 1978, p. 116-127.

CHEDEVILLE André, « Étude de la mise en valeur et du peuplement du Maine », Annales de Bretagne, 1960, p. 209-225.

CHEDEVILLE André, « Une grange cistercienne à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle », dans Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby, t. 2, *Le tenancier*, *le fidèle et le citoyen*, Presses de l'Université d'Aix-en-Provence, Aix-en-Provence, 1992, p. 59-69.

CHIFFRE, Jean, « Granges et villages nouveaux en Bourgogne aux XVIe et XVIIe siècles. Le rôle des abbayes dans la transformation du paysage rural », janv. 1982, Revue géographique de l'Est 22(3), p. 183-197.

CHIFFRE Jean, « Granges et villages nouveaux en Bourgogne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Le rôle des abbayes dans la transformation du paysage rural », Revue géographique de l'Est, t. 3-4, 1982, p. 183-198.

Les Cisterciens en Anjou du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Colloque de Bellefontaine avec en annexe des études sur les abbayes de Pontron, la Boissière, Bellefontaine et les Gardes (Cahiers Cisterciens, série Des lieux et des temps, 3), coéd. Abbaye de Bellefontaine 26-27 septembre 1998 –ARCCIS, 1999.

CLEMENT, Jacques-Henri, *L'industrie ancienne du sel dans le Penthièvre littoral*, Thèse de pharmacie, Rennes, 1989.

COMMINES, G. de, BARRIERE B., LEROUX J.-F., Les abbayes cisterciennes et leurs granges, n° spécial des Cahiers de la ligue urbaine et rurale, n° 109, 1990.

COOMANS, Thomas, « Granges domestiques, basses-cours et fermes abbatiales : évolution typologique et architecturale en Belgique », Cîteaux, Commentarii Cisterciensis, p. 155-185.

COOMANS Thomas, « Le patrimoine rural cistercien en Belgique », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 281-294.

CORBET Patrick, « La grange claravallienne du Cellier à Colombé-le-Sec : première approche historique et archéologique », dans *Histoire de Clairvaux*, Bar-sur-Aube, 1991, p. 259-280.

CORVOL-DESSERT, Andrée, *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours*, Actes des XXIVèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sept. 2002, Presses universitaires du Murail, Toulouse, 2004.

COUFFON, René, Répertoire des églises et des chapelles des diocèses de Saint-Brieuc et Tréguier, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1939-1941, 729 p.

CUNUDER, Annie, *Le temporel de l'abbaye de Bégard à la veille de la Révolution*, maîtrise d'histoire, Rennes, 1972.

CURSENTE, Benoît (éd.), *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XVIIIèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sept. 1996, Presses universitaires du Mirail, 1999, 295 p.

DAVID, Albert, Notre-Dame de Langonnet 1136-1936, JOS. Vermault impr., Paris, 1936.

DECK Suzanne, « Le temporel de l'abbaye cistercienne de Beaubec, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, » dans Annales de Normandie, juin-octobre 1974, 24<sup>e</sup> année, n° 2, p. 131-156.

DELAISSÉ, Éric et YANTE, Jean-Marie (éd.), Les cisterciens et l'économie des Pays-Bas et de la principauté de Liège (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), Brepols, 2018, 218 p.

DELERCE, Arnaud, DEVILLECHAISE, Aurélie et MAGDINIER, Béatrice, « L'abbaye économique : les granges, le temporel et la ferme monastique », dans Sainte-Marie-d'Aulps. *Une abbaye cistercienne en pays savoyard*, Anne Baud et Joëlle Tardieu (dir), p. 121-138, en ligne : http://books.openedition.org/alpara/2759, consulté le 23/09/2018.

DESPLAT, Christian (éd.), *Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XIVèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sept. 1992, Toulouse, presses universitaires du Mirail, 1996, 252 p.

DESPY, Georges, « Les richesses de la terre : Cîteaux et Prémontrés devant l'économie de profit aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », Revue de l'Université de Bruxelles, 1975, n° 4, p. 400-422.

DIETRICH A., GAULTIER M., « La charpente de la grange abbatiale de Maubuisson (Saint-Ouen-l'Aumône, Val-d'Oise) », Archéologie médiévale, t. 30-31, 2000-2001, p. 109-132.

DIMIER Anselme (Père), « Granges, celliers et bâtiments d'exploitations cisterciens », Archeologia, 1973, n° 65, p. 52-63 ; 1974, n° 74, p. 47-58.

DOUX, Bertrand, « L'abbaye de Perseigne : évolution et gestion d'un patrimoine cistercien dans le Haut-Maine », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 120-3 | 2013, en ligne : http://abpo.revues.org/2648, consulté le 05/01/2017.

DOUX, Bertrand, *L'abbaye cistercienne de Perseigne et ses domaines au Moyen Âge*, master 2 d'archéologie et histoire, Rennes 2, 2012, 2 vol.

DUBOIS Jacques, « L'institution des convers au XII<sup>e</sup> siècle, forme de vie monastique propre aux laïcs », dans *Histoire monastique en France au XII<sup>e</sup> siècle*, Variorum reprint, Londres, 1982, p. 183-261.

DUBY Georges, L'économie rurale et la vie des campagnes de l'Occident médiéval, t. I, Paris, 1977.

DUFIEF, André, « Filiation des abbayes cisterciennes bretonnes », dans *Unanimité et diversité cistercienne. Filiations, réseaux, relectures du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, 2000, p. 121-128.* 

DUFIEF, André, « L'implantation monastique en Bretagne (vers 1100-1300) », dans Mondes de l'Ouest et villes du monde, 1998, p. 165-170.

DUFIEF, André, *Les Cisterciens en Bretagne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, thèse d'histoire, Rennes, 1978, publié aux éditions PUR, Rennes, 1997, 263 p.

DUFIEF, André, « L'abbaye du Relecq et le mouvement cistercien en Bretagne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans *Société et Religion en Léon*, éd. Pays d'accueil des enclos et des Monts d'Arrée, Landivisiau, 1993.

DUFIEF, André, « Site et situation des abbayes cisterciennes en Bretagne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans *Prieuré et Environnement*. Actes des V<sup>e</sup> rencontres du CAHMER tenues à l'Université de Paris XIII, oct. 1990, Villetaneuse, Université de Paris Nord, 1992, p. 47-62.

DYER, Chris, « L'industrie rurale en Angleterre des années 1200 à 1550 : géographie, sociologie et organisation de la production et des marchés », dans MINOVEZ, Jean-Michel (éd.), VERNA, Catherine et HILAIRE-PEREZ, Liliane (dir.), *Les industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XXXIIIèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, Presses universitaires du Murail, Toulouse, 2013, p. 43-61.

EASSON D. E.(éd), *L'économie cistercienne*. *Géographie et mutations du Moyen Âge aux temps modernes*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, IIIèmes journées internationales d'histoire, sept. 1981, Auch, 1983.

EVANS, Claude, *L'abbaye cistercienne de Bégard des origines à 1476 : histoire et chartes,* ARTEM Collection, Turnhout : Brepols, 2013, 467 p.

EVANS, Claude, « Begar : un "alien priory" dans le Yorkshire. Le témoignage des sources c. 1154-1492 », dans Cîteaux : Commentarii Cisterciences, 58, fasc. 3-4, 2007, p. 185-223.

EVANS, Claude, « Les Tenures des cisterciens des abbayes bretonnes de Bégard, du Relec et de Coatmalouen : domaine congéable et quévaise". Cîteaux, 52 (2001), p. 337-349.

FELLER, Laurent, MANE, Perrine, PIPONNIER, Françoise, (éd.), *Le village médiéval et son environnement*, études offertes à Jean-Marie Pesez, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, 682 p.

FERRAND, Guilhem et LAVAUD, Sandrine (éd), *L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen-Âge et aux Temps modernes*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, V<sup>èmes</sup> journées internationales d'histoire, sept. 1983, Auch, 1985, 271 p.

FOSSIER, Robert, « Les déviations économiques des Cisterciens », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 39-44.

FOSSIER, Robert, « La place des Cisterciens dans l'économie picarde des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans *Hommes et villages d'Occident au Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992, p. 389-400.

FOSSIER, Robert, « La puissance économique de l'abbaye de Clairvaux au XIII<sup>e</sup> siècle », Histoire de Clairvaux, Bar-sur-Aube, 1991, p. 73-83.

FOSSIER, Robert, « L'économie cistercienne dans les plaines du Nord-Ouest de l'Europe », dans *L'économie cistercienne. Géographie et mutations, du Moyen Âge aux temps modernes*, Flaran 3, Auch, 1983, p. 53-74.

FOSSIER, Robert, « L'activité métallurgique d'une abbaye cistercienne : Clairvaux », Revue d'histoire de la sidérurgie, 1961, t. 2, n° 1, p. 7-14.

FOSSIER, Robert, « Les granges de Clairvaux et la règle cistercienne », Cîteaux in de Nederlanden, t. VI, 1955, p. 259-266.

FOSSIER, Robert, « L'essor économique de Clairvaux », dans *Bernard de Clairvaux*, Paris, 1953, p. 95-114.

FOSSIER, Robert, *La vie économique de l'abbaye de Clairvaux des origines à la Guerre de Cent Ans (1115-1471)*, Université de Paris, 1949 (thèse déposée aux Archives départementales de l'Aude, 36 J 2).

FOUCHER, Marion, GARCIA, Jean-Pierre, MÉNIEL, Patrice, PETIT, Christophe, « Le Clos de Vougeot (Côte-d'Or) : nouvelles observations sur les matériaux de construction et la chronologie du bâti médiéval », Revue archéologique de l'Est, Tome 57 | 2008, en ligne : http://rae.revues.org/4423, consulté le 01/10/2016

FOURNIER, Patrick et LAVAUD, Sandrine (éd), *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne*, centre culturel de l'abbaye de Flaran, XXXIIèmes journées internationales d'histoire, oct. 2010, Presses universitaires du Mirail, 2012, 284 p.

FROTIER de La MESSELIÈRE, Henri, *Au cœur du Penthièvre. Lamballe-Jugon-Moncontour-Tunegoët. Étude historique et archéologique illustrée par l'auteur*, Les Presses Bretonnes, Saint-Brieuc, 1951.

GAUTIER-DALCHE, Patrick, « Limites, frontières et organisation de l'espace dans la géographie et la cartographie à la fin du Moyen Age », dans Grenzen und Raumvorstellungen (11-20 Jh.), p. 93-122.

GENESTAL, Robert, Le rôle des monastères comme instruments de crédit étudié en Normandie du X<sup>e</sup> à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1901, 250 p.

GLAZ, Mathieu, *Les évêques de Saint-Brieuc de 1220 à 1525 : étude prosopographique*, master 1 d'histoire, Brest, 2008, 1 vol., 199 p.

GLAZ, Mathieu, *L'entourage des évêques de Saint-Brieuc du XIII*<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle, master 2 d'histoire, 2009, 1 vol, 328 p.

GRANCHAMP, Georges, « Le rôle économique de l'abbaye cistercienne de Sainte-Catherine près d'Annecy », Annesci, 2001, n° 39, p. 5-36.

GRAVES, Coburn, "Medieval cistercian granges", dans Studies in medieval culture, Western Michigan University, 1966, vol. 2, p. 63-70.

GRAVES, Coburn, « The economic activities of the Cistercians, 1128-1307 », dans Analecta sacri ordini cisterciensis, n° 13, 1957, p. 3-60.

GRELOIS, Alexis, « Au-delà des catalogues : pour une étude à frais nouveau de l'expansion cistercienne dans la France de l'Ouest », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, en ligne, 120-3 | 2013 : http://journals.openedition.org/abpo/2657 ; DOI, consulté le 02/05/2019.

GRESSER, Paul, « Nature et montant des recettes forestières du comté de Bourgogne au XIV<sup>e</sup> siècle, d'après les comptes de gruerie », dans CORVOL-DESSERT, Andrée, *Les forêts d'Occident du Moyen Âge à nos jours*, Actes des XXIV<sup>èmes</sup> journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sept. 2002, Presses universitaires du Murail, Toulouse, 2004, p.14-38.

GUIZOUARN, Noëlle, *Les biens de l'Abbaye de Boquen du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, maîtrise d'histoire, Rennes, 1965.

HANSE, Hélène, *Histoire du paysage : Le Gouray et Saint-Glen (1680-1815)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes 2, 1999.

HENRY, Paul, Lanmor et la Hunaudaye. Recherches autour de la naissance d'un château médiéval, des origines au XIIIe siècle, thèse d'histoire, Rennes 2, 1999, 4 vol. 1311 p.

HERVE, François, *La forêt de La Hunaudaye et ses abords : esquisse de l'évolution des paysages*, maîtrise d'Histoire, Rennes 2, 1991.

HIGOUNET, Charles, « La grange de Champigny : un terroir cistercien champenois à la fin du Moyen Âge », dans *Villes, sociétés et économies médiévales*, recueil d'articles, Bordeaux, 1992, p. 509-517.

HIGOUNET, Charles, « Effets et mutations de l'économie rurale cistercienne (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », dans *Villes, sociétés et économies médiévales*, recueil d'articles, Bordeaux, 1992, p. 475-483.

HIGOUNET, Charles, « Essai sur les granges cisterciennes », dans L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Age aux Temps modernes, Flaran 3, Auch, 1983, p. 157-180.

HIGOUNET, Charles, « Le premier siècle de l'économie rurale cistercienne », dans Istituzioni monastiche et istituzioni canonicali in Occidente (1123-1213), Atti della Settimana internazionale di studi medioevali, Mendola (1977), Milan, 1980, pp. 345-368, rééd. dans *Villes, sociétés et économies médiévales*, recueil d'articles, Bordeaux, 1992, p. 455-474.

HIGOUNET, Charles, *La Grange de Vaulerent : Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, SEVPEN, coll. Les Hommes et la terre, 1965, 70 p.

HIGOUNET Charles, « Les types d'exploitations cisterciennes et prémontrées du XIII<sup>e</sup> siècle et leur rôle dans la formation de l'habitat et des paysages ruraux », Annales de l'Est, mémoire n° 21, Actes du colloque *Géographie et histoire agraires* de Nancy, 1957, Nancy, 1959, p. 260-271.

HIGOUNET, Charles, « Cisterciens et bastides », dans le Moyen Âge, t. LVI, 1950.

HILLION, Yannick, « Du site remarquable de l'abbaye Notre-Dame du Relecq », dans *Mondes de l'ouest et villes du monde : regards sur les sociétés médiévales.* Mélanges en l'honneur d'André Chédeville, 1998, p. 171-178.

HOFFMAN, R., « Medieval Cistercian Fisheries Natural and Artificial », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'Espace Cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 401-414.

HOFFMAN BERMAN, Constance, « From cistercian granges to cistercian bastides », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 204-215.

HOFFMAN BERMAN, Constance, « From cistercian granges to cistercians bastides. Using the Orders Records to date lanscape transformations », dans PRESSOUYRE, Léon (dir), *L'espace cistercien*, Paris, CTHS, 1994, p. 204-215.

HOFFMAN BERMAN, Constance, « Les cisterciens et le tournant économique du XII<sup>e</sup> siècle », dans *Bernard de Clairvaux. Histoire. Mentalités. Spiritualité*, Paris, 1992, p. 155-177.

HOFFMAN BERMAN, Constance, "Medieval agriculture, the southern french countryside, and the early cistercians. A study of forty-three monasteries", Transactions of the American Philosophical Society, vol.76, Part 5, Philadelphia, 1986.

HOFFMAN BERMAN, Constance, "Cistercian development and the orders acquisition of churches and fithes in southwestern France", Revue bénédictine, 1981, p. 193-203.

HUGONNIER, Louis, « Le temporel forestier de l'abbaye de Signy du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Signy-l'Abbaye*, site cistercien enfoui, site de mémoire et Guillaume de Saint-Thierry, 2000, p. 347-362.

JEANDEMANGE, Sébastien, Approche archéologique et cartographique des granges monastiques cisterciennes en Lorraine : l'exemple des granges de l'abbaye de Beaupré (Meurthe-et-Moselle), Les Cahiers lorrains, 2005, p. 282-295.

JEANLIN, Marc, *Bon-Repos*, *un site de confluence au cœur de la Bretagne*, Cahier du Poher hors-série n°4, Centre généalogique et historique du Poher, 2015.

JOHANS, Emmanuel, CORRIOL, Vincent, BAURY, Ghislain, MAILLET, Laurent (dir.), Les Cisterciens dans le Maine et dans l'Ouest au Moyen-Âge, Actes de la Journée d'étude au Mans, A.B.P.O., t. 120, n° 3, 2012.

KEYSER, Richard, « The transformation of traditional woodland management : commercial sylviculture in Medieval Champagne », French Historical Studies, 32, n°3, 2009, p. 353-384.

KINDER, Terry N., L'Europe cistercienne, Zodiaque, 1999.

KINDER, Terry N., « Aménagement d'une vallée de larmes : les Cisterciens et l'eau à Pontigny (Yonne, France) », dans *L'hydraulique monastique : milieux, réseaux, usages*, 1996, p. 383-395.

KINDER, Terry N., « Pontigny et ses domaines, richesses et précarité d'un patrimoine agricole », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 441-453.

LACAZE, Martine, « Les granges de l'abbaye cistercienne de Gimont (milieu XII<sup>e</sup>-milieu XIII<sup>e</sup> siècle) », AM, 1993, p. 165-182.

LADUREE, Jean-René, « Économie cistercienne, pragmatisme monastique et projection seigneuriale : réflexions autour des abbayes de Boquen (Bretagne) et Fontaine-Daniel (Maine) aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles » dans *Les abbayes cisterciennes bretonnes, entre passé et avenir*, Actes du colloque de Timadeuc, oct. 2015, Association des Abbayes Cisterciennes Bretonnes, 2019, p. 66-81.

LADUREE, Jean-René, *Les Cisterciens face à leur environnement spatial et humain : l'exemple des abbayes claravalliennes possessionnées dans le Bas-Maine (début XII<sup>e</sup>-fin XV<sup>e</sup> siècle), thèse d'histoire, Rennes 2, 2 vol., 2014, 531 p.* 

LAFFONT, Pierre-Yves (dir.), Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge, PUR, Société d'émulation des Côtes d'Armor, 2014, 238 p.

LA MOTTE-ROUGE, Daniel de, *Chatellenie de Lamballe. Vieilles demeures et vieilles gens*, Châtelaudren, 1977.

LA MOTTE-ROUGE, Daniel de, *Vieux logis et vieux écrits du duché de Penthièvre*, MGT, Le Mans, 1986.

LARGUIER, Gilbert, « Fontfroide et l'espace cistercien en Narbonnais. I. La grange de Fontcalvy », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 70-84.

LATOUCHE, Robert, « Défrichements et peuplement rural dans le Maine du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Le Moyen Âge*, t. LIV, 1953, p. 341-365.

LATOUCHE, Robert, « Un aspect de la vie rurale dans le Maine du XI<sup>e</sup>- XIII<sup>e</sup> siècle : l'établissement des bourgs », dans *Le Moyen Âge*, t. XLVII, 1937, p. 44-64.

LATOUCHE, Robert, « L'exploitation agricole dans le Maine du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Études d'histoire médiévale*, Paris, 1966, p. 153-161.

LEBECQ, Stéphane, « Vaucelles et la terre aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Contribution à l'étude foncière des cisterciens en Picardie du Nord », dans *Campagnes médiévales : l'homme et son espace*. Études offertes à Robert Fossier, travaux réunis par E. Mornet (éd.), Paris, Publications de le Sorbonne, 1995, p. 563-572.

LEBLANC, Gratien, « La grange Casalle, étude historique et archéologique d'une grange cistercienne », dans Actes du Congrès des Sociétés Savantes, Montauban, 1954-1956.

LEBLANC, Gratien, « La grange cistercienne de Fontcalvy », XXX<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Sète, 1956, p. 43-57.

LE DOUARIN, Jean-Gary, *L'abbaye cistercienne de Saint-Aubin-des-Bois en Plédéliac. Logiques d'implantation et insertion d'un monastère dans un territoire*, master 2 d'archéologie, Rennes 2, 2018, 2 vol., 248 p.

LE DOUARIN, Jean-Gary, *L'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois en Plédéliac : bilan historique et historiographique*, master 1 d'archéologie, Rennes 2, 2016, 2 vol.

LEFEVRE, Jean-Baptiste, « Quelques approches des convers cisterciens aux XIIe-XIIIe siècles », dans *Signy-l'Abbaye, site cistercien enfoui, site de mémoire et Guillaume de Saint-Thierry*, Actes du colloque international d'études cisterciennes, sept.1998, Les Vieilles Forges, 2000, p. 269-304.

LEFEVRE, Jean-Baptiste, « Les usus conversorum dans les manuscrits Charleville BM 64 et 108 provenant de Signy » dans Signy- l'Abbaye, site cistercien enfoui, site de mémoire et Guillaume de Saint-Thierry, Actes du colloque international d'études cisterciennes, sept. 1998, Les Vieilles Forges, 2000, p. 247-268.

LEGAC, Hélène, L'abbaye de Boquen de 1663 à 1791 : gestion d'une seigneurie, réforme monastique et vie quotidienne, maîtrise d'histoire, Rennes 2, 1998.

LE GAL LA SALLE, Jean-Pierre, *Histoire d'Erquy, tome 1 : Erquy sous l'Ancien Régime*, Bannalec, 1991, 614 p.

LE GOFF, Hervé, *Bégard ou le petit Cîteaux de l'Armorique. De l'abbaye à la commune (1130-1793)*, Éditions Kelenn, Guipavas, 1980.

LE GOFF, J., Les seigneuries de la famille de la Moussaye dans le pays lamballais au XVIII<sup>e</sup> siècle, Maîtrise d'histoire, Rennes, 1967.

LEGUAY, Jean-Pierre, « Le rôle de la zone péri-urbaine des villes armoricaines au Moyen Âge », dans HIGOUNET, Charles (préf.), *L'approvisionnement des villes de l'Europe occidentale au Moyen Âge et aux Temps Modernes*, Actes des Vèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sept. 1983, Auch, 1985, p. 189-196.

LEKAI, Louis J., Les moines blancs. Histoire de l'ordre cistercien, Le Seuil, Paris, 1957.

LE MARTRET, Jean, *L'abbaye de Boquen depuis sa fondation jusqu'en 1280*, maîtrise d'histoire, Rennes, 1966.

LE METAYER, Émilie, Une *abbaye cistercienne* en *Basse-Bretagne* au *XVIII*<sup>e</sup> *siècle* : *l'abbaye Notre-Dame de la Joie d'Hennebont*, master 2 d'histoire, Lorient, 2009.

LE ROHELLEC, Soizic, *Le temporel de l'abbaye Notre-Dame-de-Beauport au XVIII<sup>e</sup> siècle ou la vie profane d'une maison conventuelle à la fin de l'Ancien Régime*, maîtrise d'histoire, Rennes 2, 1993.

LEROUX, Jean-François, « Les granges et celliers de Clairvaux », Les cahiers de la Ligue Urbaine et Rurale, n° spécial *Les abbayes cisterciennes et leurs granges*, n° 109, 1990, p. 17-23.

LOCATELLI, René, « Rappel des principes fondateurs de l'ordre cistercien, aux origines du modèle domanial », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, Paris, CTHS, 1994, p. 13-26.

MADIGAND, Erwan, « Le moulin du Quilloury : 600 ans d'activités », Mémoires du Bulletin de la Société d'émulation des Côtes d'Armor, 2013, p. 281-365.

MADIGAND, Erwan, Le temporel de l'abbaye cistercienne de Boquen : 1137-1495 : étude historique et approche archéologique du patrimoine hydraulique, maîtrise d'archéologie, Paris 1, 1995.

MAILLET, Laurent, « L'abbaye de Champagne : le temporel d'une abbaye cistercienne du Maine au Moyen Âge », Revue Historique et Archéologique du Maine, n° 18, Le Mans, 1998, p. 97-144.

MAILLET, Laurent, *L'abbaye de Champagne et son terroir à la fin du Moyen-Âge*, mémoire de D.E.A., Université du Maine, Le Mans, 1993.

MAILLET, Laurent, *Le temporel de l'abbaye de Champagne au Moyen-Âge*, mémoire de maîtrise, Université du Maine, Le Mans, 1991.

MAGNANI-SOARES-CHRISTEN, Élisabeth, « Le don au Moyen Âge : pratique sociale et représentations. Perspectives de recherche », Bulletin du centre d'études médiévales, études et travaux, n° 4, 1999-2000, Auxerre, 2000, p. 62-79.

MARCHAL, Corinne, « Les Cisterciens et la ville à travers les relations de Vauluisant avec Troyes (1127-1791) », Citeaux : Commentari Cistercienses, t. 55, 2004, fasc. 3-4, p. 329-337.

MARTIN-LORBER, Odile, « L'exploitation d'une grange cistercienne », Annales de Bretagne, 1957, p. 161-180.

MARTIN-LORBER, Odile, « L'exploitation d'une grange cistercienne à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et début du XV<sup>e</sup> siècle », Annales de Bourgogne, 1957, p. 161-180.

MIGNOT, Claude et CHATENET, Monique (dir), *Le manoir en Bretagne : 1380-1600*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Paris, Imprimerie nationale : Inventaire général, collection Cahiers de l'Inventaire, 1993, 345 p.

MINOVEZ, Jean-Michel (éd.), VERNA, Catherine et HILAIRE-PEREZ, Liliane (dir.), *Les industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XXXIIIèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, Presses universitaires du Murail, Toulouse, 2013.

MIYAMATSU, Hironori, *Bourgs et bourgeois dans l'Ouest de la France : Maine, Anjou, Bretagne,* thèse d'histoire, Rennes, 1986.

MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlo, Penthièvre. Le pouvoir des comtes de Bretagne du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle,* préface d'Yves Sassier, Rennes/Saint-Brieuc, PUR/Société d'émulation des Côtes-d'Armor, 2010, 406 p.

MOUSNIER, Mireille (éd), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, XXIèmes journées internationales d'histoire, sept. 1999, Presses universitaires du Mirail, 2002.

MOUSNIER, Mireille, « Impact social des abbayes cisterciennes dans la société méridionale aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », Cîteaux : commentarii cisterciensis, t. 50, 1999, fasc. 1-2, p. 67-82.

MOUSNIER, Mireille, « Les abbayes cisterciennes et leur rôle dans l'économie et la société méridionale aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans *La Grande Aventure des Cisterciens. Leur implantation en Midi-Pyrénées*, Actes du colloque de Belleperche, août 1998, Montauban, 1999, p. 105-130.

MOUSNIER, Mireille, « Granges cisterciennes de Gascogne toulousaine aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles : une dynamique spatiale originale », dans PRESSOUYRE Léon, *L'Espace cistercien*, Paris, CTHS, 1994, p. 190-203.

MOUSNIER, Mireille, « Les granges de l'abbaye cistercienne de Grandselve (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », AM, t. 95, n° 161, janvier-mars 1983, p. 7-27.

MOUSNIER, Mireille, *L'abbaye de Grandselve et sa place dans la société et l'économie méridionales, XII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire, Université de Toulouse Montmirail, 2 vol., 1982.

MUNCH, Gérard, « Économie et patrimoine d'un monastère cistercien, Lucelle, aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », dans Revue d'Alsace, n°137, 2011, en ligne : http://alsace.revues.org/1289, consulté le 23/09/2018

MUZELLEC, Merlin, *Notre-Dame de Lanvaux, une abbaye cistercienne en Bretagne (1138-1791). Approche historique et archéologique de l'espace monastique*, master 2 d'archéologie, Rennes 2, 2017.

MUZELLEC, Merlin, *Notre-Dame de Lanvaux, une abbaye cistercienne en Bretagne (1138-1791). Approche historiographique et historique*, master 1 d'archéologie, Rennes 2, 2015.

NOELL, Brian, *Expectation and unrest among Cistercian lay brothers in the twelfth and thirteenth centuries*, Journal of medieval history, 32, 2006, p. 253-274, en ligne: https://doi.org/10.1016/j.jmedhist.2006.07.003, consulté le 5/05/2019.

NUYTTEN, D., « Belgique, Bruges, recherches archéologiques sur l'ancienne grange cistercienne de Ter Doest », Bulletin Monumental, 163-2, 2005, p. 157-162.

PACAUT, Marcel, Les moines blancs. Histoire de l'ordre de Cîteaux, Fayard, 1993.

PACAUT, Marcel, « Convers et frères laïcs dans les ordres et les établissements religieux », dans BOUTER N. (éd.), *Les mouvances laïques des ordres religieux*, Actes du 3e colloque international du CERCOR en collaboration avec le Centre International d'Études Romanes, Tournus, juin 1992, Saint-Etienne, 1966, p. 15-18.

PARISSE, Michel, « La petite noblesse et les nouveaux ordres. Les bienfaiteurs de Riéval en Lorraine, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », dans MORNET, E. (éd.), *Les campagnes médiévales : l'Homme et son espace*. Études offertes à Robert Fossier, Paris, 1995, p. 455-472.

PARISSE, Michel, « La conscience religieuse des nobles aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », dans *La cristianita dei secoli XI<sup>e</sup>- XII<sup>e</sup> in Occidente. Coscienza e strutture di una societa*, Miscellanae del centro di studi medioevali, 10, Milan, 1983, p. 259-280.

PEREZ-EMBID WAMBA, Javier, « Le modèle domanial cistercien dans la Péninsule Ibérique », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 115-152.

PICHOT, Daniel, « Les cisterciens au village en Bretagne (XIIe-XIIIe siècle) », dans *Les abbayes cisterciennes bretonnes, entre passé et avenir*, Actes du colloque de Timadeuc, oct. 2015, Association des Abbayes Cisterciennes Bretonnes, 2019, p. 95-103.

PICHOT, Daniel, « Prieurés et société dans l'Ouest, XIe-XIIIe siècle », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 113-3 | 2006, en ligne : http://abpo.revues.org/767, consulté le 12/10/2012.

PICHOT, Daniel, « Le moulin et l'encellulement dans l'Ouest français », dans MOUSNIER, Mireille (éd.), *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Actes des XXIèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sept. 1999, Presses universitaires du Murail, Toulouse, 2002, p. 111-129.

PICHOT, Daniel. Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge, PUR, Rennes, 2001.

PICHOT, Daniel, « L'habitat dispersé dans l'ouest de la France aux X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », dans CURSENTE, Benoît (éd.), *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XVIIIèmes journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, sept. 1996, Presses universitaires du Murail, Toulouse, 1999, p. 65-92.

PICHOT, Daniel, « Moulins et société dans le Bas-Maine (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », M.A.H., t. 19, 1996, pp. 39-53.

PICHOT, Daniel, *Défrichement et mise en valeur dans la forêt de Mayenne (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, dans M.A.H., n° 3, 1981, p. 255-269.

PICHOT, Daniel, « Encellulement et villages de l'ouest français (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde*, p. 445-456.

PICHOT, Daniel, « La grange du Fayel et la mise en valeur du pays de Vitré au XII<sup>e</sup> siècle », B.M.S.A.I.V., t. 79, 1976, p. 21-30.

PICHOT, Laurent, « Contribution à l'étude des patrimoines cisterciens en Anjou : le cas de Chaloché (début XII°-1227) », Les Cahiers du Baugeois, n° spécial, Richebourg-Beauvau, diffusion du mémoire de maîtrise, octobre 1998.

PLADYS, Clémentine, *Etude des granges cisterciennes en Bretagne aux XII*<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. *Exemples des granges des abbayes de Saint-Aubin et Boquen*, master 2 d'histoire et archéologie, Rennes 2, 2007.

PLAISANCE, Georges, « Les cisterciens et la forêt », Revue du Bois, 1955, t. 10, n° 7-8, p. 3-8.

PLATT, Colin, *The Monastic Grange in Medieval England : a Reassessment,* London, Macmillan, 1969. 272 p.

POLONI, Jacques, « Les granges de l'abbaye de Cîteaux (v. 1250-v. 1480) », dans *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Age aux Temps modernes*, Flaran 3, Auch, 1983, p. 183-188.

PRESSOUYRE, Léon (dir), *L'espace cistercien*, Actes du colloque de Frontfroide, mars 1993, Paris, CTHS, 1994, 592 p.

QUERRIEN, Armelle, *Un exemple cistercien de mise en valeur du sol : les domaines de l'abbaye Notre-Dame du Landais aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, Colloque <i>L'Ordre cistercien et le Berry*, CAHB, n°136, 1998.

RACINET, Philippe, « Les moines au village : pour une étude des installations monastiques dans le monde rural », dans FELLER, Laurent, MANE, Perrine, PIPONNIER, Françoise, (éd.), *Le village médiéval et son environnement*, études offertes à Jean-Marie Pesez, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, p. 194-210.

RENOUARD, Yves, « Le grand commerce du vin au Moyen Âge », Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, 1952, p. 5-18.

RIOULT, Jean-Jacques, TODCER-VOGEL, Catherine (dir.), *Architecture rurale en Bretagne. 50 ans d'inventaire du patrimoine*, Lyon, Édition Lieux-Dits, 2014, 324 p.

ROBERT, Philippe, « Les premiers moulins à vent », dans Annales de Normandie, 32<sup>e</sup> année, n°2, 1982. pp. 99-120, en ligne : http://www.persee.fr/doc/annor\_0003-4134\_1982\_num\_32\_2\_5480, consulté le 10/03/2016.

ROLLAND, Tiphaine, « Aménagements et stratégie territoriale dans le Bas-Maine au XIII<sup>e</sup> siècle, d'après l'exemple de l'abbaye de Fontaine-Daniel », *Cîteaux*, 2004, t. 55, fasc. 1-2, p. 65-85.

ROLLAND, Tiphaine, L'appropriation de l'espace par les Cisterciens, d'après l'exemple du monastère de Fontaine-Daniel, dans le Bas Maine (vers 1187-1319), maîtrise d'archéologie, Rennes 2, 2002, 257 p.

ROLLIER, Gilles, *Implantation et hydraulique monastiques : le cas de Cluny*, thèse d'histoire, Lyon 2, 2010.

ROUILLARD, Joséphine, « L'hydraulique cistercienne », Histoire et images médiévales, n°12, février-mars-avril 2008, Éditions Astrolabe, p. 12.

ROUILLARD, Joséphine, « Les Cisterciens et l'eau. L'exemple de l'abbaye de Vauluisant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », Hypothèses, 1998/1 (1), p. 77-82

ROUZEAU, Benoît et COLLIOU, Christophe, « L'hydraulique des établissements ruraux cisterciens : prospections pedestre et subaquatique sur les granges de l'abbaye de morimond (Haute-Marne) aux époques médiévale et moderne, Normandie archéologique, 20, 2017 (2018).

ROUZEAU, Benoît, « Création et gestion d'un temporel hydraulique : les étangs et les pêcheries de Morimond (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », Cîteaux, commenttarii cisterciences, T. 64, 2013, p. 89-113.

ROUZEAU, Benoît, *Le patrimoine hydraulique et industriel de l'abbaye cistercienne de Morimond entre la fondation et la guerre de Trente Ans*, thèse de doctorat, Paris I, 2008, 3 vol.

ROUZEAU, Benoît, « Gestion monastique et aménagement d'un territoire. Morimond et le ruisseau de Flambart, XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle », dans *La rivière aménagée : entre héritages et modernité. Formes, techniques et mise en œuvre*, Aesturia, 2005, n° 7, p. 253-265.

RUCARD, Patricia, *Une abbaye cistercienne de Basse-Bretagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles : l'abbaye Notre-Dame de La Joie de Hennebont*, mémoire d'histoire, Paris 1, 1972.

SALMON, Marie-José, «L'architecture des granges de l'abbaye de Longpont en Soissonnais», Mélanges à la mémoire du Père Anselme Dimier, t. 3 : *L'architecture cistercienne*, Arbois, Pupillin, 1982, p. 701-711.

SARRAZIN, Jean-Luc, *Les Cisterciens et la genèse du marais poitevin (vers 1180-vers 1250)*, dans Actes du colloque *l'Hydraulique monastique*, Royaumont, 1992, Grâne, 1996, p. 111-119.

SARRAZIN, Jean-Luc, « Les Cisterciens de Buzay et l'aménagement des marais de l'estuaire de la Loire au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », MSHAB, t. 65, 1988, p. 57-79.

SARRAZIN, Jean-Luc, Recueil et catalogue des actes de l'abbaye cistercienne de Buzay en pays de Rais, 1135-1472, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Nantes, 1977.

STAUNER, Valérie, « Cadre normatif et réalité des sites cisterciens : la notion de salubrité dans les abbayes du Midi de la France », Siècles, 2001, n° 14, p. 7-21.

TARDIEU, J., « Étude d'une architecture vernaculaire particulière : les granges de l'abbaye de Bonnevaux », dans Lumières et ombres sur le XIIIe siècle. t. II : En plaine et en montagne (actes de colloque), Les Cahiers de Léoncel, n° 8, 1991, p. 20-46.

TOURNADRE, Franck, « De l'aile conventuelle à destination des convers au bâtiment agricole à fonction multiple : le cas des abbayes cisterciennes de Chaloché (Maine-et-Loire), Preuilly (Seine-et-Marne) et Valence (Vienne) », In Situ, 5 | 2004, en ligne : http://insitu.revues.org/2393, consulté le 23/09/2018.

TRAISSAC, Élisabeth, « Les abbayes cisterciennes de Fontguilhem et du Rivet et leur rôle dans le défrichement médiéval en Bazadais », Revue historique de Bordeaux et du département de Gironde, t. 9, n° 2-3, 1960, p. 141-158.

TREBAOL, Cécile, L'abbaye de Saint Sulpice et ses dépendances. L'expérience monastique au féminin dans le diocèse de Rennes. XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, thèse d'histoire de l'art, Rennes 2, 2017.

*Unanimité et diversité cisterciennes. Filiations-Réseaux-Relectures du XIIe au XVIIe siècle*, Actes du quatrième colloque International du C.E.R.C.O.R., Dijon, sept.1998 (C.E.R.C.O.R. Travaux et Recherches, 12), Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2000, 715 p.

VERNA, Catherine, « Les mines et les forges des cisterciens en Champagne méridionale et en Bourgogne du Nord au XIIe-XVe siècle », AEDH / Vulcain, 1995.

VERNA, Catherine et BENOIT Paul, « La sidérurgie de Clairvaux au Moyen Âge (XII<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècles) », dans *Histoire de Clairvaux*, Bar-sur-Aube, 1991, p. 85-111.

VERVAET, Lies, « L'introduction du bail à ferme temporaire chez les cisterciens de la Flandre maritime au Bas Moyen Âge », dans DELAISSÉ, Éric, YANTE, Jean-Marie (éd.), *Les cisterciens et l'économie des Pays-Bas et de la principauté de Liège (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, (2015), Louvain-la-Neuve, 2017, p.117-134.

VILAIN, Gilles, « Trois granges de l'ancienne abbaye de Clairvaux protégées au titre des Monuments Historiques », dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'Espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 581-588.

WADDELL, Chrysogonus, "Cistercian lay brothers. Twelth-century usages with related texts", Citeaux: commentarii cistercienses, 2000, 232 p.

WADDELL, Chrysogonus, "The Cistercian institutions and their early evolution. Granges, economy, lay brothers", dans PRESSOUYRE Léon (dir.), *L'espace cistercien*, CTHS, Paris, 1994, p. 27-38.

WARREN, Henry-Bernard de, *Les abbayes cisterciennes de Bretagne*, Editions J-M Williamson, Nantes, 1946, réimp. 1991.

WISSENBERG, Christophe, Beaumont, ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Clairvaux, entre Champagne et Bourgogne, Paris, Picard, 2007, 149 p.

WISSENBERG, Christophe, « Granges cisterciennes de l'Yonne : constitution des domaines et aménagement de l'espace », dans Les Cisterciens dan

ZADORA-RIO, Élisabeth, « De la haie au bocage : quelques remarques sur l'Anjou », dans FELLER, Laurent, MANE, Perrine, PIPONNIER, Françoise, Éd., *Le village médiéval et son environnement*, études offertes à Jean-Marie Pesez, Publications de la Sorbonne, Paris, 1998, p. 671-682.